BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XXIII
A
47
NAPOLI

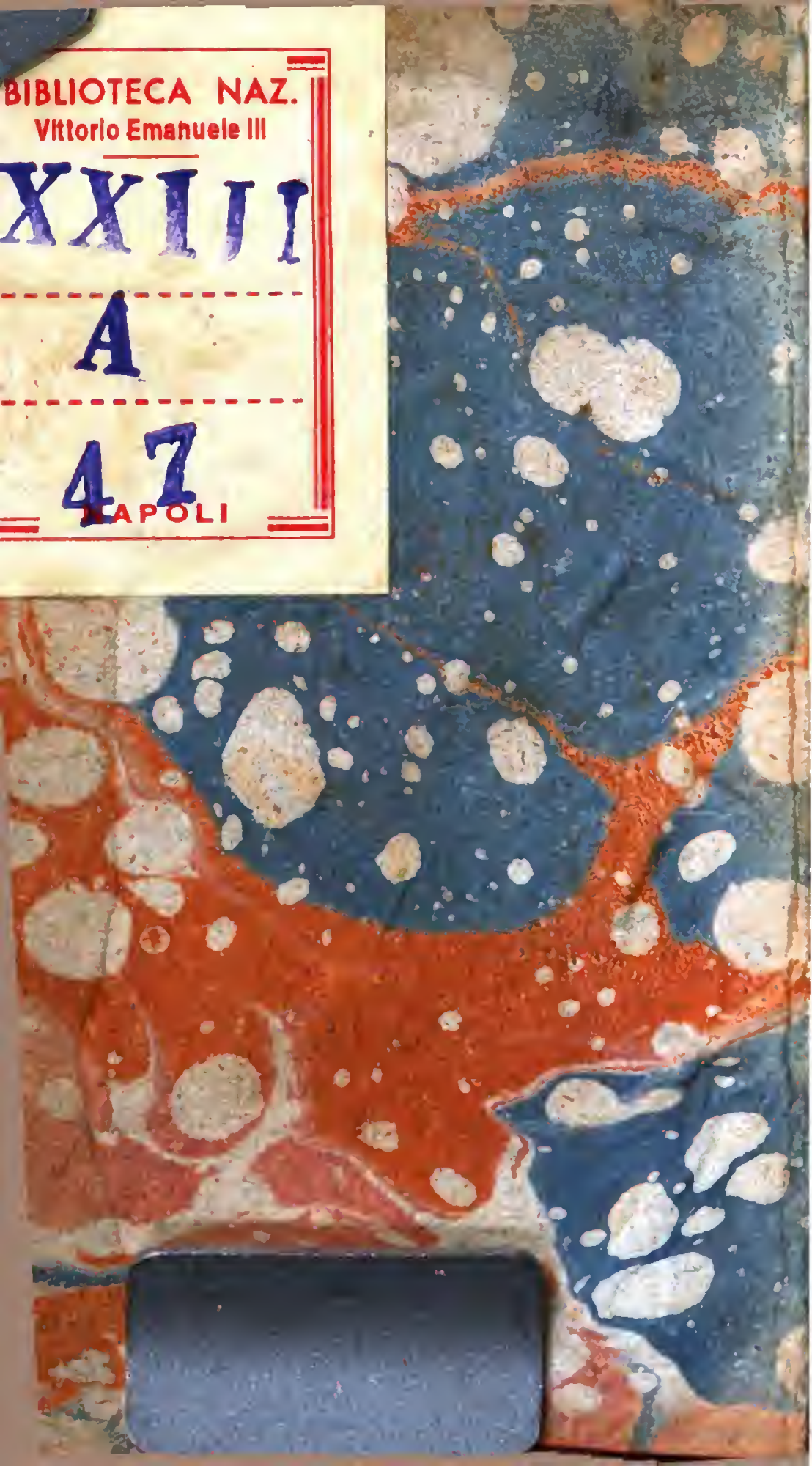

XXIII
2
67

COLLECTION

COMPLETE

DES ŒUVRES

DE J. J. ROUSSEAU,

CITOYEN DE GENEVE.

TOME XXXIV.

88
K
45.

SECONDE PARTIE

DES

CONFESSIONS

DE J.J. ROUSSEAU,

CITOYEN DE GENEVE.

EDITION enrichie d'un nouveau recueil de ses Lettres.

TOME V.

A NEUCHATEL,

De l'Imprimerie de L. FAUCHE-BOREL,
Imprimeur du Roi.

M. DCC. XC.

AVERTISSEMENT

DE L'AUTEUR

Des notes qui accompagnent la déclaration de M. Rousseau.

Lorsqu'on annonça au public la suite des Confessions de J. J. Rousseau, *je présumai que, s'il y parloit de l'injuste et odieuse imputation qu'il m'avoit faite, en* 1765, *d'un libelle intitulé,* Sentimens des Citoyens, *ce seroit pour avouer ses torts, ou plutôt son crime ; car c'en étoit un. Combien je me trompois ! Après un infidelle exposé des faits, il finit, en disant, qu'il* a été blâmé de m'avoir chargé d'une imputation grave, fausse, et sans preuve ; *mais en assurant aussi, qu'il* reste intérieurement persuadé, convaincu, comme de sa propre existence, que je suis l'auteur du libelle.

Si M. Rousseau *s'en fût tenu là, je me serois contenté d'opposer à sa prétendue* intime persuasion, *les deux déclarations suivantes. La premiere est de M.* du Peyrou, *dépositaire de quelques manuscrits de M.* Rousseau ; *elle se trouve dans une* note *qu'il*

a mise à la tête d'un Mémoire, *dont je ne tarderai pas à parler ; la voici :*

« *Il est notoire à* Geneve, *que ce libelle* » *est de* Voltaire, *et de* Voltaire *irrité jus-* » *qu'à la fureur, non sans raison cette fois* » *contre l'auteur des* Lettres écrites de la » Montagne, *qui, vers la fin de cet écrit,* » *l'avoit attaqué vivement et mal-à-propos.* » *Le cachet et l'écriture de la suscription,* » *employés pour l'enveloppe sous laquelle ce* » *libelle fut adressé à* Rousseau, *enveloppe* » *conservée parmi ses papiers, portent jusqu'à* » *l'évidence, la preuve que cet envoi venoit de* » Voltaire, *et non de M.* Vernes. *Malheu-* » *reusement, ce n'est que depuis la mort de* » Rousseau, *que cette preuve a été acquise* » *par M.* du Peyrou, *dépositaire de ses pa-* » *piers, et rédacteur de cette note.* »

La seconde déclaration est de M. Wagniere, *actuellement à* Ferney, *qui étoit secrétaire de M.* de Voltaire, *dans le temps où parut la brochure dont M.* Rousseau *m'accusa publiquement d'être l'auteur ; il a mis par écrit, ce qu'il m'avoit dit de bouche, il y a quelques années.*

« *Je, soussigné, déclare que feu M.* de » Voltaire, *justement irrité des injures que*

» *lui avoit dites* M. Rousseau, *dans ses* » Lettre de la Montagne, *et par d'autres* » *outrages, s'en vengea par la petite brochure* » *intitulée*, Sentimens des Citoyens.

» *Fait à Ferney-Voltaire, le 3 de* » *janvier* 1790.

Signé, WAGNIERE, *ancien secrétaire de feu M. de Voltaire.* »

L'original de cette déclaration est entre les mains de M. Boin, *avocat et notaire à* Geneve.

Ces deux déclarations eussent suffi, sans doute, pour démontrer (à ceux qui ne me connoissent pas) la fausseté de l'accusation que M. Rousseau *m'avoit publiquement intentée.*

Mais, dans ce même article de ses Confessions, *M.* Rousseau *parle d'un* Mémoire *qu'il avoit laissé entre les mains de M.* du Peyrou, *dans lequel se trouvent les motifs de son* intérieure persuasion. *Curieux de connoître ces motifs, dont je ne pouvois pas imaginer un seul, j'eus l'honneur d'écrire à M.* du Peyrou, *pour le prier de me faire part de ce* mémoire, *que M.* Rousseau *appelle* un sage et touchant mémoire, *dans lequel il a montré*, d'une maniere pleine et sensible, la droiture et la générosité de son ame. *M.* du Peyrou *eut la complaisance d'acquiescer à ma demande, et de me dire que ce* mémoire *seroit imprimé avec les notes que je*

trouverois à propos d'y joindre. Ce procédé ne m'étonna point, de la part d'un homme dont la probité et l'honnêteté sont si bien établies.

Quelle ne fut point ma surprise, en voyant que ce sage et touchant mémoire, *qui devoit montrer, dans toute sa beauté, l'ame de M.* Rousseau, *étoit un vrai libelle, dans lequel mon honneur est attaqué de la maniere la plus outrageante ! Dès-lors, quelque répugnance que j'eusse à m'occuper d'un libelle, je me suis vu dans l'impossibilité de garder le silence. J'ai donc accompagné de notes ce* sage et touchant mémoire ; *elles suffiront pour en démontrer la méchanceté et l'extravagance.*

NB. Les notes de Rousseau sont indiquées par un astérisque * ; celles de M. Vernes, par un chiffre ; et celles de l'éditeur, par une lettre alphabétique.

DÉCLARATION

DÉCLARATION

DE

J. J. ROUSSEAU,

RELATIVE

A M. LE PASTEUR VERNES,

Accompagné des notes responsives fournies par ce dernier.

C'EST un des malheurs de ma vie, qu'avec un si grand désir d'être oublié (1), je sois contraint de parler de moi sans cesse. Je n'ai jamais attaqué personne (2), et je ne me suis défendu, que lorsqu'on m'y a forcé. Mais quand l'honneur oblige de parler, c'est un crime de se taire. Si M. le pasteur Vernes se fût contenté de désavouer l'ouvrage où je l'ai reconnu, j'aurois gardé le silence. Il veut de plus une déclaration de ma part, il faut la faire; il m'accuse publiquement

---

(1) La sincérité de ce *désir* trouvera plus d'un incrédule.

(2) L'odieuse imputation que vous osâtes me faire, n'étoit-elle donc pas une *attaque*, et une très-indécente *attaque*?

de l'avoir calomnié (3), il faut me défendre; il demande les raisons que j'ai eues de le nommer, il faut les dire : mon silence en pareil cas, me seroit reproché, et ce reproche ne seroit pas injuste. Les préventions du public m'ont appris depuis long-temps, à me mettre au-dessus de sa censure; il ne m'importe plus qu'il pense bien ou mal de moi (4); mais il m'importera toujours de me conduire de telle sorte, que quand il en pensera mal, il ait tort (5).

Je dois dire pourquoi, faisant réimprimer à Paris, un libelle imprimé à Geneve, je l'ai attribué à M. Vernes; je dois déclarer si je continue, après son désaveu, à le croire auteur du libelle; enfin je dois prendre sur la réparation qu'il désire, le parti qu'exigent la justice et la raison (6). Mais on ne peut bien juger de tout cela qu'après l'exposé des faits qui s'y rapportent.

---

(3) Oui, indignement *calomnié*.

(4) Et à moi, il m'importe fort de mériter son estime et de l'obtenir; le braver ne fut jamais pour moi une ressource.

(5) Voyons donc si le public *eut tort* de *mal penser* de vous; car il est certain qu'il en pensa très-mal, lorsque vous m'inculpâtes gravement, avec tant d'injustice et de témérité.

(6) Ce sont elles que je réclame.

Au commencement de janvier, dix ou douze jours après la publication des *Lettres écrites de la Montagne*, parut à Geneve une feuille intitulée, *Sentimens des citoyens ;* on m'expédia par la poste un exemplaire de cette piece pour mes étrennes (*a*). Après l'avoir lue, je l'envoyai de mon côté, à un libraire de Paris, comme une réponse aux *Lettre écrites de la Montagne*, avec la lettre suivante.

" Je vous envoie, monsieur, une „ piece imprimée et publiée à Geneve, „ et que je vous prie d'imprimer et pu„ blier à Paris, pour mettre le public en „ état d'entendre les deux parties, en „ attendant les autres réponses plus fou„ droyantes, qu'on prépare à Geneve

(*a*) Il est notoire à Geneve, que ce libelle est de Voltaire, et de Voltaire irrité jusqu'a la fureur, non sans raison cette fois, contre l'auteur des *Lettres écrites de la Montagne*, qui, vers la fin de cet écrit, l'avoit attaqué vivement et mal-à-propos. Le cachet et l'écriture de la suscription, employés pour l'enveloppe sous laquelle ce libelle fut adressé à Rousseau, enveloppe conservée parmi ses papiers, portent jusqu'à l'évidence, la preuve que cet envoi venoit de Voltaire, et non de M. Vernes. Malheureusement, ce n'est que depuis la mort de Rousseau, que cette preuve a été acquise par M. du Peyrou, dépositaire de ses papiers, et rédacteur de cette note.

» contre moi. Celle-ci est de M. Vernes, » ministre du saint évangile et pasteur » à Céligny (7) : je l'ai reconnu d'abord » à son style pastoral (8). Si toutefois » je me trompe, il ne faut qu'attendre » pour s'en éclaircir; car s'il en est l'au- » teur, il ne manquera pas de le recon- » noître hautement, selon le devoir d'un » homme d'honneur, et d'un bon chré- » tien; s'il ne l'est pas, il la désavouera » de même, et le public saura bientôt à » quoi s'en tenir (9).

» Je vous connois trop, monsieur, » pour croire que vous voulussiez impri- » mer une piece pareille, si elle vous » venoit d'une autre main : mais puisque » c'est moi qui vous en prie, vous ne » devez vous en faire aucun scrupule. » Je vous salue de tout mon cœur. »

---

(7) Formelle accusation d'une infamie; et sur quoi fondé ? Je l'ai reconnu à son *style pastoral*. Et c'est cet homme qui vient de parler de *justice* et de *raison*, et qui osera en parler encore !

(8) Le *style pastoral* de M. *de Voltaire* ! On riroit, si l'indignation pouvoit ici le permettre.

9 Qu'on y fasse attention; c'est le public qui *saura à quoi s'en tenir* : car, pour M. Rousseau, il s'annonce comme décidé à ne pas s'en tenir à mon désaveu; et l'on verra bientôt l'atroce usage qu'il se propose d'en faire.

A peine la piece étoit-elle imprimée à Paris, qu'il en fut expédié, sans que je sache par qui, des exemplaires à Geneve, avec ces trois mots : *Lisez, bonnes gens.* Cela donna occasion à M. Vernes de m'écrire plusieurs lettres qu'il a publiées avec mes réponses, et que je transcris ici de l'imprimé (10).

Premiere Lettre de M. le pasteur Vernes.

Monsieur,

On a imprimé une lettre signée *Rousseau*, dans laquelle on me somme, en quelque maniere, de dire publiquement, si je suis l'auteur d'une brochure intitulée, *Sentimens des citoyens.* Quoique je doute fort que cette lettre soit de vous (11), monsieur, je suis cependant tellement indigné du soupçon qu'il paroît qu'ont quelque personnes, relativement au libelle dont il y est question, que j'ai cru devoir vous déclarer, que non-seulement je n'ai aucune part à cette infame brochure, mais que j'ai par-tout témoigné l'horreur qu'elle ne peut que faire

(10) M. *Rousseau* avoit demandé un désaveu *public*; je me hâtai de le donner.

(11) Je répugnois fort à le croire.

à tout honnête homme (12). Quoique vous m'ayez dit des injures, dans vos *Lettres écrites de la Montagne*, parce que je vous ai dit sans aigreur et sans fiel, que je ne pense pas comme vous sur le christianisme, je me garderai bien de m'avilir réellement par une vengeance aussi basse que celle dont des gens qui ne me connoissent pas sans doute, ont pu me croire capable. J'ai satisfait à ma conscience, en soutenant la cause de l'évangile, qui m'a paru attaqué dans quelques-uns de vos ouvrages; j'attendois une réponse qui fût digne de vous, et je me suis contenté de dire en vous lisant, *je ne reconnois pas là M. Rousseau* (13). Voilà, monsieur, ce que j'ai cru devoir vous déclarer; et pour vous épargner dans la suite, de nouvelles lettres de ma part, s'il paroît quelque ouvrage anonyme, où il y ait de l'humeur, de la bile, de la méchanceté, je vous préviens que ce

(12) Lecteur, que manquoit-il à ce désaveu ?

(13) Je prie qu'on se souvienne que ces mots portent sur deux *notes* insérées dans les *Lettres de la Montagne*. M. Rousseau m'y disoit quelques grossieres injures, en réponse à mes *Lettres*, très-honnêtes, sur son *christianisme*. Devois-je, à une telle réponse, reconnoître celui qui avoit si bien dit à M. l'archevêque de Paris, que *des injures n'attaquoient que l'honneur de celui qui se les étoit permises*.

n'est pas là mon cachet. J'ai l'honneur d'être, etc. Geneve, le 2 février 1765.

Réponse.

J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2 de ce mois, et par laquelle vous désavouez la piece intitulée, *Sentimens des citoyens.* J'ai écrit à Paris pour qu'on y supprimât l'édition que j'y ai fait faire de cette piece. Si je puis contribuer en quelque autre maniere, à constater votre désaveu (14), vous n'avez qu'à ordonner. Je vous salue, monsieur, très-humblement.

A Motiers, le 4 février 1765.

Seconde Lettre de M. le pasteur Vernes.

J'avoue, monsieur, que je ne reviens point de ma surprise. Quoi! vous êtes réellement l'auteur de la lettre qui précede le libelle, et des notes qui l'accompagnent? Quoi! c'est vous, de qui j'ai été particuliérement connu, et qui m'assurâtes si souvent de toute votre estime, c'est vous qui non-seulement m'avez soupçonné capable de l'action la plus basse, mais qui avez fait imprimer cet odieux

(14) Admirable effort de justice et de générosité!

soupçon (15)! C'est vous qui n'avez point craint de me diffamer dans les pays étrangers, et, s'il eût été possible, aux yeux des mes concitoyens, dont vous savez combien l'estime doit m'être précieuse! Et vous me dites après cela, avec la froideur d'un homme qui auroit fait l'action la plus indifférente, *j'ai écrit à Paris pour qu'on y supprimât l'édition que j'ai fait faire de cette piece. Si je puis contribuer en quelque autre maniere à constater votre désaveu, vous n'avez qu'à ordonner.* Vous parlez, sans doute, monsieur, d'une seconde édition, car la premiere est épuisée. Et par rapport au *désaveu*, ce n'est pas le mien qu'il s'agit de *constater*; je l'ai rendu *public*, comme vous m'y invitez dans votre lettre au libraire de *Paris*; j'ai fait imprimer celle que j'ai eu l'honneur de vous écrire. Mon devoir est rempli (16); c'est à vous maintenant à voir quel est le vôtre; vous devriez regarder comme une injure, si je vous indiquois ce qu'en pareil cas feroit un honnête homme. Je n'exige rien de vous, monsieur, si vous n'en exigez rien

(15) Second désaveu, non moins fort que le premier.

(16) Que pouvois-je faire de plus?

vous-même (17). J'ai l'honneur d'être.

Geneve, le 8 février 1765.

Réponse.

De peur, monsieur, qu'une vaine attente ne vous tienne en suspens, je vous préviens que je ne ferai point la déclaration que vous paroissez espérer ou désirer de moi. Je n'ai pas besoin de vous dire la raison qui m'en empêche; personne au monde ne la sait mieux que vous (18).

Comme nous ne devons plus rien avoir à nous dire, vous permettrez que notre correspondance finisse ici. Je vous salue, monsieur, très-humblement.

A Motiers, le 15 février 1765.

Troisieme Lettre de M. le pasteur Vernes.

Monsieur,

Je terminerois volontiers, une correspondance qui n'est pas plus de mon goût que du vôtre, si vous ne m'aviez pas

---

(17) J'attendois un simple acte de justice; on va voir de quelle espece étoit la *justice* de M. *Rousseau*.

(18) Mon désaveu n'auroit donc été qu'un impudent mensonge, pour cacher une infamie! Voilà, lecteur, l'affreuse *justice* de M. *Rousseau*.

mis dans l'impossibilité de garder le silence. (19) Le tour que vous avez pris, pour ne pas donner une déclaration qui me paroissoit un simple acte de la justice la plus étroite, et que par là je ne croyois pas devoir exiger de vous; ce tour, dis-je, est sans doute susceptible d'un grand nombre d'explications : mais il en est une qui touche trop à mon honneur, pour que je ne doive pas vous demander de me déclarer positivement, si vous soupçonneriez encore que je suis l'auteur du libelle, malgré le désaveu formel que je vous en ai fait publiquement. Je n'ose me livrer à cette interprétation, qui vous seroit plus injurieuse qu'à moi (20) : mais il suffit qu'elle soit possible, pour que je ne doute pas de votre empressement à me dire, si je dois l'éloigner absolument de votre pensée. C'est là tout ce que je vous demande, monsieur; ce sera ensuite

(19) Pouvois-je me taire? On voit, par la fin de ma premiere lettre, si je désirois de renouer une correspondance avec M. *Rousseau*, que j'avois déjà appris à mieux connoître.

(20) L'imputation étoit si odieuse, si atroce, que je la repoussois encore loin de la pensée de M. *Rousseau*; tant j'avois de peine à ébrécher, pour ainsi dire, la bonne opinion que, dans un temps, je m'étois formée de cet homme; tant ses talens m'en imposoient encore!

à vous à juger, s'il vous convient de laisser à la phrase dont vous vous êtes servi, une apparence de faux-fuyant, ou de me marquer nettement, dans quel sens elle doit être entendue. Ce qu'il y a de certain, c'est que je ne crains point de vous voir sortir du nuage où vous semblez vous cacher. J'ai l'honneur d'être, etc.

Genève, le 20 février 1765.

Réponse.

La phrase dont vous me demandez l'explication, monsieur, ne me paroît pas avoir deux sens. J'ai voulu dire, le plus clairement et le moins durement qu'il étoit possible, que, nonobstant un désaveu auquel je m'étois attendu, je ne pouvois attribuer qu'à vous seul l'écrit désavoué, ni par conséquent faire une déclaration qui, de ma part, seroit un mensonge (21). Si celle-ci n'est pas claire, ce n'est assurément pas ma faute, et je serois fort embarrassé de m'expliquer

(21) Pourquoi donc avoit-il demandé ce désaveu? Ce ne pouvoit être (et il en conviendra dans la suite) que dans le noir dessein de m'en faire un nouveau crime. Et c'est là ce *J. J. Rousseau*, qui a osé se dire *le meilleur des hommes!* Eh, grand Dieu! que sont donc tous les autres?

plus positivement. Recevez, monsieur, je vous supplie, mes très-humbles salutations. J. J. R.

A Motiers, le 24 février 1765.

Quatrieme Lettre de M. le pasteur Vernes (22).

Monsieur,

La lumiere n'est assurément pas plus claire que l'explication que vous me donnez. Si c'est par ménagement que vous aviez employé la phrase équivoque de votre précédente lettre, c'est par la même raison que j'avois écarté le sens dans lequel vous me déclarez qu'elle doit être prise. Il reste à présent d'autres ténebres, que vous seul pouvez dissiper. Si, comme il paroît par votre derniere lettre, vous étiez fermement résolu de me croire l'auteur du libelle; si vous entreteniez au-dedans de vous, cette persuasion avec une sorte de complaisance, pourquoi m'aviez-vous invité vous-même *à reconnoître*

(22) Vivement indigné de cette derniere lettre, j'y fis d'abord cette courte réponse : « Vous » êtes un homme atroce, que je livre à ses re» mords » Des amis, en convenant que *Rousseau* la méritoit, me conseillerent d'en faire une autre; je lui substituai celle qu'on va lire. A *Geneve* l'indignation publique fut aussi forte que la mienne.

hautement

hautement cette piece, ou à la désavouer? Pourquoi aviez-vous laissé croire qu'il étoit possible que vous fussiez dans l'erreur à cet égard? Pourquoi aviez-vous dit, *si je me trompe, il ne faut qu'attendre pour s'en éclaircir!* Pourquoi avez-vous ajouté que lorsque j'aurois parlé, *le public sauroit à quoi s'en tenir!* Tout cela n'étoit-il qu'un jeu de votre part? Ou bien, auriez-vous été capable de former l'odieux projet d'ajouter une nouvelle injure, à celle que vous n'aviez pas craint de me faire par une odieuse imputation? C'est à regret, monsieur, que je me livre à une conjecture qui vous déshonoreroit, si elle étoit fondée; je ne me résoudrai jamais à penser mal de vous, que lorsque vous m'y forcerez vous-même. Ce n'est pas tout. Si mon désaveu n'a fait sur vous aucune impression, pourquoi donc avez-vous ordonné au libraire de Paris de supprimer votre édition du libelle? Pourquoi, comme je l'ai su de bonne part, avez-vous écrit à un homme d'un rang distingué, qu'ayant été mieux instruit, vous ne m'attribuiez plus cette piece? Je vous le demande, est-il possible de vous trouver en cela d'accord avec vous-même? Si de nouvelles raisons, plus décisives que celles que vous avoit fournies mon

prétendu *style pastoral*, qui est la seule que vous ayez alléguée, et dont le ridicule vous auroit frappé, sans son air de sarcasme, qui a pu vous séduire ; si, dis-je, de nouvelles raisons ont arrêté ce premier mouvement de justice, que la droiture naturelle de votre cœur avoit fait naître, pourquoi ne m'exposez-vous pas ces raisons avec cette franchise et cette candeur qu'annonce en vous cette belle devise, *vitam impendere vero!* Ce silence ne donnera-t-il point lieu de croire qu'il est des cas où vous aimez à mettre un bandeau sur vos yeux, où la découverte de la vérité coûteroit trop à certain sentiment, souvent plus fort que l'amour qu'on a pour elle? Voyez donc, monsieur, quel est le parti qu'il vous convient de prendre. Pour moi, loin de redouter l'exposition des motifs qui vous empêchent de vous rendre à mon désaveu, je suis très-curieux de les apprendre, ne pouvant pas en imaginer un seul. Je vous demande de vous expliquer, à cet égard, avec toute la clarté possible, et sans aucun ménagement (23); tant je suis convaincu que

(23) Sommation positive! Ce n'étoit plus une rétractation que je demandois à M. *Rousseau*, c'étoit les raisons qu'il avoit de ne pas la faire.

vous ne ferez par-là, que confirmer le jugement de toutes les personnes dont je suis connu, qui diront, en lisant ma premiere lettre, que j'aurois dû me taire sur une imputation qui tomboit d'elle-même, et ne pouvoit faire tort qu'à son auteur. Je reçois bien volontiers, monsieur, vos salutations, et je vous prie d'agréer les miennes.

Céligny, le 1.er mars 1765.

A la fin du recueil de ces lettres, M. Vernes ajoute : *M. Rousseau n'a pas cru sans doute, qu'il lui convînt de répondre à cette derniere lettre ; il n'est pas difficile d'en imaginer la raison.* Non, cela n'est point du tout difficile; mais comment M. Vernes sentant si bien cette raison, n'en a-t-il pas prévu l'effet ? Comment a-t-il pu se flatter de lier, de suivre avec moi, une correspondance en regle, pour discuter les preuves de ses outrages, comme on discuteroit un point de littérature ? Peut-il croire que j'irai plaider devant lui ma cause contre lui-même ; que j'irai le prendre ici pour juge dans son propre fait(24)? Et dans quel fait ? Sur la modération

(24) Le *public* eût été *juge*, et non pas moi. N'étoit-ce pas à lui que M. *Rousseau* avoit fait

qu'il voit régner dans ma conduite, présume-t-il que je puisse penser à lui de sang froid, moi qui ne lis pas une de ses lettres sans le plus cruel effort, moi qui ne puis, sans frémir, entendre prononcer son nom (25); que je puisse tranquillement correspondre et commercer avec lui? Non; j'ai cru devoir lui déclarer nettement mon sentiment, et le tirer de l'incertitude où il feignoit d'être (26). Je n'en dois ni n'en veux faire avec lui davantage. Que la décence de mes expressions ne l'abuse plus. Dans le fond de mon cœur, je lui rends justice (27); mais dans mes procédés, c'est à moi que je la rends. Comme mon amour-propre n'est

---

son premier appel? Ne l'avois-je pas fait aussi, en publiant d'abord mes lettres et ses réponses? Il sentoit bien que ce tribunal ne lui seroit pas favorable.

(25) Je le crois, M. *Rousseau*, je le crois. Il falloit étouffer le remords que mon *nom* ne pouvoit qu'exciter au fond de votre ame, après la criminelle imputation que vous m'aviez faite.

(26) M. *Rousseau* a très-bien compris que je devois avoir vu toute l'indignité de sa conduite à mon égard; elle étoit en effet de la plus grande évidence. Forte raison pour lui d'en déclarer les *motifs*, s'il n'en eût pas senti la foiblesse et la nullité.

(27) Très-sûrement, M. *Rousseau*!

point aveugle (28), et que j'ai appris à m'attendre à tout de la part des hommes, leurs outrages ne m'ont point pris au dépourvu ; ils m'ont trouvé assez préparé pour les supporter avec dignité. L'adversité ne m'a ni abattu ni aigri : c'est une leçon dont j'avois besoin peut-être. J'en suis devenu plus doux, mais je n'en suis pas devenu plus foible. Mes épreuves sont faites, je suis à présent sûr de moi. Je ne veux plus de guerre avec personne, et désormois je cesse de me défendre. Mais à quelque extrémité qu'on me réduise, il n'y aura jamais ni traité, ni commerce entre J. J. Rousseau et les méchans (29).

M. Vernes veut savoir les motifs qui m'empêchent de me rendre à son désaveu : il m'exhorte à m'expliquer à cet égard, avec toute la clarté possible et sans aucun ménagement : c'est une explication que je lui dois, puisqu'il la de-

---

(28) C'étoit un *amour-propre* privilégié, qui n'aveugloit et ne trompoit jamais M. *Rousseau*, comme toute sa conduite le démontre.

(29) Mais J. J. *Rousseau* se permettra, dans ce *mémoire*, ou plutôt dans ce *libelle*, des actes d'une *méchanceté* réfléchie.

mande, mais que je ne veux lui donner qu'en public (30).

Je commence par déclarer que je ne suis point exempt de blâme, pour lui avoir attribué publiquement le libelle : non que je croie avoir manqué à la vérité ni à la justice ; mais dans un premier mouvement, j'ai manqué à mes principes(31). En cela j'ai eu tort. Si je pouvois réparer ce tort sans dire un mensonge, je le ferois de tout mon cœur. Avouer ma faute est tout ce que je puis faire (32) ; tant que la persuasion où je suis, subsiste, toute autre réparation ne dépend pas de moi. Reste à voir si cette persuasion est bien ou mal fondée, ou si on doit la présumer de ma part de bonne ou de mauvaise foi (33). Qu'on saisisse donc la question.

---

(30) Qui ne croiroit que je n'avois demandé une explication que pour moi seul ? M. *Rousseau* a dit lui-même, que j'avois *publié mes lettres et ses réponses.*

(31) A quels *principes* a-t-il manqué, s'il a respecté, à mon égard, ceux de la *vérité* et de la *justice ?*

(32) Est-ce *avouer une faute*, que de dire qu'on n'a *manqué* ni à la *vérité*, ni à la *justice ?* N'est-ce pas dire qu'on n'est point coupable envers un homme qu'on a très-faussement accusé ?

(33) Voyons donc les prodigieux tours de force qu'il va faire, pour sortir du bourbier où il se sent enfoncé.

Il ne s'agit pas de savoir précisément si M. Vernes est ou n'est pas l'auteur du libelle, mais si je dois croire ou ne pas croire qu'il l'est. Que ne puis-je si bien séparer ces deux questions, que la derniere ne conclue rien pour l'autre ! Que ne puis-je établir les motifs de ma persuasion sans entraîner celle des lecteurs (34) ! Je le ferois avec joie. Je ne veux point prouver que Jacob Vernes est un infame; mais je dois prouver que J. J. Rousseau n'est point un calomniateur(35).

Pour exposer d'abord ce qu'il y a eu de personnel entre ce ministre et moi, il faut remonter à nos premieres liaisons et suivre l'historique de nos démêlés.

En 1752 ou 53, M. Vernes passa à Paris, revenant, je crois, d'Angleterre ou de Hollande. Le Devin du Village m'avoit mis en vogue, il désira me connoître; il employa pour cela mon ami M. de Gauffecourt (36); et nous eûmes quelques

(34) S'il est vrai que vous ayez quelque sollicitude à cet égard, tranquillisez-vous, M. *Rousseau*; j'ose vous répondre que vous n'*entraînerez* la persuasion de personne.

(35) Le lecteur essaiera de comprendre comment *J. J. Rousseau* n'est pas un *calomniateur*, si *Jacob Vernes* n'est pas un *infame*.

(36) Je n'*employai* personne. M. *de Gauffecourt* me proposa un dîné avec MM. *Grimm*, *Rousseau*, etc. Je l'acceptai avec plaisir.

liaisons qui finirent à son départ, mais qu'il eut soin de renouveler à Geneve, dans un voyage que j'y fis l'année suivante (37). Car j'ai deux maximes inviolables dans la prospérité même : l'une, de ne jamais rechercher personne; l'autre, de ne jamais courir après les gens qui s'en vont. Ainsi tous ceux qui m'ont quitté durant mes disgraces, sont partis comme ils étoient venus.

Tout Geneve fut témoin des avances de M. Vernes, de ses soins, de ses empressemens, de ses caresses; il réussit(38). C'est toujours là mon côté foible; résister aux caresses, n'est pas au pouvoir de mon cœur. Heureusement, on ne m'a pas gâté là-dessus (39).

---

(37) M. *Rousseau*, arrivant de Paris, me rencontra sur une des promenades de *Geneve*; il me reconnut, m'aborda, m'embrassa; je répondis, comme je le devois, à ces prévenances. Il venoit me voir; je lui donnois d'assez bons dînés; j'allois chez lui; il m'en donnoit d'assez mauvais, dont il me dédommageoit par de la musique et par la lecture de quelques-uns des manuscrits que depuis il a publiés. Voilà les avances dont il va dire que *tout Geneve fut témoin*.

(38) Eh, tant pis, tant pis! J'ignorois à quel homme je faisois des *caresses*; si des attentions, des honnêtetés, sont des *caresses*.

(39) Il est très-vrai, qu'en général on se lassoit vîte de *caresser* M. *Rousseau*.

De retour à Paris, je continuai d'être en liaison avec M. Vernes ; mais l'intimité diminua : elle étoit née de la seule habitude ; l'éloignement la ralentit (40). Je ne trouvois pas d'ailleurs dans son commerce, ces attentions qui marquent l'attachement, et qui produisent la confiance: il tira de l'Encyclopédie l'article *Economie politique*, et le fit imprimer à part sans me consulter (41). Il répandit des lettres de M. le comte de Tressan, avec les réponses. Ces lettres, qui n'étoient point de nature à être imprimées, l'ont été à mon insu ; et M. Vernes est le seul à qui je les aie confiées (42). Mille bagatelles pa-

---

(40) Dans sa premiere lettre du 15 d'octobre 1754, il me disoit qu'*estime*, *amitié*, *reconnoissance*, *tout m'étoit dû* ; et dans celles qui la suivirent jusqu'en 1761, il ne cessoit de m'appeler son *cher et bon concitoyen* ; il m'assuroit qu'*il pensoit à moi tous les jours*, etc. Ces lettres sont imprimées. Vous me trompiez donc, M. *Rousseau* ; ou maintenant vous cherchez à tromper le public. Choisissez.

(41) Un libraire de *Geneve* me demanda si je lui conseillois de faire imprimer à part l'article *Economie politique*, inséré dans l'*Encyclopédie*. Je lui dis qu'il feroit fort bien. Premier forfait !

(42) Saisissant l'occasion de faire connoître un acte qui honoroit M. *Rousseau*, je lus ces let-

reilles se font sentir, sans valoir la peine d'être dites, et sans montrer une mauvaise volonté décidée, montrent une indiscrétion que n'a point la véritable amitié (43).

Cependant nous nous écrivions encore de temps en temps, jusqu'au commencement de mes désastres : alors je n'entendis plus parler de lui ni de beaucoup d'autres (44). C'est à la coupelle de l'adversité, que la plupart des amitiés s'en

---

tres à quelques personnes ; mais je ne les fis point *imprimer*. Second forfait ! L'un et l'autre, aux yeux de M. *Rousseau*, qui va dire que pour d'autres que lui, ce sont là *des bagatelles qui ne valent pas la peine d'être dites*.

(43) Et la *véritable amitié* est-elle si ombrageuse ?

(44) Le public ignora, pendant quelque temps, le lieu de retraite de M. *Rousseau* ; dès que je l'eus appris, je lui écrivis la lettre la plus amicale. Je le priois instamment de venir demeurer chez moi, à *Céligny*, où j'étois alors. Je confesse que j'ajoutois, à la fin de la lettre, que j'aurois voulu, qu'au lieu d'attaquer le christianisme, il l'eût servi en le débarrassant du fatras théologique dont il a été surchargé. J'ignorois alors qu'on pût appliquer à M. *Rousseau* ce que depuis il a dit de *Calvin*, « que la moindre opposition qu'on osoit lui faire, » étoit toujours une œuvre de satan, un crime » digne du feu. » *Lett. de la Mont.* p. 9, la *note*.

vont en fumée. Il reste peu d'or, mais il est pur. Toutefois, quand M. Vernes me sut plus tranquille, il s'avisa de m'écrire une lettre fort pédantesque et fort seche (45), à laquelle je ne daignai pas répondre. Voilà la source de sa haine contre moi (46).

Cette cause paroît légere ; elle ne l'étoit pourtant pas. Il sentit le dédain caché sous ce silence, son amour-propre en fut blessé vivement (47). Il suffit de connoître M. Vernes, pour savoir à quel point il porte la suffisance, la haute opinion de lui-même et de ses talens. Je ne récuse sur ce point aucun de ses amis, s'il

---

(45) Ah, si elle eût *été pédantesque et seche*, avec quel plaisir M. *Rousseau* l'eût citée, ou en tout, ou en partie !

(46) Ou plutôt, voilà la source de la haine de *J. J. Rousseau* contre *Jacob Vernes*. Sa rupture avec moi m'apprit à quoi tenoit son amitié, et combien elle étoit peu regrettable ; mais de là il y a encore loin à la *haine*.

(47) Et quel n'est point l'*amour-propre* d'un homme qui croit qu'on ne peut qu'être *vivement blessé* de son silence ? Non, M. *Rousseau*, je ne fus point *vivement blessé* ; vous gardâtes le silence ; je ne cherchai pas du tout à le faire cesser, parce que j'avois vu desquels fils légers votre amitié étoit tissue.

en a (48). Si j'ai tort, qu'ils le disent, et je me rends. On ne m'a point vu, malignement satyrique, éplucher les vices, ni même les défauts de mes ennemis (49). Je n'examine point leurs mœurs, leur religion, leurs principes. Je n'usai de personnalités de ma vie, et je ne veux pas commencer : mais ici je dois dire ce qui fait à ma cause ; je dois dire sur quoi j'ai porté mes jugemens.

Voilà comment la vanité, la vengeance enflammerent la sainte ardeur de M. Vernes (50), prédicateur parce que c'est son métier de l'être (51), mais qui jusques-là n'avoit point été dévoré du zele de l'orthodoxie (*) (52). Voilà le sentiment secret

(48) Oui, j'en ai, et beaucoup ; j'en appelle à eux, et sûrement avec plus de sincérité et de confiance que M. *Rousseau*.

(49) Il se réservoit de le faire, en quatre gros volumes, après sa mort.

(50) Il falloit que cette *sainte ardeur* fût prodigieusement inflammable ; quelle foible étincelle que le silence de M. *Rousseau* ! Mais comment est-il arrivé que la *vanité* et la *vengeance* n'aient pas du tout transpiré dans les *lettres* que cette *sainte ardeur* me fit écrire ?

(51) Douce et bénigne insinuation du *meilleur des hommes* !

(*) Il avoit fait imprimer le Cathéchisme de M. Ostervald, avec des altérations qui ont fait supprimer l'ouvrage, et pour lesquelles il a été censuré.

(52) Non, je n'ai jamais été *dévoré du zele de*

qui lui dicta les lettres sur mon christianisme. Son orgueil irrité lui mit à la main les armes de son métier : sans songer à la charité qui défend d'accabler celui qui souffre, à la justice qui, quand même j'aurois été coupable, devoit me trouver trop puni, à la bienséance qui veut qu'on respecte l'amitié, même après qu'elle est éteinte, voilà le bien-disant, le galant, le plaisant M. Vernes transformé tout-à-coup en apôtre, et lançant ses foudres théologiques sur son ancien ami malheureux (53). Est-il étonnant que

---

l'orthodoxie ; je m'en tiens au pur évangile de Jesus-Christ. Mais qui ne croiroit que mes *Lettres sur le Christianisme de M. Rousseau*, ne furent écrites que pour la défense de l'*orthodoxie?* Il ne s'y trouve pas un mot qui ait le moindre rapport. Quant au *Cathéchisme* de M. *Ostervald*, auquel j'avois fait quelques changemens, il est vrai qu'on me fit l'honneur de le supprimer ; mais il est vrai qu'on ait joint à cela une *censure*, dont, au reste, je n'aurois fait que rire.

(53) M. *Rousseau* croyoit sans doute que l'édition entiere de mes *Lettres sur son christianisme* étoit encore dans quelque réduit obscur d'une librairie. Il se trompoit ; on peut les lire, et l'on y verra que les lois de la *charité*, de la *justice*, de la *bienséance*, y sont scrupuleusement observées ; que l'*ancienne amitié*, *quoiqu'éteinte*, ne pouvoit s'en plaindre ; qu'elle y est respectée : mais, est-ce aux dépens de la *vérité?* Oh, non ! M. *Rousseau* lui-même a tant répété que les

la haine et l'envie emploient si volontiers cet expédient ? Il est si commode et si doux d'édifier tout le monde, en écrasant pieusement son homme ! Ce grand mot, *notre sainte religion*, dans un livre est presque toujours une sentence de mort contre quelqu'un : c'est le manteau sacré dont se couvrent des passions viles et basses, qui n'osent se montrer nues (54). Toutes les fois que vous verrez un homme en attaquer un autre avec animosité, sur la religion, dites hardiment, l'agresseur est un frippon ; vous ne vous tromperez de la vie (55).

Que le pur zele de la foi n'ait point dicté les lettres de M. Jacob Vernes sur mon christianisme, cela se voit d'abord par le titre même, par la personnalité la plus révoltante, la moins charitable, par

---

droits de la *vérité* vont avant tous les [illegible]s. Quant aux épithetes de *bien-disant*, etc. s'il s'en fût tenu à ces gentillesses, très-sûrement je n'aurois pas daigné lui répondre.

(54) Cela n'est que trop souvent arrivé ; mais le *sacré manteau de la religion* n'est pas le seul dont se couvrent des *passions viles et basses* ; vous le savez bien, *M. Rousseau !*

(55) Et lorsqu'on voit un homme, à qui l'on expose *sans animosité*, et avec des ménagemens, ses dangereuses erreurs, ne répondre que par des injures, quel nom peut-on hardiment lui donner ?

la fierté menaçante avec laquelle l'auteur monte sur son tribunal, pour juger, non mes livres, mais ma personne, pour prononcer publiquement en son nom, la sentence qui me retranche du corps des chrétiens, pour m'excommunier de son autorité privée (56).

Cela se voit encore par l'épigraphe, où l'on m'accuse d'offrir au lecteur, dans un vase de paroles dorées, de l'aconit et des poisons (57).

Ce terrible début (58) n'est point dé-

---

(56) *Lettres sur le Christianisme de M. J. J. Rousseau.* Voilà assurément *une personnalité* bien *révoltante !* Qui n'eût cru que j'avois joint au mot *Rousseau*, *l'impie*, *le blasphémateur*, ou telle autre violente épithete ? Et cette *fierté menaçante*, et ce *tribunal*, et cette *sentence*, et cette *excommunication*, où tout cela se trouve-t-il ? Sous la plume de *J. J. Rousseau ;* dans mes *lettres*, pas le moindre vestige, pas la moindre apparence.

(57) Je n'ai point accusé M. *Rousseau* d'avoir *offert des poisons ;* j'ai dit avec *Juvénal*, qu'il faut se défier des *coupes dorées*, dans lesquelles souvent on en présente.

(58) *Terrible*, en effet, épouvantable ! Quel foudroyant ouvrage il annonce ! Et cependant tout y est de la modération la plus grande. Quel est donc le but de M. *Rousseau ?* Lecteur, vous ne tarderez pas à le voir ; en attendant, souvenez-vous qu'il veut vous persuader que je suis l'auteur d'un *libelle*.

menti par l'ouvrage ; on y attaque mes propositions par leurs conséquences les plus éloignées ; ce qui seroit permis en raisonnant bien, pour montrer que ces propositions sont fausses ou dangereuses, mais non pas pour juger des sentimens de l'auteur, qui peut n'avoir pas vu ces conséquences (59). M. Vernes ne se proposant pas d'examiner si j'ai raison ou tort, mais si je suis chrétien ou non, doit me juger exactement sur ce que j'ai dit, et non sur ce qui peut se déduire subtilement de ce que j'ai dit (60), parce qu'il se peut que je n'aie pas eu cette subtilité ; il se peut que j'eusse rejeté le sentiment que j'ai avancé, si j'avois vu jusqu'où il pouvoit me conduire. Quand on veut prouver qu'un homme est coupable, il faut prouver qu'il n'a pu ne l'être pas, et ce n'est nullement un crime de n'avoir

---

(59) Loin d'avoir dit, ou insinué, que M. *Rousseau* eût *vu ces conséquences*, j'ai dit que *le but qu'il paroissoit s'être proposé, étoit très-louable ; que s'il eût vu le christianisme dans sa beauté primitive, il eût été son plus zélé défenseur ;* qu'on doit *toujours estimer la droiture d'intention qu'il montre dans tous ses écrits.* Pages 5, 103, la *note*, et 104.

(60) Aussi n'ai-je exposé que ce qui se déduisoit, non pas *subtilement*, mais *très-naturellement, très-clairement*, de ce qu'il *avoit dit.*

pas su voir aussi loin qu'un autre, dans une chaîne de raisonnemens (61).

Non content de cette injustice (62), M. Vernes va jusqu'à la calomnie (63), en m'imputant les sentimens les plus punissables et les moins découlans des miens, comme quand il ose me faire dire que Jesus-Christ est un imposteur, ou du moins me faire mettre en doute ce blasphême (64) : doute qu'il étend, qu'il confirme, et sur lequel on voit qu'il appuie avec plaisir, et cela par le raisonnement le plus sophistique et le plus faux qu'on puisse faire, puisqu'il établit à la fois, le pour et le contre : car s'il prouve que je ne suis pas chrétien parce que je n'admets pas tout l'évangile, comment peut-il prouver ensuite par l'évangile, que, selon moi, Jesus fût un imposteur ? Com-

---

(61) Aussi me suis-je bien gardé de lui en faire un *crime*.

(62) Ajoutez, *prétendue*.

(63) Voici qui est plus grave ; écoutons.

(64) Non, M. *Rousseau*, non ; je ne vous ai point fait dire que *Jesus-Christ étoit un imposteur ;* je ne vous ai point fait *mettre en doute ce blasphême ;* j'ai montré les conséquences qui découloient naturellement de vos assertions sur Jesus-Christ ; mais je le répete, je n'ai ni dit, ni insinué que vous eussiez vu ces conséquences. Quel est donc ici le *calomniateur ?*

ment peut-il savoir si les passages qu'il cite dans cette vue, ne sont point de ceux dont je n'admets pas l'autorité ? Qui doute que Jesus ait fait tous les miracles qu'on lui attribue, peut douter qu'il ait tenu tous les discours qu'on lui fait tenir. Je n'entends pas justifier ici ces doutes. Je dis seulement que M. Vernes en fait usage avec injustice et méchanceté ; qu'il me fait rejeter l'autorité de l'évangile, pour me traiter d'apostat, et qu'il me la fait admettre, pour me traiter de blasphémateur (65).

Quand il auroit raison dans tous les points de sa critique, ses jugemens contre moi n'en seroient pas moins téméraires, puisqu'il m'impute des discours qu'il n'a vu nulle part être les miens : car enfin où a-t-il pris que la profession de foi du Vicaire étoit celle de J. J. Rousseau(66)?

---

(65) Au lieu de sortir de la question, il falloit exposer mon raisonnement, et prouver qu'il étoit *sophistique et faux*. M. *Rousseau* a trouvé beaucoup plus facile de placer ici, je ne sais quel entortillage de mots, à la faveur duquel il m'accuse hardiment, de l'avoir traité d'*apostat* et de *blasphémateur* Il a bien mine ainsi, tout doucement, le lecteur à me croire coupable d'un *libelle*.

(66) Misérable subterfuge ! Où j'ai pris *que la profession de foi du Vicaire étoit celle de J. J. Rousseau* ? Dans les paroles mêmes de

Il n'a sûrement rien trouvé de cela dans mon livre ; au contraire, il y a trouvé positivement que je la donnois pour être d'un autre. Voilà mes expressions. Je transcris un ouvrage, et je dis que je le transcris. Dans un passage, on voit que c'est un de mes concitoyens qui me l'adresse, ou moi qui l'adresse à un de mes concitoyens. Dans un autre passage, on lit : *Un caractere timide suppléoit à la gêne, et prolongeoit pour lui, cette époque dans laquelle vous maintenez votre éleve avec tant de soin.* Cela décide le doute, et il devient clair par-là, que la profession de foi n'est point un écrit que j'adresse, mais un écrit qui m'est adressé. En reprenant la parole, je dis que je ne donne point cet écrit pour regle des sentimens qu'on doit suivre en matiere de religion. M'imputer à moi tous ces sentimens, est donc une

---

J. J. Rousseau. N'a-t il pas reproché à M. l'*archevêque de Paris*, d'avoir donné un mandement au-sujet de l'*Emile*, tandis qu'il n'en avoit point donné contre le *Discours sur l'inégalité*, la *lettre à M. d'Alembert*, l'*Héloïse*, où, ajoute-t-il, *on voit la profession de foi de l'auteur, exprimée avec moins de réserve que celle du Vicaire Savoyard. Lettre à M de Beaumont, édition de Geneve*, p. 19. Et *J. J. Rousseau* parle sans cesse de *sa bonne foi* ! Et J. J. *Rousseau* avoit pris et gardé cette belle devise : *Vitam impendere vero* !

témérité très-injuste et très-peu chrétienne. Si cette piece est repréhensible, on peut me poursuivre pour l'avoir publiée, mais non pas pour en être l'auteur, à moins qu'on ne le prouve. Or M. Vernes l'affirme, sans le prouver. Il m'a reconnu sans doute à mon style (67); de quoi donc se plaint-il aujourd'hui? Je le juge suivant sa regle; et comme on verra tout-à-l'heure, j'ai plus de preuves qu'il est l'auteur du libelle fait contre moi, qu'il n'en a que je suis l'auteur d'une profession de foi qu'il trouve si criminelle (68).

M. Vernes enchérit par-tout, sur le sens naturel des mots, pour me rendre plus coupable. Par la forme de l'ouvrage, le style de la profession de foi devoit être familier et même négligé; c'étoit pécher autant contre le goût que contre la charité, de presser l'exacte propriété des termes. Après avoir loué avec la plus grande énergie, la beauté, la sublimité de l'évangile, le Vicaire ajoute, que cependant ce

---

(67) Non, M. *Rousseau*; je me suis souvenu de votre reproche à M. l'archevêque de Paris, et je n'ai pas imaginé que vous m'en fissiez un de vous avoir cru sur votre parole.

(68) J'ai prouvé que cette profession de foi étoit absurde, mais je n'ai point dit que l'absurdité fût un *crime*.

même évangile est plein de choses incroyables. M. Vernes part de là, pour prendre au pied de la lettre ce terme *plein*(69). Il l'écrit en italique, il le répete avec l'emphase du scandale : comme s'il vouloit dire que l'évangile est tellement *plein* de ces choses incroyables, qu'il n'y ait place pour nulle autre chose. Supposons qu'entrant dans un sallon poudreux, vous disiez qu'il est beau, mais plein de poussiere, s'il n'en est plein jusqu'au plafond, M. Vernes vous accusera de mensonge. C'est ainsi du moins qu'il raisonne avec moi (70).

Les conséquences qu'il tire de ce que j'ai dit, et les fausses interprétations qu'il en donne, ne lui suffisent pas encore ; il me fait penser même au gré de sa haine. Si je fais une déclaration qui me soit contraire, il la prend au pied de la lettre, et

---

(69) Hélas ! oui, j'ai cru que le mot *plein* vouloit dire *plein*, c'est-à-dire, *abondant en choses, incroyables ;* car j'ai cité, moi-même, les choses *belles et croyables* que M. *Rousseau* trouve dans l'*évangile*.

(70) Plaisante justification ! M. *Rousseau* n'a pas entendu que l'évangile fût *plein*, comme un œuf, *de choses incroyables ;* mais comme on diroit d'un *beau sallon*, qu'il est *plein de poussiere*. Et puis qu'on ose affirmer que son christianisme n'est pas d'un excellent aloi !

la pousse aussi loin qu'elle peut aller (71): si j'en fais une qui me soit favorable, il la dément par les sentimens secrets qu'il me suppose, et dont il n'a d'autre preuve que le désir secret de me les trouver. Il cherche par-tout à me noircir avec adresse, par des maximes générales, dont il ne me fait pas ouvertement l'application, mais qu'il place de maniere à forcer le lecteur de la faire. *Dans quels écarts*, dit-il, *ne jettent point l'imagination mise en jeu par l'esprit de systême, la singularité, le dédain de penser comme le grand nombre, ou quelque autre passion qui fermente en secret dans le cœur* (72) ! Voilà l'imagination du lecteur à son tour mise en jeu par ces paroles, et cherchant quelle est cette passion qui fermente en secret dans mon cœur. M. Vernes dit ailleurs : *Ce mot de M. Rousseau ne peut*

---

(71) Preuve en soit le mot *plein*, comme on vient de le voir. Quand à l'accusation qui va suivre ; celle-ci, M. *Rousseau* n'en fournit pas la preuve ; elle étoit sans doute de la force de celle que le mot *plein* lui avoit fournie.

(72) Dans ce passage, je voulois qu'on attribuât ce que j'allois reprendre dans les écrits de M. *Rousseau*, aux écarts de son imagination, mise en jeu par différentes causes secrettes, dont il ne se doutoit pas. C'est ce qu'il appelle *le noircir avec adresse*. N'étoit-ce pas plutôt le blanchir avec bonte ?

s'appliquer qu'à trop de gens. On fait comme les autres, sauf à rire en secret de ce qu'on feint de respecter en public (73). A qui M. Vernes veut-il appliquer ces remarques? A personne, dira-t-il; je parle en général. Pourquoi M. Rousseau s'en feroit-il l'application, s'il ne sentoit qu'elle est juste? Voici donc là-dessus ma position. Si je laisse passer ces maximes sans y répondre, le lecteur dira: l'auteur n'a pas lâché ces propos pour rien; sans doute il en sait plus qu'il n'en veut dire, et Rousseau a ses raisons pour feindre de ne l'avoir pas entendu; et si je prends le parti de répondre, il dira: pourquoi Rousseau releveroit-il des maximes générales, s'il n'en sentoit l'application? Soit donc que je parle, ou que je me taise, la maxime fait son effet, sans que celui qui l'établit se compromette. On conviendra que le tour n'est pas maladroit (74).

C'étoit peu de m'inculper par le mal qu'on cherchoit dans mon livre, ou qu'on

(73) Il falloit donc que j'écartasse toute *maxime générale*, quelque juste et bien placée qu'elle pût être, de crainte qu'on n'en fît l'application à M. *Rousseau*, ou qu'il ne se la fît lui-même. Lecteur, me l'eussiez-vous conseillé?

(74) Je laisse à M. *Rousseau* tout l'honneur de ce tour d'adresse; il est en entier de sa façon, et il s'y entend.

imputoit à l'auteur ; il restoit à m'inculper par le bien même : de cette maniere on étoit plus en fond. Ecoutez M. Vernes, ou l'honnête ami qu'il se donne, et qui n'est pas moins charitable que lui.

Remarquez à cette occasion, me dit M....., que si l'auteur de l'Emile se fût montré ennemi ouvert de la religion chrétienne, s'il n'eût rien dit qui parût lui être favorable, il auroit été moins à redouter ; son ouvrage auroit porté avec lui-même sa réfutation, parce que dans le fond il ne renferme que des objections souvent répétées, et aussi souvent détruites. Mais je ne connois rien de plus dangereux qu'un mélange d'un peu de bien avec beaucoup de mal ; l'un passe à la faveur de l'autre. Le poison agit plus sourdement, mais ses effets n'en sont pas moins funestes. Un ennemi n'est jamais plus à craindre, que dans les momens où on le croit ami : ses coups n'en sont que plus assurés, la plaie n'en est que plus profonde.

Ainsi tout ce qu'on est forcé de trouver bien dans mon livre, et ce n'est sûrement pas la moindre partie, n'est là que pour rendre le mal plus dangereux (75) ; l'au-

(75) Je ne dis point, dans le passage cité, que M. *Rousseau* eût fait un mélange du bien et du mal, *dans le but* de rendre le mal plus dangereux ; mais je dis que c'est là le fâcheux effet qui pouvoit résulter de ce mélange, et j'ajouterai, qui n'en est que trop résulté.

teur

teur punissable par ce qui est mauvais, l'est plus encore par ce qui est bon. Si quelqu'un voit un moyen d'échapper à des accusations pareilles, il m'obligera de me l'indiquer (76).

Joignez à cela, l'air joyeux et content qui regne dans tout l'ouvrage, le ton railleur et folâtre, avec lequel M. le pasteur Vernes dépouille son ancien ami d'un christianisme qui faisoit toute sa consolation (77), ce Chinois sur-tout si goguenard, si loustick (78), qui le représente, et

---

(76) Très-volontiers, M. *Rousseau !* Vous n'aviez qu'à ne pas me faire dire ce que je n'ai ni dit, ni insinué.

(77) Comment donc ! J'ai *dépouillé mon ancien ami de son christianisme ; et il ne regnoit, dans tout mon ouvrage, qu'un air joyeux et content, qu'un ton railleur et folâtre ?* A quoi tenoit donc, M. *Rousseau*, votre christianisme ? Vous étiez bien facile à dévaliser ! Et puis, comment présumer qu'un évangile *plein de choses incroyables* (comme on dit d'un *beau sallon*, qu'il est *plein de poussiere*) pût faire la consolation de M. *Rousseau*, et de qui que ce fût au monde ?

(78) Pourquoi ce Chinois est-il si *goguenard*, si *loustick ?* Parce qu'en lui exposant le christianisme de M. *Rousseau*, il étoit impossible de ne pas le faire rire. Un magistrat de Geneve me disoit un jour, à ce sujet : « Pourquoi *Rousseau* ne » se croiroit-il pas chrétien ; M. le professeur L.... » se croyoit bien une lanterne ? »

qu'il nous assure être un homme d'esprit et de sens ; vous connoîtrez à tous ces signes, si la cruelle fonction qu'il s'impose, lui est pénible, si c'est un devoir qui lui coûte, et que son cœur remplisse à regret (79).

Il ne s'ensuit point de tout ceci, que M. Vernes ait raison ni tort dans cette querelle ; ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Il s'ensuit seulement, mais avec évidence, que le zele de la foi n'est que son prétexte; que son vrai motif est de me nuire, de satisfaire son animosité contre moi. J'ai montré la source de cette animosité : il faut à présent en montrer les suites (80).

M. Vernes s'attendoit à une réponse expresse, dans laquelle j'entrasse en lice avec lui : il la désiroit, et il disoit avec satisfaction, qu'il en tireroit occasion d'amplifier les gentillesses de son Chinois (81). Ce Chinois, plus badin qu'un François, étoit l'enfant chéri du christianisme de

---

(79) Quoi qu'en dise M. *Rousseau*, la fonction que je m'imposois, m'étoit fort *pénible ;* l'*ancienne amitié* combattoit le devoir ; et le devoir ne l'emporta que lorsque je fus assuré qu'il ne seroit rempli par aucun de mes collegues.

(80) Nous allons donc voir un vrai prodige, des effets sans cause.

(81) Jamais je ne tins ce propos bavard ; c'est encore une des gentillesses de M. *Rousseau*, par lesquelles il supplée aux *preuves* qu'il a promises,

monsieur le pasteur (82) ; il se vantoit de l'avoir nourri de ma substance (83), et c'étoit le vampire qu'il destinoit à sucer le reste de mon sang.

Je ne répondis point à M. Vernes ; mais j'eus occasion dans mon dernier ouvrage, de parler deux fois du sien. Je ne déguisai ni le peu de cas que j'en faisois (84), ni mon mépris pour les motifs qui l'avoient dicté. Du reste, constamment attaché à mes principes, je me renfermai

---

(82) Je soupçonnerois M. *Rousseau*, que ce *badin Chinois* n'etoit rien moins que *cheri* de vous ; ce n'étoit cependant pas sa faute, si la seule exposition de votre *christianisme* avoit provoqué son rire, et l'avoit rendu plus *badin qu'un François*.

(83) Je ne me vantois de rien ; mais ce qui est vrai, c'est qu'on avoit voulu nourrir ce *badin Chinois* de la *substance* chrétienne de M. *Rousseau*, et qu'il n'avoit pu la digerer.

(84) Quoique cet ouvrage eût suffi pour *le dépouiller d'un christianisme qui faisoit toute sa consolation*, et qu'il n'ignorât pas qu'il avoit été honoré des suffrages du public, qui l'eût bien mieux accueilli encore, si, comme l'insinue M. *Rousseau*, dans ses *Confessions*, j'eusse été aidé dans mon travail, par M. *Charles Bonnet*, ce concitoyen si justement célebre par les plus grands talens, et par des vertus qui en rehaussent l'éclat. Voilà un homme dont *Geneve* peut vraîment s'honorer !

dans ce qui tenoit à l'ouvrage, je ne me permis nulle personnalité qui lui fût étrangere, et je poussai la circonspection jusqu'à ne pas nommer l'auteur qui m'avoit si souvent nommé avec si peu de ménagement (85).

Il étoit facile à reconnoître; il se reconnut. Qu'on juge de sa fureur par sa vanité. Blessé dans ses talens littéraires, dans son mérite d'auteur, dont il fait un si grand cas (86), il poussa les plus hauts cris, et ces cris furent moins de douleur que de rage. Ses premiers transports ont passé toute mesure; il faut en avoir été témoin soi-même, pour comprendre à quel point un homme de son état peut s'oublier dans la colere; ce qu'il disoit, ce qu'il écrivoit, ne se répete ni ne s'imagine (87). L'éner-

---

(85) Généreuse circonspection! M. *Rousseau* va dire que *j'étois facile à reconnoître.*

(86) A la bonne heure! Que M. *Rousseau* fasse de moi un très-plat auteur; qu'il me prête un amour-propre si extravagant, une vanité si ridicule, qu'elle iroit jusqu'à me faire dire, avec lui, que *s'il y avoit un peuple sage sur la terre, il me dresseroit des autels;* qu'il m'écrase, comme écrivain, de l'énorme poids de son *mépris;* mais qu'il ne me traîne pas dans la boue d'une infamie cachée par un impudent mensonge!

(87) Pardonnez-moi, M. *Rousseau; s'imagine* est le [illegible] mot; car tout cela est sorti de votre *imagination*, enflammée par ce *badin Chi-*

gie de ses outrages n'est à la portée d'aucun homme de sang froid ; et ce qui rendit ses transports encore plus remarquables, fut qu'il étoit le seul qui s'y livrât (88). A la premiere apparition du livre,

---

nois, qui vous avoit tant déplu, parce que votre *christianisme* l'avoit tant fait rire.

(88) Lecteur ! voici le tour de jarnac de *J. J. Rousseau*, le plus perfide et le plus lâche. J'ai dit ci-dessus, que lorsqu'il eut transformé mon désaveu en un mensonge pour cacher une infamie, je témoignai l'indignation dont cette odieuse accusation m'avoit pénétré ; indignation qui fut aussi celle du public. Que fait M. *Rousseau ?* D'abord, il change, ou il fait changer par des anonymes, mes plaintes d'indignation, en *des cris de rage et de fureur ;* il me fait déraisonner au point de dire, sur *son style*, la plus imbécille absurdité, qui lui donne lieu de placer un bon mot, dont je ne doute pas qu'il ne se soit fort applaudi. Que fait-il ensuite ? Il transporte mes plaintes d'indignation (changées en *cris de rage*) qui n'eurent lieu qu'au sujet de l'accusation d'un mensonge pour cacher une infamie, il les transporte, dis-je, à la lecture des deux *notes* insérées dans les *Lettres de la Montagne ;* et pourquoi ? Parce que, touchant au moment où il alloit m'attribuer la brochure intitulée, *Sentimens des Citoyens*, il lui convenoit de faire de moi un *forcené*, afin que le public fût plus coulant avec lui, quand il feroit de moi un *libelliste*. Quelle artificieuse contexture de moyens vils et abjects ! Et dans ses *Confessions*, cet homme appelle la *déclaration* où se trouve cette méchanceté combinée, *un sage et touchant mémoire, où se peint la droiture et la générosité de son*

tout le monde gardoit le silence. Le conseil n'avoit point encore délibéré sur ce qu'il y avoit à faire, tous ses cliens se taisoient à son imitation. La bourgeoisie elle-même, qui ne vouloit pas se compromettre, attendoit, pour avouer ou désavouer l'ouvrage, qu'elle eût vu comment le prendroient les magistrats. Il n'y avoit pas d'exemple à Geneve, que personne eût osé dire ainsi la vérité sans détour. Un des partis étoit confondu; l'autre effrayé: tous attendoient dans le plus profond silence, que quelqu'un l'osât rompre le premier. C'étoit au milieu de cette inquiete tranquillité, que le seul M. Vernes élevant sa voix et ses cris, s'efforçoit d'entraîner par son exemple, le public qu'il ne faisoit qu'étonner. Comme il crioit seul, tout le monde l'entendit; et ce que je dis est si notoire, qu'il n'y a personne à Geneve, qui ne puisse le confirmer. Toutes les lettres qui m'en vinrent dans ce temps-là, sont pleines de ces expressions: *Vernes est hors de lui. Vernes dit des choses incroyables. Vernes ne se possede pas. La fureur de Vernes*

---

ame! Déjà alors son cerveau étoit-il dérangé? Je voudrois le croire, pour son honneur. Qui ne gémiroit de voir les plus beaux talens flétris par de telles bassesses!

est au delà de toute idée. Le dernier qui m'en parla, m'écrivit : *Vernes dans ses fureurs est si mal-adroit qu'il n'épargne pas même votre style. Il disoit hier que vous écriviez comme un chartier. Cela peut être, lui dit quelqu'un, mais avouez qu'il fouette diablement fort.*

Sur la fin de l'année, c'est-à-dire, dix ou douze jours après la publication du livre (89), tandis que le silence public et les cris forcenés de M. Vernes duroient encore, je reçus par la poste, la brochure intitulée, *Sentimens des Citoyens.* En y jetant les yeux, je reconnus à l'instant mon homme, aux choses imprimées qu'il débitoit seul de vive voix (90). De plus, je

(89) Vous voyez, lecteur, que la brochure intitulée, *Sentimens des Citoyens*, ayant paru dix ou douze jours après le *livre* où étoient les deux *notes*, il avoit convenu à M. *Rousseau* de me faire *jeter des cris forcenés*, au sujet de ces deux *notes*, et de les faire *durer* jusqu'au moment où il avoit reçu la brochure ; tandis que mes plaintes d'indignation n'eurent lieu que cinq ou six semaines après les deux *notes* ; quand M. *Rousseau* eut eu l'audace de doubler son accusation calomnieuse.

(90) Ce n'est plus à mon *style pastoral* que M. *Rousseau* m'a reconnu ; c'est aux choses *dites de vive voix*, qui, en sortant de ma bouche, avoient été mises sous la presse. Il lui avoit donc convenu de me faire *parler*, de me faire *crier en enragé*, avant que de me montrer souillé d'un *libelle.*

vis un furieux que la rage faisoit extravaguer; et quoique j'aie à Geneve des ennemis non moins ardens, je n'en ai point de si mal-adroits. N'ayant eu des démêlés personnels avec aucun d'eux, je n'ai point irrité leur amour-propre (91). Leur haine est de sang froid, et n'en n'est que plus terrible; elle porte avec poids et mesure, des coups moins pesans en apparence, mais qui blessent plus profondément.

Les premiers mouvemens peignent les caracteres de ceux qui s'y livrent. Celui de l'auteur du libelle fut de l'écrire et de le publier à Geneve; le mien fut de le publier aussi à Paris, et d'en nommer l'auteur pour toute vengeance. J'eus tort (92); mais qu'un autre homme d'un esprit ardent se mette à ma place, qu'il lise le libelle, qu'il s'en suppose l'objet, qu'il

---

(91) Et vos sarcasmes amers contre M. *de Voltaire*, dix ou douze jours avant la publication de la *brochure*, ne devoient-ils pas vous faire porter vos regards sur ce terrible ennemi, dont vous aviez *irrité l'amour-propre*, et dont vous connoissiez l'excessive sensibilité aux injures, et la promptitude à en tirer vengeance?

(92) Et comment le réparera-t-il ce tort? Par une imputation non moins atroce que la premiere. Lisons.

sente ce qu'il auroit fait dans le premier saisissement, et puis qu'il me juge.

Cependant, malgré la plus intime persuasion de ma part, et même en nommant M. Vernes, non-seulement je m'abstins de laisser croire que j'eusse d'autres preuves que celles que j'avois en effet, mais je m'abstins de donner en public, à ces mêmes preuves, autant de force qu'elles en avoient pour moi (93). Je dis que je reconnoissois l'auteur à son style; mais je n'ajoutai point de quel style j'entendois parler, ni quelle comparaison m'avoit rendu cette uniformité si frappante. Il est vrai qu'aucun Genevois ne put s'y tromper à Paris, puisque M. Vernes y répandoit par ses correspondans, et entr'autres par M. Durade (94), précisément les

---

(93) Quoi! vous préférâtes l'inévitable inculpation d'une scandaleuse témérité, en ne parlant que de mon *style pastoral*, à l'exposition prompte, franche et nette de vos autres preuves? Ah! si elles n'eussent pas été tout aussi absurdes que celles là, qui croira que vous n'en eussiez pas fait usage, à l'instant même? Dites qu'il vous falloit du temps pour les fabriquer telles que vous les présentez dans ce *libelle*.

(94) Quel est ce M. *Durade*, avec qui M. *Rousseau* me met en correspondance? Je l'ignore absolument. Je n'écrivis à *Paris*, au sujet de l'imputation que m'avoit faite M. *Rousseau*,

mêmes choses que j'avois (*b*) dites dans le libelle, et où j'avois reconnu son style pastoral.

Je fis plus; je déclarai que, soit qu'il reconnût ou désavouât la piece, on devoit s'en tenir à sa déclaration : non que quand à moi, j'eusse le moindre doute; mais prévoyant ce qu'il feroit, j'étois content de le convaincre entre son cœur et moi, par son désaveu, qu'il avoit fait deux fois un acte vil (95). Du reste, j'étois très-résolu de le laisser en paix, et de ne point ôter au public l'impression qu'un désaveu non démenti devoit naturellement y faire.

La chose arriva comme je l'avois prévue. M. Vernes m'écrivit une lettre, où

---

qu'à M. *Ballexerd*, à qui je témoignai l'indignation dont cette odieuse imputation m'avoit pénétré. Je défie qu'on produise une seule lettre de moi, à qui que ce puisse être, dans laquelle j'aie dit quelque chose qui approche de ce que M. *Rousseau* me fait dire.

(*b*) C'est le texte du manuscrit; mais sans doute il faudroit lire, *qui étoient dites*.

(95) O *Rousseau* ! tu savourois donc, d'avance, l'infernal plaisir de te peindre ton ancien ami souillé de *deux actes vils* ! . . . Et tu diras, dans tes *Confessions*, que tu as montré, dans le présent *mémoire*, *la droiture et la générosité de ton ame* ! Qu'est-ce donc qui en eût montré la pourriture et le venin ?

désavouant hautement le libelle, il le traitoit sans détour, de brochure infame qui devoit être en horreur aux honnêtes gens. J'avoue qu'une déclaration si nette ébranla ma persuasion. J'eus peine à concevoir qu'un homme, à quelque point qu'il se fût dépravé, pût en venir jusqu'à s'accuser ainsi sans détour, d'infamie, jusqu'à se déclarer à lui-même qu'il devoit faire horreur aux honnêtes gens. J'aurois non-seulement publié le désaveu de M. Vernes ; mais j'y aurois même ajouté le mien sur cette seule lettre, si je n'y eusse en même temps trouvé un mensonge, dont l'audace effaçoit l'effet de sa déclaration.

Ce fut d'affirmer qu'il s'étoit contenté de dire au sujet de mon livre : *je ne reconnois pas là M. Rousseau* (96). Il s'étoit si peu contenté de parler de cette maniere, et tout le monde le savoit si bien, que,

---

(96) Ici, M. *Rousseau* me fait dire *de son livre* (qui ne m'avoit point déplu ; tant s'en faut ;) ce que je n'avois dit qu'au sujet des deux *notes* qui y étoient insérées, dans lesquelles il répondoit, par des injures, à mes *Lettres sur son christianisme*. Cette réponse modérée ne lui convenoit pas ; il lui falloit *des cris de rage*, qui eussent *duré* jusqu'à l'apparition du libelle ; il ne les a pas épargnés, dans ce *sage et touchant mémoire*.

révolté de cette impudence (97), et ne sachant où elle pouvoit se borner dans un homme qui en étoit capable, je restai en suspens sur cette lettre; et il en résulta toujours dans mon esprit, que M. Vernes étoit un homme que je ne pouvois estimer (98).

Cependant, comme son désaveu me laissoit des scrupules, je remplis fidellement l'espece d'engagement que j'avois pris à cet égard: ainsi, avec la bonne foi que je mets à toute chose (99), j'envoyai sur-le-champ à tous mes amis le désaveu de M. Vernes; et ne pouvant le confirmer par le mien, je n'ajoutai pas un mot qui pût l'affoiblir. J'écrivis en même temps au libraire, qu'il supprimât la piece qui ne faisoit que de paroître, et il me marqua m'avoir si bien obéi, qu'il ne s'en étoit pas débité cinquante exemplai-

---

(97) On se rappellera l'artificieux transport des plaintes d'indignation, changées en *cris de rage*. *Note* 88; et l'on verra où est l'*impudence*.

(98) A quoi tint-il donc que M. *Rousseau* ne me privât pas de cette *estime* à laquelle il paroît donner un si grand prix? A un mot qui montroit que je pensois mieux de lui qu'il ne méritoit: *Je ne reconnois pas là M. Rousseau.*

(99) Sur-tout au présent *mémoire*; comme on doit l'avoir observé, et comme on l'observera encore dans ce qui va suivre.

res.

res (100). Voilà ce que je crus devoir faire en toute équité; je ne pouvois aller au-delà sans mensonge. Puisque j'avois fait dépendre ma déclaration de celle de M. Vernes, laisser courir la sienne sans y répondre, et la répandre moi même, étoit la faire valoir autant qu'il m'étoit permis.

En réponse à sa lettre, je lui donnai avis de ce que j'avois fait, et je crus que cette correspondance finiroit là : point. D'autres lettres suivirent. M Vernes attendoit une déclaration de ma part ; il fallut lui marquer que je ne la voulois pas faire ; il voulut savoir la raison de ce refus ; il fallut la lui dire ; il voulut entrer là-dessus en discussion ; alors je me tus (101).

---

(100) Ici, M *Rousseau* dit, qu'il écrivit au libraire, d'après les *scrupules* que lui avoit donnés mon *désaveu;* et, dans ses *Confessions*, il affirme, que le scrupule le prit, sur *les représentations de ceux qui l'avoient blâmé de n'avoir nommé trop légérement.* Représentations, ou plutôt reproches, dont il ne dit pas un mot dans ce *mémoire*, de crainte qu'on ne les opposât à ce qu'il appelle ses *preuves.* Et il vient de parler de *la bonne foi qu'il a mise à cette affaire !*

(101) Un honnête homme eût-il gardé le silence, après avoir été sommé d'exposer, *avec toute la clarté possible, et sans ménagemens*, les motifs qui l'empêchoient de se rendre à mon désaveu ?

Durant cette négociation, parut un second libelle intitulé, *Sentimens des jurisconsultes* (102). Dès-lors tous mes doutes furent levés; tant de la conduite de M. Vernes que de l'examen des deux libelles, il resta clair à mes yeux, qu'il avoit fait l'un et l'autre, et que l'objet principal du second, étoit de mieux couvrir l'auteur du premier.

Voilà l'historique de cette affaire; voici maintenant les raisons du sentiment dans lequel je suis demeuré.

J'ai à Geneve un grand nombre d'ennemis très-ardens, qui me haïssent tout autant que peut faire M. Vernes (103); mais leur haine étant une affaire de parti, et n'ayant rien qui soit personnel à aucun

---

(102) Voici une seconde imputation, qui m'étoit absolument inconnue; mais qui ne m'étonne point, après l'audace de la premiere. Je proteste solennellement que, jusques ici, j'avois ignoré l'existence même de cette seconde brochure. Dans le temps où elle a dû paroître, je demeurois à *Céligny*, à trois lieues de *Geneve*, où, heureusement, je ne recevois pas la vingtieme partie des brochures qui se publioient pendant les dissentions civiles. Je reviendrai, avec M. *Rousseau*, à cette seconde brochure.

(103) Voyons donc pourquoi M. *Rousseau* m'a donné la préférence, à moi qui certainement n'étois pas *son ennemi*.

d'eux, n'est point aveuglée par la colere; et dirigeant à loisir ses atteintes, elle ne porte aucun coup à faux : elle est d'autant plus dangereuse qu'elle est plus injuste; je les craindrois beaucoup moins, si je les avois offensés. Mais bien loin de là, je n'en connois pas même un seul. Je n'ai jamais eu le moindre démêlé personnel avec aucun d'eux (104), à moins qu'on ne veuille en supposer un entre l'auteur des Lettres de la Campagne, et celui des Lettres de la Montagne. Mais qu'y a-t-il de personnel dans un pareil démêlé? Rien, puisque ces deux auteurs ne se connoissent point, et n'ont pas même parlé directement l'un de l'autre. J'ose ajouter que si ces deux auteurs ne s'aiment pas réciproquement, ils s'estiment, chacun des deux se respecte lui-même, il ne peut y avoir de querelle entre eux que pour la cause publique; et dans ces querelles, ils ne se diront sûrement pas des injures : des hommes de cette trempe ne font point de libelles.

---

(104) Et n'aviez-vous eu, dans ce temps-là même, aucun *démêlé personnel* avec M. *de Voltaire*, qui, sûrement, ne vous aimoit pas? Ne l'aviez-vous pas provoqué, de la maniere la plus outrageante, il n'y avoit que dix à douze jours?

D'ailleurs, on sent à la lecture de la piece, que celui qui l'écrit n'est point homme de parti, qu'il est trés-indifférent sur cet article, qu'il ne songe qu'à sa colere, et qu'il ne veut venger que lui seul. (105) J'ose ajouter que la stupide indécence qui regne dans le libelle, prouve elle-même qu'il ne vient ni des magistrats ni de leurs amis, qui se garderoient d'avilir ainsi leur cause. Je suis désormais un homme à qui ils doivent des égards, par cela seul, qu'ils croient lui devoir de la haine (106). Attaquer mon honneur seroit de leur part une passion trop inepte et trop basse. La dignité, le noble orgueil d'un tel corps de magistrature ne doit pas laisser présumer qu'un homme vil puisse lui porter des coups qui lui soient sensibles, des coups qu'il soit obligé de parer.

Il m'est donc de la derniere évidence, par la nature du libelle, qu'il ne peut être que d'un homme aveuglé par l'indignation de l'amour-propre; et le seul M. Vernes, à Geneve, peut être avec moi

---

(105) Et tout cela ne convenoit-il pas à M. *de Voltaire ?*

(106) La *haine*, un titre à des *égards* pour celui qui en est l'objet ! Qui eût cru que cette passion fût si polie ?

dans ce cas (107). Si le public, qui ne sais si j'ai eu des querelles personnelles avec d'autres Genevois, ne peut sentir le poids de cette raison, en a-t-elle pour moi moins de force, et n'est-ce pas de ma persuasion qu'il s'agit ici (108) ? De plus, combien le public même ne doit-il pas être frappé de la conformité des propos de M. Vernes avec le libelle (109) ? A qui puis-je attribuer ces propos écrits, si ce n'est au seul qui les ait tenus de bouche dans le temps, dans le lieu, dans la circonstance où le libelle fut publié ? Quand il l'eût été par un autre, cet autre n'eût fait qu'écrire, pour ainsi dire, sous la dic-

(107) J'y consens, M. *Rousseau ;* la *haine* de l'auteur des *Lettres de la Campagne*, celle des *magistrats de Geneve*, et de leurs *amis*, tous fort maltraités dans vos *Lettres de la Montagne*, se trouvoit d'une espece particuliere de *haine ;* elle étoit trop honnête pour leur permettre de se venger de vous par un libelle anonyme ; mais M. *de Voltaire* n'avoit-il pas son *amour-propre* ? Et son amour-propre ne devoit-il pas être *indigné* des injures que vous veniez, tout récemment de lui dire ? Et sa *haine* vous avoit-elle paru d'une grande politesse envers ceux qui en avoient été les objets ?

(108) Oh, sûrement, il ne peut s'agir, ici, que de la vôtre !

(109) Dites « des propos que j'ai eu soin de » faire tenir à M. *Vernes*, avant que de les lui » faire mettre sous la presse. »

tée de M. Vernes ; M. Vernes eût toujours été le véritable auteur, l'autre n'eût été que le secrétaire (110).

Troisieme raison (111). L'état de l'auteur se montre à découvert dans l'esprit de l'ouvrage; il est impossible de s'y tromper. Dans l'édition originale, la piece entiere est de huit pages, dont une pour le préambule; les cinq suivantes, qui font le

---

(110) D'abord, M. *Rousseau* a mis dans ma bouche les propos qu'ensuite il m'a fait imprimer et publier. A présent, je pourrois bien être le véritable auteur, et un autre le *secrétaire*. Mais, dans ce dernier cas, que devient la puissante *preuve*, tirée de mon *style pastoral ?*

(111) Abrégeons. A quoi reviennent les dix paragraphes qu'on va lire ? A ceci. « Cinq pages du » libelle roulent, non pas sur la politique, qui » occupoit alors tous les esprits (à *Geneve* et non » à *Ferney*), mais sur des querelles de religion, » et sur les ministres de *Geneve* dont on ne s'oc- » cupoit que trop à *Ferney*). On y reproche à » M. *Rousseau*, d'avoir voulu brouiller trois » pasteurs. Donc ce libelle est d'un *ministre ;* » M. *Vernes* est *ministre;* donc il est l'auteur du » libelle. » Qu'on lise, et l'on verra si je prête de telles inepties à M. *Rousseau*. Il sentoit si bien, lui-même, l'absurdité de sa longue excursion conjecturale, qu'il avertit que *quiconque ne sera pas frappé de la même évidence que lui, le seroit, s'il y donnoit autant d'attention, s'il y mettoit le même intérêt* (il devoit dire, *la même passion.*) Ce qu'il y a de plaisant ici, c'est que M. *de Voltaire* soit transformé en ministre du saint Evangile.

corps de la piece, roulent sur des querelles de religion, et sur les ministres de Geneve. A la septieme, l'auteur dit, venons à ce qui nous regarde; c'est y venir bien tard, dans un écrit intitulé *Sentimens des Citoyens*. Dans ces deux dernieres pages qui ne disent rien, il revient encore à parler des pasteurs.

Qu'on se rappelle la disposition des esprits à Geneve, en ce moment de crise, où les deux partis, tout entiers à leurs démêlés, ne songeoient pas seulement à ce que j'avois dit de la religion et des ministres; et qu'on voie à qui l'on peut attribuer un écrit, où l'auteur tout occupé de ces messieurs, songe à peine aux affaires publiques.

Il y a des observations fines et sûres, que le grand nombre ne peut sentir, mais qui frappent beaucoup les gens attentifs qui les savent faire; et ce qu'il faut pour cela, n'est pas tant d'avoir beaucoup d'esprit, que de prendre un grand intérêt à la chose : en voici une de cette espece.

Certes, est-il dit dans la piece, *il ne remplit pas ses devoirs, quand dans le même libelle* (1), *trahissant la confiance d'un ami*,

(1) C'est le nom que l'auteur de cette piece donne aux Lettres écrites de la Montagne.

il fait imprimer une de ces lettres pour brouiller ensemble trois pasteurs.

Il n'y a pas plus de vérité dans ces trois lignes que dans le reste de la piece ; mais passons. Je demande d'où peut venir à l'auteur, l'idée de ce reproche, d'avoir voulu brouiller trois pasteurs, si lui-même n'est pas du nombre ? Dans la lettre citée, deux pasteurs sont nommés d'une maniere qui ne sauroit les brouiller entre eux ; il conjecture le troisieme très-témérairement et très faussement, mais en homme au surplus, trop bien au fait du tripot, pour n'en être pas lui-même. D'où a-t-il tiré que ce troisieme prétendu pasteur étoit mon ami, et que j'avois trahi sa confiance ? Il n'y a pas un mot, dans l'extrait que j'ai donné, qui puisse autoriser cette accusation Est-ce ainsi qu'un homme qui n'eût pas été du corps, eût envisagé la chose ? Il falloit être ministre, instruit des tracasseries des ministres, et leur donner la plus grande importance, pour voir ici la brouillerie de trois d'entre eux, et la faire entrer dans tant d'accusations effroyables, dont un écrit de huit pages est rempli. Cette remarque me confirme avec certitude, que cette piece qui ne roule que sur des intérêts de ministres, est d'un ministre. J'ose affirmer que

quiconque n'est pas frappé de la même évidence, le seroit s'il y donnoit autant d'attention, et qu'il y prît le même intérêt que moi.

Or, s'il est étonnant que dans une compagnie aussi respectable que celles des pasteurs de Geneve, il s'en trouve un capable de faire un pareil libelle, il est certain du moins qu'il ne s'y en trouve pas deux. Auquel donc nous fixerons-nous ? Si le lecteur hésite, j'en suis fâché pour ces messieurs. Quant à moi, je les honore trop malgré leurs torts, pour former là-dessus le moindre doute.

Je n'ai eu quelques liaisons suivies qu'avec cinq d'entre eux. Il en est mort deux (1), et plût à Dieu qu'ils vécussent ! Il est probable que les choses auroient pris un tour bien différent.

Des trois qui restent, l'un est un homme grave, respectable par son âge, par son savoir, par sa conduite, par ses écrits, et qui, loin d'avoir pour moi de la haine, me doit, j'ose le dire, une estime particuliere par mes procédés envers lui.

---

(1) M. Mayster et M. le professeur Lullin. Ce dernier avoit du crédit dans la république, et conservoit pour moi l'amitié la plus tendre, malgré cette fatale dédicace qui a causé tous mes malheurs.

Le second est un homme plein d'urbanité, d'un caractere liant et doux, dont la correspondance qui m'étoit agréable, n'a cessé de ma part, que par l'impossibilité de fournir à tout. Du reste, il y a si peu de rupture entre nous, qu'abstraction faite des affaires publiques, je n'ai point cessé de compter sur son amitié, comme il peut toujours compter sur la mienne.

Le troisieme est M. Vernes. Lecteurs, mettez-vous à ma place, à qui des trois dois-je attribuer la piece ? Il faut choisir ; car si j'en ai connu personnellement quelques autres, ce n'est que par des relations passageres de mutuelles honnêtetés. Or, je le demande, cela produit-il, cela peut-il produire des libelles tels que celui dont il s'agit ?

Il est triste (112) sans doute, d'être forcé d'attribuer à un ministre de la parole de Dieu, une piece pleine d'horreurs et de mensonges : mais après avoir souillé sa bouche et sa plume de ces horreurs, pour-

(112) *Il est triste !* Dites, qu'il est abominable d'accuser un *ministre de la parole de Dieu*, d'avoir souillé sa bouche et sa plume d'*horreurs et de mensonges*, lorsqu'on ne peut soutenir cette scandaleuse imputation que par d'absurdes conjectures, de misérables sophismes, et des assertions absolument controuvées.

quoi craindroit-il d'en souiller la presse, et pourquoi s'abstiendroit-il dans un libelle anonyme, de faire des mensonges, puisqu'il ne craint pas d'en faire dans des lettres écrites et signées de sa main ? J'en ai relevé un bien hardi dans la premiere (113); en voici un autre dans la derniere, qui n'est pas plus timidement avancé. M. Vernes me demande dans sa quatrieme lettre, pourquoi, comme il l'a su de bonne part, j'ai écrit à un homme d'un rang distingué, qu'*ayant été mieux instruit, je ne lui attribuois plus cette piece ?* Je ne sais point rendre raison de ce qui n'est pas, et je suis très-sûr de n'avoir rien écrit de pareil à personne. M. le prince de Wirtemberg a bien voulu me faire transcrire ce que je lui avois écrit à ce sujet; en voici l'article mot pour mot. *M. Vernes désavoue avec horreur, le libelle que j'ai cru de lui. En attendant que je puisse parler de moi-même, je crois qu'il est de mon devoir de*

(113) Il appelle *hardi mensonge*, le mot, *je ne reconnois pas la* M. *Rousseau;* auquel il a substitué des *cris de rage et de fureur*, qui, comme on l'a vu, favorisoient ses perfides desseins. Il me fait mentir, à son gré; puis, il me reproche les mensonges qu'il m'a prêtés. Voilà le véridique *J. J. Rousseau!*

répandre son désaveu. En quoi donc suis-je en contradiction avec moi-même dans ce passage ? Si M. Vernes en a quelque autre en vue, qu'il le dise ; qu'il dise d'où il tient ce qu'il dit savoir de si bonne part (114).

Voilà donc des mensonges, de la haine, des calomnies, indépendamment du libelle, et tout cela bien avéré (115). La disconvenance de l'ouvrage à l'auteur, malgré son état, n'est donc pas si grande. Voici plus. Je trouve dans la piece, des choses qui me désignent si distinctement M. Vernes, que je ne puis m'y méprendre : il falloit toute la mal-adresse de la colere, pour laisser ces choses là, voulant

---

(114) Je le tenois de M. d'*Ivernois* : ami zélé de M. *Rouſſeau*, qui, dans ses *Confeſſions*, s'en est montré si peu digne ; de M. *DeLuc* l'aîné, et d'autres partisans de M. *Rouſſeau*, qui, affligés du blâme dont il s'étoit couvert, par la scandaleuse imputation qu'il m'avoit faite, publioient qu'il avoit écrit ces mots à *un homme d'un rang diſtingué*. Si ces messieurs avoient été trompés, et si je le fus avec eux, qu'est-ce que cela prouveroit ? Leur trop grande facilité, et la mienne, à croire à une rétractation qui eût fait honneur à M. *Rouſſeau*.

(115) On ne peut pas plus *avéré* ! Cependant, si, par une tenace incrédulité, on ne se rendoit pas aux puissantes *preuves* de M. *Rouſſeau*, voici plus ; voici une *mal adreſſe de colere, qui décele M. Vernes, à ne pas s'y méprendre*.

se cacher. Pour prouver que je ne suis point un savant, ce qui n'avoit assurément pas besoin de preuves, on me fait dans le libelle, auteur d'un opéra et de deux comédies sifflées. Pourquoi deux comédies ! Je n'en ai donné qu'une au théâtre : mais j'en avois une autre qui ne valoit pas mieux, dont j'avois parlé à très-peu de gens à Paris (116), et au seul M. Vernes à Geneve (117). Lui seul à Geneve, savoit que cette piece existoit. Je suis, selon le libelle, un bouffon qui reçoit des nazardes à l'opéra, et qu'on prostituoit marchant à quatre pattes, sur le théâtre de la comédie. Mes liaisons avec M. Vernes suivirent immédiatement le temps où l'on m'ôta mes entrées à l'opéra. J'en parlois avec lui (118) quelquefois ; cette idée lui est restée. A l'égard de la comédie, il étoit naturel qu'il fût plus frappé que tout autre, de celle où

(116) Et qui, sûrement, n'en avoient parlé à qui que ce fût au monde !

(117) Il ne m'en avoit pas dit un mot ; mais il lui convenoit, ici, de m'en avoir fait confidence. Ce qui m'étonne, c'est qu'il n'y ait pas joint celle de l'*exposition de ses enfans*, quoique je n'aie appris cet horrible fait, que par la brochure dont il m'accusoit d'être l'auteur.

(118) Et avec lui seul sans doute ; quoique ce fait eût été publié dans toute l'Europe.

je suis représenté marchant à quatre pattes, parce qu'il a eu de grandes liaisons avec l'auteur (119); sans cela, ce souvenir n'eût point été naturel en pareilles circonstances, car dans ce rôle, où l'on me donne des ridicules, on m'accorde aussi des vertus, ce qui n'est pas le compte de l'auteur du libelle. Il compare mes raisonnemens à ceux de LaMétrie, dont les livres sont généralement oubliés, mais qu'on sait être un des auteurs favoris de M. Vernes (120). En un mot, il y a peu

---

(119) « J'avois de grandes liaisons avec l'auteur » qui a fait marcher à quatre pattes M. *Rousseau;* » donc je devois avoir été plus frapé que tout » autre de ce persiflage; donc je l'ai inséré dans » le libelle. » Cela est clair comme le jour! combien *ma colere fut mal-adroite*, puisque je n'apperçus pas cette lumineuse conséquence!

(120) J'ai toujours regardé *LaMétrie* comme un des plus extravagans écrivains de ce siecle; j'ai toujours détesté ses *principes*, qui sappent les fondemens de la religion et de la morale; et voilà M. *Rousseau* qui affirme, hardiment, que ce *LaMétrie* est *un de mes auteurs favoris*. Et sur quoi repose son assertion? Sur l'audace avec laquelle il l'avance. Dans sa quatrieme *promenade*, il dit que « le criminel mensonge dont la pauvre » Marion avoit été la victime, l'avoit garanti de » tous les mensonges qui pouvoient toucher la » réputation d'autrui. » Sans doute la cure, opérée par *la pauvre Marion*, n'avoit pas été complete, puisqu'elle n'a pas garanti M. *Rousseau*

de lignes dans tout le libelle, où je n'apperçoive M. Vernes par quelque côté. J'accorde qu'un autre pouvoit avoir les mêmes idées, mais non toutes à la fois, ni dans la même occasion (121).

Si j'examine à présent ce qui s'est passé depuis la publication du libelle, j'y vois des soins pour me donner le change, mais qui ne servent qu'à me confirmer dans mon opinion. J'ai déjà parlé de la premiere lettre de M. Vernes; j'en reparlerai encore; passons aux autres. Comment concevoir le ton dont elles sont écrites? Comment accorder la douceur plus qu'angélique qui regne dans ces lettres, avec le motif qui les dicte, et avec la conduite précédente de celui qui les écrit (122)? Quoi, ce même homme qui,

---

de ce mensonge sur *La Métrie*, et des autres qui se trouvent dans ce *mémoire*.

(121) Si un autre pouvoit avoir *ces mêmes idées*, seroit-il étrange que, voulant noircir M. *Rousseau*, il les eût réunies *dans la même occasion*? Ce qu'il y a, ici, de vraiment étrange, c'est que la tête d'un *J. J. Rousseau* ait réuni tant de niaiseries!

(122) Tout cela s'explique aisément, M. *Rousseau*, quand on se rappelle que c'est vous qui, dans ce *mémoire*, avez eu l'art perfide de me faire pousser *des cris de rage*, et de les faire *durer* jusqu'à l'apparition du libelle, afin que le public fût facilement induit à m'en croire l'auteur. Vous

pour avoir été jugé mauvais auteur, se livre aux fureurs les plus excessives, chargé maintenant d'un libelle atroce, lie une paisible correspondance avec celui qui lui intente publiquement cette accusation, et la discute avec lui dans les termes les plus honnêtes ? Une si sublime vertu peut-elle être l'ouvrage d'un moment ? Que je l'envie à quiconque en est capable ! Oui, je ne crains point de le dire : si M. Vernes n'est pas l'auteur du libelle, il est le plus grand ou le plus vil des mortels (123).

Mais supposons qu'il en fût l'auteur ; que, quelques mesures qu'il eût prises pour se bien cacher, le ton ferme avec lequel je le nomme, lui donnât quelque inquiétude sur son secret ; que, craignant que je n'eusse contre lui quelque preuve, il voulût éclaircir doucement ce soupçon sans m'irriter ni se compromettre, comment paroît-il qu'il devoit s'y prendre (124) ?

---

me forcez à parler encore ici de cette lâche méchanceté !

(123) Dans la supposition que fait ici M. *Rousseau*, plus d'un lecteur trouvera que j'aurois été, à bon marché, *le plus grand des mortels*.

(124) On ne peut reprocher à M. *Rousseau* de n'avoir pas épuisé toutes les suppositions. Suivons le donc encore dans la nouvelle ruse dont

Précisément comme il a fait. Il feindroit d'abord de douter que l'accusation fût de moi, pour me laisser la liberté de ne la pas reconnoître, et pouvoir, sans me forcer à la soutenir, la faire regarder comme anonyme, et par conséquent comme nulle. Si je la reconnoissois, il me reprocheroit avec modération mon erreur, et tâcheroit de m'engager à me dédire, sans pourtant l'exiger absolument, de peur de me réduire à casser les vîtres. Si je m'en défendois en termes d'autant plus dédaigneux qu'ils disent moins et font plus entendre, feignant de ne les avoir pas compris, il m'en demanderoit l'explication; et quand enfin je l'aurois donnée, il tâcheroit d'entrer en discussion sur mes preuves, afin qu'en étant instruit, il pût travailler à les faire disparoître : car qui jamais, dans une accusation publique, s'avisa d'en vouloir discuter les preuves tête-à-tête avec l'accusateur? Enfin, si voyant clairement son dessein, je cessois de lui répondre, il prendroit acte de ce silence et tâcheroit de persuader au public, que j'ai rompu la correspondance, faute de

---

il me gratifie; me promenant ainsi de ruse en mal-adresse, et de mal-adresse en ruse, selon l'exigence du cas.

pouvoir soutenir l'éclaircissement. Je supplie ici le lecteur de suivre attentivement les lettres de M. Vernes, de voir si je les explique, et s'il voit quelque autre explication à leur donner (125).

Dans l'intervalle de cette plaisante négociation, parut le second libelle dont j'ai parlé, écrit du même style que le premier, avec la même équité, la même bienséance, avec le même esprit. Il me fut envoyé par la poste, comme le premier, avec le même soin, sous le même cachet, et j'y reconnus d'abord le même auteur (126) Dans ce second libelle, on censure mon style, comme M. Vernes le censuroit de vive voix, comme le même

---

(125) Non, M. *Rouſſeau ;* vous vous battez les flancs en pure perte! Je n'aurois point eu recours à ces combinaisons artificieuses, auxquelles vous paroissez si bien vous entendre. Après mon désaveu (qui n'auroit pas eu lieu, si j'eusse été coupable) j'aurois gardé un profond silence, afin de ne vous pas mettre dans le cas de me confondre.

(126) Si le *cachet* dont on s'étoit servi pour les deux brochures, *étoit le même ;* si elles étoient écrites dans *le même esprit*, et du *même style*, j'admets d'autant plus volontiers, avec M. *Rouſſeau*, qu'elles étoient du *même auteur*, qu'il m'épargne, par-là, l'ennui de le suivre dans ses répétitions. Je me bornerai donc à quelques *notes* sur ce qu'il dit au sujet de ce second libelle, dont il m'a appris l'existence, et dont il ne parle pas du tout dans ses *Confeſſions*.

M. Vernes a trouvé mal écrite une lettre de dix lignes, adressée à un libraire. Avant que j'eusse repoussé ses outrages, il m'accusoit de bien écrire, et m'en faisoit un nouveau crime. Maintenant je n'ai qu'un style obscur, j'écris comme un chartier, mes lettres son mal écrites. Ces critiques peuvent être vraies, mais comme elles ne sont pas communes, on voit qu'elles partent de la même main. L'auteur connu des unes fait connoître l'auteur des autres.

L'objet secret de ce second libelle me paroît cependant avoir été de donner le change sur l'auteur du premier ; voici comment. On avoit sourdement (127) répandu dans le public à Geneve et à Paris, que le libelle étoit de M. de Voltaire ; et M. Vernes, dont on connoît la modestie, ne doutoit pas qu'on ne s'y trompât : les cachets de ces deux auteurs sont si semblables (128). Il s'agissoit de

---

(127) On le disoit, non pas *sourdement*, mais très-ouvertement, dans les cafés, dans les cercles, dans les rues. On l'écrivoit à M. *Rouſſeau*, qui fait, ici, d'un cri public, un bruit sourd ; comme il a fait, précédemment, de quelques plaintes d'indignation, le plus horrible tapage ; et le tout selon ses convenances.

(128) En dépit de mon excessive vanité, je conviens que les deux *cachets* sont très-dissem-

confirmer cette erreur, c'est ce qu'on crut faire, au moyen du second libelle : car comment penser qu'au moment que M. Vernes marquoit tant d'horreur pour le premier, il s'occupât à composer le second ? On y prit la précaution qu'on avoit négligée dans le premier, d'employer dans quelques mots, l'orthographe de M. de Voltaire, comme un oubli de sa part, *encor*, *serait* (129). On affecte d'y parler de la génuflexion dans des sentimens contraire à ceux de M. Vernes. *Versis viarum indiciis :* mais qu'avoit à faire dans un libelle écrit contre moi, la génuflexion dont je n'ai jamais parlé (130) : C'est ainsi qu'en se cachant mal-adroitement, on se montre.

Quel est l'homme assez dépourvu de goût et de sens, pour attribuer de pareils écrits à M. de Voltaire, à la plume la

---

blables ; mais ce qui m'étonne fort, c'est que le pénétrant *J. J. Rousseau* ait pu les confondre.

(129) Eh, M. *Rousseau*, ne deviez-vous pas présumer que M. *de Voltaire*, sachant qu'il étoit généralement connu pour l'auteur de la premiere brochure, n'avoit pas cherché à se cacher, dans la seconde ?

(130) Mais dont M. *de Voltaire* ne cessoit, alors, de parler ; ainsi que de son ami *Robert Covele*, qu'il chanta, à ce sujet.

plus élégante de son siecle (131) ? M. de Voltaire auroit-il employé six pages d'une piece qui en contient huit, à parler des ministre de Geneve et à tracasser sur l'orthodoxie ? M'auroit-il reproché d'avoir mêlé l'irréligion à mes romans ? M'auroit-il accusé d'avoir voulu brouiller des pasteurs ? Auroit-il dit qu'il n'est pas permis d'étaler des poisons sans offrir l'antidote ? Auroit-il affecté de mettre les auteurs dramatiques si fort au-dessous des savans ? Auroit-il fait si grand peur aux Genevois d'appeler les étrangers pour juger leurs différens ? Auroit-il usé du mot de *délit commun*, sans savoir ce qu'il signifie, lui qui met une attention si grande à n'employer les termes de science, que dans leur sens le plus exact ? Auroit-il dit que le mot *amphigouri* signifioit déraison ? Auroit-il écrit *quinze cent*, faire *cent* indéclinable étant une des fautes de langue particulieres aux Genevois ? Enfin, après avoir pris si grand soin de déguiser son

(131) Tout *Geneve*, M. *Rouſſeau*, tout *Geneve!* Dissertez, combinez, conjecturez, tant qu'il vous plaira, tous vos concitoyens furent *aſſez dépourvus de goût et de ſens*, pour attribuer à *l'élégante plume de M. de Voltaire*, ce que, vous seul, avec tant *de goût et de ſens*, attribuiez au plat auteur des lettres sur votre christianisme.

orthographe dans le premier libelle, se seroit-il négligé dans le second, lorsqu'on l'accusoit déjà du premier ? M. de Voltaire sait que les libelles sont un moyen maladroit de nuire ; il en connoît de plus sûrs que celui-là (132).

En rassemblant tous ces divers motifs de croire, quel lecteur pourroit refuser son acquiescement à la persuasion où je suis, que M. Vernes est l'auteur du libelle, soit par les traits cumulés qui l'y peignent, soit par les circonstances qui ne peuvent se rapporter qu'à lui ? Malgré cela, je suis convenu, je conviens encore du tort que j'ai eu de le lui attribuer publiquement : mais je demande s'il m'est permis de réparer ce tort par un mensonge authentique (133), en déclarant publiquement

---

(132) Il paroît que M. *Rousseau* trouvoit ce moyen *très-adroit* et *très-sûr* ; au moins quand on s'en servoit après la mort. Quel nom donner à sa présente *Déclaration*, et à ce qu'il appelle ses *Confessions*, si ce ne sont pas de longs et virulens *libelles*, dans lesquels il a voulu immoler, sur sa tombe, presque toutes les personnes qui ont eu le malheur d'avoir quelque relation avec lui ?

(133) Et qui vous avoit demandé de réparer votre tort par *un mensonge authentique* ? Je vous avois sommé de publier, *avec clarté, et sans ménagemens*, les motifs de votre persuasion, c'étoit le vrai moyen de vous conduire à réparer vos torts, si vous l'eussiez sincérement désiré.

que cette piece n'est point de lui, tandis que je suis intimement assuré qu'elle en est (134).

---

(134) Et moi je *suis intimement assuré* qu'il s'efforçoit de se persuader que j'étois l'auteur du libelle, et, qu'à son grand regret, il ne pouvoit en venir à bout. Il falloit qu'il luttât contre ce qu'il avoit vu, et pu apprendre de mon caractere, si éloigné de celui qu'il faut à un libelliste; — contre les fortes et réitérées assurances qu'il m'avoit données de toute son estime; — contre la connoissance qu'il eut de l'indignation causée, à *Geneve*, par la scandaleuse imputation qu'il m'avoit faite; — contre les assertions de messieurs *du Peyrou* et *d'Yvernois*; en particulier, contre celle de madame *Cramer Delon*, qui, comme il le dit dans ses *Confessions*, avoit écrit à M. *du Peyrou*, qu'elle *étoit sûre que je n'étois pas l'auteur du libelle*; (personne ne pouvoit le savoir mieux que cette dame, à cause de ses relations avec M *de Voltaire*;) — contre le cri public, qui lui avoit dénoncé M. *de Voltaire*; cri appuyé par le souvenir des injures récentes qu'il lui avoit dites, sans provocation; — contre la suscription et le cachet de l'enveloppe du libelle, qu'il avoit conservés, et qui, comme le dit M. *du Peyrou*, *portoient jusqu'à l'évidence, que l'envoi venoit de M. de Voltaire, et non de M. Vernes*; — contre le sentiment intime de ses pénibles efforts pour étayer de quelques prétextes spécieux, l'odieuse accusation qu'il m'avoit publiquement intentée. Aussi, sa conscience va-t-elle encore lui arracher ces aveux; qu'*il est absolument possible que je ne sois pas l'auteur du libelle*; qu'*il le dit de très-bon cœur*; que *la passion peut l'aveugler*; qu'il va prendre *un parti que sa raison lui suggere, et que son cœur approuve.*

Je conviens cependant que toutes ces raisons, très-suffisantes pour me persuader

---

Et quel fut ce *parti ?* Celui d'une *rétractation ?* Oh, non ! Il nous apprend, lui-même, qu'il ne pouvoit se résoudre à en faire. « J'atteste le ciel » que, si je pouvois, l'instant d'après, retirer le » mensonge qui m'excuse, et dire la vérité qui » me charge, sans me faire un nouvel affront, en » me rétractant, je le ferois de tout mon cœur ; » mais la honte de me prendre ainsi en faute, me » retient encore, et je me repens *très-sincére-* » *ment*, sans néanmoins l'oser réparer. » *Quatrieme promenade*, p. 295, *edition de Geneve.*

Quel fut donc le parti que prit M. *Rouſſeau ?* Celui d'envoyer au conseil de *Geneve* le présent *mémoire*, et de le prendre pour arbitre entre lui et moi, sur l'accusation qu'il m'avoit intentée. Parti qu'il communiqua (comme il le dit dans ses *Confeſſions*) à M. *du Peyrou*, qui, lui ayant sans doute démontré, et l'absurdité de son appel, et sur-tout l'absurdité de son *mémoire*, lui *conſeilla de le ſupprimer*, et, ajoute M. *Rouſſeau*, *d'attendre les preuves que j'avois promiſes.*

Les preuves que j'avois promiſes ! Et à qui les avois-je promises ? Et comment aurois je pu en promettre ? N'avois-je pas fait tout ce qu'il étoit en mon pouvoir de faire ? N'avois je pas donné un désaveu net, formel, et rendu public par l'impression ? M. *Rouſſeau* étant l'accusateur, n'étoit-ce pas à lui à fournir ses *preuves*, s'il en avoit ? Etoit-ce à moi à me charger du rôle de dénonciateur ? M. *du Peyrou* ne conseilla donc point à M. *Rouſſeau* d'attendre des *preuves*, que je n'avois, ni promises, ni pu promettre. Ce ne peut être, ici, qu'un nouveau subterfuge de M. *Rouſſeau*, au moyen duquel il essaie de faire croire moi-

moi-même, ne le seroient pas pour convaincre M. Vernes devant les tribunaux. J'en ai plus qu'il n'en faut pour croire, je n'en ai pas assez pour prouver. En cet état, tout ce que je puis dire et que je dis assurément de très-bon cœur, est qu'il est absolument possible que M. Vernes ne soit pas l'auteur du libelle. Aussi n'ai-je affirmé qu'il l'étoit, qu'autant qu'il ne diroit pas le contraire, et en m'appuyant d'une seule raison, dont même le public ne pouvoit sentir la valeur.

Or il est possible, à toute rigueur, que

---

que la suppression de son *mémoire* fut moins due à son absurdité qu'à l'attente des preuves que j'avois promises.

Encore un mot, et je finis. M. *Rousseau*, dans ses *Confessions*, ajoute : « Si jamais mon *mémoire* » voit le jour, on y trouvera mes raisons, et l'on » y reconnoîtra, je l'espere, l'ame de *J. J. Rous-* » *seau*, que mes contemporains ont si peu voulu » connoître. » Eh, tant mieux, M. *Rousseau*, » que *vos contemporains n'aient pas voulu con-* » *noître votre ame*, s'ils ne devoient la voir que telle que vous la montrez dans ce *mémoire* !

Je termine ici la pénible, mais indispensable occupation de réfuter un libelle, et de repousser loin de moi un opprobre qui retombe, inévitablement, sur un concitoyen; sur un homme qui pendant long-temps se dit mon ami; sur un homme qui, m'attaquant après sa mort, m'a forcé de remuer sa cendre; sur un écrivain célebre par des ouvrages, dont quelques-uns seront admirés dans tous les lieux et dans tous les âges.

la piece ne soit pas de celui à qui je l'ai attribuée ; il est certain dans cette supposition, que lui ayant fait la plus cruelle injure, je lui dois la plus éclatante réparation, et il n'est pas moins certain que je veux faire mon devoir, si-tôt qu'il me sera connu. Comment m'y prendre en cette occasion pour le connoître ? Je ne veux être ni injuste ni opiniâtre, mais je ne veux être ni lâche ni faux. Tant que je me porterai pour juge dans ma propre cause, la passion peut m'aveugler : ce n'est plus à moi que je dois m'en rapporter, et en conscience je ne puis m'en rapporter à M. Vernes. Que faire donc ? Je ne vois qu'un moyen ; mais je le crois sûr, la raison me l'a suggéré, mon cœur l'approuve ; en fût-il d'autres, celui-là seroit le plus digne de moi.

Dans une petite ville comme Geneve, où la police est d'autant plus vigilante qu'elle a pour premier objet, le plus vif intérêt des magistrats, il n'est pas possible que des faits tels que l'impression et le débit d'un libelle, échappent à leurs recherches, quand ils en voudront découvrir les auteurs. Il s'agit ici de l'honneur d'un citoyen, d'un pasteur ; et l'honneur des particuliers n'est pas moins sous la garde du gouvernement, que leurs biens et leurs vies.

Que M. Vernes se pourvoie par-devant le conseil de Geneve. Que le conseil daigne faire sur l'auteur du libelle, les perquisitions suffisantes pour constater que M. Vernes ne l'est pas, et qu'il le déclare; voilà tout ce que je demande.

Il y a deux voies différentes de procéder dans cette affaire. M. Vernes aura le choix. S'il croit la pouvoir suivre juridiquement, qu'il obtienne une sentence qui le décharge de l'accusation, et qui me condamne pour l'avoir faite; je déclare que je me soumets pour ce fait, aux peines et réparations auxquelles me condamnera cette sentence, et que je les exécuterai de tout mon pouvoir.

Si contre toute vraisemblance, on ne pouvoit obtenir de preuve juridique ni pour ni contre, cela seroit même un préjugé de plus contre M. Vernes: car quel autre que lui, pouvoit avoir un si grand intérêt à se cacher des magistrats, avec tant de soin? Pouvoit-il craindre qu'on ne lui fît un grand crime de m'avoir si cruellement traité? A-t-on vu même que ce libelle effroyable ait été proscrit? Toutefois levons encore cette difficulté supposée. Si le conseil n'a pas ici des preuves juridiques, ou qu'il veuille n'en pas avoir, il aura du moins

des raisons de persuasion pour ou contre la mienne. En ce dernier cas, il me suffit d'une attestation de M. le premier syndic, qui déclare au nom du conseil, qu'on ne croit point M. Vernes auteur du libelle. Je m'engage en ce cas, à soumettre mon sentiment à celui du conseil, à faire à M. Vernes la réparation la plus pleine, la plus authentique, et telle qu'il en soit content lui-même. Je vais plus loin : qu'on prouve ou qu'on atteste que M. Vernes n'est pas l'auteur du second libelle, et je suis prêt à croire et à reconnoître qu'il n'est pas non plus, l'auteur du premier.

Voilà les engagemens que l'amour de la vérité, de la justice, la crainte d'avoir fait tort à mon ennemi le plus déclaré, me fait prendre à la face du public, et que je remplirai de même. Si quelqu'un connoît un moyen plus sûr de constater mon tort et de le réparer, qu'il le dise, et je ferai mon devoir.

VISION
DE
PIERRE DE LA MONTAGNE,
DIT LE VOYANT.

Ici sont écrits les trois chapitres de la Vision de Pierre de la Montagne, dit le Voyant, *concernant la désobéissance et dampnable rebellion de Pierre Duval, dit* Pierrot des Dames.

CHAPITRE I.

1. ET j'étois dans mon pré, fauchant mon regain, et il faisoit chaud, et j'étois las, et un prunier de prunes vertes étoit près de moi.

2. Et me couchant sous le prunier, je m'endormis.

3. Et durant mon sommeil, j'eus une vision, et j'entendis une voix aigre et éclatante, comme le son d'un cornet de postillon.

4. Et cette voix étoit tantôt foible et tantôt forte, tantôt grosse et tantôt claire, passant successivement et rapidement des sons les plus graves aux plus aigus, comme le miaulement d'un chat sur une gouttiere.

ou comme la déclamation du révérend Imer, diacre du Val de-Travers.

5 Et la voix s'adressant à moi, me dit ainsi : Pierre le Voyant, mon fils, écoute mes paroles. Et je me tus en dormant, et la voix continua.

6. Ecoute la parole que je t'adresse de la part de l'Esprit, et la retiens dans ton cœur. Répands-la par toute la terre et par tout le Val-de-Travers, afin qu'elle soit en édification à tous les fidelles.

7 Et afin qu'instruits du châtiment du rebelle Pierre Duval dit Pierrot des Dames, ils apprennent à ne plus mépriser les nocturnes inspirations de la voix.

8. Car je l'avois choisi dans l'objection de son esprit, et dans la stupidité de son cœur, pour être mon interprete.

9. J'en avois fait l'honorable successeur de ma servante la *Batizarde* (1), afin qu'il portât comme elle, dans toute l'église, la lumiere de mes inspirations.

10. Je l'avois chargé d'être comme elle, l'organe de ma parole, afin que ma gloire fût manifestée, et qu'on vît que je puis, quand il me plaît, tirer de l'or de la boue, et des perles du fumier.

---

(1) Vieille commere, de la lie du peuple, qui jadis se piquoit d'avoir des visions.

11. Je lui avois dit : va, parle à ton frere errant Jean-Jacques, qui se fourvoie, et le ramene au bon chemin.

12. Car dans le fond, ton frere Jean-Jacques est un bon homme, qui ne fait tort à personne, qui craint Dieu et qui aime la vérité.

13. Mais pour le ramener d'un égarement, ce peuple y tombe lui-même; et pour vouloir le rendre à la foi, ce peuple renonce à la loi.

14. Car la loi défend de venger les offenses qu'on a reçues, et eux outragent sans cesse un homme qui ne les a point offensés.

15. La loi ordonne de rendre le bien pour le mal, et eux lui rendent le mal pour le bien.

16. La loi ordonne d'aimer ceux qui nous haïssent, et eux haïssent celui qui les aime.

17. La loi ordonne d'user de miséricorde, et eux n'usent pas même de justice.

18. La loi défend de mentir, et il n'y a sorte de mensonge qu'ils n'inventent contre lui.

19. La loi défend la médisance, et ils le calomnient sans cesse.

20. Ils l'accusent d'avoir dit que les femmes n'avoient point d'ame, et il dit

au contraire, que toutes les femmes aimables en ont au moins deux.

21. Ils l'accusent de ne pas croire en Dieu, et nul n'a si fortement prouvé l'existence de Dieu.

22. Ils disent qu'il est l'Antechrist, et nul n'a si dignement honoré le Christ.

23. Ils disent qu'il veut troubler leurs consciences, et jamais il ne leur a parlé de religion.

24. Que s'ils lisent des livres faits pour sa defense en d'autres pays, est-ce sa faute et les a-t-il priés de les lire? Mais au contraire, c'est pour ne les avoir point lus, qu'ils croient qu'il y a dans ces livres, de mauvaises choses qui n'y sont point, et qu'ils ne croient point que les bonnes choses qui y sont, y soient en effet.

25. Car ceux qui les ont lus, en pensent tout autrement, et le disent lorsqu'ils sont de bonne foi.

26. Toutefois ce peuple est bon naturellement, mais on le trompe; et il ne voit pas qu'on lui fait défendre la cause de Dieu, avec les armes de Satan.

27. Tirons-les de la mauvaise voie où l'on les mène, et ôtons cette pierre d'achoppement de devant leurs pieds.

CHAPITRE II.

1. VA donc et parle à ton frere errant Jean-Jacques, et lui adresse en mon nom ces paroles : Ainsi a dit la voix, de la part de l'Esprit.

2. Mon fils Jean-Jacques, tu t'égares dans tes idées. Reviens à toi, sois docile, et reçois mes paroles de correction.

3. Tu crois en Dieu puissant, intelligent, bon, juste et rémunérateur ; et en cela tu fais bien.

4. Tu crois en Jesus son fils, son Christ, et en sa parole : et en cela tu fais bien.

5. Tu suis de tout ton pouvoir, les préceptes du saint évangile ; et en cela tu fais bien.

6. Tu aimes les hommes comme ton prochain, et les chrétiens comme tes freres. Tu fais le bien quand tu peux, et ne fais jamais de mal à personne, que pour ta défense et celle de la justice.

7. Fondé sur l'expérience, tu attends peu d'équité de la part des hommes ; mais tu mets ton espoir dans l'autre vie, qui te dédommagera des miseres de celle-ci ; et en tout cela tu fais bien.

8. Je connois tes œuvres ; j'aime les

bonnes ; ton cœur et ma clémence effaceront les mauvaises. Mais une chose me déplaît en toi.

9. Tu t'obstines à rejeter les miracles ; et que t'importent les miracles ? Puisqu'au surplus, tu crois à la loi sans eux, n'en parle point, et ne scandalise plus les foibles.

10. Et lorsque toi, Pierre Duval dit Pierrot des Dames, auras dit ces paroles à ton frere errant Jean-Jacques, il sera saisi d'étonnement.

11. Et voyant que toi, qui es un brutal et un stupide, tu lui parles raisonnablement et honnêtement, il sera frappé de ce prodige, et il reconnoîtra le doigt de Dieu.

12. Et se prosternant en terre, il dira : Voilà mon frere Pierrot des Dames, qui prononce des discours sensés et honnêtes. Mon incrédulité se rend à ce signe évident. Je crois aux miracles, car aucun n'est plus grand que celui-là.

13 Et tout le Val-de-Travers, témoin de ce double prodige, entonnera des cantiques d'alégresse ; et l'on criera de toutes parts, dans les six communautés : Jean-Jacques croit aux miracles, et des discours sensés sortent de la bouche de Pierrot des Dames. Le Tout-Puissant se montre à ses œuvres : que son saint nom soit béni.

14. Alors, confus d'avoir insulté un

homme paisible et doux, ils s'empresseront à lui faire oublier leurs outrages, et ils l'aimeront comme leur proche, et il les aimera comme ses freres Des cris séditieux ne les ameuteront plus, l'hypocrisie exhalera son fiel en vains murmures, que les femmes même n'écouteront point : la paix de Christ régnera parmi les chrétiens, et le scandale sera ôté du milieu d'eux.

15. C'est ainsi que j'avois parlé à Pierre Duval dit Pierrot des Dames, lorsque je daignai le choisir pour porter ma parole à son frere errant.

16. Mais au lieu d'obéir à la mission que je lui avois donnée, et d'aller trouver Jean-Jacques, comme je le lui avois commandé, il s'est défié de ma promesse, et n'a pu croire au miracle dont il devoit être l'instrument. Féroce comme l'Onagre du désert, et têtu comme la mule d'Edom, il n'a pu croire qu'on pût mettre des discours persuasifs dans sa bouche, et s'est obstiné dans sa rebellion.

17. C'est pourquoi l'ayant rejeté, je t'ordonne à toi Pierre de la Montagne dit le Voyant, d'écrire cet anathême et de le lui adresser, soit directement, soit par le public, à ce qu'il n'en prétende cause

d'ignorance, et que chacun apprenne par l'accomplissement du châtiment que je lui annonce, à ne plus désobéir aux saintes visions.

CHAPITRE III.

1. Ici sont les paroles dictées par la voix, sous le prunier de prunes vertes, à moi Pierre de la Montagne dit le Voyant; pour être la sentence portée en icelles, duement signifiée et prononcée audit Pierre Duval dit Pierrot des Dames, afin qu'il se prépare à son exécution, et que tout le peuple en étant témoin, devienne sage par cet exemple, et apprenne à ne plus désobéir aux saintes visions.

2. Homme de cou roide, craignois-tu que celui qui fit donner par des corbeaux, la nourriture charnelle au prophete, ne pût donner par toi, la nourriture spirituelle à ton frere? Craignois-tu que celui qui fit parler une ânesse, ne pût faire parler un cheval?

3. Au lieu d'aller avec droiture et confiance, remplir la mission que je t'avois donnée, tu t'es perdu dans l'égarement de ton mauvais cœur. De peur d'amener ton frere à résipiscence, tu n'as point voulu lui porter ma parole. Au lieu de cela, te livrant

livrant à l'esprit de cabale et de mensonge, tu as divulgué l'ordre que je t'avois donné en secret ; et supprimant malignement le bien que je t'avois chargé de dire, tu lui as faussement substitué le mal dont je ne t'avois pas parlé.

4. C'est pourquoi j'ai porté contre toi cet arrêt irrévocable, dont rien ne peut éloigner ni changer l'effet. Toi donc, Pierre Duval dit Pierrot des Dames, écoute et tremble ; car voici, ton heure approche ; sa rapidité se réglera sur ta soif.

5. Je connois toutes tes machinations secrettes ; tes complots ont été formés en buvant ; c'est en buvant qu'ils seront punis. Depuis la nuit mémorable de ta vision, jusqu'à ce jour treizieme du mois d'Elul (1), à la neuvième heure (2), il s'est passé cent seize heures.

6. Pour te donner dans ma clémence, le temps de te reconnoître, et de t'amender, je t'accorde de pouvoir boire encore cent quinze rasades de vin pur, ou leur valeur, mesurées dans la même tasse où tu bus ton dernier coup, la veille de ta vision.

---

(1) Le mois d'Elul répond à-peu-près à notre mois d'août.

(2) La neuvieme heure, en cette saison, fait environ les deux heures après midi.

7. Mais si-tôt que tes levres auront touché la cent seizieme rasade, il faut mourir; et avant qu'elle soit vidée, tu mourras subitement.

8. Et ne pense pas m'abuser sur le compte, en buvant furtivement ou dans des coupes de diverses mesures; car je te suis par-tout de l'œil, et ma mesure est aussi sûre que celle du pain de ta servante, et que le trébuchet où tu peses tes écus.

9. En quelque temps et en quelque lieu que tu boives la cent seizieme rasade, tu mourras subitement.

10. Si tu la bois au fond de ta cave, caché seul, entre tes tonneaux de piquette, tu mourras subitement.

11. Si tu la bois à table dans ta famille, à la fin de ton maigre dîné, tu mourras subitement.

12. Si tu la bois chez Joseph Clerc, cherchant avec lui dans le vin, quelque mensonge, tu mourras subitement.

13. Si tu la bois chez le maire Baillod, écoutant un de ses vieux sermons, tu t'endormiras pour toujours, même sans qu'il continue de lire.

14. Si tu la bois, causant en secret chez M. le professeur, fût-ce en arrangeant quelque vision nouvelle, tu mourras subitement.

15. Mortel heureux jusqu'à ton dernier instant et au-delà, tu mettras en expirant, plus d'esprit dans ton estomac que n'en rendra ta cervelle ; et la plus pompeuse oraison funebre, où tes visions seront célébrées, te rendra plus d'honneur après ta mort que tu n'en eus de tes jours.

16. Boy, trop heureux Pierre Boy, hâte-toi de boire. Tu ne peux trop te presser d'aller cueillir les lauriers qui t'attendent, dans le pays des visions. Tu mourras, mais grace à celle-ci, ton nom vivra parmi les hommes Boy, Pierre Boy : va promptement à l'immortalité qui t'est due. Ainsi soit-il ; amen, amen.

17. Et lorsque j'entendis ces paroles, moi Pierre de la Montagne dit le Voyant, je fus saisi d'un grand effroi, et je dis à la voix :

18. A Dieu ne plaise que j'annonce ces choses, sans en être assuré par un signe ! Je connois mon frere Pierrot des Dames : il veut avoir des visions à lui tout seul. Il ne voudra pas croire aux miennes, encore qu'on m'ait appelé *le Voyant*. Mais s'il en doit advenir comme tu dis, donne-moi un signe, sous l'autorité duquel je puisse parler.

19. Et comme j'achevois ces mots, voici, je fus éveillé par un coup terrible ;

et portant la main sur ma tête, je me sentis la face tout en sang : car je saignois beaucoup du nez, et le sang me ruisseloit du visage. Toutefois, après l'avoir étanché comme je pus, je me levai sans autre blessure, sinon que j'avois le nez meurtri, et fort enflé.

20. Puis regardant autour de moi, d'où pouvoit me venir cette atteinte, je vis enfin qu'une prune étoit tombée de l'arbre et m'avoit frappé.

21. Voyant la prune auprès de moi, je la pris ; et après l'avoir bien considérée, je reconnus qu'elle étoit fort saine, fort grosse, fort verte et fort dure, comme l'état de mon nez en faisoit foi.

22. Alors mon entendement s'étant ouvert, je vis que la prune en cet état, ne pouvoit naturellement être tombée d'elle-même ; joint que la juste direction sur le bout de mon nez, étoit une autre merveille non moins manifeste, qui confirmoit la premiere, et montroit clairement l'œuvre de l'Esprit.

23. Et rendant graces à la voix d'un signe si notoire, je résolus de publier la vision, comme il m'avoit été commandé, et de garder la prune en témoignage de mes paroles, ainsi que j'ai fait jusqu'à ce jour.

LETTRES DIVERSES.

LETTRE

A Madame la baronne DE WARENS, *à Chambéri.*

A Cluses, le 31 août 1733 (1).

Madame,

L'ON dit bien vrai, que brebis galeuse le loup la mange : j'étois à Geneve, gai comme un pinçon, pensant terminer quelque chose avec mon pere, et d'ici, avoir maintes occasions de vous assurer de mes profonds respects ; mais, madame, l'imagination court bien vîte, tandis que la réalité ne la suit pas toujours. Mon pere n'est point venu, et m'a écrit, comme dit le révérend pere, une lettre de vrai Gascon ; et qui pis est, c'est que c'est bien moi qu'il gasconne ; vous en verrez l'original dans peu ; ainsi rien de fait ni à faire pour

(1) On ne met cette lettre sous les yeux du lecteur, que comme piece de comparaison.

le présent, suivant toutes les apparences: l'autre cas est, que je n'ai pu avoir l'honneur de vous écrire aussi-tôt que je l'aurois voulu, manque d'occasions qui sont bien claires dans ce pays-ci, et seulement une fois la semaine.

Si je voulois, madame, vous marquer en detail, toutes les honnêtetés que j'ai reçues du réverend pere, et que j'en reçois actuellement tous les jours, j'aurois pour long-temps à dire: ce qui, rangé sur le papier, par une main aussi mauvaise que la mienne, ennuie quelquefois le bénévole lecteur. Mais, madame, j'espere me bien dédommager de ce silence gênant, la premiere fois que j'aurai l'honneur de vous faire la révérence.

Tout cela est parfaitement bien jusques ici; mais sa révérence, ne vous en déplaise, me retient ici un peu plus long-temps qu'il ne faudroit, par une espece de force, un peu de sa part, un peu de la mienne; de sa part, par les manieres obligeantes et les caresses avec lesquelles il a la bonté de m'arrêter; et de la mienne, parce que j'ai de la peine à me détacher d'une personne qui me témoigne tant de bontés. Enfin, madame, je suis ici le mieux du monde, et le révérend pere m'a dit résolument, qu'il ne prétend que je m'en aille

que quand il lui plaira, et que je serai bien et duement lactifié.

Je fais, madame, bien des vœux pour la conservation de votre santé. Dieu veuille vous la rendre aussi bonne que je le souhaite, et que je l'en prie! J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, etc.

Le frere Montant (qui n'a pas le temps de vous écrire, parce que le courrier est pressé de partir) dit comme çà, qu'il vous prie de croire qu'il est toujours votre très-humble serviteur.

LETTRE

A M. DUPONT, secrétaire de M. de Jonville, envoyé extraordinaire de France à Genes.

A Venise, le 25 juillet 1743.

JE commence ma lettre, mon cher confrere, par les instructions que vous me demandez dans la vôtre du 18, de la part de monsieur l'envoyé; après quoi, nous aurons ensemble quelque petite explication sur les Hussards du prince de Lobkowitz, et sur ce bon curé de Foligno, dont vous parlez avec une irrévérence qui sent extrêmement le fagot.

Les ambassadeurs ont deux voies de

négociation avec le gouvernement. La premiere et la plus commune, est celle des mémoires ; et celle-là plaît fort au sénat ; car outre qu'il évite par-là, les liaisons particulieres entre les ambassadeurs et certains membres de l'état, il y trouve encore l'avantage de mieux préparer ce qu'il veut dire, et de s'engager par la tournure équivoque et vague de ses réponses, beaucoup moins qu'il n'est forcé de faire dans des conférences, où l'ambassadeur est plus le maître d'aller au degré de clarté dont il a besoin.

Mais, comme cette maniere de traiter par écrit, est sujette à bien des inconvéniens, soit par les longueurs qui en sont inséparables, soit par la difficulté du secret, plus grande dans un corps composé de plusieurs têtes ; quand les ambassadeurs sont chargés par leurs principaux, de quelque négociation particuliere, et d'une certaine importance auprès de la république, on leur nomme, à leur requisition, un sénateur pour conférer tête-à-tête avec eux ; et ce sénateur est toujours un homme qui a passé par des ambassades, un procurateur de Saint-Marc, un chevalier de l'étole d'or, un sage grand, en un mot, une des premieres têtes de l'état par le rang et par le génie.

Il y a des exemples, et même assez récens, que la république a refusé des conférens aux ambassadeurs de princes, dont elle n'étoit pas contente, ou dont elle ne croyoit pas les négociations de nature à en mériter. C'est pourtant ce qui n'arrive guere, parce que, suivant une maxime générale, même à Venise, on ne risque rien à écouter les propositions d'autrui.

Quand le conférent est nommé, il en fait donner avis à l'ambassadeur, en y joignant un compliment, et lui propose en même temps un couvent ou autre lieu neutre, pour leurs entrevues. En indiquant le lieu, les conférens ont pour l'ordinaire beaucoup d'attention à la commodité des ambassadeurs. Ainsi, par exemple, le rendez-vous de M. le comte de Montaigu est presque à la porte de son palais, quoiqu'il ait eu là-dessus, des disputes de politesse avec son conférent, qui en est à plus d'une lieue, et qui n'en a voulu jamais établir un autre, où le chemin fût mieux partagé. Les meubles et le feu en hiver, sont fournis aux dépens de la république; et je pense qu'il en est de même des rafraîchissemens, que l'honnêteté du conférent ne néglige pas dans l'occasion. A l'égard du temps des séances, celui des deux qui a quelque chose à communiquer à l'autre, lui en-

voie proposer la conférence, par un secrétaire ou par un gentilhomme ; et cela forme encore une dispute de civilité, chacun voulant laisser à l'autre le choix de l'heure : sur quoi je me souviens, qu'étant un jour allé au sénat pour appointer la conférence, je fus obligé de prendre sur moi, de marquer l'heure au conférent, M. l'ambassadeur m'ayant chargé de prendre la sienne, et lui, n'ayant jamais voulu la donner. Le conférent arrive ordinairement le premier, parce que le logement appartenant à la république, il est convenable qu'il en fasse les honneurs. Voilà, mon cher, tout ce que j'ai à vous dire sur cette matiere. A présent que nous avons mis en regle les chicanes des potentats, reprenons les nôtres, etc.

LETTRE

A M. DU THEIL.

A Venise, le 7 octobre 1744.

Monsieur,

J'APPRENDS que M. le comte de Montaigu, pour couvrir ses torts envers moi, m'ose imputer des crimes, et qu'après

avoir donné un mémoire au sénat de Venise pour me faire arrêter, il porte jusqu'à vous ses plaintes, pour prévenir celles auxquelles il a donné lieu. Le sénat me rend justice; M. le consul de France a été chargé de m'en assurer. Vous me la rendrez, monsieur, j'en suis très-sûr, si-tôt que vous m'aurez entendu. Pour cet effet, au lieu de m'arrêter à Geneve, comme je l'avois résolu, je vais en diligence continuer mon voyage; j'aspire avec ardeur au moment d'être admis à votre audience. Je porte ma tête à la justice du roi, si je suis coupable; mais si c'est M. de Montaigu qui l'est, je porte ma plainte aux pieds du trône, je demande la justice qui m'est due; et si elle m'étoit refusée, je la réclamerois jusqu'à mon dernier soupir. En attendant, permettez-moi, monsieur, de vous représenter combien la plainte de M. l'ambassadeur est frivole, et combien ses accusations sont absurdes Il m'accuse, dit-on, d'avoir vendu ses chiffres à M. le prince Pio. Vous savez mieux que personne, de quelle importance sont les affaires dont est chargé M. le comte de Montaigu. M. le prince Pio n'est sûrement pas assez dupe pour donner un écu de tous ses chiffres; et moi, quand j'aurois été assez fripon pour vouloir les lui vendre, je

n'aurois pas été du moins assez bête pour l'espérer. L'impudence, j'ose le dire, et l'ineptie d'une pareille accusation vous sauteront aux yeux, si vous daignez lui donner un moment d'examen. Vous verrez qu'elle est faite sans raison, sans fondement, contre toute vraisemblance, et avec aussi peu d'esprit que de vérité, par quelqu'un qui, sentant ses injustices, croit les effacer en décriant celui qui en est victime, et prétend, à l'abri de son titre, déshonorer impunément son inférieur. Cependant, monsieur, cet inférieur, tel qu'il est, emporte au milieu des outrages de M. l'ambassadeur, l'estime publique. J'ai vu toute la nation françoise m'accueillir, me consoler dans mon malheur. J'ai logé chez le chancelier du consulat; j'ai été invité dans toutes les maisons; toutes les bourses m'ont été ouvertes; et en attendant qu'il plaise à M. l'ambassadeur de me payer mes appointemens, j'ai trouvé dans celle de M. le consul, l'argent qui m'est nécessaire, puisqu'il ne plaît pas à M. l'ambassadeur de me payer mes appointemens. Vous conviendrez, monsieur, qu'un pareil traitement seroit fort extraordinaire, de la part des sujets du roi les plus fidelles, envers un pauvre étranger, qu'ils soupçonneroient d'être un traître et un

frippon. Je ne vous offre ces préjugés légitimes, qu'en attendant de plus solides raisons. Vous connoîtrez dans peu, s'ils sont fondés. Le soin de mon honneur, et la réparation qui m'est due, sont au reste l'unique objet de mon voyage. Aux preuves de la fidélité et de l'utilité de mes services, je ne joindrai point de sollicitations pour avoir de l'emploi : je m'en tiens à l'épreuve que je viens de faire, et ne la réitérerai plus. J'aime mieux vivre libre et pauvre jusqu'à la fin, que de faire mon chemin dans une route aussi dangereuse (1).

(1) En 1766, le procès entre David Hume et J. J. Rousseau, fit éclore plusieurs libelles contre ce dernier, dans l'un desquels étoit cité le nom de M. Theil. C'est à cette occasion que fut écrite la lettre qu'on va lire, et qui honore trop son écrivain, pour ne pas la faire connoître ici.

A Paris, le 26 décembre 1766.

JEAN-JACQUES, si vous ne dédaignez pas de rire des vains efforts qu'on fait pour vous nuire, le libelle (notes sur la lettre de M. de Voltaire à M. Hume) vous tombera peut-être entre les mains, vous y verrez citées des lettres écrites par vous, et conservées, dit l'auteur, chez les héritiers de M. du Theil. Je suis son fils; si jamais le hasard vous eût fait connoître mon existence, vous auriez pu me croire complice de ces vils écrivains. Je ne puis supporter cette idée : je n'avois jamais su

LETTRE

A M. DANIEL ROGUIN.

A Paris, le 9 juillet 1745.

JE ne sais, monsieur, quel jugement vous portez de moi et de ma conduite; mais les apparences me sont si contraires, que je n'aurois pas à me plaindre, quand vous en penseriez peu favorablement. Vous n'en jugeriez pas de même, si vous lisiez au fond de mon ame. L'amertume

---

que vous eussiez écrit à mon pere. Si vos lettres ont existé, je ne puis concevoir comment elles sont devenues publiques. Si elles eussent été conservées chez moi, Jean-Jacques, je jure ... par vous-même, je crois jurer sur l'autel de la vérité, jamais elles n'eussent vu le jour sans votre ordre. En ce moment, si j'oublie votre gloire, pour ne sentir que l'horreur de trahir un homme; si, en vous écrivant, j'eusse, sans balancer, juré le nom de Hume, s'il m'eût paru plus saint que le vôtre; si je puis me rendre témoignage que les écrits, les exemples vertueux m'ont inspiré l'amour de la vertu, Jean-Jacques, réjouissez-vous; dites, voilà encore une ame que j'ai rendu vertueuse.

DU THEIL.

P. S. Gardez-vous de soupçonner que quelqu'un de mes parens ne puisse pas tenir ici le même langage que moi. Sans vous, leur exemple seroit le seul qui m'auroit appris à être honnete.

et l'affliction que vous y verriez, n'y sont pas les sentimens d'un homme capable d'oublier son devoir.

Vous connoissez à-peu-près ma situation. La premiere fois que j'aurai l'honneur de vous voir en particulier, je vous expliquerai la nature de mes ressources; vous jugerez des secours qu'elles peuvent me produire, et de la confiance que j'y dois donner. Je n'ai plus reçu de réponse de mon coquin, et je commence à désespérer tout-à-fait d'en tirer raison. Cependant, une impuissance que je n'ai pu prévoir, me met dans la triste nécessité de payer de délais, vous le premier, vous mon bon et généreux ami et bienfaiteur; et les autres honnêtes gens qui, comme vous, ont bien voulu s'incommoder pour soulager mes besoins, et fonder sur ma probité, des sûretés qu'ils ne pouvoient attendre de ma fortune. Le Juge des cœurs lit dans le mien : si leur espérance a été trompée, mon impuissance actuelle doit d'autant moins m'être imputée à crime, que selon toutes les règles de la prudence humaine, je n'ai pas dû la prévoir dans le temps que j'ai si malheureusement abusé de votre confiance et de votre amitié; à moins qu'on ne veuille que mes malheurs passés n'eussent dû me servir de leçon,

pour me préparer à d'autres encore moins vraisemblables. Ainsi, privé de toutes ressources et réduit à des espérances vagues et éloignées, je lutte contre la pauvreté depuis mon arrivée à Paris; et mes démarches sont si droites, qu'à la moindre lueur de quelqu'avantage, je vous avois prié, même avant de le pouvoir, de trouver bon que je fisse par partie, ce que je ne pouvois faire tout à la fois : mais mon infortune ordinaire m'a encore ôté jusqu'ici, les moyens de satisfaire mon empressement à cet égard. Vous savez que j'ai entrepris un ouvrage, sur lequel je fondois des ressources suffisantes pour m'acquitter; il traînoit si fort en longueur, que je me suis déterminé à venir m'emprisonner à l'hôtel Saint-Quintin, sans me permettre d'en sortir que je ne l'eusse achevé : c'est ce que je viens de faire. Je ne vous dirai point s'il est bon ou mauvais; vous en jugerez. Il n'est guere possible que les dispositions d'un esprit affligé et mélancolique n'influent sur ses productions; mais je prévois déjà tant d'obstacles à le faire valoir, qu'il pourroit être bon à pure perte, et que je suis bien trompé, s'il n'a le succès ordinaire à tout ce que j'entreprends. Quoiqu'il en soit, je n'épargnerai ni peines ni soins pour vaincre les difficultés,

soit de ce côté, soit de tout autre, qui pourroit produire le même effet pour ce qui vous regarde. Je vous dirai même plus ; je suis si dégoûté de la société et du commerce des hommes, que ce n'est que la seule loi de l'honneur qui me retient ici, et que, si jamais je parviens au comble de mes vœux, c'est-à-dire, à ne devoir plus rien, on ne me reverra pas à Paris vingt-quatre heures après.

Telles sont, mon cher monsieur, les dispositions de mon ame. Je suis fort à plaindre sans doute ; mais je me sens toujours digne de votre estime, et je vous supplie de ne me l'ôter que quand vous me verrez oublier mon devoir et mon immortelle reconnoissance : c'est vous la demander pour toujours. Je vous avoue ingénument que, sur le point de vous aller voir, je n'ai pas osé reparoître devant vous, sans m'assurer en quelque maniere, de vos dispositions à mon égard, par une justification que mes malheurs seuls, et non mes sentimens, rendent nécessaire.

Je vous supplie de savoir si l'on ne pourroit pas engager le marchand à reprendre la veste, en y perdant ce qu'il voudra. J'ai aussi encore neufs, plusieurs des autres effets ; mais comme je me flatte que le paiement en est moins éloigné que la resti-

tution ne vous en seroit onéreuse, je ne vous en parle point.

Mes respects, je vous supplie, à Mad. Duplessis et à mademoiselle. J'ai l'honneur d'être avec le plus tendre et le plus immortel attachement, monsieur, etc.

LETTRE

De remercîmens à Messieurs de l'Académie de Dijon.

A Paris, le 18 juillet 1760.

Messieurs,

VOUS m'honorez d'un prix auquel j'ai concouru sans y prétendre, et qui m'est d'autant plus cher que je l'attendois moins. Préférant votre estime à vos récompenses, j'ai osé soutenir devant vous, contre vos propres intérêts, le parti que j'ai cru celui de la vérité, et vous avez couronné mon courage. Messieurs, ce que vous avez fait pour ma gloire, ajoute à la vôtre. Assez d'autres jugemens honoreront vos lumieres; c'est à celui-ci qu'il appartient d'honorer votre intégrité.

Je suis avec un profond respect, etc.

LETTRE

A Madame de CHENONCEAUX.

A Paris, le 20 avril 1751.

OUI, madame, j'ai mis mes enfans aux Enfans-Trouvés. J'ai chargé de leur entretien, l'établissement fait pour cela. Si ma misere et mes maux m'ôtent le pouvoir de remplir un soin si cher, c'est un malheur dont il faut me plaindre, et non pas un crime à me reprocher. Je leur dois la subsistance; je la leur ai procurée meilleure ou plus sûre au moins, que je n'aurois pu la leur donner moi-même. Cet article est avant tout. Ensuite vient la considération de leur mere, qu'il ne faut pas déshonorer.

Vous connoissez ma situation; je gagne au jour la journée mon pain avec assez de peine. Comment nourrirois-je encore une famille? Et si j'étois contraint de recourir au métier d'auteur, comment les soucis domestiques et le tracas des enfans me laisseroient-ils dans mon grenier, la tranquillité d'esprit nécessaire pour faire un travail lucratif? Les écrits que dicte la faim, ne rapportent guere, et cette res-

source est bientôt épuisée. Il faudroit donc recourir aux protections, à l'intrigue, au manége ; briguer quelque vil emploi ; le faire valoir par les moyens ordinaires, autrement il ne me nourrira pas, et me sera bientôt ôté ; enfin, me livrer moi-même à toutes les infamies pour lesquelles je suis pénétré d'une si juste horreur. Nourrir moi, mes enfans et leur mere, du sang des misérables ! Non, madame, il vaut mieux qu'ils soient orphelins, que d'avoir pour pere un frippon.

Accablé d'une maladie douloureuse et mortelle, je ne puis espérer encore une longue vie ; quand je pourrois entretenir, de mon vivant, ces infortunés destinés à souffrir un jour, ils paieroient chérement l'avantage d'avoir été tenus un peu plus délicatement qu'ils ne pourront l'être où ils sont. Leur mere, victime de mon zele indiscret, chargée de sa propre honte, et de ses propres besoins, presque aussi valétudinaire et encore moins en état de les nourrir que moi, sera forcée de les abandonner à eux-mêmes ; et je ne vois pour eux, que l'alternative de se faire décroteurs ou bandits : ce qui revient bientôt au même. Si du moins leur état étoit légitime, ils pourroient trouver plus aisément des ressources. Ayant à porter à la

fois le déshonneur de leur naissance, et celui de leur misere, que deviendront-ils?

Que ne me suis-je marié, me direz-vous? Demandez-le à vos injustes lois, madame. Il ne me convenoit pas de contracter un engagement éternel, et jamais on ne me prouvera qu'aucun devoir m'y oblige. Ce qu'il y a de certain, c'est que je n'en ai rien fait, et que je n'en veux rien faire. Il ne faut pas faire des enfans, quand on ne peut pas les nourrir. Pardonnez-moi, madame; la nature veut qu'on en fasse, puisque la terre produit de quoi nourrir tout le monde: mais c'est l'état des riches, c'est votre état, qui vole au mien le pain de mes enfans. La nature veut aussi qu'on pourvoie à leur subsistance: voilà ce que j'ai fait; s'il n'existoit pas pour eux un asile, je ferois mon devoir, et me résoudrois à mourir de faim moi-même, plutôt que de ne les pas nourrir...

Ce mot d'Enfans-Trouvés vous en imposeroit-il, comme si l'on trouvoit ces enfans dans les rues, exposés à périr, si le hasard ne les sauve? Soyez sûre que vous n'auriez pas plus d'horreur que moi, pour l'indigne pere qui pourroit se résoudre à cette barbarie. Elle est trop loin de mon cœur pour que je daigne m'en justi-

fier. Il y a des regles établies ; informez-vous de ce qu'elles sont, et vous saurez que les enfans ne sortent des mains de la sage-femme, que pour passer dans celles d'une nourrice. Je sais que ces enfans ne sont pas élevés délicatement : tant mieux pour eux ; ils en deviennent plus robustes ; on ne leur donne rien de superflu, mais ils ont le nécessaire. On n'en fait pas des messieurs, mais des paysans, ou des ouvriers. Je ne vois rien dans cette maniere de les élever, dont je ne fisse choix pour les miens. Quand j'en serois le maître, je ne les préparerois point par la mollesse, aux maladies que donnent la fatigue et les intempéries de l'air, à ceux qui n'y sont pas faits. Ils ne sauroient ni danser, ni monter à cheval ; mais ils auroient de bonnes jambes infatigables. Je n'en ferois ni des auteurs, ni des gens de bureau : je ne les exercerois point à manier la plume, mais la charrue, la lime, ou le rabot, instrumens qui font mener une vie saine, laborieuse, innocente, dont on n'abuse jamais pour mal faire, et qui n'attirent point d'ennemis en faisant bien. C'est à cela qu'ils sont destinés ; par la rustique éducation qu'on leur donne, ils seront plus heureux que leur pere.

Je suis privé du plaisir de les voir, et je n'ai jamais savouré la douceur des embrassemens paternels. Helas ! je vous l'ai déjà dit, je ne vois là que de quoi me plaindre, et je les délivre de la misere à mes dépens. Ainsi vouloit Platon, que tous les enfans fussent élevés dans sa république ; que chacun restât inconnu à son pere, et que tous fussent les enfans de l'etat. Mais cette éducation est vile et basse ! voilà le grand crime ; il vous en impose comme aux autres, et vous ne voyez pas que, suivant toujours les préjugés du monde, vous prenez pour le déshonneur du vice, ce qui n'est que celui de la pauvreté.

LETTRE

A Madame GONCERU, *née Rousseau.*

A Geneve, le 11 juillet 1752.

IL y a quinze jours, ma très-bonne et très-chere tante, que je me propose chaque matin, de partir pour aller vous voir, vous embrasser, et mettre à vos pieds un neveu, qui se souvient avec la plus tendre reconnoissance, des soins que vous avez pris de lui dans son enfance, et de l'ami-

mitié que vous lui avez toujours témoignée. Des soins indispensables m'ont empêché jusqu'ici, de suivre le penchant de mon cœur, et me retiendront encore quelques jours; mais rien ne m'empêchera de satisfaire mon empressement à cet égard, le plutôt qu'il me sera possible; et j'aime encore mieux un retard, qui me laissera le loisir de passer quelque temps près de vous, que d'être obligé d'aller et revenir le même jour. Je ne puis vous dire quelle fête je me fais de vous revoir, et de retrouver en vous cette chere et bonne tante, que je pouvois appeler ma mere, par les bontés qu'elle avoit pour moi, et à laquelle je ne pense jamais sans un véritable attendrissement. Je vous prie de témoigner à M. Gonceru, le plaisir que j'aurai aussi de le revoir, et d'être reçu de lui, avec un peu de la même bonté que vous avez toujours eue pour moi. Je vous embrasse de tout mon cœur l'un et l'autre, et je suis avec le plus tendre et le plus respectueux attachement, etc.

LETTRE

LETTRE

A Madame la marquise de POMPADOUR, *qui m'avoit envoyé cinquante louis pour une représentation du* Devin du Village, *qu'elle avoit donnée au château de Bellevue, et où elle avoit fait un rôle.*

A Paris le 7 Mars 1753.

Madame,

EN acceptant le présent qui m'a été remis de votre part, je crois avoir témoigné mon respect pour la main dont il vient ; et j'ose ajouter, sur l'honneur que vous avez fait à mon ouvrage, que des deux épreuves où vous mettez ma modération, l'intérêt n'est pas la plus dangereuse.

Je suis avec respect, etc.

LETTRE

A M. FRERON (1).

A Paris, le 21 Juillet 1753.

PUISQUE vous jugez à propos, monsieur, de faire cause commune avec l'auteur de la lettre d'un hermite à J. J. Rousseau, vous trouverez fort bon, sans doute, que cette réponse vous soit aussi commune à tous deux. Quant à lui, si une pareille association l'offense, il ne doit s'en prendre qu'à lui même, et son procédé peu honnête a bien mérité cette humiliation.

Vous avez raison de dire que le faux hermite a pris le masque : il l'a pris en effet de plus d'une maniere ; mais j'ai peine à concevoir comment cet artifice l'a mis en droit de me parler avec plus de franchise : car je vous avoue que cela lui donne à mes yeux, beaucoup moins l'air d'un homme franc que celui d'un fourbe et d'un lâche, qui cherche à se mettre à couvert pour faire du mal impunément. Mais il s'est trompé : le mépris public a

(1) Cette lettre n'a été ni imprimée, ni envoyée.

suffi pour ma vengeance, et je n'ai perdu à tout cela, qu'un sentiment fort doux, qui est l'estime que je croyois devoir à un honnête homme (1).

Je n'ai pas dessein d'entreprendre contre lui la défense du Devin du Village. Il doit être permis à un hermite plus qu'à tout autre, de mal parler d'opéra; et je ne m'attends pas que ce soit vous qui trouviez mauvais, qu'on décide le plus hautement des choses que l'on connoît le moins.

La comparaison de J. J. Rousseau avec une jolie femme, me paroît tout-à-fait plaisante; elle m'a mis de si bonne humeur, que je veux prendre pour cette fois, le parti des dames, et je vous demanderai d'abord, de quel droit vous concluez contre celle-ci, que se laisser voir à la promenade, soit une preuve qu'elle a envie de plaire, si elle ne donne d'ailleurs aucune marque de ce désir. La jolie femme seroit encore bien mieux justifiée, si dans le goût supposé de se plaire à elle-même, il lui étoit impossible de se voir sans se montrer, et que l'unique miroir fût, par exemple,

(1) L'hermite prétendu étoit un M. de Bonneval, assez bon homme, et qui ne manquoit pas d'érudition. J'avois eu avec lui quelques liaisons, et jamais aucun démêlé.

dans la place publique : car alors il est évident que pour satisfaire sa propre curiosité, il faudroit bien qu'elle livrât son visage à celle des autres, sans qu'on pût l'accuser d'avoir cherché à leur plaire, à moins qu'un air de coquetterie et toutes les minauderies des femmes à prétentions, n'en montrassent le dessein. Il vous reste donc, à l'hermite et à vous, monsieur, de nous dire les démarches qu'a faites J. J. Rousseau, pour captiver la bienveillance des spectateurs, les cabales qu'il a formées, ses flatteries envers le public, la cour qu'il a faite aux grands et aux femmes, les soins qu'il s'est donnés pour gagner des prôneurs et des partisans : ou bien il faudra que vous expliquiez quel moyen pouvoit employer un particulier, pour voir son ouvrage au théâtre, sans le laisser voir en même temps au public ; car je ne pouvois pas, comme Lully, faire jouer l'opéra pour moi seul, à portes fermées (1). Je trouve de plus cette différence dans le parallele, qu'on ne se pare point pour soi seul, et que la plus belle femme reléguée

(1) C'est ainsi que Lully fit jouer une fois son opéra d'Armide, voyant qu'il ne réussissoit pas. Il s'applaudit lui-même, à haute voix, en sortant ; tout fut plein à la représentation suivante.

pour toujours, seule dans un désert, n'y songeroit pas même à sa toilette; au lieu qu'un amateur de musique pourroit être seul au monde, et ne pas laisser de se plaire beaucoup à la représentation d'un opéra. Voilà, monsieur, ce que j'ai à vous répondre, à vous et à votre camarade, au nom de la jolie femme et au mien. Au reste, un hermite qui ne parle que de femmes, de toilette et d'opéra, ne donne guere meilleure opinion de sa vertu, que les procédés du vôtre n'en donnent de son caractere, et sa lettre, de son esprit.

Vous me reprochez, monsieur, un crime dont je fais gloire, et que je tâche d'aggraver de jour en jour. Il ne vous est pas, sans doute, aisé de concevoir comment on peut jouir de sa propre estime : mais afin que vous ne vous fassiez pas faute, ni l'hermite ni vous, de donner à un tel sentiment, ces qualifications si menaçantes que vous n'osez même les nommer, je vous déclare derechef très-publiquement, que je m'estime beaucoup, et que je ne désespere pas de venir à bout de m'estimer beaucoup davantage. Quant aux éloges qu'on voudroit me donner, et dont vous me faites d'avance un crime, pourquoi n'y consentirois-je pas? Je consens bien à vos injures, et vous voyez assez

qu'il n'y a guere plus de modestie à l'un de ces consentemens qu'à l'autre. En me reprochant mon orgueil, vous me forcez d'en avoir ; car fût-on d'ailleurs le plus modeste de tous les hommes, comment ne pas un peu s'en faire accroire, en recevant les mêmes honneurs que les Voltaire, les Montesquieu et tous les hommes illustres du siecle, dont vos satyres font l'éloge presque autant que leurs propres écrits ! Aussi crois-je vous devoir des remercîmens, et non des reproches, pour avoir acquiescé à ma priere, quand, persuadé avec tout le public, que vos louanges déshonorent un homme de lettres, je vous fis demander par un de vos amis, de m'épargner sur ce point, vous laissant toute liberté sur les injures. Si vous vous y fussiez borné, selon votre coutume, je ne vous aurois jamais répondu ; mais en repoussant la petite et nouvelle attaque que vous portez aux vérités que j'ai démontrées, on peut relever charitablement vos invectives, comme on met du foin à la corne d'un méchant bœuf.

Tout ce qui me fâche de nos petits démêlés, est le mal qu'ils vont faire à mes ennemis. Jeunes barbouilleurs, qui n'espérez vous faire un nom qu'aux dépens du mien, toutes les offenses que vous me

ferez sont oubliées d'avance, et je les pardonne à l'étourderie de votre âge ; mais l'exemple de l'hermite m'assure de ma vengeance : elle sera cruelle sans que j'y trempe, et je vous livre aux éloges de M. Freron.

Je reviens à vous, monsieur ; et puisque vous le voulez, je vais tâcher d'éclaircir avec vous, quelques idées relatives à une question pendante depuis long-temps devant le public. Vous vous plaignez que cette question est devenue ennuyeuse et trop rabattue : vous devez le croire ; car nul n'a plus travaillé que vous à faire que cela fût vrai.

Quant à moi, sans revenir sur des vérités démontrées, je me contenterai d'examiner l'ingénieux et nouveau problême que vous avez imaginé sur ce sujet ; c'est d'engager quelque académie à proposer cette question intéressante : *Si le jour a contribué à épurer les mœurs ?* Après quoi, prenant la négative, vous direz de fort belles choses en faveur des ténebres et de l'aveuglement ; vous louerez la méthode de courir les yeux fermés, dans le pays le plus inconnu ; de renoncer à toute lumiere pour considérer les objets ; en un mot, comme le renard écourté, qui vouloit que chacun se coupât la queue, vous exhor-

terez tout le monde à s'ôter au propre, l'organe qui vous manque au figuré.

Sur le ton qu'on me dit qui regne dans vos petites feuilles, je juge que vous avez dû vous applaudir beaucoup, d'avoir pu tourner en ridicule, une des plus graves questions qu'on puisse agiter : mais vous avez déjà fait vos preuves ; et après avoir si agréablement plaisanté sur l'Esprit des Lois, il n'est pas difficile d'en faire autant sur quelque sujet que ce soit. Dans cette occasion j'ai trouvé votre plaisanterie assez bonne ; et je pense en général, que si c'est la seule arme que vous osiez manier, vous vous en servez quelquefois avec assez d'adresse, pour blesser le mérite et la vérité : mais trouvez bon, qu'en vous laissant les rieurs, je réclame les amis de la raison : aussi bien, que feriez-vous de ces gens-là dans votre parti ?

Vous trouvez donc, monsieur, que la science est à l'esprit, ce que la lumiere est au corps. Cependant, en prenant ces mots dans votre propre sens, j'y vois cette différence, que sans l'usage des yeux, les hommes ne pourroient se conduire ni vivre : au lieu qu'avec le secours de la seule raison et les plus simples observations des sens, ils peuvent aisément se passer de toute étude. La terre s'est peu-

plée et le genre humain a subsisté, avant qu'il fût question d'aucune de ces belles connoissances : croyez-vous qu'il subsisteroit dans une éternelle obscurité ? C'est la raison, mais non la science, qui est à l'esprit, ce que la vue est au corps.

Une autre différence non moins importante est que, quoique la lumiere soit une condition nécessaire, sans laquelle les choses dont vous parlez ne se feroient pas, on ne peut dire en aucune maniere, que le jour soit la cause de ces choses là; au lieu que j'ai fait voir comment les sciences sont la cause des maux que je leur attribue. Quoique le feu brûle un corps combustible qu'il touche, il ne s'ensuit pas que la lumiere brûle un corps combustible qu'elle éclaire : voilà pourtant la conclusion que vous tirez.

Si vous aviez pris la peine de lire les écrits que vous me faites l'honneur de mépriser, que vous devez du moins fort haïr, car ils sont d'un ennemi des méchans, vous y auriez vu une distinction perpétuelle entre les nombreuses sottises que nous honorons du nom de science, celles, par exemple, dont vos recueils sont pleins, et la connoissance réelle de la vérité ; vous y auriez vu, par l'énumération des maux causés par la premiere,

combien la culture en est dangereuse ; et par l'examen de l'esprit de l'homme, combien il est incapable de la seconde, si ce n'est dans les choses immédiatement nécessaires à sa conservation, et sur lesquelles le plus grossier paysan en sait du moins autant que le meilleur philosophe. De sorte que, pour mettre quelque apparence de parité dans les deux questions, vous deviez supposer, non-seulement un jour illusoire et trompeur, qui ne montre les choses que sous une fausse apparence, mais encore un vice dans l'organe visuel, qui altere la sensation de la lumiere, des figures et des couleurs ; et alors vous eussiez trouvé qu'en effet, il vaudroit encore mieux rester dans une éternelle obscurité, que de ne voir à se conduire, que pour s'aller casser le nez contre des rochers, ou se vautrer dans la fange, ou mordre et déchirer tous les honnêtes gens qu'on pourroit atteindre. La comparaison du jour convient à la raison naturelle, dont la pure et bienfaisante lumiere éclaire et guide les hommes : la science peut mieux se comparer à ces feux follets qui dit-on, ne semblent éclairer les passans que pour les mener à des précipices.

Pénétré d'une sincere admiration pour ces rares génies, dont les écrits immortels

et les mœurs pures et honnêtes éclairent et instruisent l'univers, j'apperçois chaque jour davantage, le danger qu'il y a de tolérer ce tas de grimauds, qui ne déshonorent pas moins la littérature par les louanges qu'ils lui donnent, que par la maniere dont ils la cultivent. Si tous les hommes étoient des Montesquieu, des Buffon, des Duclos, etc. je désirerois ardemment qu'ils cultivassent tous, les sciences, afin que le genre humain ne fût qu'une société de sages : mais vous, monsieur, qui sans doute, êtes si modeste, puisque vous me reprochez tant mon orgueil, vous conviendrez volontiers, je m'assure, que si tous les hommes étoient des Freron, leurs livres n'offriroient pas des instructions fort utiles, ni leur caractere, une société fort aimable.

Ne manquez pas, monsieur, je vous prie, quand votre piece aura remporté le prix, de faire entrer ces petits éclaircissemens dans la préface. En attendant, je vous souhaite bien des lauriers; mais si dans la carriere que vous allez courir, le succès ne répond pas à votre attente, gardez-vous de prendre, comme vous dites, le parti de vous envelopper dans votre propre estime; car vous auriez là un méchant manteau.

LETTRE

A M. le comte D'ARGENSON, ministre et secrétaire d'État (1).

A Paris, le 6 mars 1754.

Monsieur,

AYANT donné l'année derniere à l'opéra un intermede, intitulé, le *Devin du Village*, sous des conditions que les directeurs de ce théâtre ont enfreintes, je vous supplie d'ordonner que la partition de cet ouvrage me soit rendue, et que les représentations leur soient à jamais interdites, comme d'un bien qui ne leur appartient pas : restitution à laquelle ils doivent avoir d'autant moins de répugnance, qu'après quatre-vingt représentations en doubles, il ne leur reste aucun parti à tirer de la piece, ni aucun tort à faire à l'auteur. Le mémoire ci-joint (1) contient les justes rai-

(1) L'académie royale de musique étoit de son département.

(2) Ce mémoire étant presque le même que celui que l'on trouvera ci-après, à la suite de la lettre à M. le comte de S. Florentin, du 11 février 1759, on y renvoie le lecteur, pour ne pas donner ce morceau à double. (*Note de l'éditeur.*)

sons

sons sur lesquelles cette demande est fondée. On oppose à ces raisons, des réglemens qui n'existent pas, et qui, quand ils existeroient, ne sauroient les détruire; puisque le marché par lequel j'ai cédé mon ouvrage étant rompu, cet ouvrage me revient en toute justice. Permettez, monsieur le comte, que j'aie recours à la vôtre en cette occasion, et que j'implore celle qui m'est due.

Je suis avec un profond respect, etc.

LETTRE

A M. le comte DE TURPIN, *qui m'avoit adressé une épître, à la tête des* Amusemens philosophiques et littéraires de deux amis.

A Paris, le 12 mai 1754.

EN vous faisant mes remercîmens, monsieur, du recueil que vous m'avez envoyé, j'en ajouterois pour l'épître qui est à la tête, et qu'on prétend m'être adressée (1), si la leçon qu'elle contient, n'étoit gâtée par l'éloge qui l'accompagne, et que

(1) Il n'y a que les lettres initiales de mon nom.

je veux me hâter d'oublier, pour n'avoir point de reproches à vous faire.

Quant à la leçon, j'en trouve les maximes très-sensées; il ne leur manque, ce me semble, qu'une plus juste application. Il faudroit que je changeasse étrangement d'humeur et de caractere, si jamais les devoirs de l'humanité cessoient de m'être chers, sous prétexte que les hommes sont méchans. Je ne punis ni moi, ni personne, en me refusant à une société trop nombreuse. Je delivre les autres du triste spectacle d'un homme qui souffre, ou d'un observateur importun, et je me délivre moi-même de la gêne où me mettroit le commerce de beaucoup de gens, dont heureusement je ne connoîtrois que les noms. Je ne suis point sujet à l'ennui que vous me reprochez; et si j'en sens quelquefois, c'est seulement dans les belles assemblées, où j'ai l'honneur de me trouver fort déplacé de toutes façons. La seule société qui m'ait paru désirable, est celle qu'on entretient avec ses amis, et j'en jouis avec trop de bonheur pour regretter celle du grand monde. Au reste, quand je haïrois les hommes autant que je les aime et que je le plains, j'ai peur que, les voir de plus près, ne fût un mauvais moyen de me raccommoder avec eux; et quelque heureux

que je puisse être dans mes liaisons, il me seroit difficile de me trouver jamais avec personne, aussi bien que je suis avec moi-même.

J'ai pensé que me justifier devant vous, étoit la meilleure preuve que je pouvois vous donner que vos avis ne m'ont pas déplu, et que je fais cas de votre estime. Venons à vous, monsieur, par qui j'aurois dû commencer; j'ai déjà lu une partie de votre ouvrage, et j'y vois avec plaisir, l'usage aimable et honnête que vous et votre ami faites de vos loisirs et de vos talens. Votre recueil n'est pas assez mauvais pour devoir vous rebuter du travail, ni assez bon pour vous ôter l'espoir d'en faire un meilleur dans la suite. Travaillez donc, sous vos divins maîtres, à étendre leurs droits et votre gloire. Vaincre, comme vous avez commencé, les préjugés de votre naissance et de votre état, c'est se mettre fort au-dessus de l'une et de l'autre. Mais joindre l'exemple aux leçons de la vertu, c'est ce qu'on a droit d'attendre de quiconque la prêche dans ses écrits. Tel est l'honorable engagement que vous venez de prendre, et que vous travaillez à remplir.

Je suis de tout mon cœur, etc.

LETTRE

A M. VERNES.

A Paris, le 15 octobre 1754.

IL faut vous tenir parole, monsieur, et satisfaire en même temps mon cœur et ma conscience; car, estime, amitié, souvenir, reconnoissance, tout vous est dû, et je m'acquitterai de tout cela sans songer que je vous le dois. Aimons-nous donc bien tous deux, et hâtons-nous d'en venir au point de n'avoir plus besoin de nous le dire.

J'ai fait mon voyage très-heureusement et plus promptement encore que je n'espérois. Je remarque que mon retour a surpris bien des gens, qui vouloient faire entendre que la rentrée dans le royaume m'étoit interdite, et que j'étois relégué à Geneve; ce qui seroit pour moi, comme pour un évêque françois, être relégué à la cour. Enfin, m'y voici, malgré eux et leurs dents, en attendant que le cœur me ramene où vous êtes : ce qui se feroit dès à présent, si je ne consultois que lui. Je n'ai trouvé ici aucun de mes amis. Diderot est à Langres, Duclos en

Bretagne, Grimm en Provence, d'Alembert même est en campagne; de sorte qu'il ne me reste ici que des connoissances, dont je ne me soucie pas assez pour déranger ma solitude en leur faveur. Le quatrieme volume de l'*Encyclopédie* paroît depuis hier; on le dit supérieur encore au troisieme. Je n'ai pas encore le mien; ainsi je n'en puis juger par moi-même. Des nouvelles littéraires ou politiques, je n'en sais pas, Dieu merci, et ne suis pas plus curieux des sottises qui se font dans ce monde, que de celles qu'on imprime dans les livres.

J'oubliai de vous laisser, en partant, les *canzoni* que vous m'aviez demandées; c'est une étourderie que je réparerai ce printemps, avec usure, en y joignant quelques chansons françoises, qui seront mieux du goût de vos dames, et qu'elles chanteront moins mal.

Mille respects, je vous supplie, à M. votre pere et à Mad. votre mere, et ne m'oubliez pas non plus auprès de Mad. votre sœur, quand vous lui écrirez. Je vous prie de me donner particuliérement de ses nouvelles; je me recommande encore à vous pour faire une ample mention de moi dans vos voyages de Séchéron, au cas qu'on y soit encore. *Item* à

M. Mad. et Mlle. Mussard, à Chatelaine; votre éloquence aura de quoi briller à faire l'apologie d'un homme qui, après tant d'honnêtetés reçues, part et emporte le chat.

J'ai voulu faire un article à part pour M. Abauzit. Dédommagez-moi, en mon absence, de la gêne que m'a causée sa modestie, toutes les fois que j'ai voulu lui témoigner ma profonde et sincere vénération. Déclarez-lui, sans quartier, tous les sentimens dont vous me savez pénétré pour lui, et n'oubliez pas de vous dire à vous-même quelque chose des miens pour vous.

P. S. Mlle. le Vasseur vous prie d'agréer ses très-humbles respects. Je me proposois d'écrire à M. de Rochemont; mais cette maudite paresse.... Que votre amitié fasse pour la mienne auprès de lui, je vous en supplie.

LETTRE

A Madame la marquise DE MENARS.

A Paris, le 20 décembre 1764.

Madame,

SI vous prenez la peine de lire l'incluse, vous verrez pourquoi j'ai l'honneur de vous l'adresser. Il s'agit d'un paquet que vous avez refusé de recevoir, parce qu'il n'étoit pas pour vous; raison qui n'a pas paru si bonne à monsieur votre gendre: En confiant la lettre à votre prudence, pour en faire l'usage que vous trouverez à propos, je ne puis m'empêcher, madame, de vous faire réfléchir au hasard qui fait que cette affaire parvient à vos oreilles. Combien d'injustices se font tous les jours, à l'abri du rang et de la puissance; et qui restent ignorées, parce que le cri des opprimés n'a pas la force de se faire entendre! C'est sur-tout, madame, dans votre condition, qu'on doit apprendre à écouter la plainte du pauvre, et la voix de l'humanité, de la commisération, ou du moins celle de la justice.

Vous n'avez pas besoin, sans doute,

de ces réflexions, et ce n'est pas à moi qu'il conviendroit de vous les proposer; mais ce sont des avis qui, de votre part, ne sont peut-être pas inutiles à vos enfans.

Je suis avec respect, etc.

LETTRE

A M. le comte DE LASTIC.

A Paris, le 20 décembre 1764.

SANS avoir l'honneur, monsieur, d'être connu de vous, j'espere, qu'ayant à vous offrir des excuses et de l'argent, ma lettre ne sauroit être mal reçue.

J'apprends que mademoiselle de Clery a envoyé de Blois, un panier à une bonne vieille femme, nommée Mad. le Vasseur, et si pauvre qu'elle demeure chez moi; que ce panier contenoit, entre autres choses, un pot de vingt livres de beurre; que le tout est parvenu, je ne sais comment, dans votre cuisine; que la bonne vieille l'ayant appris, a eu la simplicité de vous envoyer sa fille avec la lettre d'avis, vous redemander son beurre, ou le prix qu'il a coûté; et qu'après vous être moqué d'elle, selon l'usage, vous et madame

votre épouse, vous avez, pour toute réponse, ordonné à vos gens de la chasser.

J'ai tâché de consoler la bonne femme affligée, en lui expliquant les regles du grand monde et de la grande éducation : je lui ai prouvé que ce ne seroit pas la peine d'avoir des gens, s'ils ne servoient à chasser le pauvre, quand il vient réclamer son bien ; et en lui montrant combien *justice* et *humanité* sont des mots roturiers, je lui ai fait comprendre à la fin, qu'elle est trop honoree qu'un comte ait mangé son beurre. Elle me charge donc, monsieur, de vous témoigner sa reconnoissance de l'honneur que vous lui avez fait, son regret de l'importunité qu'elle vous a causée, et le desir qu'elle auroit que son beurre vous eût paru bon.

Que si par hasard, il vous en a coûté quelque chose pour le port du paquet à elle adressé, elle offre de vous le rembourser, comme il est juste. Je n'attends là-dessus que vos ordres pour exécuter ses intentions, et vous supplie d'agréer les sentimens, avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc. (1).

---

(1) Ces deux lettres pourront expliquer une petite note de l'Héloïse, adressée à l'*Homme au beurre*.

LETTRE

A M. VERNES.

A Paris, le 6 juillet 1755.

VOICI, monsieur, une longue interruption; mais comme je n'ignore pas mes torts, et que vous n'ignorez pas notre traité, je n'ai rien de nouveau à vous dire pour mon excuse, et j'aime mieux reprendre notre correspondance tout uniment, que de recommencer à chaque fois mon apologie ou mes inutiles excuses.

Je suppose que vous avez vu actuellement l'écrit pour lequel vous aviez marqué de l'empressement. Il y en a des exemplaires entre les mains de M. *Chapuis*. J'ai reçu, à Geneve, tant d'honnêtetés de tout le monde, que je ne saurois là-dessus donner des préférences, sans donner en même temps des exclusions offensantes; mais il y auroit à voler M. *Chapuis*, une honnêteté dont l'amitié seule est capable, et que j'ai quelque droit d'attendre de ceux qui m'en ont témoigné autant que vous. Je ne puis exprimer la joie avec laquelle j'ai appris que le conseil avoit

agréé, au nom de la république, la dédicace de cet ouvrage, et je sens parfaitement tout ce qu'il y a d'indulgence et de grace dans cet aveu. J'ai toujours espéré qu'on ne pourroit méconnoître dans cette *épître*, les sentimens qui l'ont dictée, et qu'elle seroit approuvée de tous ceux qui les partagent; je compte donc sur votre suffrage, sur celui de votre respectable pere, et de tous mes bons concitoyens. Je me soucie très-peu de ce qu'en pourra penser le reste de l'Europe. Au reste, on avoit affecté de répandre des bruits terribles sur la violence de cet ouvrage, et il n'avoit pas tenu à mes ennemis, de me faire des affaires avec le gouvernement; heureusement, l'on ne m'a point condamné sans me lire, et après l'examen, l'entrée a été permise sans difficulté.

Donnez-moi des nouvelles de votre journal. Je n'ai point oublié ma promesse; mais ma copie me presse si fort depuis quelque temps, qu'elle ne me donne pas le loisir de travailler. D'ailleurs, je ne veux rien vous donner que j'aie pu faire mieux: mais je vous tiendrai parole, comptez-y, et le pis-aller sera de vous porter moi-même, le printemps prochain, ce que je n'aurai pu vous envoyer plutôt. Si je connois bien votre cœur, je

crois qu'à ce prix, vous ne serez pas fâché du retard.

Bon jour, monsieur ; préparez-vous à m'aimer plus que jamais, car j'ai bien résolu de vous y forcer à mon retour.

LETTRE

A Madame la marquise DE CRÉQUI.

A Epinay, le 8 septembre 1755.

JE vois, madame, que la bienveillance dont vous m'honorez, vous cause de l'inquiétude sur le sort dont quelques gens, tout au moins fort indiscrets, aiment à me menacer. De grace, que ma tranquillité ne vous alarme point, quand on vous annoncera ma détention comme prochaine. Si je ne fais rien pour la prévenir, c'est que, n'ayant rien fait pour la mériter, je croirois offenser l'hospitalité de la nation françoise, et l'équité du prince qui la gouverne, en me précautionnant contre une injustice.

Si j'ai écrit, comme on le prétend, sur une question de droit politique, proposée par l'académie de Dijon, j'y étois autorisé par le programme; et puisqu'on n'a point fait un crime à cette académie de proposer

cette question, je ne vois pas pourquoi l'on m'en feroit un de la résoudre. Il est vrai que j'ai dû me contenir dans les bornes d'une discussion générale et purement philosophique, sans personnalités et sans application : mais pourriez-vous croire, madame, vous, dont j'ai l'honneur d'être connu, que j'aie été capable de m'oublier un moment là-dessus ? Quand la prudence la plus commune ne m'auroit point interdit toute licence à cet égard, j'aime trop la franchise et la vérité, pour ne pas abhorrer les libelles et la satyre; et si je mets si peu de précaution dans ma conduite, c'est que mon cœur me répond toujours que je n'en ai pas besoin. Soyez donc bien assurée, je vous supplie, qu'il n'est jamais rien sorti et ne sortira jamais rien de ma plume, qui puisse m'exposer au moindre danger sous un gouvernement juste.

Quand je serois dans l'erreur sur l'utilité de mes maximes, n'a-t-on pas, en France, des formes prescrites pour la publication des ouvrages qu'on y fait paroître ? et quand je pourrois m'écarter impunément de ces formes, mon seul respect pour les lois, ne suffiroit-il pas pour m'en empêcher ? Vous savez, madame, à quel point j'ai toujours porté le

scrupule à cet égard : vous n'ignorez pas que mes écrits les plus hardis, sans excepter cette effroyable lettre sur la musique, n'ont jamais vu le jour qu'avec approbation et permission. C'est ainsi que je continuerai d'en user toute ma vie, et jamais, durant mon séjour en France, aucun de mes ouvrages n'y paroîtra de mon aveu, qu'avec celui du magistrat.

Mais si je sais quels sont mes devoirs, je n'ignore pas non plus quels sont mes droits : je n'ignore pas qu'en obéissant fidellement aux lois du pays où je vis, je ne dois compte à personne, de ma religion ni de mes sentimens, qu'aux magistrats de l'état dont j'ai l'honneur d'être membre. Ce seroit établir une loi bien nouvelle, de vouloir qu'à chaque fois qu'on met le pied dans un état, on fût obligé d'en adopter toutes les maximes, et qu'en voyageant d'un pays à l'autre, il fallût changer d'inclinations et de principes, comme de langage et de logement. Par-tout où l'on est, on doit respecter le prince et se soumettre à la loi ; mais on ne leur doit rien de plus, et le cœur doit toujours être pour la patrie. Quand donc il seroit vrai, qu'ayant en vue le bonheur de la mienne, j'eusse avancé hors du royaume, des principes plus convenables au gouvernement répu-

blicain, qu'au monarchique, où seroit mon crime?

Qui jamais ouït dire que le droit des gens, qu'on se vante si fort de respecter en France, permît de punir un étranger, pour avoir osé préférer en pays étranger, le gouvernement de son pays à tout autre?

On dit, il est vrai, que cette occasion ne sera qu'un prétexte, à la faveur duquel on me punira de mon mépris pour la musique françoise. Comment, madame, punir un homme de son mépris pour la musique? Ouïtes-vous jamais rien de pareil? Une injustice s'excuse-t-elle par une injustice encore plus criante? et dans le temps de cette horrible fermentation, digne de la plume de Tacite, n'eût-il pas été moins odieux de m'opprimer sur ce grave sujet, que d'y revenir après coup, sur un sujet encore moins raisonnable?

Quant à ce que vous me dites, madame, qu'il n'est pas question du bien ou du mal qu'on fait, mais seulement des amis ou des ennemis qu'on a, malgré la mauvaise opinion que j'ai de mon siecle, je ne puis croire que les choses en soient encore tout-à-fait à ce point. Mais quand cela seroit, quels ennemis puis-je avoir? Content de ma situation, je ne cours ni les pensions, ni les emplois, ni les hon-

neurs littéraires. Loin de vouloir du mal à personne, je ne cherche pas même à me venger de celui qu'on me fait. Je ne refuse point mes services aux autres, et ne leur en demande jamais. Je ne suis point flatteur, il est vrai : mais aussi je ne suis pas trompeur; et ma franchise n'est point satyrique : toutes personnalités odieuses sont bannies de ma bouche et de mes écrits; et si je maltraite les vices, c'est en respectant les hommes.

Ne craignez donc rien pour moi, madame, puisque je ne crains rien et que je ne dois rien craindre. Si l'on jugeoit mon ouvrage sur les bruits répandus par la calomnie, je serois, je l'avoue, en fort grand danger : mais dans un gouvernement sage, on ne dispose pas si légérement du sort des hommes; et je sais bien que je n'ai rien à craindre, si l'on ne me juge qu'après m'avoir lu. Mes sentimens, ma conduite et la justice du roi sont la sauve-garde en qui je me fie : je demeure au milieu de Paris, dans la sécurité qui convient à l'innocence, et sous la protection des lois que je n'offensai jamais. Les cris des bateleurs ne seront pas plus écoutés qu'ils ne l'ont été. Si j'ai tort, on me réfutera peut-être; peut-être même, si j'ai raison : mais un homme irréprochable ne sera point traité

comme un scélérat, pour avoir honoré sa patrie, et pour avoir dit que les François ne chantoient pas bien. Enfin, quand même il pourroit m'arriver un malheur que l'honnêteté ne me permet pas de prévoir, j'aurois peine à me repentir d'avoir jugé plus favorablement du gouvernement sous lequel j'avois à vivre, que les gens qui cherchent à m'effrayer.

Je suis avec respect, etc.

LETTRE

A M. VERNES.

A Paris, le 23 novembre 1755.

QUE je suis touché de vos tendres inquiétudes ! Je ne vois rien de vous, qui ne me prouve de plus en plus votre amitié pour moi, et qui ne vous rende de plus en plus digne de la mienne. Vous avez quelque raison de me croire mort, en ne recevant de moi nul signe de vie ; car je sens bien que ce ne sera qu'avec elle, que je perdrai les sentimens que je vous dois. Mais, toujours aussi négligent que ci-devant, je ne vaux pas mieux que je ne faisois, si ce n'est que je vous aime encore

davantage ; et si vous saviez combien il est difficile d'aimer les gens avec qui l'on a tort, vous sentiriez que mon attachement pour vous n'est pas tout-à-fait sans prix.

Vous avez été malade, et je n'en ai rien su : mais je savois que vous étiez surchargé de travail ; je crains que la fatigue n'ait épuisé votre santé, et que vous ne soyez encore prêt à la reperdre de même. Ménagez-la, je vous prie, comme un bien qui n'est pas à vous seul, et qui peut contribuer à la consolation d'un ami qui a pour jamais perdu la sienne. J'ai eu, cet été, une rechute assez vive ; l'automne a été très-bien : mais les approches de l'hiver me sont cruelles ; j'ignore ce que je pourrai vous dire de celles du printemps.

Le cinquieme volume de l'Encyclopédie paroît depuis quinze jours ; comme la lettre E n'y est pas même achevée, votre article n'y a pu être employé ; j'ai même prié M. Diderot de n'en faire usage, qu'autant qu'il en sera content lui-même. Car dans un ouvrage fait avec autant de soin que celui-là, il ne faut pas mettre un article foible, quand on n'en met qu'un. L'article *Encyclopédie*, qui est de Diderot, fait l'admiration de tout Paris ; et ce qui augmentera la vôtre,

quand vous le lirez, c'est qu'il l'a fait, étant malade.

Je viens de recevoir d'un noble Vénitien, une épître italienne, où j'ai lu avec plaisir ces trois vers en l'honneur de ma patrie :

Deh ! Cittadino di città ben retta
E compagno et fratel d'ottime genti
Ch' amor del giusto hà ragunate insieme, etc.

Cét éloge me paroît simple et sublime, et ce n'est pas d'Italie que je l'aurois attendu. Puissions-nous le mériter !

Bon jour, monsieur ; il faut nous quitter, car la copie me presse. Mes amitiés, je vous prie, à toute votre aimable famille ; je vous embrasse de tout mon cœur.

LETTRE

A un anonyme, par la voie du Mercure de France.

A Paris, le 29 novembre 1755.

J'AI reçu le 26 de ce mois, une lettre anonyme, datée du 28 octobre dernier, qui, mal adressée, après avoir été à Geneve, m'est revenue à Paris, franche de port. A cette lettre étoit joint un écrit pour

ma défense, que je ne puis donner au Mercure, comme l'auteur le désire, par des raisons qu'il doit sentir, s'il a réellement pour moi l'estime qu'il m'y témoigne. Il peut donc le faire retirer de mes mains, au moyen d'un billet de la même écriture ; sans quoi, sa piece restera supprimée.

L'auteur ne devoit pas croire si facilement, que celui qu'il réfute fût citoyen de Geneve, quoiqu'il se donne pour tel ; car il est aisé de dater de ce pays-là : mais tel se vante d'en être qui dit le contraire sans y penser. Je n'ai ni la vanité, ni la consolation de croire que tous mes concitoyens pensent comme moi ; mais je connois la candeur de leurs procédés : si quelqu'un d'eux m'attaque, ce sera hautement et sans se cacher ; ils m'estimeront assez en me combattant, ou du moins s'estimeront assez eux-mêmes, pour me rendre la franchise dont j'use envers tout le monde. D'ailleurs, eux pour qui cet ouvrage est écrit, eux à qui il est dédié, eux qui l'ont honoré de leur approbation, ne me demanderont point à quoi il est utile : ils ne m'objecteront point avec beaucoup d'autres, que, quand tout cela seroit vrai, je n'aurois pas dû le dire ; comme si le bonheur de la société étoit fondé sur les erreurs des hommes. Ils y

verront, j'ose le croire, de fortes raisons d'aimer leur gouvernement, des moyens de le conserver ; et s'ils y trouvent les maximes qui conviennent au bon citoyen, ils ne mépriseront point un écrit qui respire par-tout l'humanité, la liberté, l'amour de la patrie, l'obéissance aux lois.

Quant aux habitans des autres pays, s'ils ne trouvent dans cet ouvrage rien d'utile ni d'amusant, il seroit mieux, ce me semble, de leur demander pourquoi ils le lisent, que de leur expliquer pourquoi il est écrit. Qu'un bel esprit de Bordeaux m'exhorte gravement à laisser les discussions politiques pour faire des opéra, attendu que lui, bel esprit, s'amuse beaucoup plus à la représentation du Devin du Village, qu'à la lecture du Discours sur l'inégalité; il a raison sans doute, s'il est vrai qu'en écrivant aux citoyens de Geneve, je sois obligé d'amuser les bourgeois de Bordeaux.

Quoi qu'il en soit, en témoignant ma reconnoissance à mon défenseur, je le prie de laisser le champ libre à mes adversaires, et j'ai bien du regret moi-même, au temps que je perdois autrefois à leur répondre. Quand la recherche de la vérité dégénere en disputes et querelles personnelles, elle ne tarde pas à prendre les armes du men-

songe, craignons de l'avilir ainsi. De quelque prix que soit la science, la paix de l'ame vaut encore mieux. Je ne veux point d'autre défense pour mes écrits, que la raison et la vérité ; ni pour ma personne, que ma conduite et mes mœurs : si ces appuis me manquent, rien ne me soutiendra ; s'ils me soutiennent, qu'ai-je à craindre ?

LETTRE

A M. PERDRIAU.

A Paris, le 18 janvier 1756.

JE ne sais, monsieur, pourquoi je suis toujours si fort en arriere avec vous ; car je m'occupe fort agréablement en vous écrivant ; mais ce n'est pas en cela seul que je m'apperçois, combien le tempérament l'emporte souvent sur l'inclination, et l'habitude sur le plaisir même.

Je commence par ce qui m'a le plus touché dans votre lettre, après les témoignages d'amitié que vous m'y donnez, et qui me deviennent plus chers de jour en jour. C'est l'espece de défiance où vous me paroissez être de vous-même, à l'entrée de la nouvelle carriere qui se présente à

vous Je ne puis vous parler de vos études et de vos connoissances, parce que je ne suis rien moins que juge dans ces matieres; mais j'oserai vous parler de l'instrument qui fait valoir tout cela, et dont je trouve que vous vous servez à merveille. Vous avez de la finesse dans l'esprit; c'est ce que j'ai remarqué chez beaucoup de nos compatriotes : mais vous y joignez le naturel plus rare, qui lui donne des graces. Je trouve dans toutes vos lettres, une élégante simplicité qui va au cœur; rien de la sécheresse des lettres de pur bel esprit, et tout l'agrément qui manque souvent à celles où le sentiment seul s'épanche avec un ami. J'ai trouvé la même chose dans votre conversation; et moi, qui ne crains rien tant que les gens d'esprit, je me suis, sans y songer, attaché à vous par le tour du vôtre. Avec de telles dispositions, il ne faut point que vous vous embarrassiez des caprices de votre mémoire; vous aurez peu besoin de ses ressources pour figurer dans le monde littéraire. La lecture des anciens ne vous attachera point au fatras de l'érudition; vous y prendrez cet intérêt de l'ame, que la méthode et le compas ont chassé de nos écrits modernes. Si vous n'éclaircissez point quelque texte obscur, vous ferez sentir les vraies beautés

de ceux qui s'entendent ; et vous ferez dire à vos auditeurs, qu'il vaut encore mieux imiter les anciens, que les expliquer. Voilà, monsieur, ce que j'augure de vos talens appliqués à l'étude des belles-lettres. Les inquiétudes que vous témoignez, et la maniere dont vous les exprimez, m'apprennent que la seule faculté qui vous manque, est le courage de mettre à profit celles que vous possédez. Il me seroit fort doux, et il ne vous seroit peut-être pas inutile en cette occasion, que la confiance que vous devez à ma sincérité, vous en donnât un peu dans vos forces.

Je pense qu'il ne faut pas trop chercher de précision dans les mots *modus*, *numerus*, employés par Horace, non plus que dans tous les termes techniques qu'on trouve dans les poëtes. Le seul endroit d'Horace, où il paroisse avoir choisi les termes propres, et qu'aussi les seuls ignorans entendent et expliquent est le *sonante mistrum*, etc. de la neuvieme Epode. Dans tout le reste, il prend vaguement un instrument pour la musique, le nombre pour la poésie, etc. et c'est faute d'avoir fait cette réflexion très-simple, que tant de commentateurs se sont si ridiculement tourmentés sur tout cela.

Quant au sens précis des deux mots en question, c'est dans Boëce et Martianus Capella

Capella (1), qu'il faut le chercher; car ils sont parmi les anciens, les seuls Latins, dont les écrits sur la musique nous soient parvenus. Vous y trouverez que *numerus* est pris pour l'exécution du rythme; c'est-à-dire, en fait de musique, pour la division réguliere des temps et des valeurs. A l'égard du mot *modus*, il s'applique aux regles particulieres de la mélodie, et surtout à celles qui constituent le mode ou le ton. Ainsi le mode faisant sur les intervalles ou degrés des sons, ce que faisoit le nombre sur la durée des temps, la marche du chant, selon le premier sens, procédoit *per acutum et grave*, et selon le second, *per arsin et thesin*.

A propos de chant, j'oubliois depuis long-temps, de vous parler d'une observation que j'ai faite sur celui des pseaumes dans nos temples; chant dont je loue beaucoup l'antique simplicité, mais dont l'exécution est choquante aux oreilles délicates, par un défaut facile à corriger Ce défaut est, que le chantre se trouvant fort éloigné de certaines parties du temple, et le son parcourant assez lentement ces grands intervalles, sa voix se fait à peine

(1) On y peut, si l'on veut, ajouter S. Augustin.

entendre aux extrémités, qu'il a déjà changé de ton et commencé d'autres notes; ce qui devient d'autant plus choquant en certains points, que le son arrivant beaucoup plus tard encore d'une extrémité à l'autre, que du milieu où est le chantre, la masse d'air qui remplit le temple, se trouve partagée à la fois, en divers sons fort discordans, qui enjambent sans cesse les uns sur les autres, et choquent fortement une oreille exercée : défaut que l'orgue même ne fait qu'augmenter, parce qu'au lieu d'être au milieu de l'édifice, comme le chantre, il ne donne le ton que d'une extrémité.

Or, le remede à cet inconvénient me paroît très-facile ; car comme les rayons visuels se communiquent à l'instant, de l'objet à l'œil, ou du moins, avec une vîtesse incomparablement plus grande que celle avec laquelle le son se transmet du corps sonore à l'oreille, il suffit de substituer l'un à l'autre, pour avoir dans toute l'étendue du temple, un chant simultané et parfaitement d'accord. Il ne faut pour cela, que placer le chantre, ou quelqu'un chargé de cette partie de sa fonction, de maniere qu'il soit à la vue de tout le monde, et qu'il se serve d'un bâton de mesure, dont le mouvement s'apperçoive aisément

de loin, tel, par exemple, qu'un rouleau de papier. Car alors, avec la précaution de prolonger assez la premiere note, pour que l'intonation en soit par-tout entendue avant de continuer, tout le reste du chant marchera bien ensemble, et la discordance observée disparoîtra infailliblement. On pourroit même, au lieu d'un homme, employer un chronometre dont le mouvement seroit encore plus égal.

Il résulteroit de là, deux autres avantages : l'un, que sans presque altérer le chant des pseaumes, on pourra lui donner un peu de rythme ou de quantité, et y observer du moins les longues et les breves les plus sensibles ; l'autre, que ce qu'il a de langueur et de monotonie, pourra être relevé par une harmonie juste, mâle et majestueuse, en y ajoutant la basse et les parties, selon la premiere intention de l'auteur, qui n'étoit pas un harmoniste à mépriser. Voilà, monsieur, ce me semble, un usage important de l'*arsis* et *thesis*, et du nombre. Mais je n'en puis dire davantage, et le papier me manque plutôt que l'envie de m'entretenir avec vous. Bon jour, monsieur; je vous embrasse avec respect et de tout mon cœur.

BILLET

A M. DE BOISSI, en lui renvoyant la Lettre d'un bourgeois de Bordeaux, *qu'il n'avoit voulu imprimer dans le Mercure, qu'avec mon consentement, et après les retranchemens que je jugerois à propos d'y faire.*

A Paris, le 24 janvier 1756.

JE remercie très-humblement M. de Boissi, de la bonté qu'il a eue de me communiquer cette piece. Elle me paroît agréablement écrite, assaisonnée de cette ironie fine et plaisante, qu'on appelle, je crois, *de la politesse*, et je ne m'y trouve nullement offensé. Non-seulement je consens à sa publication, mais je désire même qu'elle soit imprimée dans l'état où elle est, pour l'instruction du public et pour la mienne. Si la morale de l'auteur paroît plus saine que sa logique, et si ses avis sont meilleurs que ses raisonnemens, ne seroit-ce point que les défauts de ma personne se voient bien mieux que les erreurs de mon livre? Au reste, toutes les horribles choses qu'il y trouve, lui montrent plus que jamais, qu'il ne devroit pas perdre son temps à le lire.

REPONSE

A M. MONIER, peintre d'Avignon, qui m'avoit envoyé trois fois la même piece de vers, demandant instamment une réponse.

A l'Hermitage, le 14 septembre 1756.

AINSI, monsieur, votre épître et vos louanges sont un expédient que la curiosité vous inspire, pour voir une lettre de ma façon : d'où j'infere à quoi j'aurois dû m'attendre, si des moyens contraires vous eussent conduit à la même fin.

Pour moi, je trouve qu'on ne doit jamais répondre aux injures, et moins encore aux louanges ; car si la vérité les dicte, elle en fait l'excuse ou la récompense ; et si c'est le mensonge, il les faut également mépriser.

D'ailleurs, monsieur, que dire à quelqu'un qu'on ne connoît point ? Il y a de l'esprit dans vos vers ; vous m'y donnez beaucoup d'éloges, et peut-être en méritez-vous à plus juste titre : mais ce sont deux foibles recommandations près de moi, que de l'esprit et de l'encens.

Je vois que vous aimez à écrire : en cela je ne vous blâme pas : mais moi, je n'aime

point à répondre, sur-tout à des complimens, et il n'étoit pas juste que je sois tyrannisé pour votre plaisir : non que mon temps soit précieux comme vous dites; il se passe à souffrir ou se perd dans l'oisiveté, et j'avoue qu'on ne peut guere en faire un moindre usage : mais quand je ne puis l'employer utilement pour personne, je ne veux pas qu'on m'empêche de le perdre comme il me plaît. Une seule minute usurpée, est un bien que tous les rois de l'univers ne me sauroient rendre; et c'est pour disposer de moi, que je fuis les oisifs des villes, gens aussi ennuyés qu'ennuyeux, qui, ne sachant que faire de leur temps, abusent de celui des autres.

Je suis très-parfaitement, etc.

LETTRE

A M. VERNES.

A l'Hermitage, le 4 avril 1757.

VOTRE lettre, mon cher concitoyen, est venue me consoler, dans un moment où je croyois avoir à me plaindre de l'amitié, et je n'ai jamais mieux senti combien la vôtre m'étoit chere. Je me suis dit : je gagne un jeune ami; je me survivrai dans

lui, il aimera ma mémoire après moi ; et j'ai senti de la douceur à m'attendrir dans cette idée.

J'ai lu avec plaisir les vers de M. Roustan : il y en a de très-beaux parmi d'autres fort mauvais ; mais ces disparates sont ordinaires au génie qui commence. J'y trouve beaucoup de bonnes pensées, et de la vigueur dans l'expression. J'ai grand' peur que ce jeune homme ne devienne assez bon poëte pour être un mauvais prédicateur ; et le métier qu'un honnête homme doit le mieux faire, c'est toujours le sien. Sa piece peut devenir fort bonne, mais elle a besoin d'être retouchée ; et à moins que M. de Voltaire n'en voulût bien prendre la peine, cela ne peut pas se faire ailleurs qu'à Paris ; car il y a une certaine pureté de goût et une correction de style, qu'on n'atteint jamais dans la province, quelqu'effort qu'on fasse pour cela. Je chercherai volontiers quelque ami qui corrige la piece et ne la gâte pas : c'est la maniere la plus honnête et la plus convenable, [illegible]nt je puisse remercier l'auteur ; mais son consentement est préalablement nécessaire.

Il est vrai, mon ami, que j'espérois vous embrasser ce printemps, et que je compte avec impatience les minutes qui

s'écoulent jusques à ma retraite dans la patrie, ou du moins à son voisinage. Mais j'ai ici une espece de petit ménage, une vieille gouvernante de quatre-vingts ans, qu'il m'est impossible d'emmener, et que je ne puis abandonner, jusqu'à ce qu'elle ait un asile, ou que Dieu veuille disposer d'elle. Je ne vois aucun moyen de satisfaire mon empressement et le vôtre, tant que cet obstacle subsistera.

Vous ne me parlez, ni de votre santé, ni de votre famille : voilà ce que je ne vous pardonne point. Je vous prie de croire que vous m'êtes cher, et que j'aime tout ce qui vous appartient. Pour moi, je traîne et souffre plus patiemment dans ma solitude, que quand j'étois obligé de grimacer devant les importuns ; cependant je vais toujours ; je me promene ; je ne manque pas de vigueur, et voici le temps que je vais me dédommager du rude hiver que j'ai passé dans les bois.

Je vous prie instamment de ne point m'adresser de lettres chez Mad. d'Epinay; cela lui donne des embarras, et multiplie les frais; il faut écrire, envoyer des exprès, et l'on évite tout cela en m'écrivant tout bonnement, *à l'Hermitage sous Montmorency, par Paris.* Les lettres me sont plus promptement, aussi fidellement

rendues, et à moindres frais pour Mad. d'Epinay et pour moi. A la vérité, quand il est question de paquets un peu gros, comme le précédent, on peut mettre une enveloppe avec cette adresse : *à M. de Lalive d'Epinay, fermier général du roi, à l'hôtel des fermes, à Paris.* Car ce que je vois qu'on ne sait pas à Geneve ; c'est que les fermiers généraux ont bien leurs ports francs à l'hôtel des fermes, mais non pas chez eux. Encore faut-il bien prendre garde qu'il ne paroisse pas que leurs paquets contiennent des lettres à d'autres adresses ; et il y a dans cette économie, une petite manœuvre que je n'aime point.

Adieu, mon cher concitoyen ; quand viendra le temps où nous irons ensemble profiter des utiles délassemens de ce médecin du corps et de l'ame, de ce Chrysippe moderne, que j'estime plus que l'ancien, que j'aime comme mon ami, et que je respecte comme mon maître !

P. S. Je vous envoie ouverte, ma réponse à M. Roustan, pour que vous en jugiez et que vous la supprimiez, si vous la croyez capable de lui déplaire ; car assurément ce n'est pas mon intention.

LETTRE

A M. DIDEROT.

Ce mercredi soir, 1757.

QUAND vous prenez des engagemens, vous n'ignorez pas que vous avez femme, enfant, domestique, etc. Cependant vous ne laissez pas de les prendre comme si rien ne vous forçoit d'y manquer : j'ai donc raison d'admirer votre courage. Il est vrai que, quand vous avez promis de venir, je murmure de vous attendre toujours vainement ; et quand vous me donnez des rendez-vous, de vous voir manquer à tous sans exception : voilà, je pense, le plus grand des maux que je vous ai faits en ma vie.

Vous n'avez pas changé : Ne vous flattez pas de cela. Si vous eussiez toujours été ce que vous êtes, j'ai bien de la peine à croire que je fusse devenu votre ami ; je suis bien sûr au moins, que vous ne seriez pas devenu le mien.

Voulez-vous venir à l'Hermitage samedi? Je vous prie de n'en rien faire ; je vous en prie instamment. Dans la disposition où nous sommes tous deux, il ne con-

vient de se voir si-tôt ; car il y a bien de l'apparence que ce seroit notre derniere entrevue, et je ne veux pas exposer une amitié qui m'est chere, à cette crise. Il n'est pas question de mon ouvrage, et je ne suis plus en état d'en parler, ni d'y penser. Mais peut-être seriez-vous bien aise de gagner une maladie, pour avoir le plaisir de me la reprocher, et de me chagriner doublement. Dans nos altercations, vous avez toujours été l'agresseur. Je suis très-sûr de ne vous avoir jamais fait d'autre mal, que de ne pas endurer assez patiemment celui que vous aimez à me faire, et en cela je conviens que j'avois tort. J'étois heureux dans ma solitude, vous avez pris à tâche d'y troubler mon bonheur, et vous la remplissez fort bien. D'ailleurs, vous avez dit qu'il n'y a que le méchant qui soit seul ; et pour justifier votre sentence, il faut bien, à quelque prix que ce soit, faire en sorte que je le devienne. Philosophes ! philosophes !

Non, je ne reprocherai point au ciel de m'avoir donné des amis ; mais sans Mad. d'Epinay, j'ai bien peur que je n'eusse à lui reprocher de ne m'en avoir point donné. Au reste, je ne conviens pas de leur inutilité ; ils servoient ci-devant à me

rendre la vie agréable, et servent maintenant à m'en détacher.

Quant au sophisme inhumain que vous me reprochez, vous avez raison d'en parler bien bas ; vous ne sauriez en parler assez bas pour votre honneur. Que Dieu vous préserve d'avoir un cœur qui voie ainsi ceux de vos amis ! Je commence à être de votre avis sur Mad. le Vasseur ; elle sera mieux à Paris : malheureusement je ne puis l'y tenir dans l'aisance ; mais je lui donnerai tout ce que j'ai, je vendrai tout ; si je puis gagner quelque chose, le produit sera pour elle. Elle a des enfans à Paris, qui peuvent la soigner : s'ils ne suffisent pas, sa fille la suivra. En tout cela, je ne ferai pas trop pour mon cœur, ni assez pour mes amis. Mais quoi qu'il en puisse arriver, je ne veux pas aliéner la liberté de ma personne, ni devenir son esclave, la philosophie dût-elle me démontrer que je le dois Je resterai seul ici ; je mangerai du pain, je boirai de l'eau ; je serai heureux et tranquille : vous aurez Mad. le Vasseur, et je serai bientôt oublié.

Je crois avoir répondu au lettré, c'est-à-dire, au fils d'un fermier général, que je ne plaignois pas les pauvres qu'il avoit apperçus sur le rempart, attendans mon liard ;

liard; qu'apparemment il les en avoit amplement dédommagés; que je l'établissois mon substitut; que les pauvres de Paris n'auroient pas à se plaindre de cet échange; mais que je ne trouverois pas aisément un si bon substitut pour ceux de Montmorency, qui en avoient beaucoup plus de besoin. Il y a ici un bon vieillard respectable, qui a passé sa vie à travailler, et qui, ne le pouvant plus, meurt de faim sur ses vieux jours. Ma conscience est plus contente des deux sous que je lui donne tous les lundis, que des cent liards que j'aurois distribués à tous les gueux du rempart. Vous êtes plaisans, vous autres philosophes, quand vous regardez les habitans des villes, comme les seuls hommes auxquels vos devoirs vous lient. C'est à la campagne, qu'on apprend à aimer et servir l'humanité; on n'apprend qu'à la mépriser dans les villes. J'ai des devoirs dont je suis l'esclave; et c'est pour cela que je ne veux pas m'en imposer d'autres qui m'ôtent le pouvoir de remplir ceux-là.

Je remarque une chose, qu'il est important que je vous dise. Je ne vous ai jamais écrit sans attendrissement, et je mouillai de mes larmes ma précédente lettre; mais enfin, la sécheresse des vôtres s'étend jusqu'à moi. Mes yeux sont secs, et mon

cœur se resserre en vous écrivant. Je ne suis pas en état de vous voir : ne venez pas, je vous en conjure. Je n'ai jamais consulté le temps, ni compté mes pas, quand mes amis ont eu besoin de ma présence. Je puis attendre d'eux le même zele ; mais ce n'est pas ici le cas de l'employer. Si vous avez quelque respect pour une ancienne amitié, ne venez pas l'exposer à une rupture infaillible et sans retour.

Je vous envoie cette lettre par un exprès, auquel vous pourrez remettre mes papiers cachetés.

LETTRE

AU MÊME.

J'AI envie de reprendre, en peu de mots, l'histoire de nos démêlés. Vous m'envoyâtes votre livre Je vous écrivis là-dessus un billet, le plus tendre et le plus honnête que j'aie écrit de ma vie, et dans lequel je me plaignois, avec toute la douceur de l'amitié, d'une maxime très-louche, et dont on pourroit me faire une application bien injurieuse. Je reçus en réponse une lettre très-seche, dans laquelle vous prétendez me faire grace, en ne me

regardant pas comme un mal-honnête homme ; et cela, uniquement parce que j'ai chez moi une femme de quatre-vingts ans : comme si la campagne étoit mortelle à cet âge, et qu'il n'y eût des femmes de quatre-vingts ans qu'à Paris. Ma réplique avoit toute la vivacité d'un honnête homme insulté par son ami : vous repartîtes par une lettre abominable. Je me défendis encore, et très-fortement ; mais me défiant de la fureur où vous m'aviez mis, et dans cet état même, redoutant d'avoir tort avec un ami, j'envoyai ma lettre à Mad. d'Epinay, que je fis juge de notre différent. Elle me renvoya cette même lettre, en me conjurant de la supprimer, et je la supprimai. Vous m'en écrivez maintenant une autre, dans laquelle vous m'appelez méchant, injuste, cruel, féroce. Voilà le précis de ce qui s'est passé dans cette occasion.

Je voudrois vous faire deux ou trois questions très-simples. Quel est l'agresseur dans cette affaire ? Si vous voulez vous en rapporter à un tiers, montrez mon premier billet ; je montrerai le vôtre.

En supposant que j'eusse mal reçu vos reproches, et que j'eusse tort dans le fond, qui de nous deux étoit le plus obligé de prendre le ton de la raison pour y rame-

ner l'autre ? Je n'ai jamais résisté à un mot de douceur. Vous pouvez l'ignorer, mais vous pouvez savoir que je ne cede pas volontiers aux outrages. Si votre dessein, dans toute cette affaire, eût été de m'irriter, qu'eussiez-vous fait de plus !

Vous vous plaignez beaucoup des maux que je vous ai faits. Quels sont-ils donc enfin ces maux ? Seroit-ce de ne pas endurer assez patiemment ceux que vous aimez à me faire ; de ne pas me laisser tyranniser à votre gré ; de murmurer quand vous affectez de me manquer de parole, et de ne jamais venir lorsque vous l'avez promis ? Si jamais je vous ai fait d'autres maux, articulez-les. Moi, faire du mal à mon ami ! Tout cruel, tout méchant, tout féroce que je suis, je mourrois de douleur, si je croyois jamais en avoir fait à mon plus cruel ennemi, autant que vous m'en faites depuis six semaines.

Vous me parlez de vos services ; je ne les avois point oubliés ; mais ne vous y trompez pas : beaucoup de gens m'en ont rendu, qui n'étoient point mes amis. Un honnête homme, qui ne sent rien, rend service, et croit être ami ; il se trompe : il n'est qu'honnête homme. Tout votre empressement, tout votre zele pour me procurer des choses dont je n'ai que faire,

me touchent peu Je ne veux que de l'amitié : et c'est la seule chose qu'on me refuse Ingrat, je ne t'ai point rendu de services, mais je t'ai aimé ; et tu ne me paieras de ta vie, ce que j'ai senti pour toi durant trois mois. Montre cet article à ta femme, plus équitable que toi, et demande-lui si, quand ma présence étoit douce à ton cœur affligé, je comptois mes pas et regardois au temps qu'il faisoit, pour aller à Vincennes consoler mon ami. Homme insensible et dur, deux larmes versées dans mon sein, m'eussent mieux valu que le trône du monde ; mais tu me les refuses, et te contentes de m'en arracher. Hé bien ! garde tout le reste ; je ne veux plus rien de toi.

Il est vrai que j'ai engagé Mad. d'Epinay à vous empêcher de venir samedi dernier. Nous étions tous deux irrités : je ne sais point mesurer mes paroles ; et vous, vous êtes défiant, ombrageux, pesant à la rigueur les mots lâchés inconsidérément, et sujet à donner à mille choses simples, un sens subtil auquel on n'a pas songé. Il étoit dangereux en cet état, de nous voir. De plus, vous vouliez venir à pied ; vous risquiez de vous faire malade, et n'en auriez pas, peut-être, été trop fâché. Je ne me sentois pas le cou-

rage de courir tous les dangers de cette entrevue. Cette frayeur ne méritoit assurément pas vos reproches; car quoi que vous puissiez faire, ce sera toujours un lien sacré pour mon cœur, que celui de notre ancienne amitié; et dussiez-vous m'insulter encore, je vous verrai toujours avec plaisir, quand la colere ne m'aveuglera pas.

A l'egard de Mad. d'Epinay, je lui ai envoyé vos lettres et les miennes; je serois étouffé de douleur, sans cette communication; et n'ayant plus de raison, j'avois besoin de conseils. Vous paroissez toujous si fier de vos procédés dans cette affaire, que vous devez être fort content d'avoir un témoin qui les puisse admirer. Il est vrai qu'elle vous sert bien; et si je ne connoissois son motif, je la croirois aussi injuste que vous.

Pour moi, plus j'y pense, moins je puis vous comprendre. Comment! parce qu'à propos, je ne sais pas trop de quoi, vous avez dit que le méchant est seul, faut-il absolument me rendre méchant et sacrifier votre ami à votre sentence? Pour d'autres auteurs, l'alternative seroit dangereuse: mais vous! D'ailleurs, cette alternative n'est point nécessaire; votre sentence, quoiqu'obscure et louche, est

très-vraie en un sens, et dans ce sens elle ne me fait qu'honneur : car, quoi que vous en disiez, je suis beaucoup moins seul ici, que vous au milieu de Paris. Diderot ! Diderot ! je le vois avec une douleur amere : sans cesse au milieu des méchans, vous apprenez à leur ressembler ; votre bon cœur se corrompt parmi eux, et vous forcez le mien de se détacher insensiblement de vous.

LETTRE

A Mad. D'EPINAY.

A l'Hermitage, ce jeudi 1757.

DIDEROT m'a écrit une troisieme lettre, en me renvoyant mes papiers. Ma reponse étoit faite quand j'ai reçu la vôtre : il y a trop long-temps que cette tracasserie dure : il faut qu'elle finisse ; ainsi n'en parlons plus. Mais où avez-vous pris que je me plaindrai de vous aussi, parce que vous me querellez ? Eh, vraiment, vous faites fort bien : j'en ai souvent grand besoin quand j'ai tort ; et même à présent que vous me querellez quand j'ai raison, je ne laisse pas de vous en savoir gré ; car

je vois vos motifs ; et tout ce que vous me dites, pour être franc et sincere, n'en a que mieux le ton de l'estime et de l'amitié. Mais vous ne me ferez jamais entendre que vous croyez me faire grace en parlant bien de moi ; vous ne direz jamais : *encore y auroit-il bien à dire là-dessus.* Vous m'offenseriez vivement, et vous vous outrageriez vous-même ; car il ne convient point à d'honnêtes gens d'avoir des amis dont ils pensent mal. Comment, madame ! appelez-vous cela une forme, un extérieur ?

En qualité de solitaire, je suis plus sensible qu'un autre : en qualité de malade, j'ai droit aux ménagemens que l'humanité doit à la foiblesse et à l'humeur d'un homme qui souffre. Je suis pauvre, et il me semble que cet état mérite encore des égards. Que je vous fasse donc ma déclaration sur ce que j'exige de l'amitié, et sur ce que j'y veux mettre. Reprenez librement ce que vous trouverez à blâmer dans mes regles : mais attendez-vous à ne m'en pas voir départir aisément ; car elles sont tirées de mon caractere, que je ne puis changer.

Premiérement, je veux que mes amis soient mes amis, et non pas mes maîtres ; qu'ils me conseillent, et non pas qu'ils

me gouvernent : je veux bien leur aliéner mon cœur, mais non pas ma liberté.

Qu'ils me parlent toujours librement et franchement. Ils peuvent me tout dire : hors le mépris, je leur permets tout. Le mépris des indifférens m'est indifférent ; mais si je le souffrois de mes amis, j'en serois digne. S'ils ont le malheur de me mépriser, qu'ils ne me le disent pas ; car à quoi cela sert-il ? Qu'ils me quittent ; c'est leur devoir envers eux-mêmes. A cela près, quand ils me font leurs représentations, de quelque ton qu'ils les fassent, ils usent de leur droit ; quand, après les avoir écoutés, je fais ma volonté, j'use du mien, et je ne veux plus que, quand j'ai pris une fois mon parti, ils y trouvent sans cesse à redire, en m'accablant de criailleries éternelles, et tout-à-fait inutiles.

Leurs grands empressemens à me rendre mille services, dont je ne me soucie point, me sont à charge ; j'y trouve un certain air de supériorité, qui me déplaît. D'ailleurs, tout le monde en peut faire autant. J'aime mieux qu'ils m'aiment et se laissent aimer ; voilà ce que les amis seuls savent faire. Je m'indigne sur-tout, quand le premier venu les dédommage de moi, tandis que je ne peux souffrir qu'eux seuls au monde. Il n'y a que leurs caresses qui

puissent me faire endurer leurs bienfaits; et quand je fais tant que d'en recevoir d'eux, je veux qu'ils consultent mon goût, et non pas le leur : car nous pensons si différemment sur tant de choses, que souvent ce qu'ils jugent bon, me paroît mauvais.

S'il survient une querelle, je dirois bien que c'est à celui qui a tort, de revenir le premier; mais c'est ne rien dire, car chacun croit toujours avoir raison. Tort ou raison, c'est à celui qui a commencé la querelle, à la finir. Si je reçois mal sa censure, si je m'aigris sans sujet, si je me mets en colere mal-à-propos, je ne veux point qu'il s'y mette à son tour. Je veux qu'il me caresse bien, qu'il me baise bien, entendez-vous, madame; en un mot, qu'il commence par m'appaiser : ce qui ne sera pas long; car il n'y a point d'incendie au fond de mon cœur, qu'une larme ne puisse éteindre. Alors, quand je serai attendri, calmé, honteux, confus, qu'il me gourmande bien, qu'il me dise bien mon fait, et sûrement il sera content de moi. Voilà ce que je veux que mon ami fasse envers moi quand j'ai tort, et ce que je suis toujours prêt à faire envers lui dans le même cas. S'il est question d'une minutie, qu'on la laisse tomber, et qu'on

ne se fasse pas un sot point d'honneur d'avoir toujours l'avantage.

Je puis vous citer là-dessus, une espece de petit exemple, dont vous ne vous doutez pas, quoiqu'il vous regarde. C'est à l'occasion de ce billet, où je vous parlois de la Bastille, dans un sens bien différent de celui où vous le prîtes, et que vous n'entendites assurément pas comme je l'avois écrit. Vous m'écrivîtes une lettre bien éloignée d'être injurieuse et desobligeante (vous n'en savez point écrire de telles à vos amis), mais où je voyois que vous étiez mécontente de la mienne. J'étois persuadé, comme je le suis encore, qu'en cela vous aviez tort : je vous répliquai ; vous aviez établi certaines maximes, qu'il faut aimer les hommes indifféremment ; qu'il faut être content des autres, pour l'être de soi ; que nous sommes faits pour la société, pour supporter mutuellement nos défauts, pour avoir entre nous une intimité de freres, etc. Vous m'aviez mis précisément sur mon terrain. Ma lettre étoit bonne, du moins je la crus telle, et sûrement vous auriez pris du temps pour y répondre. Prêt à la fermer, je la relus avec plaisir ; elle avoit, n'en doutez pas, le ton de l'amitié, mais une certaine chaleur dont je ne puis me défendre. Je sentis

que vous n'en seriez pas plus contente que de la premiere, et qu'il s'éleveroit entre nous un nuage d'altercation dont je serois la cause. A l'instant je jetai ma lettre au feu, résolu d'en demeurer là : je ne saurois vous dire avec quel contentement de cœur je vis brûler mon éloquence; et vous savez que je ne vous en ai plus parlé. Ma chere et bonne amie, Pythagore disoit qu'il ne faut jamais attiser le feu avec une épée; cette sentence me paroît être la plus importante et la plus sacrée des lois de l'amitié.

J'ai bien d'autres prétentions encore avec mes amis, et elles augmentent à mesure qu'ils me sont chers. Aussi serai-je de jour en jour plus difficile avec vous : mais pour le coup, il faut finir cette lettre.

Je vois, en relisant la vôtre, que vous m'annoncez le paquet de Diderot. L'un et l'autre ne me sont pourtant pas parvenus ensemble, et j'ai reçu le paquet long-temps avant la lettre. Ne vous étonnez pas, si je prends Paris toujours plus en haine : il ne m'en vient rien que de chagrinant, hormis vos lettres. Je n'irai jamais. Si vous voulez me faire vos représentations là-dessus, et même aussi vivement qu'il vous plaira, vous en avez le droit. Elles seront

bien reçues et inutiles. Après cela, vous ne m'en ferez plus.

Faites ce que vous jugerez à propos au sujet du livre de M. d'Holback; mais je n'approuve point qu'on se charge d'une édition, et sur-tout une femme. C'est une maniere de faire acheter un livre par force, et de mettre à contribution ses amis. Je ne veux point de cela. Bon jour, ma bonne amie.

LETTRE

A M. DE SAINT-LAMBERT.

A l'Hermitage, le 4 septembre 1757.

EN commençant de vous connoître, je désirai de vous aimer. Je n'ai rien vu de vous, qui n'augmentât ce désir. Au moment où j'étois abandonné de tout ce qui me fut cher, je vous dus une amie qui me consoloit de tout, et à laquelle je m'attachois à mesure qu'elle me parloit de vous. Voyez, mon cher Saint-Lambert, si j'ai de quoi vous aimer tous deux, et croyez que mon cœur n'est pas de ceux qui demeurent en reste. Pourquoi faut-il donc que vous m'ayez affligé l'un et l'autre? Laissez-moi

promptement délivrer mon ame du poids de vos torts. Comme je me suis plaint de vous à elle, je viens me plaindre d'elle à vous. Elle m'a bien entendu ; j'espere que vous m'entendrez de même ; et peut-être, une explication dictée par l'estime et la confiance, produira-t-elle entre de nouveaux amis, l'effet de l'habitude et des ans.

Je songeois à vous sans songer guere à elle, quand elle est venue me voir et qu'elle a commencé de me rechercher. Connoissant mon penchant à m'attacher, et les chagrins qu'il me donne, j'ai toujours fui les liaisons nouvelles ; et il y avoit quatre ans qu'elle m'offroit l'entrée de sa maison, sans que jamais j'y eusse mis le pied. Je n'ai pu la fuir ; je l'ai vue ; j'ai pris la douce habitude de la voir. J'étois solitaire et triste ; mon cœur affligé ne cherchoit que des consolations ; je les trouvois auprès d'elle ; elle en avoit besoin à son tour ; elle trouvoit un ami sensible à ses peines. Nous parlions de vous, du bon et trop facile Diderot, de l'ingrat Grimm, et d'autres encore. Les jours se passoient dans cet épanchement mutuel. Je m'attachois en solitaire, en homme affligé : elle conçut aussi de l'amitié pour moi ; elle m'en promit du moins. Nous faisions des projets pour le temps où nous pourrions

lier entre nous trois une société charmante, dans laquelle j'osois attendre de vous, il est vrai, du respect pour elle et des égards pour moi.

Tout est changé, hormis mon cœur. Depuis votre départ elle me reçoit froidement; elle me parle à peine, même de vous : elle trouve cent prétextes pour m'éviter; un homme dont on veut se défaire, n'est pas autrement traité que je le suis d'elle; du moins autant que j'en puis juger, car je n'ai encore été congédié de personne. Je ne sais ce que signifie ce changement. Si je l'ai mérité, qu'on me le dise, et je me tiens pour chassé : si c'est légéreté, qu'on me le dise encore; je me retire aujourd'hui, et serai consolé demain. Mais après avoir répondu aux avances qui m'ont été faites, après avoir goûté le charme d'une société qui m'est devenue nécessaire, je crois, par l'amitié qu'on m'a demandée, avoir acquis quelque droit à celle qui m'étoit offerte; je crois, par l'état de langueur où je suis réduit dans ma retraite, mériter au moins quelques égards; et quand je vous demande compte de l'amie que vous m'aviez donnée, je crois vous inviter à remplir un devoir de l'humanité.

Oui, c'est à vous que je demande compte

d'elle. N'est-ce pas de vous que lui viennent tous ses sentimens? Qui le sait mieux que moi ? Je le sais mieux que vous peut-être, et je puis bien lui reprocher ce que je reprochois avec moins de justice à feue Mad. d'Holback (1), qu'elle ne m'aime que par l'impulsion de celui qu'elle aime. Dites-moi donc d'où vient son refroidissement. Auriez-vous pu craindre que je ne cherchasse à vous nuire auprès d'elle, et qu'une vertu mal-entendue ne me rendît perfide et trompeur ? L'article d'une de vos lettres, qui me regarde, m'a fait entrevoir ce soupçon. Non, non, Saint-Lambert, la poitrine de J. J. Rousseau n'enferma jamais le cœur d'un traître, et je me mépriserois bien plus que vous ne pensez, si jamais j'avois essayé de vous ôter le sien.

Ne croyez pas m'avoir séduit par vos raisons : j'y vois l'honnêteté de votre ame, et non votre justification. Je blâme vos liens; vous ne sauriez les approuver vous-même; et tant que vous me serez chers l'un et l'autre, je ne vous laisserai jamais la sécurité de l'innocence, dans votre état. Mais un amour tel que le vôtre, mérite aussi des

(1) Quand j'écrivois cette lettre, M. d'Holback avoit déjà sa seconde femme, sœur de la première.

égards, et le bien qu'il produit le rend moins coupable. Après avoir connu tout ce qu'elle sent pour vous, pourrois-je vouloir vous rendre malheureux l'un par l'autre ? Non, je me sens du respect pour une union si tendre, et ne la puis mener à la vertu par le chemin du désespoir. Un mot, sur-tout, qu'elle me dit il y a deux mois, et que je vous rapporterai quelque jour, m'a touché au point que, de confident de sa passion, j'en suis presque devenu le complice ; et il est certain que, si vous pouviez jamais abandonner une pareille amante, je ne saurois m'empêcher de vous mépriser. Je me suis abstenu d'attaquer vos raisons, que je pouvois mettre en poudre ; j'ai laissé goûter à son tendre cœur, le charme de s'y complaire ; et sans lui cacher mon sentiment, j'ai laissé le voile sur cette égide redoutable, dont ses yeux et les vôtres se seroient détournés. Je le répete, je ne veux point vous ôter l'un à l'autre. Bien loin de là ; si jamais entre vous deux, j'ai le bonheur de faire parler la vérité sans vous déplaire, et d'adoucir sa voix dans la bouche d'un ami, je ne veux que prévenir l'infaillible terme de l'amour, en vous unissant d'un lien plus durable, à l'épreuve du ravage des ans, dont vous puissiez tous deux vous honorer à la face des hommes.

et qui vous soit doux encore au dernier moment de la vie. Mais soyez sûrs que je ne tiendrai jamais ces discours à aucun des deux séparément.

Un excès de délicatesse vous auroit-il fait croire aussi, que l'amitié fait tort à l'amour, et que les sentimens que j'obtiendrois, nuiroient à ceux qui vous sont dûs? Mais dites-moi, qui est-ce qui sait aimer, si ce n'est un cœur sensible? Les cœurs sensibles ne le sont-ils pas à toutes les sortes d'affections, et peut-il y naître un seul sentiment qui ne tourne au profit de celui qui les domine? Où est l'amant qui n'en devient pas plus tendre, en parlant de celle qu'il aime, à son ami? Où est le cœur plein d'un sentiment qui déborde, qui n'a pas besoin dans l'absence, d'un autre cœur pour s'épancher? Je fus jeune une fois, et je connus l'ame la plus aimante qui ait existé. Tous les attachemens imaginables étoient réunis dans cette ame tendre; chacun n'en étoit que plus délicieux par le concours de tous les autres; et celui qui l'emportoit, tiroit de tous, un nouveau prix. Quoi! ne vous est-il point doux dans l'éloignement, qu'il se trouve un être sensible, à qui votre amie aime à parler de vous, et qui se plaise à l'entendre? Je suis persuadé que vous goûteriez ce plaisir

aujourd'hui, si vous m'eussiez donné la journée que vous m'aviez promise, et que vous fussiez venu recevoir à l'Hermitage, l'effusion d'un cœur dont sûrement le vôtre eût été content.

Il est fait, j'en suis sûr, pour m'entendre et répondre au mien. Consultez-le; il vous redemandera pour moi, l'amie que je tiens de vous, qui m'est devenue nécessaire, et que je n'ai point mérité de perdre. Si son changement vient d'elle, dites-lui ce qu'il convient: s'il vient de vous, dites-le à vous-même. Sachez au moins que, de quelque maniere que vous en usiez, vous serez, elle et vous, mes derniers attachemens. Mes maux me gagnent, et m'éloignent chaque jour davantage de la société. La vôtre étoit la seule de mon goût, qui restât à ma portée. Si vous cherchez tous deux à vous éloigner de moi, je retirerai mon ame au-dedans d'elle-même; je mourrai seul et abandonné dans ma solitude, et vous ne penserez jamais à moi sans regret. Si vous vous rapprochez, vous trouverez un cœur qui ne laisse jamais faire la moitié du chemin, à ceux qui lui conviennent.

LETTRE

A M. GRIMM (1).

A l'Hermitage, le 19 octobre 1757.

DITES-MOI, mon cher Grimm, pourquoi tous mes amis prétendent que je dois suivre à Geneve Mad. d'Epinay. Ai-je tort, ou seroient-ils tous séduits? Auroient-

(1) Notez sur la lettre suivante, que le secret de ce voyage de Mad. d'Epinay, qu'elle me croyoit bien caché, m'étoit bien connu, de même qu'à toute sa maison; mais comme il ne me convenoit pas d'en paroître instruit, j'étois forcé de motiver mon refus sur d'autres causes: et ce fut par là que je donnai si beau jeu à leur vengeance, d'autant plus cruelle qu'elle étoit plus injuste. Je savois les secrets de Mad. d'Epinay, sans qu'elle me les eût dits, et sans avoir pris le moindre soin pour les apprendre. Jamais je n'en ai révélé aucun, même après ma rupture avec elle. Elle et d'autres savoient les miens par ma pleine et libre confiance, parce que la réserve avec les amis, me paroît un crime, et qu'on ne doit pas vouloir passer à leurs yeux, pour meilleur qu'on n'est. C'est dans ces aveux, faits d'une maniere qui devoit les leur rendre si sacrés, qu'ils ont tiré contre moi le parti que chacun sait. Quel honnête homme n'aimeroit pas cent fois mieux être coupable de mes fautes que de leurs trahisons!

ils tous cette basse partialité, toujours prête à prononcer en faveur du riche, et à surcharger la misere, de cent devoirs inutiles qui la rendent plus sûre et plus dure ? Je ne veux m'en rapporter là-dessus qu'à vous seul. Quoique sans doute prévenu comme les autres, je vous crois assez équitable pour vous mettre à ma place, et me juger sur mes vrais devoirs. Ecoutez donc mes raisons, mon ami, et décidez du parti que je dois prendre; car, quel que soit votre avis, je vous déclare qu'il sera suivi sur-le-champ.

Qu'est-ce qui peut m'obliger à suivre Mad. d'Epinay ? L'amitié, la reconnoissance, l'utilité qu'elle peut retirer de moi ! Examinons tous ces points.

Si madame d'Epinay m'a témoigné de l'amitié, je lui en ai témoigné davantage. Les soins ont été mutuels, ou du moins aussi assidus de ma part que de la sienne. Nous sommes tous deux malades, et je ne lui dois plus qu'elle ne me doit sur ce point, qu'en cas que le plus souffrant soit obligé de garder l'autre. Je n'ai là-dessus qu'un mot à vous dire. Elle a des amis moins malades, moins pauvres, moins jaloux de leur liberté, et qui lui sont du moins aussi chers que moi; mais je ne vois pas qu'aucun d'eux se fasse un devoir de la

suivre. Par quelle bizarrerie en sera-ce un pour moi seul, qui suis moins en état de le remplir? Si Mad. d'Epinay m'est assez chere pour que je renonce à tout, afin de l'amuser, comment lui suis-je assez peu cher moi-même, pour qu'elle achete aux dépens de ma santé, de ma vie, de mon temps, de mon repos et de toutes mes ressources, les soins d'un complaisant aussi mal-adroit? Je ne sais si je devois offrir de la suivre; mais je sais qu'à moins d'avoir cette dureté d'ame que donne l'opulence, et dont elle m'a toujours paru loin, elle ne devoit jamais l'accepter.

Quant aux bienfaits, premiérement je ne les aime point, n'en veux point, et ne sais aucun gré de ceux que je reçois par force. J'ai articulé cela bien nettement à Mad. d'Epinay, avant d'en recevoir aucun d'elle. Ce n'est pas que je n'aime à me livrer comme un autre, à ces doux liens quand l'amitié les forme, mais lorsqu'on veut trop tirer la chaîne, elle rompt et je suis libre. Qu'a fait pour moi Mad. d'Epinay? Vous le savez tous mieux que personne, et j'en puis parler librement avec vous. Elle a fait bâtir à mon occasion, une petite maison à l'Hermitage, et m'a engagé d'y loger: j'ajoute avec plaisir, qu'elle a pris soin d'en rendre l'habitation agréable

et sûre. Qu'ai-je fait de mon côté pour Mad. d'Epinay? Dans le temps que j'étois prêt à me retirer dans ma patrie, que je le désirois si vivement, et que j'aurois dû le faire, elle remua ciel et terre pour me retenir. A force de sollicitations et même d'intrigues, elle réussit; elle vainquit ma longue résistance, mes vœux, mon goût, l'improbation de mes amis. Tout céda dans mon cœur, à son ascendant. Je me laissai conduire à l'Hermitage; dès ce moment j'ai toujours senti que j'étois chez autrui, et cet instant de foiblesse m'a déjà causé de longs repentirs. Mes chers amis, attentifs à m'y désoler sans relâche, ont eu grand soin de m'ôter le repos que j'espérois y trouver. Mad d'Epinay, souvent seule à sa campagne, souhaitoit que je lui tinsse compagnie. Après avoir fait un sacrifice à l'amitié, il en fallut faire un autre à la reconnoissance. Il faut être pauvre, sans valet, haïr la gêne, et avoir mon ame, pour sentir ce que c'est pour moi, que de vivre dans la maison d'autrui. J'ai pourtant vécu deux ans dans la sienne, assujetti sans relâche avec les plus beaux discours de liberté, servi par vingt domestiques et nettoyant tous les matins mes souliers, surchargé de tristes indigestions et soupirant sans cesse après ma gamelle. Vous

savez, ami, qu'il m'est impossible de travailler autrement que dans ma retraite, seul, à mon aise, au milieu des bois, sans distraction et sans assujettissement. Mais je ne parle point du temps perdu; j'en serai quitte pour aller tout nu quelques mois plus tôt. Cependant, cherchez combien d'écus paient une heure de vie et de liberté; comparez les bienfaits de Mad. d'Epinay avec mes sacrifices, et dites-moi qui d'elle ou de moi reste redevable à l'autre.

Je passe à l'article de l'utilité. Mad. d'Epinay part dans une bonne chaise de poste, accompagnée de son mari, du gouverneur de son fils, de sa femme-de-chambre, et de cinq ou six domestiques. Elle va à Genève, ville peuplée et pleine de sociétés, où elle n'aura que l'embarras du choix. Elle va chez M. Tronchin, son médecin, son ami, homme d'esprit, homme considéré, recherché, entouré du plus grand monde, dans une famille pleine de mérite, et où elle trouvera les ressources de toute espece pour la santé, pour l'amitié, pour l'amusement. Considérez à présent mon état, mes maux, mon humeur, mes moyens, et voyez, je vous prie, en quoi je puis être utile à Mad. d'Epinay dans ce voyage. Soutiendrai-je une chaise de poste? Puis-je espérer d'achever la route

route dans cette saison, sans accident ? Ferai-je arrêter à chaque instant pour descendre, ou faudra-t-il me retenir, souffrir et mourir ? Que Diderot fasse bon marché tant qu'il voudra de ma santé, de ma vie : mon état est connu ; les chirurgiens qui m'ont visité, peuvent l'attester ; et je vous jure qu'avec ce que je souffre, je ne suis guere moins ennuyé que les autres, de me voir vivre si long-temps. Mad. d'Epinay doit donc s'attendre à de continuels désagrémens, et peut-être à quelque accident dans la route. Elle me connoît trop bien, pour ignorer qu'en pareil cas, j'irois plutôt expirer secrétement au coin d'un buisson, que de causer les moindres frais et retenir un seul domestique ; et moi je connois trop son bon cœur, pour ignorer combien il lui seroit pénible de me laisser dans cet état.

Je pourrois suivre la voiture à pied, comme le veut M. Diderot ; mais les boues pourront me retarder, et la pluie ou la neige me retenir : d'ailleurs, quelque fort que je coure, comment faire trente lieues par jour ? et si je laisse aller la chaise, en quoi serai-je utile à la personne qui sera dedans ? Arrivés à Geneve, il faudra passer mes jours, enfermé avec Mad. d'Epinay ; et quelque effort que je fasse pour tâcher

de l'amuser, il est impossible qu'une vie si contrainte et si contraire à mon goût ne me plonge pas dans une mélancolie dont je ne serai pas le maître. Quand nous sommes seuls et contens, Mad. d'Epinay ne me parle point, ni moi à elle; que sera-ce quand je serai triste et gêné ! Si elle tombe des nues à Geneve, j'y tomberai beaucoup plus; car avec de l'argent, on a par-tout des amis; mais le pauvre n'est chez lui nulle part. Les connoissances que j'y ai, ne peuvent lui convenir; celles qu'elle y fera, ne me conviendront pas davantage. J'aurai des devoirs à remplir, qui m'éloigneront souvent d'elle, ou bien on ne saura quel soin me les fait négliger et me retient sans cesse dans sa maison. Mieux mis, j'y pourrois passer, tout au plus, pour son valet-de-chambre. Quoi, monsieur, un malheureux accablé de maux, qui traîne à peine des souliers à ses pieds, qui n'a ni habits, ni argent, ni ressource, qui ne demande à ses amis que de le laisser misérable et libre, seroit nécessaire à Mad. d'Epinay, qu'il voit environnée de toutes les commodités de la vie, et que suit un cortége de dix personnes ? O fortune ! si dans ton sein, l'on ne peut se passer du pauvre, je suis plus heureux que ceux qui te possedent, car je

sais me passer d'eux. Ah ! me direz-vous, c'est qu'elle vous aime ; elle ne peut se passer de son ami. Mais, mon cher Grimm, elle se passera bien de vous, à qui je ne serai sûrement pas préféré. Oh, que je connois bien tous les sens de ce mot d'amitie ! C'est un beau nom, qui sert souvent de gage à la servitude J'aimerai toujours à servir mon ami, pourvu qu'il soit aussi pauvre que moi. S'il est plus riche, soyons libres tous deux, ou qu'il me serve lui-même ; car son pain est tout gagné, et il a plus de temps à donner à ses plaisirs.

Il me reste à vous dire deux mots de moi. S'il est des devoirs qui m'appellent à la suite de Mad. d'Epinay, n'en est-il point de plus indispensables qui me retiennent, et ne dois-je rien qu'à elle seule ? Je n'aurai pas fait six lieues, que Diderot, qui trouve si mauvais que je reste, trouvera bien plus mauvais que je parte, et sera beaucoup mieux fondé. Ah ! m'écrira-t-il, vous suivez une femme à son aise, bien accompagnée, à laquelle après tout vous ne devez rien, et qui n'a pas le moindre besoin de vous, pour laisser ici dans la misere et l'abandon, des personnes qui ont passé leur vie à vous servir, et que votre départ réduit au désespoir. Si je me laisse défrayer, Diderot m'en fera encore une

nouvelle obligation. Si jamais dans la suite, j'ose un moment disposer de moi, il dira, voyez cet ingrat ! elle l'a conduit dans son pays, et puis il la quitte. Si je paie ma part des frais, comme je dois et veux faire assurément, d'où rassembler si promptement tant d'argent ? A qui vendre si-tôt le peu de livres, d'effets et de meubles qui me restent ? Je ne demande point ce que je deviendrai, le voyage fini ; il est bien clair que, ne pouvant vivre que d'un travail lent et paisible, et tout le monde disposant de mon temps, il faut bien, tôt ou tard, mourir de faim. Pendant que j'irai là bas, je laisserai ici un ménage qui, quoique petit, ne laissera pas de m'incommoder durant mon absence. Je serai défrayé chez Mad. d'Epinay. Mais qu'est-ce qu'être défrayé dans la maison d'autrui, quand on a ni valet à soi, ni autorité ? C'est dépenser beaucoup plus que chez soi, pour être contrarié toute la journée, pour manquer de tout ce qu'on désire, pour ne rien faire de ce qu'on veut, pour être accablé de mille chaînes, et se trouver ensuite fort obligé à ceux au service desquels on s'est ruiné. Ajoutez à cela, l'indolence d'un malade paresseux, dans l'usage de laisser tout traîner et de ne rien perdre, de ne rien demander et d'avoir tout son

nécessaire, de sentir toujours à côté de lui, quelqu'un qui devine et prévienne ses besoins. Dans la maison d'autrui, les maîtres toujours bien servis sont tranquilles, et supposent tout le monde aussi content qu'eux. Les étrangers qui ont leurs gens, savent se faire servir encore; mais un homme comme moi, dont l'équipage, la fortune et le silence invitent également à le négliger, n'est servi qu'au prix de l'or. Il n'ose être son valet lui-même, et ne peut employer ceux d'autrui.

Je vois d'où viennent tous les chagrins qu'on me donne. C'est parce que j'ai des sociétés hors de mon état; c'est parce que tous les gens avec qui je vis, me jugent toujours sur leur sort, jamais sur le mien, et qu'ils veulent qu'un homme qui n'a rien, vive comme s'il avoit dix mille livres de rente. Personne ne sait se mettre à ma place; on ne veut pas voir que je suis un être à part, qui n'a point le caractere, les maximes, les ressources des autres, et qu'il ne faut point juger sur leurs regles. Si l'on fait attention à ma pauvreté, ce n'est que pour m'en rendre les charges plus insupportables. C'est ainsi que le philosophe Diderot, dans son cabinet, au coin d'un bon feu, dans une bonne robe de chambre bien fourrée, veut que je fasse

trente lieues par jour en hiver, pour courir après une chaise de poste, parce qu'après tout, courir et se crotter est le métier d'un pauvre. Quoi qu'il arrive, soyez bien sûr que le philosophe Diderot, s'il ne pouvoit supporter la chaise, ne courroit de sa vie après celle de personne. Cependant il y auroit du moins cette différence, qu'il auroit de bons bas et de bons souliers, une bonne camisole, qu'il auroit bien soupé la veille, et se seroit bien chauffé en partant; au moyen de quoi, l'on est plus fort pour courir, que celui qui n'a de quoi payer ni le souper, ni les fagots, ni la fourrure. Ma foi, si la philosophie ne sert pas à faire ces distinctions, je ne vois pas trop à quoi elle sert.

Pesez bien mes raisons, mon cher ami, et puis dites-moi ce que je dois faire. Je veux remplir mon devoir; mais dans l'état où je suis, en vérité, l'on ne doit rien exiger de plus. Si vous pensez que je doive partir, prévenez-en Mad. d'Epinay; prenez quelques mesures pour ne pas laisser ces pauvres femmes seules, cet hiver au milieu des bois. Puis envoyez-moi un exprès, et soyez sûr que je pars pour Paris, à la réception de votre réponse.

LETTRE

A Mad. d'Epinay.

Octobre 1757.

J'APPRENDS, madame, que votre voyage est différé, et votre fils malade Je vous prie de me donner de ses nouvelles et des vôtres. Je voudrois bien que votre voyage fût rompu, mais par le rétablissement de votre santé, et non par le dérangement de la sienne.

Mad. de Houdetot me parla mardi beaucoup de votre voyage, et m'exhorta à vous accompagner, présque aussi vivement qu'avoit fait Diderot. Cet empressement à me faire partir, qui devroit être si peu naturel à ceux qui ont de l'humanité et qui connoissent mon état, me fit soupçonner une espece de ligue dont vous étiez le mobile. Je ne disconviens pas que ce désir de m'avoir avec vous, ne soit obligeant pour moi et ne m'honore; mais outre que vous ne m'aviez pas témoigné ce désir à moi-même avec une extrême chaleur, je ne puis souffrir qu'une amie emploie l'autorité d'autrui pour obtenir ce que personne n'eût mieux obtenu qu'elle-

même. Je trouve à tout cela un air de tyrannie et d'intrigue, qui m'a donné une indignation contre vous, que je n'ai peut-être que trop exhalée, mais seulement avec votre ami et le mien. Je n'ai pas oublié ma promesse : mais on n'est pas maître de ses pensées; et tout ce que je puis faire, est de vous dire la mienne en cette occasion, pour être désabusé, si j'ai tort. Je n'ai ni l'art, ni la patience de vérifier les choses; mais j'ai le tact assez sûr, et je suis certain que le billet de Diderot ne vient pas de lui. Soyez sûre qu'au lieu de tous ces mensonges détournés, si vous eussiez insisté avec amitié, que vous m'eussiez dit que vous le désiriez fort, et que je vous serois utile, j'aurois passé par-dessus toute autre considération, et je serois parti.

Je ne sais point encore comment tout ceci finira; mais je vous proteste avec vérité, que quoi qu'il arrive, je n'oublierai point vos bontés pour moi, et que quand vous ne voudrez pas m'avoir pour valet, vous m'aurez toujours pour ami. Toutes mes inégalités viennent de ce que j'étois fait pour vous aimer du fond de mon cœur; qu'ensuite, ayant eu pour suspect votre caractere, et jugeant qu'insensiblement vous cherchiez à me réduire en servitude, ou à m'employer selon vos secretes

vues, je flotte depuis long-temps entre mon penchant pour vous, et les soupçons qui le contrarient. Les indiscrétions de Diderot, son ton impérieux et pédagogue avec un homme plus âgé que lui, tout cela a changé le trouble de mon ame en une indignation, qu'heureusement je n'ai laissé exhaler qu'avec votre meilleur ami. Avant de savoir quels en seront les effets et les suites, je me hâte de vous déclarer que le plus ardent de mes vœux est de pouvoir vous honorer toute ma vie, et continuer à nourrir pour vous, autant d'amitié que je vous dois de reconnoissance.

LETTRE

A Mad. DE HOUDETOT.

Octobre 1757.

MADAME d'Epinay ne part que demain dans la matinée : cela m'empêchera, chere comtesse, de pouvoir me rendre de bonne heure à Aubonne; à moins que vous n'ayez la bonté d'envoyer votre carosse entre onze heures et midi, m'attendre à la croix de Deuil. Quoi qu'il en soit, j'irai dîner avec vous; je vous porterai un cœur tout nouveau, dont vous serez contente; j'ai dans ma poche une égide invincible,

qui me garantira de vous. Il n'en falloit pas moins pour me rendre à moi-même; mais j'y suis rendu, cela est sûr; ou plutôt je suis tout à l'amitié que vous me devez, que vous m'avez jurée, et dont je suis digne dès ce moment-ci.

LETTRE

A M. DE SAINT-LAMBERT.

A l'Hermitage, le 28 octobre 1757.

QUE de joie et de tristesse me viennent de vous, mon cher ami! A peine l'amitié est-elle commencée entre nous, que vous m'en faites sentir en même temps, tous les tourmens et tous les plaisirs. Je ne vous parlerai point de l'impression que m'a fait la nouvelle de votre accident. Mad. d'Epinay en a été témoin. Je ne vous peindrai point non plus les agitations de notre amie, votre cœur est fait pour les imaginer: et moi, la voyant hors d'elle-même, j'avois à la fois, le sentiment de votre état et le spectacle du sien: jugez de celui de votre ami. On voit bien à vos lettres, que vous êtes de nous tous, le moins sensible à vos maux. Mais pour exciter le zele et les soins que vous devez à votre guérison, songez, je vous en conjure, que vous avez en dé-

pôt, l'espoir de tout ce qui vous est cher. Au reste, quel que soit l'effet des eaux, dont j'attends tout, le bonheur ne réside point dans le sentiment d'une jambe et d'un bras. Tant que votre cœur sera sensible, soyez sûr, mon cher et digne ami, qu'il pourra faire des heureux, et l'être.

Notre amie vint mardi faire ses adieux à la vallée; j'y passai une demi-journée triste et délicieuse. Nos cœurs vous plaçoient entre eux, et nos yeux n'étoient point secs en parlant de vous Je lui dis que son attachement pour vous, étoit désormais une vertu; elle en fut si touchée, qu'elle voulut que je vous l'écrivisse, et je lui obéis volontiers. Oui, mes enfans, soyez à jamais unis; il n'est plus d'ames comme les vôtres, et vous méritiez de vous aimer jusqu'au tombeau. Il m'est doux d'être en tiers, dans une amitié si tendre. Je vous remercie du cœur que vous m'avez rendu, et dont le mien n'est pas indigne. L'estime que vous lui devez, et celle dont elle m'honore, vous feront sentir toute votre vie, l'injustice de vos soupçons.

Vous savez mon raccommodement avec Grimm : j'ai cette obligation de plus à Mad. d'Epinay, et l'honneur d'avoir fait toutes les avances. J'en fis autant avec Diderot, et j'eus cette obligation à notre

amie. Qu'on ait tort ou qu'on ait raison, je trouve qu'il est toujours doux de revenir à son ami; et le plaisr d'aimer me semble plus cher à un cœur sensible, que les petites vanités de l'amour-propre.

Vous savez aussi le prochain départ de Mad. d'Epinay pour Geneve. Elle m'a proposé de l'accompagner, sans me montrer-là dessus beaucoup d'empressement. Moi, la voyant escortée de son mari, du gouverneur de son fils, de cinq ou six domestiques, aller chez son médecin et son ami, et par conséquent mon cortége lui étant fort inutile, sentant d'ailleurs qu'il me seroit impossible de supporter avec mon mal, et dans la saison où nous entrons, une chaise de poste jusqu'à Geneve, et joignant aux obstacles tirés de ma situation présente, la gêne insurmontable que j'éprouve toujours à vivre chez autrui, je n'ai pas accepté le voyage, et elle s'est contentée de mes raisons. Là-dessus, Diderot m'écrit un billet extravagant, dans lequel me disant *surchargé du poids des obligations que j'ai à Mad. d'Epinay*, il me représente ce voyage comme indispensable, en quelque état que soit ma santé, jusqu'à vouloir que je suive plutôt à pied la chaise de poste. Mais ce qui m'a sur-tout percé le cœur, c'est de voir que votre

votre amie est du même avis, et m'ose donner les conseils de la servitude. On diroit qu'il y a une ligue entre tous mes amis, pour abuser de mon état précaire et me livrer à la merci de Mad. d'Epinay. Laissant ici des gens qu'il faut entretenir, partant sans argent, sans habits, sans linge, je serai forcé de tout recevoir d'elle, et peut-être de lui tout demander. L'amitié peut confondre les biens ainsi que les cœurs; mais dès qu'il sera question de devoirs et d'obligations, étant encore à ses gages, je ne serai plus chez elle comme son ami, mais comme son valet: et quoi qu'il arrive, je ne veux pas l'être, ni m'aller étaler dans mon pays à la suite d'une fermiere générale. Cependant j'ai écrit à Grimm une longue lettre, dans laquelle je lui dis mes raisons, et le laisse le maître de décider si je dois partir ou non, résolu de suivre à l'instant son avis; mais j'espere qu'il ne m'avilira pas. Jusqu'ici je n'ai point de réponse positive, et j'apprends que Mad. d'Epinay part demain. Je me sens, en écrivant cet article, dans une agitation qui me le feroit indiscrétement prolonger; il faut finir. Mon ami, que n'êtes-vous ici! Je verserois mes peines dans votre ame; elle entendroit la mienne, et ne donneroit point à ma juste fierté, le vil nom d'ingra-

titude. Quoi qu'il en soit, on ne m'enchaînera jamais par certains bienfaits ; je m'en suis toujours défendu ; je méprise l'argent, je ne sais point mettre à prix ma liberté ; et si le sort me réduit à choisir entre les deux vices que j'abhorre le plus, mon parti est pris, et j'aime mieux encore être un ingrat qu'un lâche.

Je ne dois point finir cette lettre, sans vous donner un avis qui nous importe à tous. La santé de notre amie se délabre sensiblement. Elle est maigrie ; son estomac va mal ; elle ne digere point, elle n'a plus d'appétit ; et ce qu'il y a de pis, est que le peu qu'elle mange, ne sont que des choses mal-saines. Elle étoit déjà changée avant votre accident : jugez de ce qu'elle est, et de ce qu'elle va devenir. Elle confie à des quidams la direction de sa santé : on lui a conseillé les eaux de Passy ; mais ce qui importe beaucoup plus à lui conseiller, est le choix d'un médecin qui sache l'examiner et la conduire, et d'un régime qui n'augmente pas le désordre de son estomac. J'ai dit là-dessus tout ce que j'ai pu, mais inutilement. C'est à vous d'obtenir d'elle ce qu'elle refuse à mon amitié. C'est surtout par le soin que vous prendrez de vous, que vous l'engagerez à en prendre d'elle. Adieu, mon ami.

LETTRE

A Mad. DE HOUDETOT.

8 novembre 1758.

JE viens de recevoir de Grimm une lettre qui m'a fait frémir, et que je lui ai renvoyée à l'instant, de peur de la lire une seconde fois. Madame, tous ceux que j'aimois, me haïssent, et vous connoissez mon cœur ; c'est vous en dire assez. Tout ce que j'avois appris de Mad. d'Épinay, n'est que trop vrai, et j'en sais davantage encore. Je ne trouve de toute part que sujets de désespoir. Il me reste une seule espérance ; elle peut me consoler de tout et me rendre le courage. Hâtez-vous de la confirmer ou de la détruire. Ai-je encore une amie et un ami ? Un mot, un seul mot, et je puis vivre.

Je vais déloger de l'Hermitage. Mon dessein est de chercher un asile éloigné et inconnu : mais il faut passer l'hiver, et vos défenses m'empêchent de l'aller passer à Paris. Je vais donc m'établir à Montmorency comme je pourrai, en attendant le printemps. Ma respectable amie, je ne vous reverrai jamais : je le sens à la tristesse

qui me serre le cœur ; mais je m'occuperai de vous dans ma retraite. Je songerai que j'ai deux amis au monde, et j'oublierai que j'y suis seul.

LETTRE

A LA MÊME.

novembre 1758.

VOICI la quatrieme lettre que je vous écris, sans réponse. Ah ! si vous continuez de vous taire, je vous aurai trop entendue. Songez à l'état où je suis, et consultez votre bon cœur. Je puis supporter d'être abandonné de tout le monde. Mais vous !... vous qui me connoissez si bien ! Grand Dieu ! suis-je un scélérat ! un scélérat, moi ! Je l'apprends bien tard. C'est M. Grimm, c'est mon ancien ami, c'est celui qui me doit tous les amis qu'il m'ôte, qui a fait cette belle découverte, et qui la publie. Hélas ! il est l'honnête homme et moi l'ingrat. Il jouit des honneurs de la vertu pour avoir perdu son ami, et moi je suis dans l'opprobre pour n'avoir pu flatter une femme perfide, ni m'asservir à celle que j'étois forcé de haïr. Ah, si je suis un mé-

chant, que toute la race humaine est vile ! Cruelle, falloit-il céder aux séductions de la fausseté, et faire mourir de douleur, celui qui ne vivoit que pour vous aimer ? Adieu : je ne vous parlerai plus de moi ; mais si je ne puis vous oublier, je vous defie d'oublier à votre tour, ce cœur que vous méprisez, et d'en trouver jamais un semblable.

LETTRE

A LA MÊME.

Janvier 1758.

VOTRE barbarie est inconcevable ; elle n'est pas de vous. Ce silence est un raffinement de cruauté, qui n'a rien d'égal. On vous dira l'état où je suis depuis huit jours. Et vous aussi ! et vous aussi, Sophie, vous me croyez un méchant (1) ? Ah Dieu ! si vous le croyez, à qui donc en appellerai-je ? .... Mais pourtant comment se fait-il que la vertu me soit si chere ? .... que je

---

(1) Notez que toutes les horribles noirceurs dont on m'accusoit, se réduisoient à n'avoir pas voulu suivre à Geneve Mad. d'Epinay. C'étoit

sente en moi le cœur d'un homme de bien ! Non : quand je tourne les yeux sur le passé, et que je vois quarante ans d'honneurs, à côté d'une mauvaise lettre, je ne puis désespérer de moi.

Je n'affecterai point une fermeté dont je suis bien loin ; je me sens accablé de mes maux. Mon ame est épuisée de douleurs et d'ennuis. Je porte dans un cœur innocent toutes les horreurs du crime ; je ne fuis point des humiliations qui conviennent à mon infortune ; et si j'espérois vous fléchir, j'irois, ne pouvant arriver jusqu'à vous, vous attendre à votre sortie,

---

uniquement pour cela, que j'étois un monstre d'ingratitude, un homme abominable. Il est vrai qu'on m'accusoit de plus, du crime horrible d'être amoureux de Mad. de Houdetot, et de ne pouvoir me résoudre à m'éloigner d'elle. Que cela fût ou non, il est certain que j'avois une autre puissante raison pour ne pas suivre Mad. d'Epinay, qui m'en eût empêché, quand je n'en aurois eu que celle-là. Je ne pouvois, sans lui manquer, dire cette raison, qui n'avoit de rapport qu'à elle. Ainsi, réduit à taire les deux véritables raisons que j'avois pour rester, j'étois forcé, pour m'excuser, de battre la campagne, et de me laisser accuser par Mad. d'Epinay, et par ses amis, de l'ingratitude la plus noire, précisément parce que je ne voulois pas être ingrat, ni la compromettre.

me prosterner au-devant de vous, trop heureux d'être foulé aux pieds des chevaux, écrasé sous votre carrosse, et de vous arracher au moins un regret à ma mort. N'en parlons plus : la pitié n'efface point le mépris, et si vous me croyez digne du vôtre, il faut ne me regarder jamais.

Ah ! méprisez-moi si vous le pouvez ; il me sera plus cruel de vous savoir injuste que moi déshonoré, et j'implore de la vertu, la force de supporter les plus douloureux des opprobres. Mais pour m'avoir ôté votre estime, faut-il renoncer à l'humanité ? Méchant ou bon, quel bien attendez-vous de mettre un homme au désespoir ? Voyez ce que je vous demande ; et si vous n'êtes pire que moi, osez me refuser. Je ne vous verrai plus ; les regards de Sophie ne doivent tomber que sur un homme estimé d'elle, et l'œil du mépris n'a jamais souillé ma personne. Mais vous fûtes après Saint-Lambert, le dernier attachement de mon cœur : ni lui ni vous n'en sortirez jamais ; il faut que je m'occupe de vous sans cesse, et je ne puis me détacher de vous qu'en renonçant à la vie. Je ne vous demande aucun témoignage de souvenir ; ne parlez plus de moi, ne m'écrivez plus ; oubliez que vous m'avez honoré du nom de votre ami, et que

j'en fus digne. Mais ayant à vous parler de vous, ayant à vous tenir le sacré langage de la vérité, que vous n'entendrez peut-être que de moi seul, que je sois sûr au moins, que vous daignerez recevoir mes lettres, qu'elles ne seront pas jetées au feu sans les lire, et que je ne perdrai pas ainsi les chers et derniers travaux auxquels je consacre le reste infortuné de ma vie. Si vous craignez d'y trouver le venin d'une ame noire, je consens qu'avant de les lire, vous les fassiez examiner, pourvu que ce ne soit pas par cet honnête homme qui se complaît si fort à faire un scélérat de son ami. Que la premiere où l'on trouvera la moindre chose à blâmer, fasse à jamais révoquer la permission que je vous demande. Ne soyez pas surprise de cette étrange priere; il y a si long-temps que j'apprends à aimer sans retour, que mon cœur y est tout accoutumé.

LETTRE

A LA MÊME.

Ce samedi 25 mars 1758.

EN attendant votre courrier, je commence par répondre à votre lettre de vendredi, venue par la poste.

Je crois avoir à m'en plaindre, et j'ai peine à comprendre que vous l'ayez écrite avec l'intention que j'en fusse content. Expliquons-nous; et si j'ai tort, dites-le-moi sans détour.

Vous me dites que j'ai été le plus grand obstacle au progrès de votre amitié. D'abord, j'ai à vous dire que je n'exigeois point que votre amitié fît du progrès, mais seulement qu'elle ne diminuât pas; et certainement je n'ai point été la cause de cette diminution. En nous séparant à notre derniere entrevue d'Aubonne, j'aurois juré que nous étions les deux personnes de l'univers qui avoient le plus d'estime et d'amitié l'une pour l'autre, et qui s'honorent le plus réciproquement. C'est, ce me semble, avec les assurances de ce mutuel sentiment, que nous nous

séparâmes, et c'est encore sur ce même ton que vous m'écrivîtes quatre jours après. Insensiblement, vos lettres ont changé de style ; vos témoignages d'amitié sont devenus plus réservés, plus circonspects, plus conditionnels ; au bout d'un mois il s'est trouvé, je ne sais comment, que votre ami n'étoit plus votre ami. Je vous ai demandé plusieurs fois la raison de ce changement, et vous m'obligez de vous la demander encore, je ne vous demande pas pourquoi votre amitié n'a point augmenté, mais pourquoi elle s'est éteinte. Ne m'alléguez pas ma rupture avec votre belle-sœur et son digne ami. Vous savez ce qui s'est passé, et de tout temps vous avez dû savoir qu'il ne sauroit y avoir de paix entre J. J. Rousseau et les méchans.

Vous me parlez de fautes, de foiblesses, d'un ton de reproche. Je suis foible, il est vrai ; ma vie est pleine de fautes, car je suis homme. Mais voici ce qui me distingue des hommes que je connois : c'est qu'au milieu de mes fautes, je me les suis toujours reprochées ; c'est qu'elles ne m'ont jamais fait mépriser mon devoir ni fouler aux pieds la vertu ; c'est qu'enfin j'ai combattu et vaincu pour elle, dans les momens où tous les autres l'oublient. Puis-

siez-vous ne trouver jamais que des hommes ainsi criminels !

Vous me dites que votre amitié, telle qu'elle est, subsistera toujours pour moi, tel que je sois, excepté le crime et l'indignité, dont vous ne me croirez jamais capable. A cela, je vous réponds que j'ignore quel prix je dois donner à votre amitié, telle qu'elle est ; que quant à moi, je serai toujours ce que je suis depuis quarante ans ; qu'on ne commence pas si tard à changer ; et quant au crime et à l'indignité, dont vous ne me croirez jamais capable, je vous apprends que ce compliment est dur pour un honnête homme, et insultant pour un ami.

Vous me dites que vous m'avez toujours vu beaucoup meilleur que je ne me suis montré. D'autres, trompés par les apparences, m'estiment moins que je ne vaux et sont excusables ; mais pour vous, vous devez me connoître : je ne vous demande que de me juger sur ce que vous avez vu de moi.

Mettez-vous un moment à ma place. Que voulez-vous que je pense de vous et de vos lettres ? On diroit que vous avez peur que je ne sois paisible dans ma retraite, et que vous êtes bien aise de m'y donner de temps en temps, des témoi-

gnages de peu d'estime, que, quoique vous en puissiez dire, votre cœur démentira toujours. Rentrez en vous-même, je vous en conjure : vous m'avez demandé quelquefois les sentimens d'un pere ; je les sens en vous parlant, même aujourd'hui que vous ne me les demandez plus. Je n'ai point changé d'opinion sur votre bon cœur ; mais je vois que vous ne savez plus ni penser, ni parler, ni agir par vous-même. Voyez au moins quel rôle on vous fait jouer. Imaginez ma situation. Pourquoi venez-vous contrister encore par vos lettres, une ame que vous devez croire assez affligée de ses propres ennuis ? Est-il si nécessaire à votre repos de troubler le mien ? Ne sauriez-vous concevoir que j'ai plus besoin de consolations que de reproches ? Epargnez-moi donc ceux que vous savez bien que je ne mérite pas, et portez quelque respect à mes malheurs. Je vous demande de trois choses l'une : ou changez de style, ou justifiez le vôtre, ou cessez de m'écrire ; j'aime mieux renoncer à vos lettres, que d'en recevoir d'injurieuses. Je puis me passer que vous m'estimiez, mais j'ai besoin de vous estimer vous-même ; et c'est ce que je ne saurois faire, si vous manquez à votre ami.

Quant à la Julie, ne vous gênez point

pour elle. Soit que vous m'écriviez ou non, vos copies ne se feront pas moins ; et si je les ai suspendues après un silence de trois semaines, c'est que j'ai cru que m'ayant tout-à-fait oublié, vous ne vous souciiez plus de rien qui vînt de moi. Adieu : je ne suis ni changeant ni subjugué comme vous ; l'amitié que vous m'avez demandée et que je vous ai promise, je vous la garderai jusqu'au tombeau. Mais si vous continuez à m'écrire de ce ton équivoque et soupçonneux que vous affectez avec moi, trouvez bon que je cesse de vous répondre ; rien n'est moins regrettable qu'un commerce d'outrages : mon cœur et ma plume s'y refuseront toujours avec vous.

LETTRE

A M. D'ALEMBERT.

A Montmorency, le 26 juin 1758.

J'AI dû, monsieur, répondre à votre article *Geneve*. Je l'ai fait, et je vous ai même adressé cet écrit. Je suis sensible aux témoignages de votre souvenir, et à l'honneur que j'ai reçu de vous en plus

d'une occasion : mais vous nous donnez un conseil pernicieux ; et si mon pere en avoit fait autant, je n'aurois pu ni dû me taire. J'ai tâché d'accorder ce que je vous dois, avec ce que je dois à ma patrie ; quand il a fallu choisir, j'aurois fait un crime de balancer. Si ma témérité vous offense, vous n'en serez que trop vengé par la foiblesse de l'ouvrage. Vous y chercherez en vain les restes d'un talent qui n'est plus, et qui ne se nourrissoit peut-être, que de mon mépris pour mes adversaires. Si je n'avois consulté que ma réputation, j'aurois certainement supprimé cet écrit : mais il n'est pas ici question de ce qui peut vous plaire ou m'honorer ; en faisant mon devoir, je serai toujours assez content de moi, et assez justifié près de vous.

LETTRE

A M. VERNES.

A Montmorency, le 4 juillet 1758.

JE me hâte, mon cher Vernes, de vous rassurer sur le sens que vous avez donné à ma derniere lettre, et qui sûrement n'étoit pas le mien. Soyez sûr que j'ai pour vous toute l'estime et toute la confiance qu'un

ami doit à son ami. Il est vrai que j'ai eu les mêmes sentimens pour d'autres qui m'ont trompé; et que plein d'une amertume en secret dévorée, il s'en est répandu quelque chose sur mon papier; mais, mon ami, cela vous regardoit si peu, que dans la même lettre je vous ai, ce me semble, assez témoigné l'ardent désir que j'ai de vous voir et de vous embrasser. Vous me connoissez mal; si je vous croyois capable de me tromper, je n'aurois plus rien à vous dire.

J'ai reçu l'exemplaire de M. Duvillard; je vous prie de l'en remercier. S'il veut bien m'en adresser deux autres, non pas par la même voie dont il s'est servi, mais à l'adresse de *M. Coindet, chez MM. Thelusson, Necker et Compagnie, rue Michel-le-Comte*, je lui en serai obligé. Il a eu tort d'imprimer cet article sans m'en rien dire; il a laissé des fautes que j'aurois ôtées, et il n'a pas fait des corrections et additions que je lui aurois données.

J'ai sous presse un petit écrit sur l'article *Geneve* de M. d'Alembert. Le conseil qu'il nous donne, d'établir une comédie, m'a paru pernicieux; il a réveillé mon zele et m'a d'autant plus indigné, que j'ai vu clairement, qu'il ne se faisoit pas un scrupule de faire sa cour à M. de Voltaire à

nos dépens. Voilà les auteurs et les philosophes ! Toujours pour motif, quelqu'intérêt particulier, et toujours le bien public pour prétexte. Cher Vernes, soyons hommes et citoyens jusqu'au dernier soupir. Osons toujours parler pour le bien de tous, fût-il préjudiciable à nos amis et à nous-mêmes. Quoi qu'il en soit, j'ai dit mes raisons ; ce sera à nos compatriotes à les peser. Ce qui me fâche, c'est que cet écrit est de la derniere foiblesse ; il se sent de l'état de langueur où je suis, et où j'étois bien plus encore quand je l'ai composé. Vous n'y reconnoîtrez plus rien que mon cœur ; mais je me flatte que c'en est assez pour me conserver le vôtre. Voulez-vous bien passer de ma part chez M. Marc Chapuis, lui faire mes tendres amitiés, et lui demander s'il veut bien que je lui fasse adresser les exemplaires de cet écrit que je me suis réservés, afin de les distribuer à ceux à qui je les destine, suivant la note que je lui enverrai ?

Vous m'avez parlé ci-devant de Mad. d'Epinay ; l'ami Roustan, que j'embrasse et remercie, m'en parle, et d'autres m'en parlent encore. Cela me fait juger qu'elle vous laisse dans une erreur dont il faut que je vous tire. Si Mad. d'Epinay vous

dit que je suis de ses amis, elle vous trompe; si elle vous dit qu'elle est des miens, elle vous trompe encore plus. Voilà tout ce que j'ai à vous dire d'elle.

Loin que l'ouvrage dont vous me parlez soit un roman philosophique, c'est au contraire un commerce de bonnes gens. Si vous venez, je vous montrerai cet ouvrage; et si vous jugez qu'il vous convienne de vous en mêler, je l'abandonne avec plaisir à votre direction. Adieu, mon ami; songez, non pas, graces au ciel, aux ides de mars, mais aux calendes de septembre : c'est ce jour-là que je vous attends.

LETTRE

A Sophie.

13 juillet 1758.

JE commence une correspondance qui n'a point d'exemple et ne sera guere imitée : mais votre cœur n'ayant plus rien à dire au mien, j'aime mieux faire seul les frais d'un commerce qui ne seroit qu'onéreux pour vous, et où vous n'auriez à mettre que des paroles. C'est une fausseté

méprisable de substituer des procédés à la place des sentimens, et de n'être honnête qu'à l'extérieur. Quiconque a le courage de paroître toujours ce qu'il est, deviendra tôt ou tard ce qu'il doit être; mais il n'y a plus rien à espérer de ceux qui se font un caractere de parade. Si je vous pardonne de n'avoir plus d'amitié pour moi, c'est parce que vous ne m'en montrez plus. Je vous aime cent fois mieux ainsi, qu'avec ces lettres froides qui vouloient être obligeantes, et montroient, malgré vous, que vous songiez à autre chose en les écrivant. De la franchise, ô Sophie! il n'y a qu'elle qui éleve l'ame, et soutienne par l'estime de soi-même, le droit à celle d'autrui.

Mon dessein n'est pas de vous ennuyer de fréquentes et longues lettres. Je n'espere pas même, avec toute ma discrétion, que vous lisiez toutes celles que je vous écrirai; mais du moins aurai-je eu le plaisir de les écrire, et peut-être est-il bon pour vous et pour moi, que vous ayez la complaisance de les recevoir. Je vous crois un bon naturel; c'est cette opinion qui m'attache encore à vous: mais une grande fortune sans adversités, a dû vous endurcir l'ame; vous avez trop peu connu de maux, pour être fort sensible à ceux des autres. Ainsi les douceurs de la commiséra-

tion vous sont encore inconnues. N'ayant su partager les peines d'autrui, vous serez moins en état d'en supporter vous-même, si jamais il en vient, et il est toujours à craindre qu'il n'en vienne : car vous n'ignorez pas que la fortune même n'en garantit pas toujours ; et quand elles nous attaquent au milieu de ses faveurs, quelles ressources lui reste-t-il pour les guérir ?

Non fidarti della sorte
Ancor a me già fù grata,
Et tu ancor abbandonata
Sospirar potresti un dì.

Veuille le ciel tromper ma prévoyance ! En ce cas, mes soins n'auront été qu'inutiles, et il n'y aura point de mal au moins à les avoir pris : mais si jamais votre cœur affligé se sent besoin de ressources, qu'il ne trouvera pas en lui-même, si peut-être un jour d'autres manieres de penser vous dégoûtent de celles qui n'ont pu vous rendre heureuse, revenez à moi si je vis encore, et vous saurez quel ami vous avez méprisé. Si je ne vis plus, relisez mes lettres ; peut-être le souvenir de mon attachement adoucira-t-il vos peines ; peut-être trouverez-vous dans mes maximes, des consolations que vous n'imaginez pas aujourd'hui.

LETTRE

A M. DeLeyre.

Montmorency, le 5 octobre 1758.

ENFIN, mon cher DeLeyre, j'ai de vos nouvelles. Vous attendiez plutôt des miennes et vous n'aviez pas tort ; mais pour vous en donner, il falloit savoir où vous prendre, et je ne voyois personne qui pût me dire ce que vous étiez devenu. N'ayant et ne voulant avoir désormais, pas plus de relation avec Paris, qu'avec Pekin, il étoit difficile que je pusse être mieux instruit ; cependant jeudi dernier, un pensionnaire des Vertus, qui me vint voir avec le pere curé, m'apprit que vous étiez à Liége ; mais ce que j'aurois dû faire il y a deux mois, étoit à présent hors de propos, et ce n'étoit plus le cas de vous prévenir ; car je vous avoue que je suis et serai toujours de tous les hommes, le moins propre à retenir les gens qui se détachent de moi.

J'ai d'autant plus senti le coup que vous avez reçu, que j'étois bien plus content de votre nouvelle carriere que de celle où vous êtes en train de rentrer. Je vous

crois assez de probité pour vous conduire toujours en homme de bien dans les affaires, mais non pas assez de vertu pour préférer toujours le bien public à votre gloire, et ne dire jamais aux hommes que ce qu'il leur est bon de savoir. Je me complaisois à vous imaginer d'avance dans le cas de relancer quelquefois les frippons, au lieu que je tremble de vous voir contrister les ames simples dans vos écrits. Cher DeLeyre, défiez-vous de votre esprit satyrique ; sur-tout apprenez à respecter la religion. L'humanité seule exige ce respect. Les grands, les riches, les heureux du siecle seroient charmés qu'il n'y eût point de Dieu ; mais l'attente d'une autre vie console de celle-ci le peuple et le misérable : quelle cruauté de leur ôter encore cet espoir !

Je suis attendri, touché de tout ce que vous me dites de M. G. Quoique je susse déjà tout cela, je l'apprends de vous avec un nouveau plaisir. C'est bien plus votre éloge que le sien, que vous faites : la mort n'est pas un malheur pour un homme de bien, et je me réjouis presque de la sienne, puisqu'elle m'est une occasion de vous estimer davantage. Ah ! DeLeyre, puissai-je m'être trompé, et goûter le plaisir de me reprocher cent fois le

jour, de vous avoir été juge trop sévere!

Il est vrai que je ne vous parlai point de mon écrit sur les spectacles; car, comme je vous l'ai dit plus d'une fois, je ne me fiois pas à vous. Cet écrit est bien loin de la prétendue méchanceté dont vous parlez: il est lâche et foible; les méchans n'y sont plus gourmandés; vous ne m'y reconnoîtrez plus. Cependant je l'aime plus que tous les autres, parce qu'il m'a sauvé la vie, et qu'il me servit de distraction dans des momens de douleur, où, sans lui, je serois mort de désespoir. Il n'a pas dépendu de moi de mieux faire; j'ai fait mon devoir, c'est assez pour moi. Au surplus, je livre l'ouvrage à votre juste critique. Honorez la vérité; je vous abandonne tout le reste. Adieu: je vous embrasse de tout mon cœur.

LETTRE

A M. VERNES.

A Montmorency, le 22 octobre 1758.

JE reçois à l'instant, mon ami, votre derniere lettre, sans date, dans laquelle vous m'en annoncez une autre, sous le pli de M. de Chenonceaux, que je n'ai

point reçue. C'est une négligence de ses commis, j'en suis sûr; car il vint me voir il y a peu de jours, et ne m'en parla point. Quoiqu'il en soit, ne nous exposons plus au même inconvénient; écrivez-moi directement, et n'affranchissez plus vos lettres, car je ne suis pas à portée ici d'en faire de même. Quoique ce paquet soit assez gros pour en valoir la peine, je ne crois pas que mon ami regrette l'argent qu'il lui coûtera, et je ne lui ai pas donné le droit, que je sache, de penser moins favorablement de moi. Soyez aussi plus exact aux dates, que vous êtes sujet à oublier.

L'écrit à M. d'Alembert paroît en effet à Paris, depuis le 2 de ce mois; je ne l'ai appris que le 7. Le lundi 8, je reçus le petit nombre d'exemplaires que mon libraire avoit joints pour moi à cet envoi: je les ai fait distribuer le même jour et les suivans; en sorte que le débit de cet ouvrage ayant été assez rapide, tous ceux à qui j'en ai envoyé l'avoient déjà; et voilà un des désagrémens auxquels m'assujettit l'inconcevable négligence de ce libraire. Pour que vous jugiez s'il y a de ma faute dans les retards de l'envoi pour Geneve, je vous envoie une de ces lettres, à demi déchirée, et que j'ai heureusement

retrouvée. Si vous avez des relations en Hollande, vous m'obligerez de vous en faire informer à lui-même. Selon son compte, j'espere enfin que vous aurez reçu et distribué ceux qui vous sont adressés. Je vous dirai, sur celui de M. Labat, que nous ne nous sommes jamais écrit, et que nous ne sommes par conséquent en aucune espece de relation; cependant je serois bien aise de lui donner ce léger témoignage que je n'ai point oublié ses honnêtetés. Mais, mon cher Vernes, Roustan est moins en état d'en acheter un; je voudrois bien aussi lui donner cette petite marque de souvenir; et dans la balance entre le riche et le pauvre, je penche toujours pour le dernier. Je vous laisse le maître du choix. A l'égard de l'autre exemplaire, il faut, s'il vous plaît, le faire agréer à M. Soubeyran, avec lequel j'ai de grands torts de négligence, et non pas d'oubli; tâchez, je vous prie, de l'engager à les oublier.

Je n'ignore pas que l'article *Geneve* étoit en partie de M. de Voltaire. Quoique j'aie eu la discrétion de n'en rien dire, il vous sera aisé de voir, par la lecture de l'ouvrage, que je savois, en l'écrivant, à quoi m'en tenir. Mais je trouverois bizarre que M. de Voltaire crût, pour

pour cela, que je manquerois de lui rendre un hommage que je lui offre de très-bon cœur. Au fond, si quelqu'un devoit se tenir offensé, ce seroit M. d'Alembert; car, après tout, il est au moins le pere putatif de l'article. Vous verrez, dans sa lettre ci-jointe, comment il a reçu la déclaration que je lui fis dans le temps, de ma résolution. Que maudit soit tout respect humain qui offense la droiture et la vérité! J'espere avoir secoué pour jamais cet indigne joug.

Je n'ai rien à vous dire sur la réimpression de l'*Economie politique*, parce que je n'ai pas reçu la lettre où vous m'en parlez. Mais je vous avoue que, sur l'offre de M. Duvillard, j'ai cru que l'auteur pouvoit lui en demander deux exemplaires, et s'attendre à les recevoir. S'il ne tient qu'à les payer, je vous prie d'en prendre le soin, et je vous ferai rembourser cette avance, avec celles que vous aurez pu faire au sujet de mon dernier écrit, et dont je vous prie de m'envoyer la note.

Je n'ai point lu le livre *de l'Esprit*; mais j'en aime et estime l'auteur. Cependant j'entends de si terribles choses de l'ouvrage, que je vous prie de l'examiner avec bien du soin, avant d'en hasarder un

jugement ou un extrait dans votre recueil.

Adieu, mon cher Vernes. Je vous aime trop pour répondre à vos amitiés ; ce langage doit être proscrit entre amis.

LETTRE

AU MÊME.

A Montmorency, le 21 nov. 1758.

CHER Vernes, plaignez-moi. Les approches de l'hiver se font sentir. Je souffre, et ce n'est pas le pire pour ma paresse. Je suis accablé de travail, et jamais mon dernier écrit ne m'a coûté la moitié de la peine et du temps à faire, que me coûteront à répondre, les lettres qu'il m'attire. Je voudrois donner la préférence à mes concitoyens ; mais cela ne se peut sans m'exposer. Car, parmi les autres lettres, il y en a de très-dangereuses, dans l'esquelles on me tend visiblement des piéges, auxquelles il faut pourtant répondre et répondre promptement, de peur que mon silence même ne soit imputé à crime. Faites donc en sorte, mon ami, qu'un retard de nécessité ne soit pas attribué à négligence, et que mes compatriotes aient pour moi plus d'indulgence que je n'ai

lieu d'en attendre des étrangers. J'aurai soin de répondre à tout le monde; je désire seulement qu'un délai forcé ne déplaise à personne.

Vous me parlez des critiques. Je n'en lirai jamais aucun ; c'est le parti que j'ai pris de mon précédent ouvrage, et je m'en suis très-bien trouvé. Après avoir dit mon avis, mon devoir est rempli. Errer est d'un mortel, et sur-tout d'un ignorant comme moi ; mais je n'ai pas l'entêtement de l'ignorance. Si j'ai fait des fautes, qu'on les censure, c'est fort bien fait. Pour moi, je veux rester tranquille ; et si la vérité m'importe, la paix m'importe encore plus.

Cher Vernes, qu'avons-nous fait ? Nous avons oublié M. Abauzit. Ah ! dites, méchant ami ! cet homme respectable, qui passe sa vie à s'oublier soi-même, doit-il être oublié des autres ? Il falloit oublier tout le monde avant lui. Que ne m'avez-vous dit un mot ? Je ne m'en consolerai jamais. Adieu.

Je n'oublie pas ce que vous m'avez demandé pour votre recueil ; mais..... du temps ! du temps ! Hélas ! je n'en fais cas que pour le perdre. Ne trouvez-vous pas qu'avec cela, mes comptes seront bien rendus ?

LETTRE

A M. le docteur TRONCHIN.

A Montmorency, le 27 nov. 1758.

VOTRE lettre, monsieur, m'auroit fait grand plaisir en tout temps, et m'en fait sur-tout aujourd'hui ; car j'y vois qu'ayant jugé l'absent sans l'entendre, vous ne l'avez pas jugé tout-à-fait aussi sévèrement qu'on me l'avoit dit. Plus je suis indifférent sur les jugemens du public, moins je le suis sur ceux des hommes de votre ordre ; mais quoique j'aspire à mériter l'estime des honnêtes gens, je ne sais mendier celle de personne ; et j'avoue que c'est la chose du monde la moins importante, que d'être juste ou injuste envers moi.

Je ne doutois pas que vous ne fussiez de mon avis, ou plutôt que je ne fusse du vôtre, sur la proposition de M d'Alembert, et je suis charmé que vous ayez bien voulu confirmer vous-même cette opinion. Il y aura du malheur, si votre sagesse et votre crédit n'empêchent pas la comédie de s'établir à Geneve et de se maintenir à nos portes.

A l'égard des cercles, je conviens de leur abus, et je n'en doutois pas : c'est le sort des choses humaines ; mais je crois qu'aux cercles détruits, succéderont de plus grands abus encore. Vous faites une distinction très-judicieuse sur la différence des républiques grecques à la nôtre, par rapport à l'éducation publique : mais cela n'empêche pas que cette éducation ne puisse avoir lieu parmi nous, et qu'elle ne l'ait même par la seule force des choses, soit qu'on le veuille, soit qu'on ne le veuille pas. Considérez qu'il y a une grande différence entre nos artisans et ceux des autres pays. Un horloger de Geneve est un homme à présenter par-tout ; un horloger de Paris n'est bon qu'à parler de montres. L'éducation d'un ouvrier tend à former ses doigts, rien de plus. Cependant le citoyen reste. Bien ou mal, la tête et le cœur se forment ; on trouve toujours du temps pour cela, et voilà à quoi l'institution doit pourvoir Ici, monsieur, j'ai sur vous dans le particulier, l'avantage que vous avez sur moi dans les observations générales : cet état des artisans est le mien, celui dans lequel je suis né, dans lequel j'aurois dû vivre, et que je n'ai quitté que pour mon malheur. J'y ai reçu cette éducation publique, non par une institution for-

nelle, mais par des traditions et des maximes qui, se transmettant d'âge en âge, donnoient de bonne heure à la jeunesse, les lumieres qui lui conviennent et les sentimens qu'elle doit avoir. A douze ans, j'étois un Romain ; à vingt, j'avois couru le monde, et n'étois plus qu'un polisson. Les temps sont changés, je ne l'ignore pas; mais c'est une injustice de rejeter sur les artisans, la corruption publique; on sait trop que ce n'est pas par eux qu'elle a commencé. Par-tout le riche est toujours le premier corrompu, le pauvre suit, l'état médiocre est atteint le dernier. Or, chez nous, l'état médiocre est l'horlogerie.

Tant pis si les enfans restent abandonnés à eux-mêmes. Mais pourquoi le sont-ils? Ce n'est pas la faute des cercles ; au contraire, c'est là qu'ils doivent être élevés, les filles par les meres, les garçons par les peres. Voilà précisément l'éducation moyenne qui nous convient, entre l'éducation publique des républiques grecques, et l'éducation domestique des monarchies, où tous les sujets doivent rester isolés et n'avoir rien de commun que l'obéissance.

Il ne faut pas, non plus, confondre les exercices que je conseille, avec ceux de l'ancienne gymnastique. Ceux-ci formoient une véritable occupation, pres-

que un métier ; les autres ne doivent être qu'un délassement, des fêtes, et je ne les ai proposés qu'en ce sens. Puisqu'il faut des amusemens, voilà ceux qu'on nous doit offrir. C'est une observation qu'on faisoit de mon temps, que les plus habiles ouvriers de Geneve étoient précisément ceux qui brilloient le plus dans ces sortes d'exercices, alors en honneur parmi nous. Preuve que ces diversions ne nuisent point l'une à l'autre, mais au contraire s'entr'aident mutuellement ; le temps qu'on leur donne en laisse moins à la crapule, et empêche les citoyens de s'abrutir.

Adieu, monsieur, je vous embrasse de tout mon cœur. Puissiez-vous long-temps honorer votre patrie, et faire du bien au genre humain !

LETTRE.

A M. Moultou.

A Montmorency, le 15 décembre 1758.

QUOIQUE je sois incommodé et accablé d'occupations désagréables, je ne puis, monsieur, différer plus long-temps à vous remercier de votre excellente lettre. Je ne puis vous dire à quel point elle m'a touché et charmé. Je l'ai relue et la relirai

plus d'une fois : j'y trouve des traits dignes du sens de Tacite et du zele de Caton ; il ne faut pas deux lettres comme celle-là pour faire connoître un homme, et c'est d'après cette connoissance, que je m'honore de votre suffrage. O cher Moultou ! nouveau Genevois, vous montrez pour la patrie, toute la ferveur que les nouveaux chrétiens avoient pour la foi. Puissiez-vous l'étendre, la communiquer à tout ce qui vous environne ! Puissiez-vous réchauffer la tiédeur de nos vieux citoyens, et puissions-nous en acquérir beaucoup qui vous ressemblent ! car malheureusement il nous en reste peu.

Ne sachant si M. Vernes vous avoit remis un exemplaire de mon dernier écrit, j'ai prié M. Coindet de vous en envoyer un par la poste, et il m'a promis de le faire contre-signer. Si par hasard vous aviez reçu les deux et que vous n'en eussiez pas disposé, vous m'obligeriez d'en rendre un à M. Vernes ; car j'apprends qu'il a distribué pour moi, tous ceux que je lui avois fait adresser, et qu'il ne lui en reste pas un seul. Si vous n'en avez qu'un, vous m'offenseriez de songer à le rendre : si vous n'en avez point, vous m'affligeriez de ne m'en pas avertir.

Quoi, monsieur, le respectable Abau-

zit daigne me lire, il daigne m'approuver ! Je puis donc me consoler de l'improbation de ceux qui me blâment ; car il est bien à craindre que, si j'obtenois leur approbation, je ne méritasse guere la sienne. Adieu, mon cher monsieur. Quand vous aurez un moment à perdre, je vous prie de me le donner ; il me semble qu'il ne sera pas perdu pour moi.

LETTRE

A M. VERNES.

A Montmorency, le 6 janvier 1759.

LE mariage est un état de discorde et de trouble pour les gens corrompus ; mais pour les gens de bien, il est le paradis sur la terre. Cher Vernes, vous allez être heureux ; peut-être l'êtes-vous déjà. Votre mariage n'est point secret ; il ne doit point l'être ; il a l'approbation de tout le monde, et ne pouvoit manquer de l'avoir. Je me fais honneur de penser que votre épouse, quoiqu'étrangere, ne le sera point parmi nous. Le mérite et la vertu ne sont étrangers que parmi les méchans ; ajoutez une figure qui n'est commune nulle part, mais qui sait bien se naturaliser par-tout ;

et vous verrez que Mlle. Cramer étoit Genevoise avant de le devenir. Je m'attendris en songeant au bonheur de deux époux bien unis, à penser que c'est le sort qui vous attend. Cher ami ! quand pourrai-je en être témoin ? Quand verserai-je des larmes de joie en embrassant vos chers enfans ? Quand me dirai-je, en abordant votre chere épouse : « Voilà la mere de » famille que j'ai dépeinte ; voilà la femme » qu'il faut honorer. »

Je ne suis point étonné de ce que vous avez fait pour M. Abauzit ; je ne vous en remercie pas même ; c'est insulter ses amis, que de les remercier de quelque chose. Mais cependant vous avez donné votre exemplaire, et il ne suffit pas que vous en ayez un, il faut que vous l'ayez de ma main. Si donc il ne vous en reste aucun des miens, marquez-le moi ; je vous enverrai celui que je m'étois réservé, et que je n'espérois pas employer si bien. Vous serez le maître de me le payer par un exemplaire de l'*Economie politique* ; car je n'en ai point reçu.

M. de Voltaire ne m'a point écrit. Il me met tout-à-fait à mon aise, et je n'en suis pas fâché. La lettre de M. Tronchin rouloit uniquement sur mon ouvrage, et contenoit plusieurs objections très-judi-

cieuses, sur lesquelles pourtant je ne suis pas de son avis.

Je n'ai point oublié ce que vous voulez bien désirer sur le *Choix littéraire*. Mais, mon ami, mettez-vous à ma place ; je n'ai pas le loisir ordinaire aux gens de lettres. Je suis si près de mes pieces, que si je veux dîner, il faut que je le gagne ; si je me repose, il faut que je jeûne, et je n'ai pour le métier d'auteur, que mes courtes récréations. Les foibles honoraires que m'ont rapporté mes écrits, m'ont laissé le loisir d'être malade, et de mettre un peu plus de graisse dans ma soupe ; mais tout cela est épuisé, et je suis plus près de mes pieces que je ne l'ai jamais été. Avec cela, il faut encore répondre à cinquante mille lettres, recevoir mille importuns, et leur offrir l'hospitalité. Le temps s'en va et les besoins restent. Cher ami, laissons passer ces temps durs de maux, de besoins, d'importunités, et croyez que je ne ferai rien si promptement et avec tant de plaisir que d'achever le petit morceau que je vous destine, et qui malheureusement ne sera guere au goût de vos lecteurs ni de vos philosophes ; car il est tiré de Platon.

Adieu, mon bon ami ; nous sommes tous deux occupés ; vous, de votre bon-

heur ; moi, de mes peines : mais l'amitié partage tout. Mes maux s'allégent quand je songe que vous les plaignez ; ils s'effacent presque par le plaisir de vous croire heureux. Ne montrez cette lettre à personne, au moins le dernier article. Adieu derechef.

LETTRE

A M. le comte de Saint-FLORENTIN (1).

A Montmorency, le 11 février 1759.

Monseigneur,

J'APPRENDS qu'on s'apprête à remettre à l'opéra de Paris une piece de ma composition, intitulée, *le Devin du Village*. Si vous daignez jeter les yeux sur le mémoire ci-joint, vous verrez, monseigneur, que cet ouvrage n'appartient point à l'académie royale de musique. Je vous supplie donc de vouloir bien lui défendre de le représenter, et ordonner que la partition

---

(1) Cette lettre et le mémoire qui suit, furent remis par M. Sellon, résident de Geneve, à M. de Saint-Florentin, qui promit une réponse, et qui n'en fit point.

m'en

m'en soit restituée. Il y a trois ans que j'avois écrit à M. le comte d'Argenson, pour lui demander cette restitution. Il ne fit aucune attention à ma lettre, ni à mon mémoire. J'espere, monseigneur, être plus heureux aujourd'hui : car je ne demande rien que de juste, et vous ne refusez la justice à personne.

Je suis avec un profond respect, etc.

MÉMOIRE.

AU commencement de l'année 1753, je présentai à l'opéra un petit ouvrage intitulé, *le Devin du Village*, qui avoit été représenté devant le roi à Fontainebleau, l'automne précédent. Je déclarai aux sieurs Rebel et Francœur, alors inspecteurs de l'académie royale de musique, en présence de M. Duclos, de l'académie françoise, historiographe de France, que je ne demandois aucun argent de ce petit opéra ; que je me contentois pour son prix, de mes entrées franches à perpétuité ; mais que je les stipulois expressément : à quoi il me fut répondu par ledit sieur Rebel, en présence du même M. Duclos, que cela étoit de droit, conforme à l'usage, et que de plus il m'étoit dû des honoraires qu'on auroit soin de me faire payer.

Le Devin du Village fut joué; et quoi

que j'eusse aussi exigé que les quatre premieres représentations seroient faites par les bons acteurs, ce qui fut accordé, il fut mis en double dès la troisieme, et la piece eut trente-une représentations de suite avant pâques, sans compter les trois capitations, où elle fut aussi donnée.

Pour les honoraires qui m'étoient dus et que je n'avois point demandés, on m'apporta chez moi douze cents francs, dont je signai la quittance, telle qu'elle me fut présentée.

Le Devin du Village fut repris après pâques et continué toute l'année, et même le carnaval suivant, presque sans interruption, mais dans un état qui, ne me laissant pas le courage d'en soutenir le spectacle, m'a toujours forcé de m'en absenter; et c'est une année de non jouissance de mon droit, dont je ne serois que trop fondé à demander compte.

Enfin, dans le temps que, délivré de ce chagrin, je croyois pouvoir profiter sans dégoût, du privilége de mes entrées, le sieur de Neuville me déclara à la porte de l'opéra, qu'il avoit ordre du bureau de la ville (1) de me les refuser, convenant en même temps, qu'un tel procédé étoit sans

(1) La ville de Paris tenoit alors l'opéra.

exemple ; et en effet, si telle est la distinction que réserve le bureau de la ville à ceux qui font à la fois, les paroles et la musique d'un opéra, et aux auteurs des ouvrages qu'on joue cent fois de suite, il n'est pas étonnant qu'elle soit rare.

Sur cet exposé simple et fidelle, je me crois en droit de demander la restitution de mon manuscrit, et qu'il soit défendu à l'académie royale de musique de jamais représenter le Devin du Village, sur lequel elle a perdu son droit, en violant le traité par lequel je le lui avois cédé ; car m'en ôter le prix convenu, c'est m'en rendre la propriété. Cela est incontestable en toute justice.

1. Ce ne seroit pas répondre que de m'opposer un réglement prétendu qui, dit-on, borne à une année, le droit d'entrée pour les auteurs d'opéra en un acte : réglement qu'on allegue sans le montrer, qui n'est connu de personne et n'a jamais eu d'exécution contre aucun auteur avant moi ; réglement, enfin qui, après une soigneuse vérification, se trouve n'avoir point existé quand mon accord fut fait, et qui, quand on l'auroit établi depuis, ne peut avoir un effet rétroactif.

2. Quand ce réglement existeroit, quand il seroit en vigueur, il ne peut

avoir aucune force vis-à-vis de moi étranger, qui ne le connoissois point, et à qui on ne l'a point opposé dans le temps, que, maître de mon ouvrage, je ne cédois qu'en stipulant une condition contraire : N'a-t-on pas dérogé à ce réglement en traitant avec moi? C'étoit alors qu'il falloit m'en parler. Qui a jamais ouï dire qu'on annulle une convention expresse, par l'intention secrette de ne la pas tenir?

3. Pourquoi l'académie royale de musique se prévaudroit-elle contre moi, d'un réglement qu'elle-même viole à mon préjudice? Si l'auteur des paroles et celui de la musique d'un opéra d'un acte ont chacun leurs entrées pour un an, celui qui est à la fois l'un et l'autre, doit les avoir pour deux, à moins que la réunion des talens, qui concourt à leur perfection, ne soit un titre contre celui qui les rassemble.

4. Si l'intention du bureau de la ville étoit d'en user à toute rigueur avec moi, il falloit donc commencer par me payer à la rigueur ce qui m'étoit dû. Le produit d'un grand opera pour chacun des deux auteurs est de deux mille livres, lorsqu'il soutient trente représentations consécutives; savoir, cent francs pour chacune des dix premieres représentations, et cin-

quante francs pour chacune des vingt autres. Or le tiers de quatre mille francs est plus de douze cents francs. Si je n'ai pas réclamé le surplus, ce n'étoit point par ignorance de mon droit, mais c'est qu'ayant stipulé un autre prix pour mon ouvrage, je ne voulois pas marchander sur celui-là.

Si l'on ajoute à ces raisons, que contre ce qu'on m'avoit promis, mon ouvrage a été mis en double dès la troisieme représentation, l'on trouvera que la direction de l'opéra n'ayant observé avec moi, ni les conditions que j'avois stipulées, ni ses propres réglemens, s'est dépouillée comme à plaisir, de toute espece de droit sur ma piece. Il est vrai que j'ai reçu douce cents francs, que je suis prêt à rendre en recevant ma partition; espérant qu'à son tour, l'académie royale de musique voudra bien me rendre compte de cent représentations (1) qu'elle a faites d'un ouvrage, qu'elle savoit n'être pas à elle, puisqu'elle n'en vouloit pas payer le prix convenu.

(1) Il faut ajouter toutes celles de cette derniere reprise et des suivantes, où pour le coup, les directeurs, qui eux-mêmes avoient contracté avec moi, ne pouvoient ignorer qu'ils disposoient d'un bien qui ne leur appartenoit pas.

Que si cette académie a des plaintes à faire contre moi, elle peut les faire par-devant les tribunaux, et non pas s'établir juge dans sa propre cause, ni se croire en droit pour cela, de s'emparer de mon bien. Si-tôt qu'on est mécontent d'un homme, il ne s'ensuit pas qu'il soit permis de le voler.

LETTRE

A M. LENIEPS.

A Montmorency, le 5 avril 1759.

EH vive Dieu ! mon bon ami, que votre lettre est réjouissante! Des cinquante louis, des cent louis, des deux cents louis, des quatre mille huit cents livres! Où prendrai-je des coffres pour mettre tout cela ? Vraiment, je suis tout émerveillé de la générosité de ces messieurs de l'opéra. Qu'ils ont changé ! O les honnêtes gens ! il me semble que je vois déjà les monceaux d'or étalés sur ma table ! Malheureusement, un pied cloche ; mais je le ferai reclouer, de peur que tant d'or ne vienne à rouler par les trous du plancher dans la cave, au lieu d'y entrer par la porte en bons tonneaux bien reliés, digne et vrai coffre-

fort, non pas tout-à-fait d'un Genevois, mais d'un Suisse. Jusqu'ici M. Duclos m'a gardé le secret de ces brillantes offres; mais puisqu'il est chargé de me les faire, il me les fera; je le connois bien, il ne gardera sûrement pas l'argent pour lui. O quand je serai riche, venez, venez, avec vos monstres de l'Escalade; je vous ferai manger un brochet long comme ma chambre.

O ça, notre ami, c'est assez rire; mais que l'argent vienne. Revenons aux faits. Vous verrez par le mémoire ci-joint, et par les deux lettres qui l'accompagnent, l'état de la question. Ces lettres ont resté toutes deux sans réponse. Vous me dites qu'on me blâme dans cette affaire: je serois bien curieux de savoir comment, et de quoi. Seroit-ce d'être assez insolent pour demander justice, et assez fou pour espérer que l'on me la rendra? Dans cette derniere affaire, j'ai envoyé un double de mon mémoire à M. Duclos qui, dans le temps, ayant pris un grand intérêt à l'ouvrage, fut le médiateur et le témoin du traité. Encore échauffé d'un entretien qui ressembloit à ceux dont vous me parlez, je marquois un peu de colere et d'indignation dans ma lettre, contre les procédés des directeurs de l'opéra. Un peu

calmé, je lui récrivis pour le prier de supprimer ma premiere lettre : il répondit à cette premiere, qu'il m'approuvoit fort de réclamer tous mes droits ; qu'il m'étoit assurément bien permis d'être jaloux du peu que je m'étois réservé, et que je ne devois pas douter qu'il ne fît tout ce qui dépendroit de lui, pour me procurer la justice qui m'étoit due Il répondit à la seconde, qu'il n'avoit rien apperçu dans l'autre, que je pusse regretter d'avoir écrit; qu'au surplus, Mrs. Rebel et Francœur ne faisoient aucune difficulté de me rendre mes entrées; et que comme ils n'étoient pas les maîtres de l'opéra lorsqu'on me les refusa, ce refus n'étoit pas de leur fait. Pendant ces petites négociations, j'appris qu'ils alloient toujours leur train, sans s'embarrasser non plus de moi, que si je n'avois pas existé; qu'ils avoient remis le Devin du Village... vous savez comment, sans m'écrire, sans me rien faire dire, sans m'envoyer même les billets qui m'avoient été promis en pareil cas, quand on m'ôta mes entrées : de sorte que tout ce qu'avoient fait à cet égard les nouveaux directeurs, avoit été de renchérir sur la mal-honnêteté des autres. Outré de tant d'insultes, je rejetai dans ma troisieme lettre à M. Duclos, l'offre tardive et for-

cée de me redonner les entrées, et persistai à redemander la restitution de ma piece. M. Duclos ne m'a plus répondu. Voilà exactement à quoi l'affaire en est restée.

Or, mon ami, voyons donc selon la rigueur du droit, en quoi je suis à blâmer. Je dis, selon la rigueur du droit, à moins que les directeurs de l'opéra ne se fassent, des insultes et des affronts qu'ils m'ont faits, un titre pour exiger de ma part des honnêtetés et des graces. Du moment que le traité est rompu, mon ouvrage m'appartient de nouveau. Les faits sont prouvés dans le mémoire. Ai-je tort de redemander mon bien?

Mais, disent les nouveaux directeurs, l'infraction n'est pas de notre fait. Je le suppose un moment; qu'importe? Le traité en est-il moins rompu? Je n'ai point traité avec les directeurs, mais avec la direction. Ne tiendroit-il donc qu'à des changemens simulés de directeurs, pour faire impunément banqueroute tous les huit jours? Je ne connois ni ne veux connoître les sieurs Rebel et Francœur. Que Gautier ou Garguille dirigent l'opéra, que me fait cela? J'ai cédé mon ouvrage à l'opéra, sous des conditions qui ont été violées; je l'ai vendu pour un prix qui

n'a point été payé ; mon ouvrage n'est donc pas à l'opéra, mais à moi : je le redemande ; en le retenant, on le vole. Tout cela me paroît clair. Il y a plus : en ne réparant pas le tort que m'avoient fait les anciens directeurs, les nouveaux l'ont confirmé ; en cela d'autant plus inexcusables, qu'ils ne pouvoient pas ignorer les articles d'un traité fait avec eux-mêmes en personnes. Etois-je donc obligé de savoir que l'opéra, où je n'allois plus, changeoit de directeurs ? Pouvois-je deviner si les derniers étoient moins iniques ? Pour l'apprendre, falloit-il m'exposer à de nouveaux affronts, aller leur faire ma cour à leur porte, et leur demander humblement en grace, de vouloir bien ne me plus voler ? S'ils vouloient garder mon ouvrage, c'étoit à eux de faire ce qu'il falloit pour qu'il leur appartînt ; mais en ne désavouant pas l'iniquité de leurs prédécesseurs, ils l'ont partagée ; en ne me rendant pas les entrées qu'ils savoient m'être dues, ils me les ont ôtées une seconde fois. S'ils disent qu'ils ne savoient où me prendre, ils mentent ; car ils étoient environnés de gens de ma connoissance, dont ils n'ignoroient pas qu'ils pouvoient apprendre où j'étois. S'ils disent qu'ils n'y ont pas songé, ils mentent encore ; car au moins, en

préparant une reprise du Devin du Village, ils ne pouvoient ne pas penser à ce qu'ils devoient à l'auteur. Mais ils n'ont parlé de ne plus me refuser les entrées, que quand ils ont été forcés par le cri public. Il est donc faux que la violation du traité ne soit pas de leur fait. Ils ont fait davantage, ils ont renchéri sur la mal-honnêteté de leurs prédécesseurs; car en me refusant l'entrée, le sieur de Neuville me déclara de la part de ceux-ci, que quand on joueroit le Devin du Village, on auroit soin de m'envoyer des billets. Or, non-seulement les nouveaux ne m'ont parlé, ni écrit, ni fait écrire; mais quand ils ont remis le Devin du Village, ils n'ont pas même envoyé les billets que les autres avoient promis. On voit que ces gens là, tout fiers de pouvoir être iniques impunément, se croiroient déshonorés, s'ils faisoient un acte de justice.

En recommençant à ne me plus refuser les entrées, ils appellent cela me les rendre. Voilà qui est plaisant! Qu'ils me rendent donc les cinq années écoulées depuis qu'ils me les ont ôtées; la jouissance de ces cinq années ne m'étoit-elle pas due, n'entroit-elle pas dans le traité? Ces messieurs penseroient-ils donc être quittes avec moi, en me donnant les entrées le

dernier jour de ma vie ? Mon ouvrage ne sauroit être à eux, qu'ils ne m'en paient le prix en entier. Ils ne peuvent, me dira-t-on, me rendre le temps passé ; pourquoi me l'ont-il ôté ? C'est leur faute ; me le doivent-ils moins pour cela ? C'étoit à eux, par la représentation de cette impossibilité, et par de bonnes manieres, d'obtenir que je voulusse bien me relâcher en cela de mon droit, ou en accepter une compensation. Mais bon ! je vaux bien la peine qu'on daigne être juste avec moi ! Soit. Voyons donc enfin de mon côté, à quel titre je suis obligé de leur faire grace. Ma foi, puisqu'ils sont si rogues, si vains, si dédaigneux de toute justice, je demande, moi, la justice en toute rigueur ; je veux tout le prix stipulé, ou que le marché soit nul. Que si l'on me refuse la justice qui m'est due, comment ce refus fait-il mon tort, et qui est-ce qui m'ôtera le droit de me plaindre ? Qu'y a-t-il d'équitable, de raisonnable à répondre à cela ? Ne devrois-je point peut-être un remerciement à ces messieurs, lorsqu'à regret et en rechignant, ils veulent bien ne me voler qu'une partie de ce qui m'est dû ?

Passons aux raisons de convenance.

De nos plaideurs Manceaux les maximes m'étonnent ;
Ce qu'ils ne prennent pas, ils disent qu'ils le donnent.

Après m'avoir ôté les entrées tandis que j'étois à Paris, me les rendre quand je n'y suis plus, n'est-ce pas joindre la raillerie à l'insulte, et ne savent-ils pas bien que je n'ai ni le moyen ni l'intention de profiter de leur offre ? Eh ! pourquoi diable irois-je si loin chercher leur opéra ? N'ai-je pas tout à ma porte, les chouettes de la forêt de Montmorency ?

Ils ne refusent pas, dit M. Duclos, de me rendre mes entrées. J'entends bien ils me les rendront volontiers aujourd'hui, pour avoir le plaisir de me les ôter demain, et de me faire ainsi un second affront. Puisque ces gens là n'ont ni foi ni parole, qui est-ce qui me répondra d'eux et de leurs intentions ? Ne me sera-t-il pas bien agréable de ne me jamais présenter à la porte que dans l'attente de me la voir fermer une seconde fois ? Ils n'en auront plus, direz-vous, le prétexte. Eh ! pardonnez-moi, monsieur, ils l'auront toujours ; car si-tôt qu'il faudra trouver leur opéra beau, qu'on me remene aux carrieres. Que n'ont-ils proposé cette admirable condition dans leur marché ! Jamais ils n'auroient massacré mon pauvre *Devin*. Quand ils voudront me chicaner, manqueront-ils de prétextes ? Avec des men-

songes on n'en manque jamais. N'ont-ils pas dit que je faisois du bruit au spectacle, et que mon exclusion étoit une affaire de police ?

Premiérement, ils mentent. J'en prends à témoin tout le parterre et l'amphithéâtre de ce temps-là. De ma vie je n'ai crie ni battu des mains aux Bouffons, et je ne pouvois ni rire ni bâiller à l'opéra françois, puisque je n'y restois jamais, et qu'aussi-tôt que j'entendois commencer la lugubre psalmodie, je me sauvois dans les corridors. S'ils avoient pu me prendre en faute au spectacle, ils se seroient bien gardés de m'en éloigner. Tout le monde a su avec quel soin j'etois consigné, recommandé aux sentinelles. Par-tout, on n'attendoit qu'un mot, qu'un geste, pour m'arrêter; et si-tôt que j'allois au parterre, j'étois environné de mouches qui cherchoient à m'exciter. Imaginez-vous s'il fallut user de prudence, pour ne donner aucune prise sur moi. Tous leurs efforts furent vains ; car il y a long-temps que je me suis dit : *Jean-Jacques, puisque tu prends le dangereux emploi de défenseur de la vérité, sois sans cesse attentif sur toi-même, soumis en tout aux lois et aux regles, afin que quand on voudra te maltraiter, on ait toujours tort.* Plaise à Dieu que j'observe aussi bien ce

précepte jusqu'à la fin de ma vie, que je crois l'avoir observé jusqu'ici ! Aussi, mon bon ami, je parle ferme, et n'ai peur de rien. Je sens qu'il n'y a homme sur la terre, qui puisse me faire du mal justement ; et quant à l'injustice, personne au monde n'en est à l'abri. Je suis le plus foible des êtres, tout le monde peut me faire du mal impunément. J'éprouve qu'on le sait bien, et les insultes des directeurs de l'opéra sont pour moi le coup de pied de l'âne. Rien de tout cela ne dépend de moi ; qu'y ferois-je ? Mais c'est mon affaire que quiconque me fera du mal, fasse mal, et voilà de quoi je réponds.

Premiérement donc, ils mentent ; et en second lieu, quand ils ne mentiroient pas, ils ont tort ; car quelque mal que j'eusse pu dire, écrire ou faire, il ne falloit point m'ôter les entrées, attendu que l'opéra n'en étant pas moins possesseur de mon ouvrage, n'en devoit pas moins payer le prix convenu. Que falloit-il donc faire ? M'arrêter, me traduire devant les tribunaux, me faire mon procès, me faire pendre, écarteler, brûler, jeter ma cendre au vent, si je l'avois mérité : mais il ne falloit pas m'ôter les entrées. Aussi bien, comment, étant prisonnier ou pendu, serois-je allé faire du bruit à

l'opéra ? Ils disent encore : puisqu'il se déplaît à notre théâtre, quel mal lui a-t-on fait de lui en ôter l'entrée ? Je réponds qu'on m'a fait tort, violence, injustice, affront ; et c'est du mal que cela. De ce que mon voisin ne veut pas employer son argent, est-ce à dire que je sois en droit d'aller lui couper la bourse ?

De quelque maniere que je retourne la chose, quelque regle de justice que j'y puisse appliquer, je vois toujours qu'en jugement contradictoire, par-devant tous les tribunaux de la terre, les directeurs de l'opéra seroient à l'instant condamnés à restitution de ma piece, à réparation, à dommages et intérêts. Mais il est clair que j'ai tort, parce que je ne puis obtenir justice, et qu'ils ont raison, parce qu'ils sont les plus forts. Je défie qui que ce soit au monde, de pouvoir alléguer en leur faveur, autre chose que cela.

Il faut à présent vous parler de mes libraires, et je commencerai par M. Pissot. J'ignore s'il a perdu ou gagné avec moi ; toutes les fois que je lui demandois si la vente alloit bien, il me répondoit, *passablement ;* sans que jamais j'en aie pu tirer autre chose. Il ne m'a pas donné un sou de mon premier discours, ni aucune espece de présent, sinon quelques exem-

plaires pour mes amis. J'ai traité avec lui pour la gravure du Devin du Village, sur le pied de cinq cents francs, moitié en livres et moitié en argent, qu'il s'obligea de me payer à plusieurs fois et en certains termes : il ne tint parole à aucun, et j'ai été obligé de courir long-temps après mes deux cents cinquante livres.

Par rapport à mon libraire de Hollande, je l'ai trouvé en toutes choses exact, attentif, honnête. Je lui demandai vingt-cinq louis de mon Discours sur l'inégalité ; il me les donna sur-le-champ, et il envoya de plus une robe à ma gouvernante. Je lui ai demandé trente louis de ma Lettre à M. d'Alembert, et il me les donna sur-le-champ ; il n'a fait à cette occasion aucun présent, ni à moi ni à ma gouvernante (1), et il ne le devoit pas ; mais il m'a fait un plaisir que je n'ai jamais reçu de M. Pissot, en me déclarant de bon cœur qu'il faisoit bien ses affaires ave moi. Voilà, mon ami, les faits dans leur exactitude. Si quelqu'un vous dit quelque chose de contraire à cela, il ne dit pas vrai.

---

(1) Depuis lors, il lui a fait une pension viagere de trois cents livres ; et je me fais un sensible plaisir de rendre public, un acte aussi rare de reconnoissance et de générosité.

Si ceux qui m'accusent de manquer de désintéressement, entendent par là que je ne me verrois pas ôter avec plaisir, le peu que je gagne pour vivre, ils ont raison; et il est clair qu'il n'y a pour moi d'autre moyen de leur paroître désintéressé, que de me laisser mourir de faim. S'ils entendent que toutes ressources me sont également bonnes, et que, pourvu que l'argent vienne, je m'embarrasse peu comme il vient, je crois qu'ils ont tort. Si j'étois plus facile sur les moyens d'acquérir, il me seroit moins douloureux de perdre, et l'on sait bien qu'il n'y a personne de si prodigue que les voleurs. Mais quand on me dépouille injustement de ce qui m'appartient, quand on m'ôte le modique produit de mon travail, on me fait un tort qu'il ne m'est pas aisé de réparer: il m'est bien dur de n'avoir pas même la liberté de m'en plaindre. Il y a long-temps que le public de Paris se fait un Jean-Jacques Rousseau à sa mode, et lui prodigue d'une main libérale, des dons dont le Jean-Jacques Rousseau de Montmorency ne voit jamais rien. Infirme et malade les trois quarts de l'année, il faut que je trouve sur le travail de l'autre quart, de quoi pourvoir à tout. Ceux qui ne gagnent leur pain que par des voies honnêtes,

connoissent le prix de ce pain, et ne seront pas surpris que je ne puisse faire du mien, de grandes largesses.

Ne vous chargez point, croyez-moi, de me défendre des discours publics; vous auriez trop à faire; il suffit qu'ils ne vous abusent pas, et que votre estime et votre amitié me restent. J'ai à Paris et ailleurs, des ennemis cachés, qui n'oublieront point les maux qu'ils m'ont faits; car quelquefois l'offensé pardonne, mais l'offenseur ne pardonne jamais. Vous devez sentir combien la partie est inégale entre eux et moi. Répandus dans le monde, ils y font passer tout ce qui leur plaît, sans que je puisse ni le savoir ni m'en défendre. Ne sait-on pas que l'absent a toujours tort! D'ailleurs, avec mon étourdie franchise, je commence par rompre ouvertement avec les gens qui m'ont trompé. En déclarant haut et clair, que celui qui se dit mon ami ne l'est point, et que je ne suis plus le sien, j'avertis le public de se tenir en garde contre le mal que j'en pourrois dire. Pour eux, ils ne sont pas si mal-adroits que cela. C'est une si belle chose que le vernis des précédés et le ménagement de la bienséance! La haine en tire un si commode parti! On satisfait sa vengeance à son aise, en faisant admirer sa générosité.

On cache doucement le poignard sous le manteau de l'amitié, et l'on sait égorger en feignant de plaindre. *Ce pauvre citoyen ! dans le fond il n'est pas méchant ; mais il a une mauvaise tête, qui le conduit aussi mal que feroit un mauvais cœur.* On lâche mystérieusement quelque mot obscur, qui bientôt est relevé, commenté, répandu par les apprentifs philosophes; on prépare dans d'obscurs conciliabules, le poison qu'ils se chargent de répandre dans le public. Tel a la grandeur d'ame de dire mille biens de moi, après avoir pris ses mesures pour que personne n'en puisse rien croire. Tel me défend du mal dont on m'accuse, après avoir fait en sorte qu'on n'en puisse douter. Voilà ce qui s'appelle de l'habileté ! Que voulez-vous que je fasse à cela ? Entends-je de ma retraite les discours que l'on tient dans les cercles ? Quand je les entendrois, irois-je, pour les démentir, révéler les secrets de l'amitié, même après qu'elle est éteinte? Non, cher LeNieps; on peut repousser les coups portés par des mains ennemies; mais quand on voit parmi les assassins, son ami le poignard à la main, il ne reste qu'à s'envelopper la tête.

Voilà les éclaircissemens que vous m'avez demandés : je suis épouvanté de leur

longueur; mais je n'ai pu les faire en moins de paroles, et je m'y suis étendu pour n'y plus revenir.

Adieu, mon bon et digne ami : que de choses j'aurois à vous dire ! Mais votre cœur vous parlera pour le mien. Je me sens l'ame émue, il faut quitter la plume.

LETTRE

A M. le maréchal DE LUXEMBOURG.

A Montmorency, le 30 avril 1759.

Monsieur,

JE n'ai oublié, ni les graces dont vous m'avez comblé, ni l'engagement auquel le respect et la reconnoissance ne m'ont pas permis de me refuser. Je n'ai perdu ni la volonté de tenir ma parole, ni le sentiment avec lequel il me convient d'accepter l'honneur que vous m'avez fait. Mais, monsieur le maréchal, cet engagement ne pouvoit être que conditionnel; et dans l'extrême distance qu'il y a de vous à moi, ce seroit de ma part une témérité inexcusable d'oser habiter votre maison, sans savoir si j'y serois vu de vous

et de Mad. la Maréchale, avec la même bienveillance qui vous a porté à me l'offrir.

Vos bontés m'ont mis dans une perplexité qu'augmente le désir de n'en pas être indigne. Je conçois comment on rejette avec un respect froid et repousssant, les avances des grands qu'on n'estime pas; mais comment, sans m'oublier, en userai-je avec vous, monsieur, que mon cœur honore; avec vous que je rechercherois, si vous étiez mon égal? N'ayant jamais voulu vivre qu'avec mes amis, je n'ai qu'un langage, celui de l'amitié, de la familiarité. Je n'ignore pas combien de mon état au vôtre, il faut modifier ce langage: je sais que mon respect pour votre personne, ne me dispense pas de celui que je dois à votre rang; mais je sais mieux encore, que la pauvreté qui s'avilit, devient bientôt méprisable; je sais qu'elle a aussi sa dignité, que l'amour même de la vertu l'oblige de conserver. Je suis ainsi toujours dans le doute de manquer à vous ou à moi, d'être familier ou rampant; et ce danger même qui me préoccupe, m'empêche de rien faire ou rien dire à propos. Déjà, sans le vouloir, je puis avoir commis quelque faute, et cette crainte est bien raisonnable à un homme qui ne sait point comment on doit se conduire avec les

grands, qui ne s'est point soucié de l'apprendre, et qui n'aura qu'une fois en sa vie, regretté de ne le pas savoir.

Pardonnez donc, monsieur le Maréchal, la timidité qui me fait hésiter à me prévaloir d'une grace à laquelle je devois si peu m'attendre, et dont je voudrois ne pas abuser. Je n'ai point, quant à moi, changé de résolution; mais je crains de vous avoir donné lieu de changer de sentiment sur mon compte. Si M. Chassot m'apprend de votre part et de celle de madame la Maréchale, que je suis toujours le bien venu, vous verrez par mon empressement à profiter de vos graces, que ce n'est pas la crainte d'être ingrat qui m'a fait balancer.

Soit que j'habite votre maison et que je sois admis quelquefois auprès de vous, soit que je reste dans la distance qui me convient, les bontés dont vous m'avez honoré, et la maniere dont j'ai tâché d'y répondre, ont mis désormais un intérêt commun entre nous. L'estime réciproque rapproche tous les états; quelque élevé que vous soyez, quelque obscur que je puisse être, la gloire de chacun des deux ne doit plus être indifférente à l'autre. Je me dirai tous les jours de ma vie: souviens-toi que si M. le maréchal duc de

Luxembourg t'honora de sa visite, et vint s'asseoir sur ta chaise de paille, au milieu de tes pots cassés, ce ne fut ni pour ton nom ni pour ta fortune, mais pour quelque réputation de probité que tu t'es acquise; ne le fais jamais rougir de l'honneur qu'il t'a fait. Daignez, monsieur le Maréchal, vous dire aussi quelquefois : il est dans le patrimoine de mes peres, un solitaire qui s'intéresse à moi, qui s'attendrit au bruit de ma bénéficence, qui joint les bénédictions de son cœur, à celles des malheureux que je soulage, et qui m'honore, non parce que je suis grand, mais parce que je suis bon.

Recevez, monsieur le Maréchal, les humbles témoignages de ma reconnoissance et de mon profond respect.

LETTRE

A Mad. la maréchale DE LUXEMBOURG.

Au petit château de Montmorency, le 15 mai 1759.

Madame,

TOUTE ma lettre est déjà dans sa date. Que cette date m'honore! que je l'écris de bon cœur! Je ne vous loue point, madame,

madame, je ne vous remercie point ; mais j'habite votre maison. Chacun a son langage, et j'ai tout dit dans le mien.

Daignez, Madame la maréchale, agréer mon profond respect.

LETTRE

A M. le chevalier DE LORENZY.

Au petit château, 21 mai 1759.

J'AI fort prudemment fait, monsieur, de supprimer avec vous les remercîmens ; vous m'auriez donné trop d'affaires. Tant de livres me sont venus de votre part, que je ne sais par lequel commencer. D'ailleurs le séjour enchanté que j'habite, ne me laisse guere le courage de lire, pas même d'écrire, au moins pour le besoin. Dans les charmantes promenades dont je me vois environné, mes pieds me font perdre l'usage de mes mains, et le métier n'en va pas mieux. Si la campagne a besoin de pluie, j'en ai grand besoin aussi. Mad. la Maréchale m'a marqué qu'elle craignoit que je ne fusse pas bien. Elle a raison, l'on n'est jamais bien quand on n'est pas à sa place ; et dès qu'on en sort, on ne sait

plus comment y rentrer. Toutefois je ne saurois me repentir de la faute que je puis avoir commise ; et dussai-je m'accoutumer à un bien-être pour lequel je n'étois pas fait, je ne voudrois pas, pour le repos de ma vie, avoir reçu d'une autre maniere, l'honneur et les graces dont m'ont comblé M. et Mad. de Luxembourg. Je suis fâché qu'il y ait si loin d'eux à moi. Je ne fais ni ne veux faire ma cour à personne, pas même à eux. J'ai mes regles, mon ton, mes manieres, dont je ne saurois changer ; mais toute la sensibilité que les témoignages d'estime et de bienveillance peuvent exciter dans une ame honnête, ils la trouveront dans la mienne. Je vois qu'ils s'efforcent de me faire oublier leur rang : s'ils réussissent, je réponds qu'ils seront contents de moi.

Pour vous, monsieur, je ne vous dis rien ; j'ai trop à vous dire. Il faut se voir. Ou venez, ou je vais vous chercher. Bon jour.

M. d'Alembert m'a envoyé son recueil, où j'ai vu sa réponse. Je m'étois tenu à l'examen de la question, j'avois oublié l'adversaire. Il n'a pas fait de même ; il a plus parlé de moi que je n'avois parlé de lui ; il a donc tort.

LETTRE

A M. le maréchal DE LUXEMBOURG.

Au petit château, le 27 mai 1759.

Monsieur,

VOTRE maison est charmante; le séjour en est délicieux. Il le seroit plus encore, si la magnificence que j'y trouve et les attentions qui m'y suivent, me laissoient un peu moins appercevoir que je ne suis pas chez moi. A cela près, il ne manque au plaisir avec lequel je l'habite, que celui de vous en voir le témoin.

Vous savez, monsieur le Maréchal, que les solitaires ont tous l'esprit romanesque. Je suis plein de cet esprit; je le sens et ne m'en afflige point. Pourquoi chercherois-je à guérir d'une si douce folie, puisqu'elle contribue à me rendre heureux? Gens du monde et de la cour, n'allez pas vous croire plus sages que moi: nous ne différons que par nos chimeres.

Voici donc la mienne en cette occasion. Je pense que, si nous sommes tous deux tels que j'aime à le croire, nous pouvous former un spectacle rare et peut-être

unique, dans un commerce d'estime et d'amitié (vous m'avez dicté ce mot) entre deux hommes d'états si divers, qu'ils ne sembloient pas faits pour avoir la moindre relation entre eux. Mais pour cela, monsieur, il faut rester tel que vous êtes, et me laisser tel que je suis. Ne veuillez point être mon patron; je vous promets, moi, de ne point être votre panégyriste; je vous promets de plus, que nous aurons fait tous deux une très-belle chose, et que notre société, si j'ose employer ce mot, sera pour l'un et pour l'autre, un sujet d'éloge préférable à tous ceux que l'adulation prodigue. Au contraire, si vous voulez me protéger, me faire des dons, obtenir pour moi des graces, me tirer de mon état, et que j'acquiesce à vos bienfaits, vous n'aurez recherché qu'un faiseur de phrases, et vous ne serez plus qu'un grand à mes yeux. J'espere que ce n'est pas à cette opinion réciproque qu'aboutiront les bontés dont vous m'honorez.

Mais, monsieur, il faut vous avouer tout mon embarras. Je n'imagine point la possibilité de ne voir que vous et Mad. la Maréchale, au milieu de la foule inséparable de votre rang, et dont vous êtes sans cesse environnés. C'est pourtant une condition dont j'aurois peine à me dépar-

tir. Je ne veux, ni complaire aux curieux, ni voir, pas même un moment, d'autres hommes que ceux qui me conviennent; et si j'avois cru faire pour vous une exception, je ne l'aurois jamais faite. Mon humeur qui ne souffre aucune gêne, mes incommodités qui ne la sauroient supporter, mes maximes sur lesquelles je ne veux point me contraindre, et qui sûrement offenseroient tout autre que vous, la paix sur-tout et le repos de ma vie, tout m'impose la douce loi de finir comme j'ai commencé. Monsieur le Maréchal, je souhaite de vous voir, de cultiver votre estime, d'apprendre de vous à la mériter; mais je ne puis vous sacrifier ma retraite. Faites que je puisse vous voir seul, et trouvez bon que je ne vous voie que de cette maniere.

Je ne me pardonnerois jamais d'avoir ainsi capitulé avec vous, avant d'accepter l'honneur de vos offres; et c'est encore un hommage que je crois devoir à votre générosité, de ne vous dire mes fantaisies qu'après m'être mis en votre pouvoir: car en sentant quels devoirs j'allois contracter, j'en ai pris l'engagement sans crainte. Je n'ignore pas que mon séjour ici, qui n'est rien pour vous, est pour moi d'une extrême conséquence. Je sais que

quand je n'y aurois couché qu'une nuit, le public, la postérité peut-être, me demanderoient compte de cette seule nuit. Sans doute ils me le demanderont du reste de ma vie, je ne suis pas en peine de la réponse. Monsieur, ce n'est pas à moi de la faire. En vous nommant, il faut que je sois justifié, ou jamais je ne saurois l'être.

Je ne crois pas avoir besoin d'excuse pour le ton que je prends avec vous. Il me semble que vous devez m'entendre. Monsieur le Maréchal, je pourrois, il est vrai, vous parler en termes plus respectueux, mais non pas plus honorables.

LETTRE

A Mad. la maréchale DE LUXEMBOURG.

Au petit château, le 3 juin 1759.

Madame,

J'APPRENDS que votre santé est parfaitement rétablie, et je compte au nombre de vos bienfaits, de m'en réjouir et de vous le dire. Si chacun doit veiller sur la sienne à proportion de ceux qu'elle intéresse, songez quelquefois, je vous supplie, aux nouvelles raisons que vous avez de vous

conserver. L'air de votre parc est si bon pour les malades, qu'il ne doit pas l'être moins pour les convalescens ; et quant à moi, je m'en trouve trop bien pour ne pas vous le conseiller. Agréez, madame la Maréchale, les assurances de mon profond respect.

LETTRE

A M. VERNES.

A Montmorency, le 14 juin 1759.

JE suis négligent, cher Vernes, vous le savez bien, mais vous savez aussi que je n'oublie pas mes amis. Jamais je ne m'avise de compter leurs lettres ni les miennes ; et quelqu'exacts qu'ils puissent être, je pense à eux plus souvent qu'ils ne m'écrivent. En rien de ce monde, je ne m'inquiete de mes torts apparens, pourvu que je n'en aie pas de véritables, et j'espere bien n'en avoir jamais à me reprocher avec vous. Quand M. Tronchin vous a dit que j'avois pris le parti de ne plus aller à Geneve, il a, lui, pris la chose au pis. Il y a bien de la différence entre n'avoir pas pris, quant à présent, la résolution d'aller à Geneve, ou avoir pris celle de

n'y aller plus. J'ai si peu pris cette derniere, que si je savois y pouvoir être de la moindre utilité à quelqu'un, ou seulement à être vu avec plaisir de tout le monde, je partirois dès demain ; mais, mon bon ami, ne vous y trompez pas : tous les Genevois n'ont pas pour moi le cœur de mon ami Vernes ; tout ami de la vérité trouvera des ennemis par-tout, et il m'est moins dur d'en trouver par-tout ailleurs que dans ma patrie. D'ailleurs, mes chers Genevois, on travaille à vous mettre tous sur un si bon ton, et l'on y réussit si bien, que je vous trouve trop avancés pour moi. Vous voilà tous si élégans, si brillans, si agréables, que feriez-vous de ma bizarre figure et de mes maximes gothiques ? Que deviendrois-je au milieu de vous, à présent que vous avez un maître en plaisanteries, qui vous instruit si bien ? Vous me trouveriez fort ridicule, et moi je vous trouverois fort jolis ; nous aurions grand peine à nous accorder ensemble. Je ne veux point vous répéter mes vieilles rabâcheries, ni aller chercher de l'humeur parmi vous. Il vaut mieux rester en des lieux où, si je vois des choses qui me déplaisent, l'intérêt que j'y prends n'est pas assez grand pour me tourmenter. Voilà, quant à présent, la disposition où

je me trouve, et mes raisons pour n'en pas changer, tant que, ne convenant pas au pays où vous êtes, je ne serai pas dans ce pays-ci un hôte trop insupportable, et jusqu'ici je n'y suis pas traité comme tel. Que s'il m'arrivoit jamais d'être obligé d'en sortir, j'espere que je ne rendrois pas si peu d'honneur à ma patrie, que de la prendre pour un pis-aller.

Adieu, cher Vernes; je n'ai pas oublié le temps où vous m'offrîtes de me venir voir, et où, quand je vous eus pris au mot, vous ne m'en parlâtes plus. Je n'ai rien dit, quand vous êtes resté garçon; et si, maintenant que vous voilà marié, et que la chose est impossible, je vous en parle, c'est pour vous dire que je ne désespere point d'avoir le plaisir de vous embrasser, non pas à Montmorency, mais à Geneve. Adieu, de tout mon cœur.

LETTRE

A M. CARTIER.

A Montmorency, le 10 juillet 1759.

JE te remercie de tout mon cœur, mon bon patriote, et de l'intérêt que tu veux bien prendre à ma santé, et des offres

humaines et généreuses que cet intérêt t'engage à me faire pour la rétablir. Crois que si la chose étoit faisable, j'accepterois ces offres avec autant et plus de plaisir de toi que de personne au monde; mais, mon cher, on t'a mal exposé l'état de la maladie; le mal est plus grave et moins mérité, et un vice de conformation apporté dès ma naissance, acheve de le rendre absolument incurable. Tout ce qu'il y aura donc de réel dans l'effet de tes offres, c'est la reconnoissance qu'elles m'inspirent, et le plaisir de connoître et d'estimer un de mes concitoyens de plus.

Quant à ton style, il est bon et honorable; pourquoi veux-tu t'excuser, puisqu'il est celui de l'amitié ? Je ne peux mieux te montrer que je l'approuve, qu'en m'efforçant de l'imiter, et il ne tient qu'à toi de voir que c'est de bon cœur. Ne serois-tu point par hasard un de nos freres les Quakers ? Si cela est, je m'en réjouis, car je les aime beaucoup; et à cela près que je ne tutoie pas tout le monde, je me crois plus Quaker que toi. Cependant, peut-être n'est-ce pas là ce que nous faisons de mieux l'un et l'autre; car c'est encore une autre folie que d'être sage parmi les foux. Quoi qu'il en soit, je suis très-content de toi, et de ta

lettre, excepté la fin, où tu te dis encore plus à moi qu'à toi ; car tu mens, et ce n'est pas la peine de se mettre à tutoyer les gens pour leur dire aussi des mensonges. Adieu, cher patriote ; je te salue et t'embrasse de tout mon cœur. Tu peux compter que je ne mens pas en cela.

LETTRE

A M. le maréchal DE LUXEMBOURG.

Août 1759.

ASSEZ d'autres vous feront des complimens. Je sais combien le roi vous est cher, et vous venez d'en recevoir un nouveau témoignage d'estime (1). Je sais combien vous êtes bon pere, et ce témoignage est une grace pour votre fils. Vous voyez que mon cœur entend le vôtre, et qu'il sait quelle sorte de plaisir vous touche le plus ; il le sait, il le sent, il s'en félicité. Ah, monsieur le Maréchal ! vous ne savez pas combien il m'est doux de voir que l'inégalité n'est pas incompatible avec l'amitié, et qu'on peut avoir plus grand que soi pour ami.

---

(1) La survivance de sa charge de capitaine des Gardes, accordée à M. le duc de Montmorency.

LETTRE

A Mad. la maréchale DE LUXEMBOURG.

A Montmorency, le 31 août 1759.

NON, madame la Maréchale, vous ne me faites point de présens; vous n'en faites qu'à ma gouvernante. Quel détour! Est-il digne de vous, et me méprisez-vous assez pour croire me donner ainsi le change? En vérité, madame, vous me faites bien souvenir de moi. J'allois tout oublier, hormis mon devoir; et comme si j'étois votre égal, mon cœur eût osé s'élever jusqu'à l'amitié. Mais vous ne voulez que de la reconnoissance: il faut bien tâcher de vous obéir.

LETTRE

A M. le maréchal DE LUXEMBOURG.

Novembre 1759.

QUELLE vie triste et pénible! Que je pressens d'ici vos ennuis, et que je les partage! O monsieur le Maréchal! quand viendrez-

viendrez-vous reprendre ici, dans la simplicité de nos promenades champêtres, le contentement, la gaieté, la sérénité d'esprit? Je me sais presque mauvais gré de la tranquillité dont je jouis ici sans vous : elle n'est plus parfaite, quand vous ne la partagez pas.

Depuis ma derniere lettre, je n'ai point eu de rechute, et je suis aussi bien que je puisse être pour la saison. Mais vous, monsieur, faites-moi dire un mot de vous, je vous supplie. Je voudrois bien aussi savoir où est M. le duc de Montmorency, et si vous ne l'attendez pas cet hiver.

LETTRE

A Mad. la maréchale DE LUXEMBOURG.

A Montmorency, le 15 nov. 1759.

VOUS ne me répondez point, madame la Maréchale; votre silence m'effraye. Il faut que j'aie avec vous quelque tort que j'ignore, ou que j'aie eu trop raison, peut-être, de craindre d'être oublié. Daignez vous mettre à ma place, et soyez équitable. Comblé de tant de caresses, n'ai-je pas

dû prévoir la fin de l'illusion qui m'en faisoit trouver digne ? Mais où est ma faute ? Qu'ai-je fait pour causer cette illusion ? Qu'ai-je fait pour la détruire ? Elle devoit ne point commencer, ou ne point finir... Quoi, si-tôt !... C'eût été toujours trop tôt. Si mes alarmes vous ont offensée, étoit-ce en les justifiant, qu'il falloit m'en punir !

En vérité, madame la Maréchale, j'ai le regret de ne savoir de quoi m'accuser ; car dans la distance qui nous sépare, il y auroit mieux que le tort fût à moi qu'à vous. Craignant d'avoir commis quelque faute par ignorance, si vous étiez une moins grande dame, j'irois me jeter à vos pieds, et je n'épargnerois ni soumissions, ni prieres, pour effacer vos mécontentemens, bien ou mal fondés. Mais dans le rang où vous êtes, ne vous attendez pas que je fasse tout ce que mon cœur me demande ; je dois bien plutôt me punir de l'avoir trop écouté. Si cette lettre reste encore sans réponse, je me dirai qu'il n'en faut plus espérer.

LETTRE

A M. le maréchal DE LUXEMBOURG.

A Montmorency, le 26 déc. 1759.

J'APPRENDS, monsieur le Maréchal, la perte que vous venez de faire (1), et ce moment est un de ceux où j'ai le plus de regret de n'être pas auprès de vous. Car la joie se suffit à elle-même; mais la tristesse a besoin de s'épancher, et l'amitié est bien plus précieuse dans la peine que dans le plaisir. Que les mortels sont à plaindre de se faire entre eux des attachemens durables! Ah! puisqu'il faut passer sa vie à pleurer ceux qui nous sont chers, à pleurer les uns morts, les autres peu dignes de vivre, que je la trouve peu regrettable à tous égards! Ceux qui s'en vont sont plus heureux que ceux qui restent; ils n'ont plus rien à pleurer. Ces réflexions sont communes: qu'importe? En sont-elles moins naturelles? Elles sont d'un homme plus propre à s'affliger avec ses amis qu'à les consoler, et qui sent aigrir ses propres peines, en s'attendrissant sur les leurs.

(1) De Mad. la duchesse de Villeroy, sa sœur.

LETTRE

A Mad. la maréchale DE LUXEMBOURG.

15 janvier 1760.

JE vous oublie donc, madame la Maréchale ? Si vous le pensiez, vous ne daigneriez pas me le faire dire ; et si cela étoit, je ne vaudrois pas la peine que vous vous en apperçussiez. Taxez-moi de lenteur, mais non pas de négligence. L'exactitude dépend de moi, la diligence n'en dépend pas. Jugez-moi sur les faits. Vous savez que je fais pour Mad. d'Houdetot, une copie pareille à la vôtre. Elle avoit grande envie d'avoir cette copie, et moi grande envie de lui faire plaisir. Cependant il y a trois ans que cette copie est commencée, et elle n'est pas finie : il n'y a pas encore deux mois que la vôtre est commencée, et vous aurez la premiere partie dans huit jours. En continuant de la même maniere, vous aurez le tout en moins d'un an. Comparez, et concluez. Quand j'aurai eu le temps de vous expliquer comment je travaille, et comment je puis travailler, vous jugerez vous-même s'il dépend de moi d'aller plus vîte. En attendant, j'ai un peu

sur le cœur, le reproche que vous m'avez fait faire. Je ne croyois pas que vous me jugeassiez sans m'entendre, et que vous me jugeassiez si sévérement. Je n'oublierai de long-temps que vous m'accusez de vous oublier. Consultez un peu là-dessus, M. le Maréchal, je vous en supplie. Il y a un temps infini que je ne lui ai écrit. Demandez-lui s'il croit pour cela que je l'oublie. Madame, il faut être lent à donner son estime, afin de n'être pas si prompt à la retirer.

LETTRE

A M. Moultou.

A Montmorency, le 29 janvier 1760.

SI j'ai des torts avec vous, monsieur, je n'ai pas celui de ne les pas sentir, et de ne me les pas reprocher. Mon silence est bien plus contre moi que contre vous; car comment répondre à une lettre qui m'honore si fort, et où je me reconnois si peu! Je laisserai de votre lettre ce qui ne me convient pas; je ne vous rendrai point les éloges que vous me donnez; je suppose que vous n'aimeriez pas à les entendre, et je tâcherai de mériter dans

la suite, que vous en pensiez autant de moi.

Il y a un peu de la faute de M. Favre, si je vous réponds si tard. Il m'avoit promis de me revenir voir, et je m'étois promis, après avoir causé un peu de temps avec lui, de lui remettre une lettre pour vous; je l'ai attendu, et il n'est point revenu. Je l'ai reçu avec simplicité, mais avec joie; je n'imagine pas qu'une pareille réception puisse rebuter un Genevois, et un ami de M. Moultou. Si cela pouvoit être, mon intention seroit bien mal remplie, et j'en serois véritablement affligé.

M. Favre avoit un extrait de votre sermon sur le luxe, il me l'a lu, et je l'ai prié de me le prêter pour le copier. M'entendez-vous, monsieur?

Au reste vous êtes le premier, que je sache, qui ait montré que la feinte charité du riche n'est en lui qu'un luxe de plus; il nourrit les pauvres comme des chiens et des chevaux. Le mal est que les chiens et les chevaux servent à ses plaisirs, et qu'à la fin les pauvres l'ennuient; à la fin c'est un air, de les laisser périr, comme c'en fut d'abord un de les assister.

J'ai peur qu'en montrant l'incompatibilité du luxe, et de l'égalité, vous n'ayez

fait le contraire de ce que vous vouliez : vous ne pouvez ignorer que les partisans du luxe sont tous ennemis de l'égalité. En leur montrant comment il la détruit, vous ne ferez que le leur faire aimer davantage ; il falloit faire voir au contraire, que l'opinion tournée en faveur de la richesse et du luxe, anéantit l'inégalité des rangs ; et que tout le crédit gagné par les riches, est perdu pour les magistrats. Il me semble qu'il y auroit là-dessus un autre sermon bien plus utile à faire, plus profond, plus politique encore, et dans lequel, en faisant votre cour, vous diriez des vérités très-importantes, dont tout le monde seroit frappé.

Vous me parlez de ce Voltaire ! Pourquoi le nom de ce baladin souille-t-il vos lettres ? Le malheureux a perdu ma patrie ; je le haïrois davantage, si je le méprisois moins. Je ne vois dans ses grands talens, qu'un opprobre de plus, qui le déshonore par l'indigne usage qu'il en fait. Ses talens ne lui servent, ainsi que ses richesses, qu'à nourrir la dépravation de son cœur. O Genevois, il vous paie bien de l'asile que vous lui avez donné ! Il ne savoit plus où aller faire du mal ; vous serez ses dernieres victimes. Je ne crois pas que beaucoup d'autres hommes

sages soient tentés d'avoir un tel hôte, après vous.

Ne nous faisons plus illusion, monsieur ; je me suis trompé dans ma lettre à M. d'Alembert. Je ne croyois pas nos progrès si grands, ni nos mœurs si avancées. Nos maux sont désormais sans remede ; il ne vous faut plus que des palliatifs, et la comédie en est un. Homme de bien, ne perdez pas votre ardente éloquence à nous prêcher l'égalité, vous ne seriez plus entendu. Nous ne sommes encore que des esclaves ; apprenez-nous, s'il se peut, à n'être pas des méchans. *Non ad vetera instituta, quæ jampridem, corruptis moribus, ludibrio sunt, revocans ;* mais en retardant le progrès du mal par des raisons d'intérêt, qui seules peuvent toucher des hommes corrompus. Adieu, monsieur ; je vous embrasse.

P. S. J'allois faire partir ma lettre quand M. Favre est entré. J'ai été charmé de voir qu'il n'étoit pas mécontent de moi. J'ai passé avec lui une demi-journée agréable ; nous avons parlé de vous. Il m'a dit que vous méditiez un second sermon sur la même matiere ; j'en suis fort aise. Bonjour.

LETTRE

A M. ....

Montmorency . . . . . 1760.

LE mot propre me vient rarement, et je ne le regrette guere en écrivant à des lecteurs aussi clair-voyans que vous. La préface (1) est imprimée, ainsi je n'y puis plus rien changer. Je l'ai déjà cousue à la premiere partie; je l'en détacherai pour vous l'envoyer, si vous voulez: mais elle ne contient rien dont je ne vous aie déjà dit ou écrit la substance, et j'espere que vous ne tarderez pas à l'avoir avec le livre même, car il est en route. Malheureusement, mes exemplaires ne viennent qu'avec ceux du libraire. J'espere pourtant faire en sorte que vous ayez le vôtre avant que le livre soit public. Comme cette préface n'est que l'abrégé de celle dont je vous ai parlé, je persiste dans la pensée de donner celle-ci à part; mais j'y dis trop de bien et trop de mal du livre, pour la donner d'avance; il faut lui laisser faire son effet bon ou mau-

(1) Celle de la Nouvelle Héloïse.

vais ; de lui-même, et puis la donner après.

Quant aux aventures d'Edouard, il seroit trop tard, puisque le livre est imprimé ; d'ailleurs, craignant de succomber à la tentation, j'en ai jeté les cahiers au feu, et il n'en reste qu'un court extrait que j'en ai fait pour Mad. la maréchal de Luxembourg et qui est entre ses mains.

A l'égard de ce que vous me dites de Wolmar, et du danger qu'il peut faire courir à l'éditeur, cela ne m'effraie point, je suis sûr qu'on ne m'inquiétera jamais justement, et c'est une folie de vouloir se précautionner contre l'injustice. Il reste là-dessus d'importantes vérités à dire, et qui doivent être dites par un croyant. Je serai ce croyant là ; et si je n'ai pas le talent nécessaire, j'aurai du moins l'intrépidité. A Dieu ne plaise que je veuille ébranler cet arbre sacré que je respecte, et que je voudrois cimenter de mon sang ! Mais j'en voudrois bien ôter les branches qu'on y a greffées, et qui portent de si mauvais fruits.

Quoique je n'aye plus reçu de nouvelles de mon libraire depuis la derniere feuille, je crois son envoi en route, et j'estime qu'il arrivera à Paris vers noël. Au reste, si vous n'êtes pas honteux d'aimer cet ouvrage, je ne vois pas pourquoi vous

vous abstiendriez de dire que vous l'avez lu, puisque cela ne peut que favoriser le débit. Pour moi j'ai gardé le secret que nous nous sommes promis mutuellement; mais si vous me permettez de le rompre, j'aurai grand soin de me vanter de votre approbation.

Un jeune Genevois, qui a du goût pour les beaux arts, a entrepris de faire graver pour ce livre, un recueil d'estampes dont je lui ai donné les sujets: comme elles ne peuvent être prêtes à temps pour paroître avec le livre, elles se débiteront à part.

LETTRE

A M. le maréchal DE LUXEMBOURG.

A Montmorency, le 2 février 1760.

COMPTEZ-VOUS les mois, monsieur le Maréchal? Pour moi je compte les jours, et il me semble que je trouve cet hiver plus long que les autres. J'attends avec impatience le voyage de pâques, pour célébrer un anniversaire qui me sera toujours cher. J'ai donc oublié d'user du présent, puisque je désire l'avenir; et voilà

de quoi vous êtes cause. La vie n'est plus égale quand le cœur a des besoins ; alors le temps passe trop lentement ou trop vîte ; il n'a sa mesure fixe que pour le sage. Mais où est le sage ? Que je le plains ! Il est égal, parce qu'il est insensible ; ses heures ont toutes la même longueur, parce qu'il ne jouit d'aucune. Je ne voudrois pas pour tout au monde, un ami dont la montre iroit toujours bien. Monsieur le Maréchal, vous avez fort dérangé la mienne ; elle retarde tous les jours davantage, elle est prête à s'arrêter. Je voudrois aller la remonter près de vous, mais cela m'est impossible ; mon état et la saison me condamnent à vous attendre.

LETTRE

A M. DE MALESHERBES.

De Montmorency, le 6 mars 1760.

COMBLÉ depuis long-temps, monsieur, de vos bontés, j'en profitois en silence, bien sûr que vous n'auriez pu m'en croire digne, si vous m'y eussiez cru peu sensible, et bien plus sûr encore que vous aimez mieux mériter des remercîmens que d'en

recevoir. Je n'ai donc point été surpris de la permission que vous avez donnée à M. Rey, mon libraire, de vous adresser les épreuves du fade recueil qu'enfin je fais imprimer ; je suis même tout disposé à croire et à m'en glorifier, que cette grace est plus accordée à moi qu'à lui. Mais, monsieur, il n'a pu vous la demander, et je ne puis m'en prévaloir, qu'en supposant qu'elle ne vous est pas onéreuse ; et c'est sur quoi il ne m'a point éclairci. J'attendois cet éclaircissement d'une de ses lettres, dont il fait mention dans une autre, et qui ne m'est pas parvenue : ce qui me fait prendre la liberté de vous le demander à vous-même.

Je suis trop jaloux de votre estime, pour ne pas souffrir à penser que ce long recueil passera tout entier sous vos yeux. Mon ridicule attachement pour ces lettres, ne m'aveugle point sur le jugement que vous en porterez sans doute, et qui doit être confirmé par le public ; je souhaiterois seulement que ce jugement se bornât au livre, et ne s'étendît pas jusqu'à l'éditeur. Je tâcherai, monsieur, de justifier cette indulgence par quelque production plus digne de l'approbation dont vous avez honoré les précédentes.

Les épreuves lues, refermées à mon

adresse, et mises à la poste, me parviendront exactement. Si les paquets étoient fort gros, nous avons un messager qui va quatre fois la semaine à Paris, et dont l'entrepôt est *à l'hôtel de Grammont, rue Saint-Germain-l'Auxerrois.* Tous les paquets qu'on y porte à mon adresse, me parviennent fidellement aussi, et même quelquefois plus tôt que par la poste, parce que le messager retourne le même jour. Recevez, monsieur, avec mes très-humbles excuses, les assurances de ma reconnoissance et de mon profond respect.

LETTRE

AU MÊME.

A Montmorency, le 18 mai 1760.

M. Rey me marque, monsieur, qu'il a mis à la poste, le 8 de ce mois, un paquet contenant l'épreuve H et la bonne feuille D, de la premiere partie du recueil qu'il imprime. Je n'ai point reçu ce paquet, et il ne m'est rien parvenu l'ordinaire précédent. Permettez-moi donc, monsieur, de vous demander si vous avez reçu ce même paquet; car comme son retard suspend

tout, il m'importeroit de savoir où il faut le réclamer. Le contre-seing, votre cachet, votre nom sont trop respectés pour que je puisse imaginer qu'un tel paquet se perde à la poste, et je connois trop vos attentions, votre exactitude, pour supposer qu'il vous soit resté. Mais, monsieur, est-il bien sûr que les envois ne passent point par quelque autre main, en sortant des vôtres, et que peut-être ces misérables feuilles n'ont pas quelque lecteur à votre insu ? Il y a quinze jours que je reçus deux paquets consécutivement, l'un le lundi, l'autre le lendemain, et je conjecturai que vous n'aviez pas arrangé ainsi cet envoi. Si cela étoit, il seroit à croire qu'un paquet pût se perdre où les autres se retardent.

C'est à regret, monsieur, que je fais passer sous vos yeux ces minuties; mais j'y suis forcé par la chose même, et il est très-sûr que l'importunité que je vous cause, me fait beaucoup plus de peine que mon propre embarras.

Agréez, monsieur, les assurances de mon profond respect.

LETTRE

A M. DE BASTIDE.

Le 16 juin 1760.

M. Duclos vous aura dit, monsieur, qu'il m'envoya la semaine derniere, l'argent que vous lui aviez remis pour moi, et j'ai aussi reçu avant-hier, le premier cahier de votre nouvel ouvrage périodique; dont je vous fais mes remercîmens. Je l'ai lu avec plaisir; cependant, je crains que le style n'en soit un peu trop soigné. S'il étoit un peu plus simple, ne pensez-vous pas qu'il seroit un peu plus clair? Une longue lecture me paroît difficile à soutenir sur le ton que vous avez pris. Je crains aussi que les petites lettres dont vous coupez les matieres, ne disent pas grand'chose. Deux ou trois sujets variés, mais suivis, feroient peut-être un tout plus agréable. Si je ne sais ce que je dis, comme il est probable, acte de mon zele, et puis jetez mon papier au feu.

Quand vous ferez imprimer *la Paix perpétuelle*, vous voudrez bien, monsieur, ne pas oublier de m'en envoyer les épreuves. J'approuve fort le changement de

M. Duclos. Il est très-apparent que le public ne prendroit pas le mot de *secte* dans le sens que je l'avois écrit ; au reste ce sens peut être contre la bonne acception du mot, mais il n'est pas contre mes principes.

Il y a une note où je dis que dans vingt ans, les Anglois auront perdu leur liberté : je crois qu'il faut mettre *le reste de leur liberté* ; car il y en a d'assez sots pour croire qu'ils l'ont encore.

Quand vous me demandez de vous ouvrir mon porte-feuille, voulez-vous, monsieur, insulter à ma misere ? Non ; mais vous oubliez que vous avez vu le fond du sac. Je vous salue de tout mon cœur.

LETTRE

A Mad. la maréchale DE LUXEMBOURG.

Le 20 juin 1760.

VOICI, madame, la troisieme partie des lettres. Je tâcherai que vous les ayez toutes au mois de juillet ; et puisque vous ne dédaignez pas de les faire relier, je me propose de donner à cette copie, le seul

mérite que puisse avoir un manuscrit de cette espece ; en y insérant une petite addition qui ne sera pas dans l'imprimé. Vous voyez, madame la Maréchale, que je ne vous rends pas le mal pour le mal ; car je cherche à trouver quelque chose qui vous amuse, vous et M. le Maréchal ; au lieu que vous ne cessez de vous occuper ici l'un et l'autre, à me rendre ma solitude ennuyeuse quand vous n'y êtes plus.

LETTRE

A LA MÊME.

A Montmorency, le 6 octobre 1760.

VOUS savez, madame, que je ne vous remercie plus de rien. Je me contenterois donc de vous parler de ma santé, si elle n'étoit assez bonne pour n'en rien dire. Vous me faites tort de croire que je ne me soucie pas assez de me conserver. Vous et M. le Maréchal m'avez rendu l'amour de la vie ; elle me sera chere tant que vous y prendrez intérêt. M. le prince de Conti est venu ici avec Mad. de Boufflers, et je n'ignore pas à qui s'adressoit

cette visite. Je ne suis point surpris que l'honneur de votre bienveillance m'en attire d'autres; mais en voyant la considération qu'on me témoigne, je suis effrayé des dettes que je vous fais contracter. Les perdreaux que j'ai reçus, me confirment que M. le Maréchal se porte bien, et que vous ne m'oubliez ni l'un ni l'autre. Pour moi, je ne sais si je dois être bien aise ou fâché d'avoir si peu de mérite à penser continuellement à vous; mais je sais bien qu'il ne se passe pas une heure dans la journée, où votre nom ne soit prononcé dans ma retraite avec attendrissement et respect.

Votre copie n'est pas encore achevée; vous ne sauriez croire combien je suis détourné dans cette saison. Mais cependant, madame, vous aurez la sixieme partie avant le 15, ou j'aurai manqué de parole à Mad. de Houdetot, et je tâche de n'en manquer à personne.

LETTRE

A M. le maréchal DE LUXEMBOURG.

Le 7 octobre 1760.

SI j'avois à me fâcher contre vous, monsieur le Maréchal, ce seroit de la trop grande exactitude à répondre, à laquelle vous m'avez accoutumé, et qui fait que je m'alarme aussi-tôt que vous en manquez. J'étois inquiet, et je n'avois que trop raison de l'être. Mad. la Maréchale étoit malade, et je n'en savois rien! La maladie de Mad. la princesse de Robeck vous tenoit en peine, et je n'en savois rien! Après cela, pensez-vous que je puis être tranquille toutes les fois que vous tarderez à me répondre? Comment puis-je alors éviter de me dire, que si tout alloit bien, vous auriez déjà répondu.

Mad. la Maréchale est quitte de sa fievre: mais ce n'est pas assez; je voudrois bien apprendre aussi qu'elle est quitte de son rhume, et n'a plus besoin de garder le lit. Sans écrire vous-même, faites-moi marquer, je vous prie, par quelqu'un de vos gens, comment elle se trouve. Il faut

bien que mon attachement vous coûte un peu de peine, quand il ne me laisse pas non plus sans soucis.

La nouvelle perte dont vous êtes menacé, ou plutôt que vous avez déjà faite, vous affligera sans vous surprendre : vous n'avez que trop eu le temps de la pressentir et de vous y préparer. Après l'avoir pleurée vivante, vous devez voir avec quelque sorte de consolation, le moment qui terminera ses langueurs. Vivre pour souffrir, n'est pas un sort désirable; mais ce qui est désirable et rare, est de porter juqu'à la fin de ses peines, la sécurité qui les adoucit; elle cessera de souffrir, sans avoir eu l'effroi de cesser de vivre. Tandis qu'elle est dans cet état paisible, mais sans ressource, le meilleur souhait qui me reste à faire pour vous et pour elle, est de vous savoir bientôt délivré du sentiment de ses maux.

LETTRE

A M.r DE LALIVE.

Le 7 octobre 1760.

J'ÉTOIS occupé, monsieur, au moment que je reçus votre présent, à un travail qui ne pouvoit se remettre, et qui m'empêcha de vous en remercier sur-le-champ. Je l'ai reçu avec le plaisir et la reconnoissance que me donnent tous les témoignages de votre souvenir.

Venez, monsieur, quand il vous plaira, voir ma retraite ornée de vos bienfaits; ce sera les augmenter, et les momens que vous aurez à perdre ne seront point perdus pour moi. Quant au scrupule de me distraire, n'en ayez point. Graces au ciel, j'ai quitté la plume pour ne la plus reprendre; du moins l'unique emploi que j'en fais désormais, craint peu les distractions. Que n'ai-je été toujours aussi sage! Je serois aimé des bonnes gens, et ne serois point connu des autres. Rentré dans l'obscurité qui me convient, je la trouverai toujours honorable et douce, si je n'y suis point oublié de vous.

LETTRE

A Mad. DE BOUFFLERS.

A Montmorency, le 7 octobre 1760.

RECEVEZ mes justes plaintes, madame; j'ai reçu de la part de M. le prince de Conti, un second présent de gibier, dont sûrement vous êtes complice, quoique vous sussiez, qu'après avoir reçu le premier, j'avois résolu de n'en plus accepter d'autre. Mais S. A. S. a fait ajouter dans la lettre, que ce gibier avoit été tué de sa main, et j'ai cru ne pouvoir refuser ce second acte de respect à une attention si flatteuse. Deux fois je n'ai songé qu'à ce que je devois au prince; il sera juste à la troisieme, que je songe à ce que je me dois.

Je suis vivement touché des témoignages d'estime et de bonté, dont m'a honnoré S. A. et auxquels j'aurois le moins dû m'attendre; je sais respecter le mérite jusques dans les princes, d'autant plus que quand ils en ont, il faut qu'ils en aient plus que les autres hommes. Je n'ai rien vu de lui, qui ne soit selon mon cœur, excepté son titre; encore sa personne m'attire-t-elle plus que son rang ne me

repousse. Mais, madame, avec tout cela, je n'enfreindrai plus mes maximes, même pour lui. Je leur dois peut-être en partie l'honneur qu'il m'a fait; c'est encore une raison pour qu'elles me soient toujours cheres. Si je pensois comme un autre, eût-il daigné me venir voir? Hé bien, j'aime mieux sa conversation que ses dons.

Ces dons ne sont que du gibier, j'en conviens; mais qu'importe? Ils n'en sont que d'un plus grand prix, et je n'y vois que mieux la contrainte dont on use pour me les faire accepter. Selon moi, rien de ce que l'on reçoit n'est sans conséquence. Quand on commence par accepter quelque chose, bientôt on ne refuse plus rien. Si-tôt qu'on reçoit tout, bientôt on demande; et quiconque en vient à demander, fait bientôt tout ce qu'il faut pour obtenir. La gradation me paroît inévitable. Or, madame, quoi qu'il arrive, je n'en veux pas venir là.

Il est vrai que M. le maréchal de Luxembourg m'envoie du gibier de sa chasse, et que je l'accepte Je suis bien heureux qu'il ne m'envoie rien de plus; car j'aurois honte de rien refuser de sa main. Mais je suis très-sûr qu'il m'aime trop pour abuser de ses droits sur mon cœur, et pour avilir toute la pureté de mon attachement pour lui.

lui. M. le maréchal de Luxembourg est avec moi dans un cas unique. Madame, je suis à lui; il peut disposer comme il lui plaît de son bien.

Voilà une bien grande lettre, employée à ne vous parler que de moi : mais je crois que vous ne vous tromperez pas à ce langage; et si je vous fais mon apologie avec tant d'inquiétude, vous en verrez aisément la raison.

LETTRE

A M. DE MALESHERBES.

A Montmorency, le 5 nov. 1760.

JE vois, monsieur, par la réponse dont vous m'avez honnoré, que j'ai commis, sans le savoir, une indiscrétion pour laquelle je vous dois, avec mes humbles excuses, ma justification autant qu'il est possible. Prenant donc la discussion dans laquelle vous voulez bien entrer avec moi, comme une permission d'y entrer à mon tour, j'userai de cette liberté pour vous exposer les raisons de mon sentiment, que j'estimois être aussi le vôtre, sur l'affaire en question.

Je remarquerai d'abord, qu'il y a sur le droit des gens, beaucoup de maximes incontestées, lesquelles sont pourtant et seront toujours vaines et sans effet dans la pratique, parce qu'elles portent sur une égalité supposée entre les états comme entre les hommes; principe qui n'est vrai pour les premiers, ni de leur grandeur, ni de leur forme, ni par conséquent du droit relatif des sujets, qui dérive de l'une et de l'autre. Le droit naturel est le même pour tous les hommes, qui tous ont reçu de la nature une mesure commune, et des bornes qu'ils ne peuvent passer; mais le droit des gens, tenant à des mesures d'institutions humaines et qui n'ont point de terme absolu, varie et doit varier de nation à nation. Les grands états en imposent aux petits, et s'en font respecter; cependant ils ont besoin d'eux, et plus besoin, peut-être, que les petits n'ont des grands. Il faut donc qu'ils leur cedent quelque chose en équivalent de ce qu'ils en exigent. Les avantages pris en détail ne sont pas égaux, mais ils se compensent; et de là naît le vrai droit des gens, établi, non dans les livres, mais entre les hommes. Les uns ont pour eux, les honneurs, le rang, la puissance; les autres, le profit ignoble, et la petite

utilité. Quand les grands états voudront avoir à eux seuls leurs avantages, et partager ceux des petits, ils voudront une chose impossible; et quoi qu'il fassent, ils ne parviendront jamais à établir dans les petites choses, cette parité qu'ils ne souffrent pas dans les grandes.

Les différences qui naissent de la nature du gouvernement, ne modifient pas moins nécessairement les droits respectifs des sujets. La liberté de la presse, établie en Hollande, exige dans la police de la librairie, des réglemens différens de ceux qu'on lui donne en France, où cette liberté n'a ni ne peut avoir lieu. Et si l'on vouloit, par des traités de puissance à puissance, établir une police uniforme et les mêmes réglemens sur cette matiere entre les deux états, ces traités seroient bientôt sans effet; ou l'un des deux gouvernemens changeroit de forme, attendu que dans tout pays il n'y a jamais de loix observées que celles qui tiennent à la nature du gouvernement.

Le débit de la librairie est prodigieux en France, presque aussi grand que dans le reste de l'Europe entiere. En Hollande, il est presque nul. Au contraire, il s'imprime proportionnellement plus de livres en Hollande qu'en France. Ainsi l'on

pourroit dire à quelque égard, que la consommation est en France, et la fabrication en Hollande, quand même la France enverroit en Hollande plus de livres qu'elle n'en reçoit du même pays; parce qu'où le François est consommateur, le Hollandois n'est que facteur: la France reçoit pour elle seule; la Hollande reçoit pour autrui. Tel est entre les deux puissances, l'état relatif de cette partie du commerce; et cet état, forcé par les deux constitutions, reviendra toujours, malgré qu'on en ait. J'entends bien que le gouvernement de France voudroit que la fabrique fût où est la consommation: mais cela ne se peut, et c'est lui-même qui l'empêche par la rigueur de la censure. Il ne sauroit, quand il le voudroit, adoucir cette rigueur; car un gouvernement qui peut tout, ne peut pas s'ôter à lui-même les chaînes qu'il est forcé de se donner pour continuer de tout pouvoir. Si les avantages de la puissance arbitraire sont grands, un pouvoir modéré a aussi les siens, qui ne sont pas moindres; c'est de faire sans inconvénient, tout ce qui est utile à la nation.

Suivant une des maximes du gouvernement de France, il y a beaucoup de choses qu'on ne doit pas permettre, et

qu'il convient de tolérer : d'où il suit qu'on peut et qu'on doit souffrir l'entrée de tel livre, dont on ne doit pas souffrir l'impression. Et en effet, sans cela, la France, réduite presque à sa seule littérature, feroit scission avec le corps de la république des lettres, retomberoit bientôt dans la barbarie, et perdroit même d'autres branches de commerce, auxquelles celle-là sert de contre-poids. Mais, quand un livre imprimé en Hollande, parce qu'il n'a pu ni dû être imprimé en France, y est pourtant réimprimé, le gouvernement peche alors contre ses propres maximes, et se met en contradiction avec lui-même. J'ajoute que la parité dont il s'autorise est illusoire ; et la conséquence qu'il en tire, quoique juste, n'est pas équitable : car comme on imprime en France pour la France, et en Hollande encore pour la France, et comme on ne laisse pas entrer dans le royaume, les édition contrefaite sur celle du pays, la réimpression faite en Hollande, d'un livre imprimé en France, fait peu de tort au libraire François ; et la réimpression faite en France, d'un livre imprimé en Hollande, ruine le libraire Hollandois. Si cette considération ne touche pas le gouvernement de France, elle touche le gouvernement de Hollande ;

et il saura bien la faire valoir, si jamais le premier lui propose de mettre la chose au pair.

Je sais trop bien, monsieur, à qui je parle, pour entrer avec vous dans un détail de conséquences et d'applications. Le magistrat et l'homme d'état versé dans ces matieres, n'a pas besoin des éclaircissemens qui seroient nécessaires à un homme privé. Mais voici une observation plus directe, et qui me rapproche du cas particulier. Lorsqu'un libraire Hollandois commerce avec un libraire François, comme ils disent, en change; c'est-à-dire, lorsqu'il reçoit le paiement de ses livres en livres, alors le profit est double et commun entr'eux; et aux frais du transport près, l'effet est absolument le même que si les livres qu'ils s'envoient réciproquement, étoient imprimés dans les lieux où ils se débitent. C'est ainsi que Rey a traité ci-devant avec Pissot et avec Durand, de ce qu'il a imprimé pour moi jusqu'ici. De plus, le libraire Hollandois, qui craint la contrefaction, se met à couvert et traite avec le libraire François, de maniere que celui-ci se charge, à ses périls et risques, du débit des exemplaires qu'il reçoit, et dont le nombre est convenu entr'eux. C'est encore ainsi que Rey a

négocié pour la Julie. Il met son correspondant François en son lieu et place ; et suivant, sans le savoir, le conseil que vous avez bien voulu me donner pour lui, il lui envoie à la fois, la moitié de son édition. Par ce moyen, la contrefaction, si elle a lieu, ne nuira point au libraire d'Amsterdam, mais au libraire de Paris qui lui est substitué. Ce sera un libraire François qui en ruinera un autre ; ou ce seront deux libraires François qui s'entreruineront mutuellement.

De tout ceci, se déduisent seulement les raisons qui me portoient à croire que vous ne permettriez point qu'on réimprimât en France, contre le gré du premier éditeur, un livre imprimé d'abord en Hollande. Il me reste à vous exposer celles qui m'empêchent, et de consentir à cette réimpression, et d'en accepter aucun bénéfice, si elle se fait malgré moi. Vous dites, monsieur, que je ne dois point me croire lié par l'engagement que j'ai pris avec le libraire Hollandois, par que je n'ai pu lui céder que ce que j'avois, et que je n'avois pas le droit d'empêcher les libraires de Paris de copier ou contrefaire son édition. Mais équitablement, je ne puis tirer de là qu'une conséquence à ma charge ; car j'ai traité avec le libraire sur

le pied de la valeur que je donnois à ce que je lui ai cédé. Or, il se trouve qu'au lieu de lui vendre un droit que j'avois réellement, je lui ai vendu seulement un droit que je croyois avoir. Si donc ce droit se trouve moindre que je n'avois cru, il est clair que, loin de tirer du profit de mon erreur, je lui dois le dédommagement du préjudice qu'il en peut souffrir.

Si je recevois derechef d'un libraire de Paris, le bénéfice que j'ai déjà reçu de celui d'Amsterdam, j'aurois vendu mon manuscrit deux fois; et comment aurois-je ce droit de l'aveu de celui avec qui j'ai traité, puisqu'il m'a disputé même le droit de faire une édition générale et unique de mes écrits, revus et augmentés de nouvelles pieces? Il est vrai que, n'ayant jamais pensé m'ôter ce droit en lui cédant mes manucrits, je crois pouvoir en ceci, passer par-dessus son opposition, dont il m'a fait le juge, et cela, par le même principe qui m'empêche, monsieur, d'acquiescer en cette occasion à votre avis. Comme je me sens tenu à tout ce que j'ai ou énoncé ou entendu mettre dans mes marchés, je ne me crois tenu à rien au-delà.

Soit donc que vous jugiez à propos de permettre ou d'empêcher la contrefaction ou réimpression du livre dont il s'agit,

je ne puis, en ma qualité d'éditeur, ni choisir un libraire François pour cette réimpression, ni beaucoup moins en recevoir aucune sorte de bénéfice, en repos de consciense. Mais un avantage qui m'est plus précieux, et dont je profite avec le contentement de moi-même, est de recevoir en cette occasion, de nouveaux témoignages de vos bontés pour moi, et de pouvoir vous réitérer, monsieur, ceux de ma reconnoissance et de mon profond respect, etc.

P. S. Je vous demande pardon, monsieur, d'avoir troublé vos delassemens par ma précédente lettre. J'attendrai, pour faire partir celle-ci, votre retour de la campagne. Je n'ai point non plus remis encore à M. Guérin mon petit manuscrit. Je trouve une lâcheté qui me répugne, à vouloir excuser d'avance en public un livre frivole. Il vaut mieux laisser d'abord paroître et juger le livre; et puis je dirai mes raisons.

Rey me paroît fort en peine de n'avoir point reçu, monsieur, la permission qu'il vous a demandée. Je lui ai marqué qu'il ne devoit point être inquiet de ce retard; que le livre, par son espece, ne pouvoit souffrir de difficulté, et que sur toute matiere suspecte, il étoit le plus circonspect

de tous les écrits que j'avois publiés jusqu'ici. J'espere qu'il ne s'est rien trouvé dans les feuilles, qui vous en ait fait penser autrement.

LETTRE

AU MÊME.

Novembre 1760.

LORSQUE je reçu, monsieur, la premiere feuille que vous eûtes la bonté de m'envoyer, je n'imaginai point que vous vous fussiez fait le moindre scrupule d'ouvrir le paquet; et ni la lettre que je vous avois écrite, ni la réponse dont vous m'aviez honnoré, ne me donnoient lieu de concevoir cette idée. Je jugeai simplement, que n'ayant pas eu le loisir ou la curiosité d'ouvrir cette feuille, vous n'aviez point pris la peine inutile d'ouvrir le paquet. Cependant, voyant que vous n'aviez pas moins eu l'attention d'y faire ajouter une envelope contre-signée, je jugeai que celles de Rey étoient inutiles, et je lui écrivis d'envoyer désormais les feuilles sous une seule enveloppe, à votre adresse, jugeant que vous connoîtriez suf-

fisamment au contenu, qu'il m'étoit destiné. En voyant le billet que vous avez fait joindre à la seconde feuille, je me suis félicité de ma précaution, par une autre raison à laquelle je n'avois pas songé, et dont je prends la liberté de me plaindre. Si malgré nos conventions, vous vous faites un scrupule d'ouvrir les paquets, comment puis-je, monsieur, ne m'en pas faire un de permettre qu'ils vous soient adressés! Quand Rey vous a demandé cette permission, nous avons songé lui et moi, que puisqu'il falloit toujours que le livre passât sous vos yeux comme magistrat, vous vous feriez un plaisir, comme ami et protecteur des lettres, d'en rendre l'envoi utile au libraire, et commode à l'éditeur. Si vous ayez résolu de ne point lire l'ouvrage, peut-être en dois-je être charmé; mais si vous croyez devoir le parcourir avant d'en permettre l'entrée, je vous prie, monsieur, de donner la préférence aux envois qui me sont destinés, afin que je me reproche moins l'embarras que je vous cause, et que je vous en sois obligé de meilleur cœur. J'ai trouvé la premiere épreuve si fautive, que j'ai chargé Rey de renvoyer la bonne feuille, afin de voir s'il n'y reste rien qui puisse exiger des cartons. En continuant ainsi, vous pourriez

lire l'ouvrage moins désagréablement sur la feuille que sur l'épreuve ; mais comme cela doubleroit la grosseur des paquets, et que la feuille ne presse pas comme l'épreuve, si vous ne vous souciez pas de la lire, je la ferai venir à loisir par d'autres occasions. C'est de quoi je jugerai par moi-même, s'il m'arrive encore des paquets fermés, ou que la feuille ne soit pas coupée. C'est un embarras très-importun que celui de tous ces envois et renvois de feuilles et d'épreuves. Je ne le sentis jamais mieux que depuis que vous daignez vous en charger, et il me seroit très-agréable de l'épargner dans la suite à vous et à moi. Je sais aussi, par ma propre expérience et par des témoignages plus récens, que je pourrois en pareil cas, espérer de vous toute la faveur qu'un ami de la vérité peut attendre d'un magistrat éclairé et judicieux : mais, monsieur, je voudrois bien n'être pas gêné dans la liberté de dire ce que je pense, ni m'exposer à me repentir d'avoir dit ce que je pensois.

Soyez bien persuadé, monsieur, qu'on ne peut être plus reconnoissant de vos bontés, plus touché de votre estime que je le suis, ni vous honorer plus respectueusement que je le fais.

LETTRE

LETTRE

A M. VERNET, professeur.

Novembre 1760.

SI j'avois reçu, monsieur, quinze jours plutôt, la lettre dont vous m'avez honoré le 4 de ce mois, j'aurois pu faire mention assez heureusement, de l'affaire dont vous avez la bonté de m'instruire ; et cela d'autant plus à propos, que le livre dans lequel j'en aurois parlé, n'étant point fait pour être vu de vous, j'aurois pu vous y rendre honneur plus à mon aise, que dans les écrits qui doivent passer sous vos yeux. C'est une espece de fade et plat roman, dont je suis l'éditeur, et dont quiconque en aura le courage, pourra me croire l'auteur s'il veut. J'ai semé par-ci par-là dans ce recueil de lettres, quelques notes sur différens sujets, et celle sur le *préservatif* y seroit venue à merveille ; mais il est trop tard, et je n'aurois pu faire arriver cette addition en Hollande avant que le livre y fût achevé d'imprimer. La vie solitaire que je mene ici durant l'hiver, ne me donne aucune ressource pour suppléer à cela dans la conversation ; et ce qu'il vient

de monde à mon voisinage en été, prend si peu de part aux affaires littéraires, que je n'espere pas être à portée de transmettre sur celle-ci, la juste indignation dont j'ai été saisi à la lecture de votre lettre. Je n'en négligerai sûrement pas l'occasion, si je la trouve. En attendant, je me réjouis de tout mon cœur, que l'évidence de votre justification ait confondu la calomnie et fait retomber sur ses auteurs, l'opprobre dont ils voudroient couvrir tous les défenseurs de la foi, des mœurs et de la vertu.

Ainsi donc la satyre, le noir mensonge et les libelles sont devenus les armes des philosophes et de leurs partisans ! Ainsi paie M. de Voltaire, l'hospitalité dont, par une funeste indulgence, Geneve use envers lui ! Ce fanfaron d'impiété, ce beau génie et cette ame basse, cet homme si grand par ses talens et si vil par leur usage, nous laissera de longs et cruels souvenirs de son séjour parmi nous. La ruine des mœurs, la perte de la liberté qui en est la suite inévitable, seront chez nos neveux les monumens de sa gloire, et de sa reconnoissance envers nous. S'il reste dans leurs cœurs quelque amour pour la patrie, il en sera plus souvent maudit qu'admiré.

Ce n'est pas, monsieur, que j'aie aussi

mauvaise opinion de l'état de notre ville que vous paroissez le croire. Je sais qu'il y reste beaucoup de vrais citoyens qui ont du sens, de la vertu, qui respectent les lois, les magistrats, qui aiment les mœurs et la liberté. Mais ceux-là diminuent tous les jours, les autres augmentent, *mox daturos progeniem vitiosiorem*. La pente est donnée, rien ne peut désormais arrêter le progrès du mal. La génération présente l'a commencé; celle qui vient, l'achevera. La jeunesse qui s'éleve, tarira bientôt les restes du sang patriotique qui circule encore parmi nous. Chaque citoyen qui meurt est remplacé par quelque agréable. Le ridicule, ce poison du bon sens, la satyre ennemie de la paix publique, la mollesse, le faste arrogant, le luxe, ne nous forment dans l'avenir, qu'un peuple de petits plaisans, de bouffons, de baladins, de philosophes de ruelle et de beaux esprits de comptoirs, qui, de la considération qu'avoient ci-devant nos gens de lettres, les éleveront à la gloire des académies de Marseille et d'Angers; qui trouveront bien plus beau d'être courtisans que libres, comédiens que citoyens, et qui n'auroient jamais voulu sortir de leur lit à l'escalade, moins par lâcheté que de peur de s'enrhumer. Je vous avoue,

monsieur, que tout cela n'est guere attrayant pour un homme qui a le zele et peut-être la folie du patriotisme, et auquel il ne reste d'autre ressource que de détourner les yeux des maux qu'il ne peut guérir. J'aime la paix, le repos ; la haine du tracas et des soins fait toute ma modération, et un tempérament paresseux m'a jusqu'ici tenu lieu de vertu. Moins enivré que suffoqué de je ne sais quelle petite fumée, j'en ai senti cruellement l'amertume, sans en pouvoir contracter le goût, et j'aspire au retour de cette heureuse obscurité qui permet de pouvoir jouir de soi. Voyant les gens de lettres s'entre-déchirer comme des loups, et sentant tout-à-fait éteints les restes de chaleur qui, à près de quarante ans, m'avoient mis la plume à la main, je l'ai posée avec cinquante, pour ne plus la reprendre (1). Il me reste à publier une espece de traité d'éducation, plein de mes rêveries accoutumées : après quoi, loin du public et livré à la société de mes amis, j'attendrai paisiblement la fin d'une carriere déjà trop

(1) Les deux écrits que j'ai publiés depuis *Emile*, ont tous deux été faits par force : l'un, pour la défense de mon honneur ; l'autre, pour l'acquit de mon devoir.

longue pour mes ennuis, et dont il est indifférent pour tout le monde et pour moi, en quel lieu les restes s'achevent.

Je suis charmé du voyage chez les montagnons; cela montre que mon témoignage a quelque autorité près des personnes pour qui j'ai tant de respect, et je me réjouis pour elles, pour moi, et surtout pour les montagnons, de n'avoir pas été trouvé menteur. Je ne suis point étonné que le luxe ait fait quelque progrès chez ces bonnes gens; c'est la pente générale, c'est le gouffre où tout périt à la fin. Mais l'inclinaison devient plus ou moins rapide selon les événemens, et voilà ce qui, nous avançant de deux cents ans, a accéléré d'autant notre ruine.

LETTRE

A M. DE MALESHERBES.

A Montmorency, le 17 nov. 1760.

PARFAITEMENT sûr, monsieur, que le volume que vous avez eu la bonté de m'envoyer n'est pas pour moi, je prends la liberté de vous le renvoyer, jugeant qu'il fait partie de l'exemplaire que vous voulez bien agréer. M. Rey l'aura trouvé

trop gros pour être envoyé tout-à-la-fois ; et avec son étourderie ordinaire, il aura manqué de s'expliquer en vous l'adressant. Comme il m'a envoyé les feuilles en détail, et que mes exemplaires viennent avec les siens, il n'est pas croyable qu'il eût l'indiscrétion d'en envoyer un par la poste, sans que je le lui eusse commandé.

Je n'ai jamais pensé ni désiré même, que vous eussiez la patience de lire ce recueil tout entier ; mais je souhaite extrêmement que vous ayez, monsieur, celle de la parcourir assez pour juger de ce qu'il contient. Je n'ai point la témérité de porter mon jugement devant vous, sur un livre que je publie ; j'en appelois au vôtre, supposant que vous l'aviez lu. En tout autre cas, je me rétracte, et vous supplie d'ordonner du livre, comme si je n'en avois rien dit. Mes jeunes correspondans sont des protestans et des républicains. Il est très-simple qu'ils parlent selon les maximes qu'ils doivent avoir, et très-sûr qu'ils n'en parlent qu'en honnêtes gens ; mais cela ne suffit pas toujours. Au reste, je pense que tout ce qui peut être sujet à examen dans ce livre, ne sera guere que dans les deux ou trois derniers volumes ; et j'avoue que je ne les crois pas indignes d'être lus. Ce sera

toujours quelque chose que de vous avoir sauvé l'ennui des premiers.

Je n'ai rien à répliquer aux éclaircissemens qu'il vous a plu de me donner sur la question ci-devant agitée, au moins quant à la considération économique et politique. Il seroit également contre le respect et contre la bonne foi, de disputer avec vous sur ce point. J'attends seulement, et je désire de tout mon cœur, l'occasion de recevoir de vous les lumieres dont j'ai besoin pour débrouiller de vieilles idées qui me plaisent, mais dont au surplus je ne ferai jamais usage. Quant à ce qui me regarde, je pourrai être convaincu sans être persuadé, je sens que ma conscience argumente là-dessus mieux que ma raison. Je vous salue, monsieur, avec un profond respect.

BILLET

A M. Duclos.

Ce mercredi 19 nov. 1760.

En vous envoyant la cinquieme partie, je commence par vous dire ce qui me presse le plus, c'est que je m'apperçois que nous avons plus de goûts communs

que je n'avois cru, et que nous aurions dû nous aimer tout autrement que nous n'avons fait. Mais votre philosophie m'a fait peur; ma misanthropie vous a donné le change; nous avons eu des amis intermédiaires, qui ne nous ont connus ni l'un ni l'autre, et nous ont empêchés de nous bien connoître. Je suis fort content de sentir enfin cette erreur; et je le serois bien plus, si j'étois plus près de vous.

Je lis avec délices le bien que vous me dites de la Julie; mais vous ne m'avez point fait critique dans le dernier billet; et puisque l'ouvrage est bon, plus de gens m'en diront le bien que le mal.

Je persiste, malgré votre sentiment, à croire cette lecture très-dangereuse aux filles. Je pense même que Richardson s'est lourdement trompé, en voulant les instruire par des romans. C'est mettre le feu à la maison, pour faire jouer le pompes.

A la quatrieme partie, vous trouvez que le style n'est pas feuillet: tant mieux. Je trouve la même chose; mais celui qui l'a jugé tel, n'avoit lu que la premiere partie, et j'ai peur qu'il n'eût raison aussi. Je crois la quatrieme partie la meilleure de tout le recueil, et j'ai été tenté de supprimer les deux suivantes Mais peut-être composent-elles l'agrément par l'utilité,

et c'est dans cette opinion que je les ai laissées. Si Wolmar pouvoit ne pas déplaire aux dévots, et que sa femme plût aux philosophes, j'aurois peut-être publié le livre le plus salutaire qu'on pût lire dans ce temps-ci.

LETTRE

A M. DE MALESHERBES.

A Montmorency, le 28 janv. 1761.

PERMETTEZ-moi, monsieur, de vous représenter que la seconde édition s'étant faite à mon insu, je ne dois point ménager à mes dépens, les libraires qui l'ont faite, lorsqu'ils ont eu eux-mêmes assez peu d'égards pour moi, qu'aux fautes de la premiere édition, ils ont ajouté des multitudes de contre-sens qu'ils auroient évités, si j'avois été instruit à temps de leur entreprise, et revu leurs épreuves : ce qui étoit sans difficulté de ma part, cette seconde édition se faisant par votre ordre, et du consentement de Rey. J'aurois pu en même temps coudre quelques liaisons, et laisser des lacunes moins choquantes dans les endroits retranchés. Ce-

pendant je n'ai pas dit un mot jusqu'ici, si ce n'est au seul M. Coindet, qui est au fait de toute cette affaire ; je me tairai encore par respect pour vous. Mais je vous avoue, monsieur, qu'il est cruel de sacrifier, en silence, sa propre réputation, à des gens à qui l'on ne doit rien.

Le sieur Robin a grand tort, d'oser vous dire que je lui ai promis de garder chez moi les exemplaires qu'il devoit m'envoyer. Cette promesse eût été absurde ; car de quoi m'eût servi de les avoir, pour n'en faire aucun usage ? Je lui ai promis d'en distribuer le moins qu'il étoit possible, et de maniere que cela ne lui nuisît pas. Il n'y a eu que six exemplaires distribués, des douze qu'a reçus pour moi M. Coindet. Je lui marque aujourd'hui de faire tous ses efforts pour les retirer. Quant aux six autres, ils sont chez moi, et n'en sortiront point sans votre permission. Voilà tout ce que je puis faire. Recevez, monsieur, les assurances de mon profond respect, etc.

LETTRE

AU MÊME.

A Montmorency, le 10 fév. 1761.

J'AI fait, monsieur, tout ce que vous avez voulu ; et le consentement du sieur Rey ayant levé mes scrupules, je me trouve riche de vos bienfaits. L'intérêt que vous daignez prendre à moi, est au-dessus de mes remercîmens : ainsi je ne vous en ferai plus ; mais M. le maréchal de Luxembourg sait ce que je pense et ce que je sens ; il pourra vous en parler. N'aurai-je point, monsieur, la satisfaction de vous voir chez lui à Montmorency, au prochain voyage de pâques, ou au mois de juillet, qu'il y fait une plus longue station, et que le pays est plus agréable ! Si je n'ai nul autre moyen de satisfaire mon empressement, et que vous vouliez bien, dans la belle saison, me donner chez vous une heure d'audience particuliere, j'en profiterai pour aller vous rendre mes devoirs.

LETTRE

A Mad. la duchesse DE MONTMORENCY.

A Montmorency, le 21 fév. 1761.

J'ÉTOIS bien sûr, madame, que vous aimeriez la Julie, malgré ses défauts; le bon naturel les efface dans les cœurs faits pour le sentir. J'ai pensé que vous accepteriez des mains de Mad. la maréchale de Luxembourg, ce léger hommage que je n'osois vous offrir moi-même. Mais en m'en faisant des remercîmens, madame, vous prévenez les miens, et vous augmentez l'obligation. J'attends avec empressement, le moment de vous faire ma cour à Montmorency, et de vous renouveler, madame la Duchesse, les assurances de mon profond respect.

LETTRE

A M. Moultou.

A Montmorency, le 29 mai 1761.

Vous pardonneriez aisément mon silence, cher Moultou, si vous connoissiez mon état ; mais sans vous écrire, je ne laisse pas de penser à vous, et j'ai une proposition à vous faire. Ayant quitté la plume et ce tumultueux métier d'auteur, pour lequel je n'étois point né ; je m'étois proposé, après la publication de mes Rêveries sur l'éducation, de finir par une édition générale de mes écrits, dans laquelle il en seroit entré quelques-uns qui sont encore en manuscrit. Si peut-être le mal qui me consume ne me laissoit pas le temps de faire cette édition moi-même, seriez-vous homme à faire le voyage de Paris, à venir examiner mes papiers dans les mains où ils seront laissés, et à mettre en état de paroître, ceux que vous jugerez bons à cela ? Il faut vous prévenir que vous trouverez des sentimens sur la religion, qui ne sont pas les vôtres, et que peut-être vous n'approuverez pas, quoique les dogmes essentiels à l'ordre moral

s'y trouvent tous. Or, je ne veux pas qu'il soit touché à cet article; il s'agit donc de savoir s'il vous convient de vous prêter à cette édition, avec cette réserve qui, ce me semble, ne peut vous compromettre en rien, quand on saura qu'elle vous est formellement imposée, sauf à vous de réfuter en votre nom, et dans l'ouvrage même, si vous le jugez à propos, ce qui vous paroîtra mériter réfutation, pourvu que vous ne changiez ni supprimiez rien sur ce point; sur tout autre, vous serez le maître.

J'ai besoin, monsieur, d'une réponse sur cette proposition, avant de prendre les derniers arrangemens que mon état rend nécessaires. Si votre situation, vos affaires, ou d'autres raisons, vous empêchent d'acquiescer, je ne vois que M. Roustan, qui m'appelle son maître, lui qui pourroit être le mien, auquel je pusse donner la même confiance, et qui, je crois, rendroit volontiers cet honneur à ma mémoire. En pareil cas, comme sa situation est moins aisée que la vôtre, on prendroit des mesures pour que ces soins ne lui fussent pas onéreux. Si cela ne vous convient ni à l'un ni à l'autre, tout restera comme il est; car je suis bien déterminé à ne confier les mêmes soins à nul homme

de lettres de ce pays. Réponse précise, je vous supplie, et directe, le plus tôt qu'il se pourra, sans vous servir de la voie de M. Coindet. Sur pareille matiere, le secret convient, et je vous le demande. Adieu, vertueux Moultou; je ne vous fais pas des complimens, mais il ne tient qu'à vous de voir si je vous estime.

Vous comprenez bien que la Nouvelle Héloïse ne doit pas entrer dans le recueil de mes écrits.

LETTRE

AU MÊME.

A Montmorency, le 14 juillet 1761.

JE ne doutois pas, monsieur, que vous n'acceptassiez avec plaisir les soins que je prenois la liberté de confier à votre amitié, et votre consentement m'a plus touché que surpris. Je puis donc, en quelque temps que je cesse de souffrir, compter que si mon recueil n'est pas encore en état de voir le jour, vous ne dédaignerez pas de l'y mettre; et cette confiance m'ôte absolument l'inquiétude qu'il est difficile de n'avoir pas en pareil cas, pour le sort de ses ouvrages. Quant aux soins qui

regardent l'impression, comme il ne faut que de l'amitié pour les prendre, ils seront remplis en ce pays-ci par les amis auxquels je suis attaché, et que je laisserai dépositaires de mes papiers, pour en disposer selon leur prudence et vos conseils. S'il s'y trouve en manuscrit, quelque chose qui mérite d'entrer dans votre cabinet, de quoi je doute, je m'estimerai plus honoré qu'il soit dans vos mains que dans celles du public, et mes amis penseront comme moi. Vous voyez qu'en pareil cas, un voyage à Paris seroit indispensable : mais vous seriez toujours maître de choisir le temps de votre commodité ; et dans votre façon de penser, vous ne tiendriez pas ce voyage pour perdu, non-seulement par le service que vous rendriez à ma mémoire, mais encore par le plaisir de connoître des personnes estimables et respectables, les seuls vrais amis que j'ai jamais eus, et qui sûrement deviendroient aussi les vôtres. En attendant, je n'épargne rien pour vous abréger du travail. Le peu de momens où mon état me permet de m'occuper, sont uniquement employés à mettre au net mes chiffons ; et depuis ma lettre, je n'ai pas laissé d'avancer assez la besogne pour espérer de l'achever, à moins de nouveaux accidens.

Connoissez-vous un M. Mollet, dont je n'ai jamais entendu parler ? Il m'écrivit il y a quelque temps, une espece de relation d'une fête militaire, laquelle me fit grand plaisir, et je l'en remerciai. Il est parti de là pour faire imprimer, sans m'en parler, non-seulement sa lettre, mais ma réponse, qui n'étoit sûrement pas faite pour paroître en public. J'ai quelquefois essuyé de pareilles mal-honnêtetés; mais ce qui me fâche, est que celle-ci vienne de Geneve. Cela m'apprendra une fois pour toutes, à ne plus écrire à gens que je ne connois point.

Voici, monsieur, deux lettres dont je grossis à regret celle-ci : l'une est pour M. Roustan, dont vous avez bien voulu m'en faire parvenir une, et l'autre pour une bonne femme qui m'a élevé, et pour laquelle je crois que vous ne regretterez pas l'augmentation d'un port de lettre, que je ne veux pas lui faire coûter, et que je ne puis affranchir avec sûreté à Montmorency. Lisez dans mon cœur, cher Moultou, le principe de la familiarité dont j'use avec vous, et qui seroit indiscrétion pour un autre; le vôtre ne lui donnera pas ce nom là. Mille choses pour moi à l'ami Vernes. Adieu; je vous embrasse tendrement.

LETTRE

A M. R. . . . .

A Montmorency, le 24 oct. 1761.

VOTRE lettre, monsieur, du 30 septembre ayant passé par Geneve, c'est-à-dire, ayant traversé deux fois la France, ne m'est parvenue qu'avant-hier. J'y ai vu avec une douleur mêlée d'indignation, les traitemens affreux que souffrent nos malheureux freres dans le pays où vous êtes, et qui m'étonnent d'autant plus que l'intérêt du gouvernement seroit, ce me semble, de les laisser en repos, du moins quant à présent. Je comprends bien que les furieux qui les oppriment, consultent bien plus leur humeur sanguinaire, que l'intérêt du gouvernement; mais j'ai pourtant quelque peine à croire qu'ils se portassent à ce point de cruauté, si la conduite de nos freres n'y donnoit pas quelque prétexte. Je sens combien il est dur de se voir sans cesse à la merci d'un peuple crûel, sans appui, sans ressource, et sans avoir même la consolation d'entendre en paix la parole de Dieu. Mais cependant, monsieur, cette même parole de Dieu est

formelle sur le devoir d'obéir aux lois des princes. La défense de s'assembler est incontestablement dans leurs droits ; et après tout, ces assemblées n'étant pas de l'essence du christianisme, on peut s'en abstenir sans renoncer à sa foi. L'entreprise d'enlever un homme des mains de la justice ou de ses ministres, fût-il même injustement détenu, est encore une rebellion qu'on ne peut justifier, et que les puissances sont toujours en droit de punir. Je comprends qu'il y a des vexations si dures, qu'elles lassent même la patience des justes. Cependant, qui veut être chrétien, doit apprendre à souffrir ; et tout homme doit avoir une conduite conséquente à sa doctrine. Ces objections peuvent être mauvaises ; mais toutefois, si on me les faisoit, je ne vois pas trop que j'aurois à répliquer.

Malheureusement, je ne suis pas dans le cas d'en courir le risque. Je suis très-peu connu de M....., et je ne le suis même que par quelque tort qu'il a eu jadis avec moi : ce qui ne le disposeroit pas favorablement pour ce que j'aurois à lui dire ; car, comme vous devez savoir, quelquefois l'offensé pardonne, mais l'offenseur ne pardonne jamais. Je ne suis pas en meilleur prédicament auprès des mi-

nistres ; et quand j'ai eu à demander à quelqu'un d'eux, non des graces, je n'en demande point, mais la justice la plus claire et la plus due, je n'ai pas même obtenu de réponse. Je ne ferois, par un zele indiscret, que gâter la cause pour laquelle je voudrois m'intéresser. Les amis de la vérité ne sont pas bien venus dans les cours, et ne doivent pas s'attendre à l'être. Chacun a sa vocation sur la terre ; la mienne est de dire au public des vérités dures, mais utiles ; je tâche de la remplir, sans m'embarrasser du mal que m'en veulent les méchans, et qu'ils me font quand ils peuvent. J'ai prêché l'humanité, la douceur, la tolérance, autant qu'il a dépendu de moi : ce n'est pas ma faute si l'on ne m'a pas écouté ; du reste, je me suis fait une loi de m'en tenir toujours aux vérités générales. Je ne fais ni libelles ni satyres ; je n'attaque point un homme, mais les hommes ; ni une action, mais un vice. Je ne saurois, monsieur, aller au-delà.

Vous avez pris un meilleur expédient, en écrivant à M..... Il est fort ami de ..... et se feroit certainement écouter, s'il lui parloit pour nos freres ; mais je doute qu'il mette un grand zele à sa recommandation. Mon cher mon-

sieur, la volonté lui manque, à moi le pouvoir; et cependant le juste pâtit. Je vois par votre lettre, que vous avez, ainsi que moi, appris à souffrir à l'école de la pauvreté. Hélas! elle nous fait compatir aux malheurs des autres, mais elle nous met hors d'état de les soulager. Bon jour, monsieur; je vous salue de tout mon cœur.

LETTRE

A M. le maréchal DE LUXEMBOURG.

A Montmorency, le 3 nov. 1761.

MONSIEUR le Maréchal, je ne suis point un sinistre interprete: j'ai donné à votre lettre blanche, le sens qu'elle devoit avoir; mais je vous avoue que l'invincible silence de Mad. la Maréchale m'épouvante, et me fait craindre d'avoir été trop confiant. Je ne comprends rien à cet effrayant mystere, et n'en suis que plus alarmé. De grace, faites cesser un silence aussi cruel. Quelle douleur seroit la mienne, s'il duroit au point de me forcer de l'entendre! C'est ce que je n'ose même imaginer.

REPONSE

A l'abbé DE JODELH.

A Montmorency, le 16 nov. 1761.

EST-IL bien naturel, monsieur, que pour avoir des éclaircissemens sur un écrit de pasteur de Geneve, vous vous adressiez à un homme qui n'a pas l'honneur d'être de leur nombre; et ne seroit-ce pas matiere à scandale, de voir un ecclésiastique dans un séminaire, demander à un hérétique des instructions sur la foi, si l'on ne présumoit que c'est une ruse polie de votre zele, pour me faire accepter les vôtres! Mais, monsieur, quelque disposé que je pusse être à les recevoir dans tout autre temps, les maux dont je suis accablé, me forcent de vaquer à d'autres soins que cette petite escrime de controverse, bonne seulement pour amuser les gens oisifs qui se portent bien. Recevez donc, monsieur, mes remercîmens de votre soin pastoral, et les assurances de mon respect.

LETTRE

A M. le maréchal DE LUXEMBOURG.

Montmorency, le 26 nov. 1761.

SAVEZ-VOUS bien, monsieur le Maréchal, que celle de toutes vos lettres dont j'avois le plus grand besoin, savoir, la derniere sans date, mais timbrée de Fontainebleau, ne m'est arrivée que depuis trois ou quatre jours, quoique je la croie écrite depuis assez long-temps ? Je soupçonne par les chiffres et les renseignemens dont elle est couverte, qu'elle est allée à Enghien en Flandres, avant de me parvenir. Ce sont des fatalités faites pour moi. Heureusement, il m'est venu dans l'intervalle une lettre de Mad. la Maréchale, qui m'a rassuré; la vôtre achève de me rendre le repos, et enfin me voilà tranquille sur la chose qui m'intéresse le plus au monde. Assurément je n'avois pas besoin qu'une pareille alarme vînt me faire sentir tout le prix de vos bontés. Monsieur le Maréchal, il me reste un seul plaisir dans la vie, c'est celui de vous aimer, et d'être aimé de vous. Je sens que si jamais je perdois celui-là, je n'aurois plus rien à perdre.

LETTRE

A M. MOULTOU.

A Montmorency, le 12 déc. 1761.

VOUS voulez, cher Moultou, que je vous parle de mon état. Il est triste et cruel à tous égards; mon corps souffre, mon cœur gémit, et je vis encore. Je ne sais si je dois m'attrister ou me réjouir d'un accident qui m'est arrivé il y a trois semaines, et qui doit naturellement augmenter, mais abréger mes souffrances. Un bout de sonde molie, sans laquelle je ne saurois plus pisser, est resté dans le canal de l'urethre, et augmente considérablement la difficulté du passage; et vous savez que dans cette partie là, les corps étrangers ne restent pas dans le même état, mais croissent incessamment, en devenant les noyaux d'autant de pierres. Dans peu de temps nous saurons à quoi nous en tenir sur ce nouvel accident.

Depuis long-temps j'ai quitté la plume et tout travail appliquant; mon état me forceroit à ce sacrifice, quand je n'en aurois pas pris la résolution. Que ne l'ai-je prise trois ans plutôt! Je me serois épar-

gné

gné les cruelles peines qu'on me donne et qu'on me prépare, au sujet de mon dernier ouvrage. Vous savez que j'ai jeté sur le papier quelques idées sur l'éducation. Cette importante matiere s'est étendue sous ma plume, au point de faire un assez et trop gros livre, mais qui m'étoit cher, comme le plus utile, le meilleur et le dernier de mes écrits. Je me suis laissé guider dans la disposition de cet ouvrage; et contre mon avis, mais non pas sans l'aveu du magistrat, le manuscrit a été remis à un libraire de Paris pour l'imprimer, et il en a donné six mille francs, moitié comptant, et moitié en billets payables à divers termes. Ce libraire a ensuite traité avec un autre libraire de Hollande, pour faire en même temps et sur ses feuilles, une autre édition parallele à la sienne, pour la Hollande, l'Allemagne et l'Angleterre. Vous croiriez là-dessus, que l'intérêt du libraire françois étant de retirer et faire valoir son argent, il n'auroit eu plus grande hâte que d'imprimer et publier le livre.

Point du tout, monsieur. Mon livre se trouve perdu, puisque je n'en ai aucun double, et mon manuscrit supprimé, sans qu'il me soit possible de savoir ce qu'il est devenu. Pendant deux ou trois mois, le libraire feignant de vouloir imprimer,

m'a envoyé quelques épreuves, et même quelques dessins de planches ; mais ces épreuves allant et revenant incessamment les mêmes, sans qu'il m'ait jamais été possible de voir une seule bonne feuille, et ces dessins ne se gravant point, j'ai enfin découvert que tout cela ne tendoit qu'à m'abuser par une feinte ; qu'après les épreuves tirées, on défaisoit les formes, au lieu d'imprimer, et qu'on ne songeoit à rien moins qu'à l'impression de mon livre.

Vous me demanderez quel peut être de la part du libraire, le but d'une conduite si contraire à son intérêt apparent. Je l'ignore ; il ne peut certainement être arrêté que par un intérêt plus grand, ou par une force supérieure. Ce que je sais, c'est que ce libraire dépend d'un autre libraire, nommé Guérin, beaucoup plus riche, plus accrédité, qui imprime pour la police, qui voit les ministres, qui a l'inspection de la bibliotheque de la Bastille, qui est au fait des affaires secretes, qui a la confiance du gouvernement, et qui est absolument dévoué aux Jésuites. Or, vous saurez que depuis long-temps les Jésuites ont paru fort inquiets de mon Traité de l'Education ; les alarmes qu'ils en ont prises, m'ont fait plus d'honneur

que je n'en mérite, puisque dans ce livre il n'est pas question d'eux, ni de leurs collégues, et que je me suis fait une loi de ne jamais parler d'eux dans mes écrits, ni en bien, ni en mal. Mais il est vrai que celui-ci contient une profession de foi qui n'est pas plus favorable aux intolérans qu'aux incrédules, et qu'il faut bien à ces gens-là, des fanatiques, mais non pas des gens qui croient en Dieu. Vous saurez de plus que ledit Guérin, par mille avances d'amitié, m'a circonvenu depuis plusieurs années, en se récriant contre les marchés que je faisois avec Rey, en le décriant dans mon esprit, et prenant mes intérêts avec une générosité sans exemple. Enfin, sans vouloir être mon imprimeur lui-même, il m'a donné celui-ci, auquel sans doute il a fait les avances nécessaires pour avoir le manuscrit : car, malheureusement pour eux, il n'étoit plus dans mes mains, mais dans celles de Mad. de Luxembourg, qui n'a pas voulu le lâcher sans argent.

Voilà les faits, voici maintenant mes conjectures. On ne jette pas six mille francs dans la riviere, simplement pour supprimer un manuscrit. Je présume que l'état de dépérissement où je suis, aura fait prendre à ceux qui s'en sont emparés,

le parti de gagner du temps et différer l'impression du mien jusqu'après ma mort. Alors, maîtres de l'ouvrage, sur lequel personne n'aura plus d'inspection, ils le changeront et falsifieront à leur fantaisie, et le public sera tout surpris de voir paroître une doctrine jésuitique sous le nom de J. J. Rousseau.

Jugez de l'effet que doit faire une pareille prévoyance, sur un pauvre solitaire qui n'est au fait de rien, sur un pauvre malade qui se sent finir, sur un auteur enfin, qui peut-être a trop cherché sa gloire, mais qui ne l'a cherchée au moins que dans des écrits utiles à ses semblables. Cher Moultou, il faut tout mon espoir dans celui qui protége l'innocence, pour me faire endurer l'idée, qu'on n'attend que de me voir les yeux fermés, pour déshonorer ma mémoire par un livre pernicieux. Cette crainte m'agite au point que, malgré mon état, j'ose entreprendre de me remettre sur mon brouillon, pour refaire une seconde fois mon livre; mais en pareil cas même, comment en tirer parti, je ne dis pas, quant à l'argent, car vu la matiere et les circonstances, un tel livre doit donner au moins vingt mille francs de profit au libraire, et je ne demande qu'à pouvoir rendre les mille écus

que j'ai reçus ; mais je dis, quant au crédit des opposans, qui trouveront par-tout, avec leurs intrigues, le moyen d'arrêter une édition dont ils seront instruits. Il faudroit un libraire en état de faire une pareille entreprise, et Rey pour cela peut être bon ; mais il faudroit aussi de la diligence et du secret, et l'on ne peut attendre de lui ni l'un ni l'autre. D'ailleurs, il faut du temps, et je ne sais si la nature m'en donnera ; sans compter que ceux qui ont intercepté le livre, ne seront pas, quels qu'ils soient, gens à laisser l'auteur en repos, s'il vit trop long-temps à leur gré. Souvent l'offensé pardonne ; mais l'offenseur ne pardonne jamais. Voilà mes embarras ; je crois qu'un plus sage en auroit à moins. Prendre le parti de me plaindre, seroit agir en enfant. *Nescit Orcus reddere prædam.* Je n'ai pour moi que le droit et la justice, contre des adversaires qui ont la ruse, le crédit, la puissance. C'est le moyen de se faire haïr.

Cher Moultou, cher Roustan, soyez tous deux dans cet état, ma consolation, mon espérance. Instruits de mon malheur et de sa cause, permettez-moi, si mes craintes se vérifient, que vous ne laisserez pas sans désaveu, passer sous mon nom un livre falsifié. Vous reconnoîtrez aisé-

ment mon style, et vous n'ignorez pas quels sont mes sentimens; ils n'ont point changé. J'ai peine à croire que jamais des jésuites y substituent assez adroitement les leurs, pour vous en imposer; mais au moins ils tronqueront et mutileront mon livre, et par cela seul ils le défigureront; en ôtant mes éclaircissemens et mes preuves, ils rendront extravagant, ce qui est démontré. Protestez hautement contre une édition infidelle, désavouez-la publiquement en mon nom; cette lettre vous y autorise: une telle démarche est sans danger dans le pays où vous êtes; et prendre la juste défense d'un ami qui n'est plus, c'est travailler à sa propre gloire. Que Roustan ne laisse pas avilir dans l'opprobre, la mémoire d'un homme qu'il honora du nom de son maître. Quelque peu mérité que soit de ma part un pareil titre, cela ne le dispense pas des devoirs qu'il s'est imposés en me le donnant. Rien ne l'obligeoit à contracter la dette, mais maintenant il doit la payer. Vous avez en commun celle de l'amitié, d'autant plus sacrée, qu'elle eut pour premier fondement, l'estime et l'amour de la vertu. Marquez-moi si vous acceptez l'engagement. J'ai grand besoin de tranquillité, et je n'en aurai point jusqu'à votre réponse.

Parlons maintenant de votre voyage. L'espérance est la derniere chose qui nous quitte, et je ne puis renoncer à celle que vous m'avez donnée. Oh ! venez, cher Moultou. Qui sait si le plaisir de vous voir, de vous presser contre mon cœur, ne me rendra pas assez de force pour vous suivre dans votre retour, et pour aller au moins mourir dans cette terre chérie, où je n'ai pu vivre. C'est un projet d'enfant, je le sens; mais quand toutes les autres consolations nous manquent, il faut bien s'en faire de chimériques. Venez, cher Moultou, voilà l'essentiel; si nous y sommes à temps, alors nous délibérerons du reste. Quant au passe-port, ayez-le par vos amis, si cela se peut : sinon, je crois, de maniere ou d'autre, pouvoir vous le procurer; mais je vous avoue que je me sens une répugnance mortelle, à demander des graces dans un pays où l'on me fait des injustices.

Je vous remercie de ce que vous avez fait pour moi, sur la lettre à M. de Voltaire, et je vous prie d'en faire aussi mes très-humbles remercîmens à M. le syndic Mussard. Je n'ai pour raison de m'opposer à sa publication, que les égards dus à M. de Voltaire, et que je ne perdrai jamais, de quelque maniere qu'il se conduise

avec moi ; car je ne me sens porté à l'imiter en rien. Cependant, puisque cette lettre est déjà publique, il y auroit peu de mal qu'elle le devînt davantage, en devenant plus correcte ; et je ne crains sur ce point, la critique de personne, honoré des suffrages de M. Abauzit. Faites là-dessus tout ce qui vous paroîtra convenable. Je m'en rapporte entiérement à vous.

J'ai trouvé parmi mes chiffons, un petit morceau que je vous destine, puisque vous l'avez souhaité. Le morceau est très-foible ; mais il a été fait pour une occasion où il n'étoit pas permis de mieux faire, ni de dire ce que j'aurois voulu. D'ailleurs, il est lisible et complet ; c'est déjà quelque chose : de plus, il ne peut jamais être imprimé, parce qu'il a été fait de commande et qu'il m'a été payé. Ainsi c'est un dépôt d'estime et d'amitié, qui ne doit jamais passer en d'autres mains que les vôtres ; et c'est uniquement par-là, qu'il peut valoir quelque chose auprès de vous. Je voudrois bien espérer de vous le remettre ; mais si vous m'indiquez quelque occasion pour vous l'envoyer, je vous l'enverrai.

Que Dieu bénisse votre famille croissante, et donne à ma patrie, dans vos enfans, des citoyens qui vous ressemblent! Adieu, cher Moultou.

P. S. 18 *déc.* J'ai suspendu l'envoi de ma lettre, jusqu'à plus ample éclaircissement sur la matiere principale qui la remplit; et tout concourt à guérir des soupçons conçus mal-à-propos, bien plus sur la paresse du libraire, que sur son infidélité. Or, ces soupçons ébruités deviendront d'horribles calomnies; ainsi, jusqu'à nouvel avis, le secret en doit demeurer entre vous et moi, sans que personne en ait le moindre vent, non pas même le cher Roustan. Je récrirois même ma lettre, ou j'en ferois une autre, si j'avois la force : mais je suis accablé de mal et de travail; et ce qui seroit indiscrétion avec un autre, n'est que confiance avec un homme vertueux. Dans cet intervalle, j'ai travaillé à remettre au net le morceau le plus important de mon livre, et je voudrois trouver quelque moyen de vous l'envoyer secrétement. Quoiqu'écrit fort serré, il coûteroit beaucoup par la poste. Je ne suis pas à portée d'affranchir sûrement; et si je fais contre-signer le paquet, mon secret tout au moins est aventuré. Marquez-moi votre avis là-dessus, et du secret. Adieu.

LETTRE

AU MÊME.

A Montmorency, le 23 déc. 1761.

C'EN est fait, cher Moultou, nous ne nous reverrons plus que dans le séjour des justes. Mon sort est décidé par les suites de l'accident dont je vous ai parlé ci-devant ; et quand il en sera temps, je pourrai, sans scrupule, prendre chez milord Edouard les conseils de la vertu même.

Ce qui m'humilie et m'afflige, est une fin si peu digne, j'ose dire, de ma vie, et du moins de mes sentimens. Il y a six semaines que je ne fais que des iniquités, et n'imagine que des calomnies contre deux honnêtes libraires, dont l'un n'a de tort que quelques retards involontaires, et l'autre un zele plein de générosité et de désintéressement, que j'ai payé pour toute reconnoissance, d'une accusation de fourberie. Je ne sais quel aveuglement, quelle sombre humeur inspirée dans la solitude par un mal affreux, m'a fait inventer, pour en noircir ma vie et l'honneur d'autrui, ce tissu d'horreurs, dont le soupçon changé

dans mon esprit prévenu, presque en certitude, n'a pas mieux été déguisé à d'autres qu'à vous. Je sens pourtant que la source de cette folie ne fut jamais dans mon cœur. Le délire de la douleur m'a fait perdre la raison avant la vie; en faisant des actions de méchant, je n'étois qu'un insensé.

Toutefois, dans l'état de dérangement où est ma tête, ne me fiant plus à rien de ce que je vois et de ce que je crois, j'ai pris le parti d'achever la copie du morceau dont je vous ai parlé ci-devant, et même de vous l'envoyer, très-persuadé qu'il ne sera jamais nécessaire d'en faire usage, mais plus sûr encore que je ne risque rien de le confier à votre probité. C'est avec la plus grande répugnance, que je vous extorque les frais immenses que ce paquet vous coûtera par la poste. Mais le temps presse; et tout bien pesé, j'ai pensé que de tous les risques, celui que je pouvois regarder comme le moindre, étoit celui d'un peu d'argent. Certainement j'aurois fait mieux, si je l'avois pu sans danger. Mais au reste, en supposant, comme je l'espere, qu'il ne sera jamais nécessaire d'ébruiter cette affaire, je vous en demande le secret, et je mets mes dernieres fautes à couvert sous l'aile de votre charité. Le paquet sera mis demain, 24 décembre, à la poste, sans

lettre ; et même il y a quelque apparence que c'est ici la derniere que je vous écrirai.

Adieu, cher Moultou ; vous concevrez aisément que la Profession de foi du Vicaire Savoyard est la mienne. Je désire trop qu'il y ait un Dieu, pour ne pas le croire ; et je meurs avec la ferme confiance, que je trouverai dans son sein, le bonheur et la paix dont je n'ai pu jouir ici-bas.

J'ai toujours aimé tendrement ma patrie et mes concitoyens ; j'ose attendre de leur part quelque témoignage de bienveillance pour ma mémoire. Je laisse une gouvernante presque sans récompense, après dix-sept ans de services et de soins très-pénibles auprès d'un homme presque toujours souffrant. Il me seroit affreux de penser qu'après m'avoir consacré ses plus belles années, elle passeroit ses vieux jours dans la misere et l'abandon. J'espere que cela n'arrivera pas ; je lui laisse pour protecteurs et pour appuis, tous ceux qui m'ont aimé de mon vivant. Toutefois, si cette assistance venoit à lui manquer, je crois pouvoir espérer que mes compatriotes ne lui laisseroient pas mendier son pain. Engagez, je vous supplie, ceux d'entre eux, en qui vous connoissez l'ame genevoise, à ne jamais la perdre de vue, et à se réunir, s'il le falloit, pour lui aider à couler

ses

ses jours en paix, à l'abri de la pauvreté.

Voici une lettre pour mon très-honoré disciple. Je crois que j'aurois été son maître en amitié; en tout le reste, je me serois glorifié de prendre leçon de lui. Je souhaite fort qu'il accepte la proposition de faire la préface du recueil de mes œuvres; et en ce cas, vous voudrez bien faire avec M. le maréchal de Luxembourg, des arrangemens pour lui faire agréer un présent sur l'édition. Au reste, si les choses ne tournoient pas comme je l'espere, pour une édition en France, je n'ai point à me plaindre de la probité de Rey, et je crois qu'il n'a pas non plus à se plaindre de mes écrits. On pourroit s'adresser à lui.

Adieu derechef. Aimez vos devoirs, cher Moultou; ne cherchez point les vertus éclatantes. Elevez avec grand soin vos enfans; édifiez vos nouveaux compatriotes, sans ostentation et sans dureté, et pensez quelquefois que la mort perd beaucoup de ses horreurs, quand on en approche avec un cœur content de sa vie.

Gardez-moi tous deux le secret sur ces lettres, du moins jusqu'après l'événement, dont j'ignore encore le temps, quoique sûrement peu éloigné. Je commence par les amis et les affaires, pour voir ensuite

en repos avec Jean-Jacques, si par hasard il n'a rien oublié.

Si vous venez, vous trouverez le morceau que je vous destinois, parmi ce qu'il me reste encore de petits manuscrits. Si vous ne venez pas, et qu'on négligeât de vous l'envoyer, vous pouvez le demander, car votre nom y est en écrit. C'est, comme je crois vous l'avoir déjà marqué, une Oraison funebre de feu M. le duc d'Orléans.

LETTRE

A M. ROUSTAN.

A Montmorency, le 23 déc. 1761.

MON disciple bien aimé, quand je reçus votre derniere lettre, j'espérois encore vous voir et vous embrasser un jour; mais le ciel en ordonne autrement : il faut nous quitter avant que de nous connoître. Je crois que nous y perdons tous deux. Vous avez du talent, cher Roustan; quand je finissois ma courte carriere, vous commenciez la vôtre, et j'augurois que vous iriez loin. La gêne de votre situation vous a forcé d'accepter un emploi qui vous éloigne de la culture des lettres. Je ne regarde

point cet éloignement comme un malheur pour vous. Mon cher Roustan, pesez bien ce que je vais vous dire. J'ai fait quelque essai de la gloire; tous mes écrits ont réussi; pas un homme de lettres vivant, sans en excepter Voltaire, n'a eu des momens plus brillans que les miens; et cependant je vous proteste que, depuis le moment que j'ai commencé de faire imprimer, ma vie n'a été que peine, angoisse et douleur de toute espèce. Je n'ai vécu tranquille, heureux, et n'ai eu de vrais amis, que durant mon obscurité. Depuis lors, il a fallu vivre de fumée; et tout ce qui pouvoit plaire à mon cœur, a fui sans retour. Mon enfant, fais-toi petit, disoit à son fils cet ancien politique; et moi je dis à mon disciple Roustan: Mon enfant, reste obscur; profite du triste exemple de ton maître. Gardez cette lettre, Roustan, je vous en conjure. Si vous en dédaignez les conseils, vous pourrez réussir sans doute; car encore une fois, vous avez du talent, quoiqu'encore mal réglé par la fougue de la jeunesse: mais si jamais vous avez un nom, relisez ma lettre, et je vous promets que vous ne l'acheverez pas sans pleurer. Votre famille, votre fortune étroite, un émule, tout vous tentera; résistez, et sachez que, quoi qu'il arrive, l'indigence est

moins dure, moins cruelle à supporter, que la réputation littéraire.

Toutefois voulez-vous faire un essai? L'occasion est belle; le titre dont vous m'honorez vous la fournit, et tout le monde approuvera qu'un tel disciple fasse une préface à la tête du recueil des écrits de son maître. Faites donc cette préface; faites-la même avec soin; concertez-vous là-dessus avec Moultou : mais gardez-vous d'aller faire le fade louangeur; vous feriez plus de tort à votre réputation, que de bien à la mienne. Louez-moi d'une seule chose, mais louez-m'en de votre mieux, parce qu'elle est louable et belle, c'est d'avoir eu quelque talent et de ne m'être point pressé de le montrer, d'avoir passé sans écrire, tout le feu de la jeunesse, d'avoir pris la plume à quarante ans, et de l'avoir quittée avant cinquante; car vous savez que telle étoit ma résolution, et le *Traité de l'éducation* devoit être mon dernier ouvrage, quand j'aurois encore vécu cinquante ans. Ce n'est pas qu'il n'y ait chez Rey un *Traité du Contrat Social*, duquel je n'ai encore parlé à personne, et qui ne paroîtra peut être qu'après *l'Education*; mais il lui est antérieur d'un grand nombre d'années. Faites donc cette préface, et puis des sermons, et jamais rien

de plus. Au surplus, soyez bon pere, bon mari, bon régent, bon ministre, bon citoyen, homme simple en toute chose, et rien de plus, et je vous promets une vie heureuse. Adieu, Roustan; tel est le conseil de votre maître et ami, prêt à quitter la vie; en ce moment où ceux même qui n'ont pas aimé la vérité, la disent. Adieu (1).

LETTRE

A M. MOULTOU.

A Montmorency, le 18 janvier 1762.

J'AI voulu, monsieur, attendre, pour répondre à votre lettre du 26 décembre, de pouvoir vous donner des nouvelles précises de mon état et de mon livre.

Quant à mon état, il est de jour en jour plus déplorable, sans pourtant que les accidens aient assez changé de nature, pour que je puisse les attribuer aux suites de celui dont je vous ai parlé. Mes douleurs ne sont pas fort vives, mais elles sont sans relâche; et je ne suis ni jour ni

---

(1) Cette lettre, ainsi que la précédente, trouvées dans les papiers de l'auteur, n'ont pas été envoyées à leur adresse : mais puisque Rousseau les a conservées, on n'a pas cru devoir les supprimer. *Note de l'éditeur.*

nuit, un seul instant sans souffrir ; ce qui m'aliene tout-à-fait la tête, et de toutes les situations imaginables, me met dans celle où la patience est le plus difficile ; cependant elle ne m'a pas manqué jusqu'ici, et j'espere qu'elle ne me manquera pas jusqu'à la fin. Le progrès est continuel, mais lent, et je crains que ceci ne soit encore long.

Mon livre s'imprime, quoique lentement. Il s'imprime enfin, et je suis persuadé que j'ai fait tort au libraire, en lui prêtant de mauvaises intentions, contraires à ses propres intérêts. Je le crois honnête homme, mais peu entendu. Je vois qu'il ne sait pas son métier ; et c'est ce qui m'a trompé sur ses intentions. Quant à M. Guérin, mes soupçons sur son compte sont encore plus impardonnables, puisqu'ils empoisonnoient des soins pleins de bienfaisance et d'amitié, et tout-à-fait désintéressés. M. Guérin est un homme irréprochable, qui jouit de l'estime universelle, et qui la mérite ; et quand on a vécu cinquante ans homme de bien, on ne commence pas si tard à cesser de l'être. Je sens amérement mes torts et la bassesse de mes soupçons; mais si quelque chose peut m'excuser, c'est mon triste état, c'est ma solitude, c'est le silence de mes amis, c'est

la négligence de mon libraire, qui, me laissant dans une ignorance profonde de tout ce qui se faisoit, me livroit sans défense à l'inquiétude de mon imagination effarouchée par mille indices trompeurs, qui me paroissoient autant de preuves. Que mon injustice et mes torts soient donc, mon cher Moultou, ensevelis par votre discrétion, dans un éternel silence. Mon honneur y est plus intéressé que celui des offensés.

Durant mes longues inquiétudes, je suis enfin venu à bout de transcrire le morceau principal; et quoique je n'aie plus les mêmes raisons de le mettre en sûreté, je suis pourtant déterminé à vous l'envoyer; non-seulement pour réjouir mon cœur en vous donnant cette marque d'estime et de confiance, mais aussi pour profiter de vos lumieres, et vous consulter sur ce morceau-là, tandis qu'il en est temps. Quant au fond des sentimens, je n'y veux rien changer, parce que ce sont les miens; mais les raisonnemens et les preuves ont grand besoin d'un aristarque tel que vous. Lisez-le avec attention, je vous prie; et ce que vous trouverez à y corriger, changer, ajouter, ou retrancher, marquez-le moi le plus vîte qu'il vous sera possible; car l'imprimeur en sera

là dans peu de jours ; et pour peu que vos corrections tardent, je ne serai plus à temps d'en profiter : ce qui pourroit être un très-grand mal pour la chose ; et la chose est importante dans ce temps-ci. Ne m'indiquez pas des corrections ; faites-les vous-même : je me réserve seulement le droit de les admettre ou de ne les pas admettre ; car pour moi, je n'en ai jamais su faire ; et maintenant épuisé, fatigué, accablé de travail et de maux, je me sens hors d'état de changer une seule ligne. J'ai eu soin de coter sur mon brouillon, les pages de votre copie ; ainsi vous n'aurez qu'à marquer la page, et transcrire en deux colonnes, sur l'une le texte, et sur l'autre vos corrections : cela me suffira pour trouver l'endroit indiqué. Mercredi 20, le paquet sera mis ici à la poste : ainsi vous devez le recevoir trois ou quatre jours après cette lettre. N'en parlez, je vous supplie, à personne au monde ; je n'en excepte que le seul Roustan, avec lequel vous pouvez le lire, et le consulter si vous jugez à propos, et qui, j'espere, sera fidelle au secret, ainsi que vous.

Je suis sensiblement touché de l'honneur que vous voulez rendre à ma mémoire. L'estime et les regrets des hommes tels que vous, me suffisent ; il ne me faut

point d'autre éloge. Cependant les témoignages publics de votre bon cœur flatteroient le mien, si les événemens de ma vie, qui sont propres à me faire connoître, pouvoient être exposés au public dans tout leur jour. Mais comme ce que j'ai eu de plus estimable, a été un cœur très-aimant, tout ce qui peut m'honorer dans les actions de ma vie, est enseveli dans des liaisons très-intimes, et n'en peut être tiré sans révéler les secrets de l'amitié, qu'on doit respecter même après qu'elle est éteinte, et sans divulguer des faits que le public ne doit jamais savoir. J'espere pouvoir un peu causer avec vous de tout cela dans nos bois, si vous avez le courage de venir ce printemps, comme vous m'en avez donné l'espérance. Parlez-moi franchement sur cela, afin que je sache à quoi je dois m'attendre. Je differe jusqu'à votre réponse, à vous envoyer le morceau dont je vous ai parlé, parce qu'il est écrit fort au large, et ne vaut pas, en vérité, les frais de la poste.

Quant à ma lettre imprimée à M. de Voltaire, les démarches dont vous parlez, ont été déjà faites auprès de lui par d'autres et par moi-même, toujours inutilement; ainsi je ne pense point du tout qu'il convienne d'y revenir.

Je dois vous dire que je fais imprimer en Hollande, un petit ouvrage qui a pour titre, *Du contrat social*, ou *Principes du droit politique*, lequel est extrait d'un plus grand ouvrage, intitulé, *Institutions politiques*, entrepris il y a dix ans, et abandonné en quittant la plume : entreprise qui d'ailleurs étoit certainement au-dessus de mes forces. Ce petit ouvrage n'est point encore connu du public, ni même de mes amis. Vous êtes le premier à qui j'en parle. Comme je revois aussi les épreuves, jugez si je suis occupé, et si j'en ai assez dans l'état où je suis. Adieu; n'affranchissez plus vos lettres.

LETTRE

A M. DE MALESHERBES.

A Montmorency, le 8 février 1762.

SI-tôt que j'appris, monsieur, que mon ouvrage seroit imprimé en France, je prévis ce qui m'arrive, et j'en suis moins fâché que si j'en étois surpris. Mais n'y auroit-il pas moyen de remédier, pour l'avenir, aux inconvéniens que je prévois encore, si, publiant d'abord les deux premiers volumes, Duchesne et Néaulme

son correspondant restent propriétaires des deux autres ? Il résultera certainement de toutes ces cascades, des difficultés et des embarras qui pourroient tellement prolonger la publication de mon livre, qu'il seroit à la fin supprimé ou mutilé, ou que je serois forcé de recourir tôt ou tard à quelque expédient dont ces libraires croiroient avoir à se plaindre. Le remede à tout cela me paroît simple ; la moitié du livre est faite ou à peu près, la moitié de la somme est payée ; que le marché soit résilié pour le reste, et que Duchesne me rende mon manuscrit : ce sera mon affaire ensuite, d'en disposer comme je l'entendrai. Bien entendu que cet arrangement n'aura lieu qu'avec l'agrément de Mad. la Maréchale, qui sûrement ne le refusera pas, lorsqu'elle saura mes raisons. Si vous vouliez bien, monsieur, négocier cette affaire, vous soulageriez mon cœur d'un grand poids, qui m'oppressera sans relâche, jusqu'à ce qu'elle soit entiérement terminée.

Quant aux changemens à faire dans les deux premiers volumes avant leur publication, je voudrois bien qu'ils fussent une fois tellement spécifiés, que je fusse assuré qu'on n'en exigera pas d'ultérieurs ; ou, pour parler plus juste, qu'ils ne seront pas

nécessaires ; car, monsieur, je serois bien fâché que, par égard pour moi, vous laissassiez rien qui pût tirer à conséquence : il vaudroit alors cent fois mieux suivre l'idée d'envoyer toute l'édition hors du pays. C'est de quoi l'on ne peut juger, qu'après avoir vu bien précisément à quoi se réduit tout ce qu'il s'agit d'ôter ou de changer ; car je crains sur toute chose, qu'on n'y revienne à deux fois. Pour prévenir cela, je vous supplie, monsieur, de lire ou faire lire les deux volumes en entier, afin qu'il ne s'y trouve plus rien qui n'ait été vu.

Je ne vous parlerai point de votre visite, jugeant que ce silence doit être entendu de vous. Agréez, monsieur, mon profond respect.

Je ne vois pas qu'il soit nécessaire que vous vous donniez la peine d'envoyer ici personne pour cette affaire, il suffira peut-être de m'envoyer une note de ce qui doit être ôté, et j'écrirai là-dessus à Duchesne, de faire les cartons nécessaires ; car, encore une fois, monsieur, je ne veux en cette occasion, disputer sur rien ; et je serois bien fâché de laisser un seul mot qui pût faire trouver étrange qu'on eût laissé faire cette édition à Paris. Indiquez seulement ce qu'il convient qu'on ôte, et tout cela sera ôté. Une seule chose

me fait de la peine, c'est qu'on ne sauroit exiger de Néaulme, de faire en Hollande les mêmes cartons, et que ne les faisant pas, son édition pourroit nuire à celle de Duchesne.

LETTRE

A M. MOULTOU.

A Montmorency, le 16 février 1762.

PLUS de monsieur, cher Moultou, je vous en supplie ; je ne puis souffrir ce mot-là entre gens qui s'estiment et qui s'aiment : je tâcherai de mériter que vous ne vous en serviez plus avec moi.

Je suis touché de vos inquiétudes sur ma sûreté ; mais vous devez comprendre que dans l'état où je suis, il y a plus de franchise que de courage à dire des vérités utiles, et je puis désormais mettre les hommes au pis, sans avoir grand'chose à perdre. D'ailleurs, en tout pays, je respecte la police et les lois ; et si je parois ici les éluder, ce n'est qu'une apparence qui n'est point fondée : on ne peut être plus en regle que je le suis ; il est vrai que si l'on m'attaquoit, je ne pourrois, sans bassesse, employer tous mes avantages pour

me défendre ; mais il n'en est pas moins vrai qu'on ne pourroit m'attaquer justement, et cela suffit pour ma tranquillité. Toute ma prudence dans ma conduite, est qu'on ne puisse jamais me faire mal sans me faire tort ; mais aussi je ne me départs jamais de là. Vouloir se mettre à l'abri de l'injustice, c'est tenter l'impossible, et prendre des précautions qui n'ont point de fin. J'ajouterai, qu'honoré dans ce pays de l'estime publique, j'ai une grande défense dans la droiture de mes intentions, qui se fait sentir dans mes écrits. Le François est naturellement humain et hospitalier ; que gagneroit-on de persécuter un pauvre malade qui n'est sur le chemin de personne, et ne prêche que la paix et la vertu ? Tandis que l'auteur du livre de l'Esprit vit en paix dans sa patrie, J. J. Rousseau peut espérer de n'y être pas tourmenté.

Tranquillisez-vous donc sur mon compte, et soyez persuadé que je ne risque rien. Mais pour mon livre, je vous avoue qu'il est maintenant dans un état de crise qui me fait craindre pour son sort. Il faudra peut-être n'en laisser paroître qu'une partie, ou le mutiler misérablement ; et là-dessus je vous dirai que mon parti est pris. Je laisserai ôter ce qu'on voudra des

deux premiers volumes; mais je ne souffrirai pas qu'on touche à la Profession de foi. Il faut qu'elle reste telle qu'elle est, ou qu'elle soit supprimée; la copie qui est entre vos mains, me donne le courage de prendre ma résolution là-dessus. Nous en reparlerons quand j'aurai quelque chose de plus à vous dire; quant à présent tout est suspendu. Le grand éloignement de Paris et d'Amsterdam fait que toute cette affaire se traite fort lentement, et tire extrêmement en longueur.

L'objection que vous me faites sur l'état de la religion en Suisse et à Geneve, et sur le tort qu'y peut faire l'écrit en question, seroit plus grave, si elle étoit fondée: mais je suis bien éloigné de penser comme vous sur ce point. Vous dites que vous avez lu vingt fois cet écrit: hé bien, cher Moultou, lisez-le encore une vingt-unieme; et si vous persistez alors dans votre opinion, nous la discuterons.

J'ai du chagrin de l'inquiétude de M. votre pere, et sur-tout par l'influence qu'elle peut avoir sur votre voyage; car, d'ailleurs, je pense trop bien de vous pour croire que, quand votre fortune seroit moindre, vous en fussiez plus malheureux. Quand votre résolution sera tout-à-fait prise là-dessus, marquez-le moi, afin

que je vous garde ou vous envoie le misérable chiffon auquel votre amitié veut bien mettre un prix. J'aurois d'autant plus de plaisir à vous voir, que je me sens un peu soulagé, et plus en état de profiter de votre commerce; j'ai quelques instans de relâche que je n'avois pas auparavant. Ces instans me seroient plus chers, si je vous avois ici. Toutefois vous ne me devez rien, et vous devez tout à votre pere, à votre famille, à votre état; et l'amitié qui se cultive aux dépens du devoir, n'a plus de charmes. Adieu, cher Moultou; je vous embrasse de tout mon cœur. J'ai brûlé votre précédente lettre: mais pourquoi signer? Avez-vous peur que je ne vous reconnoisse pas?

LETTRE

AU MÊME.

A Montmorency, le 25 avril 1762.

JE voulois, mon cher concitoyen, attendre pour vous écrire, et pour vous envoyer le chiffon ci-joint, puisque vous le désirez, de pouvoir vous annoncer définitivement le sort de mon livre; mais cette affaire se prolonge trop pour m'en laisser

attendre la fin. Je crois que le libraire a pris le parti de revenir au premier arrangement, et de faire imprimer en Hollande, comme il s'y étoit d'abord engagé. J'en suis charmé; car c'étoit toujours malgré moi que, pour augmenter son gain, il prenoit le parti de faire imprimer en France, quoique de ma part, je fusse autant en regle qu'il me convient, et que je n'eusse rien fait sans l'aveu du magistrat. Mais maintenant que le libraire a reçu et payé le manuscrit, il en est le maître. Il ne me le rendroit pas, quand je lui rendrois son argent : ce que j'ai voulu faire inutilement plusieurs fois, et ce que je ne suis plus en état de faire. Ainsi, j'ai résolu de ne plus m'inquiéter de cette affaire, et de laisser courir sa fortune au livre, puisqu'il est trop tard pour l'empêcher.

Quoique par-là toute discussion sur le danger de la Profession de foi devienne inutile, puisqu'assurément, quand je la voudrois retirer, le libraire ne me la rendroit pas, j'espere pourtant que vous avez mis ses effets au pis, en supposant qu'elle jetteroit le peuple parmi nous, dans une incrédulité absolue; car premiérement, je n'ôte pas à pure perte, et même je n'ôte rien, et j'établis plus que je ne détruis. D'ailleurs, le peuple aura toujours une

religion positive, fondée sur l'autorité des hommes; et il est impossible que sur mon ouvrage, le peuple de Geneve en préfere une autre à celle qu'il a. Quant aux miracles, ils ne sont pas tellement liés à cette autorité, qu'on ne puisse les en détacher à certain point; et cette séparation est très-importante à faire, afin qu'un peuple religieux ne soit pas à la discrétion des fourbes et des novateurs; car, quand vous ne tenez le peuple que par les miracles, vous ne tenez rien. Ou je me trompe fort, ou ceux sur qui mon livre feroit quelque impression parmi le peuple, en seroient beaucoup plus gens de bien, et n'en seroient guere moins chrétiens, ou plutôt ils le seroient plus essentiellement. Je suis donc persuadé que le seul mauvais effet que pourra faire mon livre parmi les nôtres, sera contre moi; et même je ne doute point que les plus incrédules ne soufflent encore plus le feu que les dévots : mais cette considération ne m'a jamais retenu de faire ce que j'ai cru bon et utile. Il y a long-temps que j'ai mis les hommes au pis; et puis je vois très-bien que cela ne fera que démasquer des haines qui couvent : autant vaut les mettre à leur aise. Pouvez-vous croire que je ne m'apperçoive pas que ma réputa-

tion blesse les yeux de mes concitoyens, et que si Jean-Jacques n'étoit pas de Geneve, Voltaire y eût été moins fêté? Il n'y a pas une ville de l'Europe dont il ne me vienne des visites à Montmorency; mais on n'y apperçoit jamais la trace d'un Genevois; et quand il y en est venu quelqu'un, ce n'a jamais été que des disciples de Voltaire, qui ne sont venus que comme espions. Voilà, très-cher concitoyen, la véritable raison qui m'empêchera de jamais me retirer à Geneve; un seul haineux empoisonneroit tout le plaisir d'y trouver quelques amis. J'aime trop ma patrie pour supporter de m'y voir haï. Il vaut mieux vivre et mourir en exil. Dites-moi donc ce que je risque? Les bons sont à l'épreuve, et les autres me haïssent déjà. Ils prendront ce prétexte pour se montrer, et je saurai du moins à qui j'ai affaire. Du reste, nous n'en serons pas si-tôt à la peine. Je vois moins clair que jamais dans le sort de mon livre; c'est un abyme de mystère où je ne saurois pénétrer. Cependant il est payé, du moins en partie; et il me semble que dans les actions des hommes, il faut toujours, en dernier ressort, remonter à la loi de l'intérêt. Attendons.

Le *Contrat social* est imprimé, et vous

en recevrez, par l'envoi de Rey, douze exemplaires, francs de port, comme j'espere ; sinon vous aurez la bonté de m'envoyer la note de vos déboursés. Voici la distribution que je vous prie de vouloir bien faire des onze qui vous resteront, le vôtre prélevé.

1 à la Bibliotheque, etc.

A propos de la bibliotheque, ne sachant point le nom des messieurs qui en sont chargés à présent, et par conséquent ne pouvant leur écrire, je vous prie de vouloir bien leur dire de ma part, que je suis chargé par M. le maréchal de Luxembourg, d'un présent pour la bibliotheque. C'est un exemplaire de la magnifique édition des Fables de la Fontaine, avec des figures d'Oudry, en quatre volumes in-folio. Ce beau livre est actuellement entre mes mains, et ces messieurs le feront retirer quand il leur plaira. S'ils jugent à propos d'en écrire une lettre de remercîment à M. le Maréchal, je crois qu'ils feroient une chose convenable. Adieu, cher concitoyen ; ma feuille est finie, et je ne sais finir avec vous que comme cela. Je vous embrasse.

P. S. Vous verrez que cette lettre est écrite à deux reprises, parce que je me suis fait une blessure à la main droite,

qui m'a long-temps empêché de tenir la plume. C'est avec regret que je vous fais coûter un si gros port; mais vous l'avez voulu.

LETTRE

A M. DE MALESHERBES.

A Montmorency, le 7 mai 1762.

C'EST à moi, monsieur, de vous remercier de ne pas dédaigner de si foibles hommages, que je voudrois bien rendre plus dignes de vous être offerts. Je crois, à propos de ce dernier écrit, devoir vous informer d'une action du sieur Rey, laquelle a peu d'exemples chez les libraires, et ne sauroit manquer de lui valoir quelque partie des bontés dont vous m'honorez. C'est, monsieur, qu'en reconnoissance des profits qu'il prétend avoir faits sur mes ouvrages, il vient de passer en faveur de ma gouvernante, l'acte d'une pension viagere de trois cents livres, et cela de son propre mouvement, et de la maniere du monde la plus obligeante. Je vous avoue qu'il s'est attaché pour le reste de ma vie, un ami par ce procédé; et j'en suis d'autant plus touché, que ma plus

grande peine, dans l'état où je suis, étoit l'incertitude de celui où je laisserois cette pauvre fille, après dix-sept ans de services, de soins et d'attachement. Je sais que le sieur Rey n'a pas une bonne réputation dans ce pays-ci, et j'ai eu moi-même plus d'une occasion de m'en plaindre, quoique jamais sur des discussions d'intérêt, ni sur sa fidélité à faire honneur à ses engagemens. Mais il est constant aussi qu'il est généralement estimé en Hollande: et voilà, ce me semble, un fait authentique qui doit effacer bien des imputations vagues. En voilà beaucoup, monsieur, sur une affaire dont j'ai le cœur plein; mais le vôtre est fait pour sentir et pardonner ces choses-là.

LETTRE

A M. MOULTOU.

A Montmorency, le 30 mai 1762.

L'ÉTAT critique où étoient vos enfans quand vous m'avez écrit, me fait sentir pour vous la sollicitude et les alarmes paternelles. Tirez-moi d'inquiétude aussitôt que vous le pourrez; car, cher Moultou, je vous aime tendrement.

Je suis très-sensible au témoignage d'estime que je reçois de la part de M. de Reventlauw, dans la lettre dont vous m'avez envoyé l'extrait : mais outre que je n'ai jamais aimé la poésie françoise, et que n'ayant fait de vers depuis très-long-temps, j'ai absolument oublié cette petite mécanique, je vous dirai de plus, que je doute qu'une pareille entreprise eût aucun succès ; et quant à moi du moins, je ne sais mettre en chanson, rien de ce qu'il faut dire aux princes : ainsi je ne puis me charger du soin dont veut bien m'honorer M. de Reventlauw. Cependant, pour lui prouver que ce refus ne vient point de mauvaise volonté, je ne refuserai point d'écrire un mémoire pour l'instruction du jeune prince, si M. de Reventlauw veut m'en prier. Quant à la récompense, je sais d'où la tirer, sans qu'il s'en donne le soin. Aussi bien, quelque médiocre que puisse être mon travail en lui-même, si je faisois tant que d'y mettre un prix, il seroit tel que ni M. de Reventlauw ni le roi de Dannemarck ne pourroient le payer.

Enfin, mon livre paroît depuis quelques jours, et il est parfaitement prouvé par l'événement, que j'ai payé les soins officieux d'un honnête homme, des soup-

çons les plus odieux. Je ne me consolerai jamais d'une ingratitude aussi noire, et je porte au fond de mon cœur, le poids d'un remords qui ne me quittera plus.

Je cherche quelque occasion de vous envoyer des exemplaires, et, si je ne puis faire mieux, du moins le vôtre avant tout. Il y a une édition de Lyon, qui m'est très-suspecte, puisqu'il ne m'a pas été possible d'en voir les feuilles; d'ailleurs, le libraire Bruyset qui l'a faite, s'est signalé dans cette affaire par tant de manœuvres artificieuses, nuisibles à Néaulme et à Duchesne, que la justice, aussi bien que l'honneur de l'auteur, demandent que cette édition soit décriée autant qu'elle mérite de l'être. J'ai grand'peur que ce ne soit la seule qui sera connue où vous êtes, et que Geneve n'en soit infecté. Quand vous aurez votre exemplaire, vous serez en état de faire la comparaison, et d'en dire votre avis.

Vous avez bien prévu que je serois embarrassé du transport des Fables de la Fontaine. Moi, que le moindre tracas effarouche, et qui laisse dépérir mes propres livres dans les transports, faute d'en pouvoir prendre le moindre soin; jugez du souci où me met la crainte que celui-là ne

ne soit pas assez bien emballé pour ne pas souffrir en route, et la difficulté de le faire entrer à Paris, sans qu'il aille traînant des mois entiers à la chambre syndicale. Je vous jure que j'aurois mieux aimé en procurer dix autres à la bibliotheque, que de faire faire une lieue à celui-là. C'est une leçon pour une autre fois.

Vous qui dites que je suis bien voulu dans Geneve, répondez au fait que je vais vous exposer. Il n'y a pas une ville dans l'Europe, dont les libraires ne recherchent mes écrits avec le plus grand empressement. Geneve est la seule où Rey n'a pu négocier des exemplaires du *Contrat social*. Pas un seul libraire n'a voulu s'en charger. Il est vrai que l'entrée de ce livre vient d'être défendue en France : mais c'est précisément pour cela qu'il devroit être bien reçu dans Geneve ; car même j'y préfere hautement l'aristocratie à tout autre gouvernement. Répondez. Adieu, cher Moultou. Des nouvelles de vos enfans.

LETTRE

A Mad. la marquise DE CRÉQUI.

A Montmorency, fin de mai 1762.

C'EST vous, madame, qui m'oubliez; je le sens fort bien : mais je ne vous laisserai pas faire ; car si j'ai peine à former des liaisons, j'en ai plus encore à les rompre, et sur-tout. . . . . .

J'aurai donc soin, malgré vous, de vous faire quelquefois souvenir de moi, mais non pas de la même maniere. Ayant posé la plume pour ne la jamais reprendre, je n'aurai plus, graces au ciel, de pareil hommage à vous offrir (1) ; mais pour ceux d'un cœur plein de respect, de reconnoissance et d'attachement, ils ne finiront pour vous, madame, de ma part, qu'avec ma vie.

Quoi ! vous voulez faire un pélerinage à Montmorency ! Vous y viendrez visiter ces pauvres reliques genevoises, qui bientôt ne seront bonnes qu'à enchâsser ! Que j'attends avec empressement ce pélerinage d'une espece nouvelle, où l'on ne

(1) L'envoi de son *Emile*.

vient pas chercher le miracle, mais le faire : car vous me trouverez mourant, et je ne doute pas que votre présence ne me ressuscite, au moins pour quinze jours. Au reste, madame, préparez-vous à voir un joli garçon, qui s'est bien formé depuis cinq ou six ans ; j'étois un peu sauvage à la ville, mais je suis venu me civiliser dans les bois.

M. et Mad. de Luxembourg viennent ici mardi pour un mois. J'ai cru vous devoir cet avertissement, madame, sur la répugnance que vous avez à vous y trouver avec eux. Mais j'avoue que les raisons que vous en alléguez, me semblent très-mal fondées ; et de plus, j'ai pour eux tant d'attachement et d'estime, que quand on ne m'en parle pas avec éloge, j'aimerois mieux qu'on ne m'en parlât point du tout.

Puisque vous aimez les solitaires, vous aimez aussi les promenades qui le sont ; et quoique vous connoissiez le pays, je vous en promets de charmantes, que vous ne connoissez sûrement pas. J'ai aussi mon intérêt à cela ; car outre l'avantage du moment présent, j'aurai encore pour l'avenir, celui de parcourir avec plus de plaisir, les lieux où j'aurai eu le bonheur de vous suivre.

LETTRE

A M. NÉAULME.

A Montmorency, le 5 juin 1762.

JE reçois, monsieur, à l'instant et dans le même paquet, avec six feuilles imprimées et cinq cartons, vos quatre lettres des 20, 22, 24 et 26 mai. J'y vois avec deplaisir, la continuation de vos plaintes vis-à-vis de vos deux confreres : mais n'étant entré, ni dans les traités, ni dans les négociations réciproques, je me borne à désirer que la justice soit observée, et que vous soyez tous contens, sans avoir droit de m'ingérer dans une affaire qui ne me regarde pas. J'ajouterai seulement, que j'aurois souhaité, et de grand cœur, que le tout eût passé par vos mains seules, et qu'on n'eût traité qu'avec vous; mais n'ayant pas été consulté dans cette affaire, je ne puis répondre de ce qui s'est fait à mon insu.

Je vous ai dit, monsieur, et je le répete, qu'*Emile* est le dernier écrit qui

soit sorti et qui sortira jamais de ma plume pour l'impression. Je ne comprends pas sur quoi vous pouvez inférer le contraire ; il me suffit de vous avoir dit la vérité : vous en croirez ce qu'il vous plaira.

Je suis très-fâché des embarras où vous dites être au sujet de la Profession de foi ; mais comme vous ne m'avez point consulté sur le contenu de mon manuscrit, en traitant pour l'impression, vous n'avez point à vous prendre à moi, des obstacles qui vous arrêtent ; et d'autant moins que les vérités hardies, semées dans tous mes livres, devoient vous faire présumer que celui-là n'en seroit pas exempt. Je ne vous ai ni surpris ni abusé, monsieur, j'en suis incapable ; je voudrois même vous complaire : mais ce ne sauroit être en ce que vous exigez de moi sur ce point ; et je m'étonne que vous puissiez croire qu'un homme qui prend tant de mesures pour que son ouvrage ne soit point altéré après sa mort, le laisse mutiler durant sa vie.

A l'égard des raisons que vous m'exposez, vous pouviez vous dispenser de cet étalage, et supposer que j'avois pensé à ce qu'il me convenoit de faire. Vous dites que les gens même qui pensent comme moi, me blâment. Je vous réponds que cela ne peut pas être ; car moi, qui

sûrement pense comme moi, je m'approuve, et ne fis rien de ma vie, dont mon cœur fût aussi content. En rendant gloire à Dieu, et parlant pour le vrai bien des hommes, j'ai fait mon devoir : qu'ils en profitent ou non, qu'ils me blâment ou m'approuvent, c'est leur affaire; je ne donnerois pas un fétu pour changer leur blâme en louange. Du reste, je les mets au pis, que me feront-ils, que la nature et mes maux ne fassent bientôt sans eux? Ils ne me donneront ni ne m'ôteront ma récompense; elle ne dépend d'aucun pouvoir humain. Vous voyez bien, monsieur, que mon parti est pris. Ainsi je vous conseille de ne m'en plus parler; car cela seroit parfaitement inutile.

FIN du Tome cinquieme.

TABLE
DES LETTRES
Contenues dans ce volume.

Avertissement de l'auteur des notes qui accompagnent la déclaration de M. Rousseau. page v

Déclaration de J. J. Rousseau relative à M. le pasteur Vernes, accompagnée des notes responsives fournies par ce dernier. 1

Vision de Pierre de la Montagne, dit le Voyant. 77

LETTRES DIVERSES.

LETTRE *à Mad. la baronne de Warens, à Chambéri.* 89

à M. Dupont, secrétaire de M. de Jonville, envoyé extraordinaire de France à Gênes. 91

à M. du Theil. 94

à M. Daniel Roguin. 98

de remercîment à Messieurs de l'académie de Dijon. 102

à Mad. de Chenonceaux. 103

à Mad. Gonceru née Rousseau. 107

LETTRE à *Mad. la marquise de Pompadour.* page 109
à M. Freron. 110
à M. le comte d'Argenson, ministre et secrétaire d'état. 120
à M. le comte de Turpin. 121
à M. Vernes. 124
à Mad. la marquise de Menars. 127
à M. le comte de Lastic. 128
à M. Vernes. 130
à Mad. la marquise de Créqui. 132
à M. Vernes. 137
à un anonyme, par la voie du Mercure de France. 139
à M. Perdriau. 142
BILLET *à M. de Boissi.* 148
REPONSE *à M. Monier, peintre.* 149
LETTRE *à M. Vernes.* 150
à M. Diderot. 154
au même. 158
à Mad. d'Epinay. 163
à M. de Saint-Lambert. 169
à M. Grimm. 176
à Mad. d'Epinay. 187
à Mad. de Houdetot. 189
à M. de Saint-Lambert. 190
à Mad. de Houdetot. 195
à la même. 196
à la même. 197

LETTRE à Mad de Houdetot. page 201
à M. d'Alembert. 205
à M. Vernes. 206
à Sophie 209
à M. DeLeyre. 211
à M. Vernes. 214
au même. 218
à M. le docteur Tronchin. 220
à M. Moultou. 223
à M. Vernes. 225
à M. le comte de Saint-Florentin. 228
à M. LeNieps. 234
à M. le maréchal de Luxembourg. 249
à Mad. la maréchale de Luxembourg. 252
à M. le chevalier de Lorenzy. 253
à M. le maréchal de Luxembourg. 255
à Mad. la maréchale de Luxembourg. 258
à M. Vernes. 259
à M. Cartier. 261
à M. le maréchal de Luxembourg. 263
à Mad. la maréchale de Luxembourg. 264
à M. le maréchal de Luxembourg. ibid.

LETTRE à Mad. la maréchale de Luxembourg. 265
à M. le maréchal de Luxembourg. 267
à Mad. la maréchale de Luxembourg 268
à M. Moultou. 269
à M. . . . ; 273
à M. le maréchal de Luxembourg. 275
à M. de Malesherbes. 276
au même. 278
à M. de Bastide. 280
à Mad. la maréchale de Luxembourg. 281
à la même. 282
à M. le maréchal de Luxembourg. 284
à M de Lalive. 286
à Mad. de Boufflers. 287
à M. de Malesherbes. 289
au même. 298
à M. Vernet, professeur. 301
à M. de Malesherbes. 305
BILLET à M. Duclos. 307
LETTRE à M. de Malesherbes. 309
au même. 311
à Mad. la duchesse de Montmorency. 312
à M. Moultou. 313

au même. page 315
à M. R..... 318
à M. le maréchal de Luxembourg 321
RÉPONSE *à l'abbé de Jodelh.* 322
LETTRE *à M. le maréchal de Luxembourg.* 323
à M. Moultou. 324
au même. 334
à M. Roustan. 338
à M. Moultou. 345
à M. de Malesherbes. 346
à M. Moultou. 349
au même. 352
à M. de Malesherbes. 357
à M. Moultou. 358
à Mad. la marquise de Créqui. 362
à M. Néaulme. 364

FIN de la Table du Tome V.

A 9
16562